

PROVINCE DE LIEGE
COMMUNE DE LIERNEUX



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport socio-économique

Octobre 2016

Auteur de Projet :



JNC Agence wallonne du Paysage
Rue Fosse au Sable, 29 boîte 1
1420 Braine-L'Alleud

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	5
I.1 Les acteurs impliqués.....	6
I.1.1 La commune (Le demandeur) – son engagement politique	6
I.1.2 L’auteur du PCDR.....	6
I.1.3 L’organisme d’accompagnement.....	7
I.1.1 Autres acteurs.....	7
II. RAPPORT SOCIO-CONOMIQUE.....	8
II.1 Analyse des caractéristiques environnementales de la commune	9
II.1.1 Contexte général.....	9
II.1.1.1 Localisation	9
II.1.1.2 Identité historique	10
II.1.1.3 Principales caractéristiques administratives et financières	12
II.1.1.4 Principales caractéristiques socio-économiques	12
II.1.1.5 Affiliations à des organismes et partenariats divers	13
II.1.2 Structure physique.....	14
II.1.2.1 Généralités.....	14
II.1.2.2 Relief	15
II.1.2.3 Hydrographie	17
II.1.2.4 Géologie et hydrogéologie.....	24
II.1.2.5 Pédologie/ aptitude des sols.....	27
II.1.2.6 Synthèse.....	29
II.1.3 Structure naturelle.....	30
II.1.3.1 Les sites de grand intérêt biologique	31
II.1.3.2 Les zones Natura 2000	34
II.1.3.3 Les réserves naturelles domaniales, agréées et privées	36
II.1.3.4 Les biotopes rencontrés.....	37
II.1.3.5 La sensibilisation et les actions en faveur de l’environnement	41
II.1.3.6 Risques et menaces potentiels sur l’environnement	44
II.1.3.7 Synthèse.....	46
II.2 Analyse des caractéristiques paysagères et territoriales	47
II.2.1 Structure paysagère.....	47
II.2.1.1 Description du paysage local.....	47
II.2.1.2 Périmètres d’intérêt paysager	48
II.2.1.3 Description des unités paysagères.....	50
II.2.1.4 Synthèse.....	57
II.2.2 Occupation du sol	59
II.2.2.1 Occupation actuelle du sol.....	59
II.2.2.2 Occupation du sol dans la microrégion.....	61
II.2.2.3 Evolution de l’occupation du sol	62
II.2.2.4 Synthèse.....	63
II.2.3 Structure et caractéristiques du bâti	64
II.2.3.1 Epoques d’implantation du bâti.....	64
II.2.3.2 Structure urbanistique générale	69
II.2.3.3 Typologie du bâti	72

II.2.3.4	Patrimoine architectural	79
II.2.3.5	Mode de gestion de l'urbanisme communal	81
II.2.3.6	Permis d'urbanisme et de lotir	81
II.2.6.1	Synthèse	83
II.2.7	Propriétés publiques et potentiel foncier	84
II.2.7.1	Propriétés publiques	84
II.2.7.2	Potentiel foncier (à actualiser dès réception nouvelle matrice)	85
II.2.7.3	Synthèse	86
II.2.8	Mobilité, voies de communication et espaces publics	87
II.2.8.1	Réseau routier et stationnement	87
II.2.8.2	Réseau ferroviaire	90
II.2.8.3	Réseau de transport par bus	91
II.2.8.4	Transport aérien	92
II.2.8.5	Les « modes doux »	92
II.2.8.6	La mobilité des PMR	94
II.2.8.7	Espaces publics et mobilier urbain	94
II.2.8.8	Synthèse	97
II.2.9	Réseau d'infrastructures techniques	99
II.2.9.1	Réseau d'égouttage et assainissement	99
II.2.9.2	Captage, transport et distribution d'eau	99
II.2.9.3	Production, transport et distribution d'électricité	100
II.2.9.4	Transport et distribution du gaz naturel	100
II.2.9.5	Réseaux de téléphonie fixe	101
II.2.9.6	Réseaux de télécommunication mobile	101
II.2.9.7	Réseaux divers	101
II.2.9.8	Synthèse	101
II.3	Analyse des caractéristiques socio-économiques de la commune	102
II.3.1	Population	102
II.3.1.1	Évolution du nombre d'habitants	102
II.3.1.2	Répartition spatiale de la population	104
II.3.2.1	Pyramides des âges	107
II.3.2.2	Les ménages	109
II.3.2.3	La population étrangère	110
II.3.2.4	Synthèse	110
II.3.3	Logement	112
II.3.3.1	Le parc de logement	112
II.3.3.2	L'état général du logement	113
II.3.3.3	Le marché du logement	114
II.3.3.4	Agence immobilière sociale (A.I.S.)	114
II.3.3.5	Société de logement « Foyer Malmédien »	115
II.3.3.6	Synthèse	115
II.3.3.7	Les revenus	116
II.3.3.8	Les « Ayants-droits » au revenu d'intégration sociale (RIS)	117
II.3.3.9	Les entreprises locales	117
II.3.3.10	Les indépendants	118
II.3.3.11	L'agriculture	119
II.3.3.12	La pisciculture	121
II.3.3.13	Le taux d'emplois locaux	122
II.3.3.14	La demande d'emploi	122
II.3.3.15	Pôles d'emploi proches	124
II.3.3.16	Synthèse	125
II.3.4	Services et commerces locaux	126
II.3.4.1	Les besoins et services sociaux	126
II.3.4.2	Les commerces locaux	127

II.3.4.3	L'enseignement.....	128
II.3.4.4	La poste.....	128
II.3.4.5	La police.....	129
II.3.4.6	Le service incendie.....	129
II.3.4.7	Les hôpitaux et services en matières de soins.....	130
II.3.4.8	L'agence locale pour l'emploi (ALE).....	131
II.3.4.9	Les autres facilités et services aux entreprises.....	132
II.3.4.10	Synthèse.....	132
II.3.5	Développement culturel, sportif et touristique.....	134
II.3.5.1	La culture.....	134
II.3.26.2	Le sport.....	140
II.3.65.2	Le tourisme.....	144
II.3.65.3	Synthèse.....	151
II.4	Agenda 21 Local.....	152
II.4.1	Développement durable.....	152
II.4.1.1	Historique.....	152
II.4.1.2	Qu'est-ce que le développement durable.....	153
II.4.1.3	Quelques principes du développement durable.....	154
II.4.2	Agenda 21 local.....	155
II.4.2.1	Agenda 21.....	155
II.4.2.2	Agenda 21 local.....	155
II.4.2.3	Agenda 21 local et PCDR.....	157
II.4.2.4	Inventaire des données.....	157
II.5	Analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants.....	161
II.5.1	Documents régionaux et supra-communaux.....	161
II.5.1.1	Le schéma de développement de l'espace régional (SDER).....	161
II.5.1.2	Le Programme wallon de développement rural 2014-2020 (PwDR).....	163
II.5.1.3	Le plan de secteur.....	165
II.5.1.4	Les règlements généraux d'urbanisme.....	167
II.5.1.5	Les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).....	167
II.5.1.6	Le Contrat de rivière de l'Amblève et ses affluents.....	168
II.5.1.7	Les outils des communes voisines.....	169
II.5.1.8	Synthèse.....	170
II.5.2	Documents communaux.....	171
II.5.2.1	La déclaration de politique communale pour la législature 2015-2018.....	171
II.5.2.2	Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).....	172
II.5.2.3	Le Schéma de Structure Communal (SSC).....	182
II.5.2.4	Le règlement communal d'urbanisme (RCU).....	182
II.5.2.5	Le plan communal de développement de la nature (PCDN).....	182
II.5.2.6	Les plans communaux d'aménagement (PCA).....	183
II.5.2.7	Le plan communal de mobilité (PCM).....	183
II.5.2.8	Le programme communal d'action en matière de logement.....	183
II.5.2.9	Conventions « Bords de route » et « Combles et clochers ».....	184
II.5.2.10	Autres périmètres juridiques.....	184
II.5.2.11	Synthèse.....	185
III.	LISTE DES ANNEXES.....	186
III.1	Annexes cartographiques.....	186
III.2	Annexes écrites.....	186
III.2 ANNEXES ECRITES.....		187

I. INTRODUCTION

La commune de Lierneux a mené une première opération de développement rural sur base d'un programme approuvé par le Conseil communal le 26 mai 1997.

Le Programme communal de Développement Rural (PCDR) est " *un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en oeuvre une stratégie pour leur territoire* » s'inscrivant dans la démarche du développement durable.

« *L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel* ». ¹.

Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs du développement local autour de questions importantes telles que :

- quelles sont les qualités et faiblesses intrinsèques de l'entité ?
- comment rencontrer les besoins de tous les habitants ?
- comment assurer un développement endogène durable ?
- comment gérer qualitativement le cadre de vie ?

Le Conseil communal a décidé de prolonger la dynamique positive engendrée par la première opération de développement rural en en réalisant une seconde.

Le présent rapport est la première partie d'un quintet constituant le programme communal de développement rural :

- Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune ;
- Partie II : Résultats de la consultation de la population ;
- Partie III : Diagnostic partagé ;
- Partie IV : Objectifs de développement ;
- Partie V : Liste des projets pour atteindre les objectifs ;
- Partie VI : Tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

¹ Décret du 11 avril 2014, relatif au développement rural et son arrêté d'application.

I.1 LES ACTEURS IMPLIQUES

I.1.1 La commune (Le demandeur) – son engagement politique



Conseil communal, Administration communale de Lierneux, Rue du Centre, 80 à 4990 Lierneux – www.lierneux.be

En s'impliquant dans un PCDR agenda 21L, **l'Autorité communale s'engage** à agir sur la voie du développement durable en tant qu'**exemple pour tous** les acteurs du territoire et surtout à assumer le **rôle de moteur du processus**.

I.1.2 L'auteur du PCDR



La présente étude a été confiée à JNC Agence Wallonne du Paysage qui est le département wallon de la sa. JNC International, bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

Le siège de l'agence est situé rue Fosse au Sable, n°29 bte 1 à 1420 Braine-l'Alleud, tél. : 067/ 64.95.00 - fax : 067/ 63.98.00 - e-mail : awp@jnc.be.

Le siège social est situé chaussée d'Alsemberg n°993 bte 4 à 1180 Bruxelles, tél. : 02/ 347.56.60 - fax : 02/ 345.58.55 - e-mail : jnc@jnc.be.

Le bureau dispose d'une équipe d'une cinquantaine de collaborateurs, parmi lesquels 8 chefs de projets.

Notre équipe dispose des profils professionnels suivants : architecte, conseiller en environnement, conseiller en mobilité, géomaticien, graphiste, paysagiste et urbaniste.

Direction

Guillaume VAN DER VAEREN, Ingénieur architecte - Urbaniste

Équipe scientifique et technique (par ordre alphabétique)

Eleonora CAMPANELLA, Architecte - Urbaniste

Julien GREVEREND, Architecte du patrimoine – Urbaniste et Géomaticien

Aurélien LECLERCQ, Paysagiste - Conseiller en environnement et en mobilité

Benjamin TODARO, Paysagiste

Équipe administrative

Cristelle WŁODARSKI, Paysagiste, Assistante de Direction.

1.1.3 L'organisme d'accompagnement



L'encadrement du processus participatif a été confié au GREOVA, **Groupement Régional Économique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Ambève** – Place de Chezy, 1. 4920 Harzé.

04/384.67.88–pcdr@greoa.be–www.pcdr.be

Jacques LILIEN, Directeur

Maurine VANNI, Agent de développement

1.1.1 Autres acteurs

D'autres acteurs seront impliqués comme certainement la population, la commission locale de développement rural (CLDR), les membres du contrat de rivière (CR), le Service Public de Wallonie (SPW) ...

II. RAPPORT SOCIO-CONOMIQUE

Ce premier volet se veut une « carte d'identité » de la commune de Lierneux. Il comporte une description des caractéristiques environnementales et socio-économiques lierneusiennes.

Cette phase d'inventaire et de diagnostic vise à donner du milieu local une image claire, permettant une identification immédiate des problèmes auxquels il conviendra d'apporter remède, mais aussi la mise en évidence des atouts qui constitueront les axes de développement de la commune.

Les six parties de ce rapport sont :

- une analyse des caractéristiques environnementales de la commune ;
- une analyse des caractéristiques paysagères et territoriales de la commune ;
- une analyse des caractéristiques sociales et économiques de la commune ;
- une analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants ;
- une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thème analysé en guise de pré-diagnostic ;

Une liste figurant en annexe n°1 donne au lecteur la signification des abréviations utilisées dans le texte.

II.1 ANALYSE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA COMMUNE

II.1.1 Contexte général

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Histoire d'une vallée, La Liègne en Haute Ardenne 1500 – 1800, *Charles Leestmans, Stavelot 1980*

Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, Crédit communal, 1983

www.chsa.be - site officiel de l'Institut Psychiatrique de Liègneux

www.lierneux.be - site officiel de la commune de Liègneux

<http://geoportail.wallonie.be/> - site du géoportail de la Wallonie

Données fournies par l'administration communale

Programme communal de développement rural de Liègneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Liègneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

But de la recherche :

Présenter les caractéristiques générales de la commune de Liègneux, la situer dans son contexte local et régional.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°1 "Situation générale"

II.1.1.1 LOCALISATION

Liègneux est située au cœur de la Haute-Ardenne, dans le bassin de l'Amblève et dans la vallée de la Haute Liègne. Elle est localisée à l'extrême Sud de la Province de Liège, lorsque celle-ci rencontre celle du Luxembourg. Elle est contiguë aux communes de Vielsalm à l'Est et au Sud, de Manhay à l'Ouest, de Trois-Ponts au Nord-Est et enfin, de Stoumont au Nord. Ces quatre communes constituent la microrégion, qui servira régulièrement de point de comparaison dans l'analyse des caractéristiques de Liègneux.

Comme nous le verrons au cours de ce rapport, la découpe des provinces de Liège et Luxembourg place Liègneux à l'intersection de deux entités administratives distinctes. Pour différents aspects de la gestion du territoire, le tourisme, les regroupements sportifs et culturels... la commune dépendra parfois de la province du Luxembourg (intercommunale IDELUX pour la gestion des déchets, Maison du tourisme Haute-Ardenne...), parfois de celle de Liège (intercommunale SPI + pour le développement économique), parfois des deux (district de Luxembourg et de Verviers pour la gestion des routes régionales) ou même d'aucune des deux (les presses régionales ne couvrent que très rarement Liègneux).

La commune est desservie par l'autoroute E25 Bastogne – Liège qui longe l'Ouest de l'entité et quatre routes régionales qui s'y croisent. Ces axes placent le centre de Liègneux à 30 minutes en voiture du centre de Bastogne, 40 minutes du centre de Liège et à 1h30 du centre de Bruxelles. Les déplacements en transports publics restent particulièrement difficiles : aucune voie de chemin de fer ne traverse la commune et quelques

lignes de bus desservent l'entité, plaçant la commune parmi les plus défavorisées pour la desserte en transport en commun.

II.1.1.2 IDENTITE HISTORIQUE

Lierneux possède une histoire plus que millénaire dont les origines remontent sans nul doute jusqu'à l'époque celte puisque le nom de certains lieux en a conservé des traces typiquement gauloises. Le mot "Lierneux" viendrait de "Lienne" (Lienna). En effet, le plus long cours de cette rivière s'étend sur la commune de Lierneux.

La région est évangélisée au 2^e siècle après Jésus-Christ. L'évêque Materne y aurait introduit le culte de Saint Symètre vers l'an de grâce 159.

La population des Ardennes échappe aux invasions barbares grâce aux forêts profondes qui les coupent du monde. Les Mérovingiens se contentent de reprendre à leur compte la villa romaine et ses dépendances, dont on signale l'existence à l'emplacement de la ferme Bricheux, au centre de la localité.

Ecartée des axes économiques principaux, la contrée vit au ralenti et les siècles s'écoulent dans le calme, sans trop se soucier de ce qui se passe ailleurs.

Les vastes forêts de hêtres et de chênes sont traversées par des sentiers peu praticables et parfois dangereux, que menacent des loups et des brigands. Hostile aux voyageurs, la nature est aussi ingrate envers les paysans. L'agriculture est peu développée, hormis un peu d'élevage.

En l'an 648, la légende veut que Sigebert III, roi mérovingien, donne à Remacle, fondateur des monastères de Stavelot – Malmedy, les terres qui les entourent à 12 miles à la ronde (soit environ 30 km) avec pour mission d'évangéliser, de christianiser la région et de donner une impulsion à l'essor économique. Ce territoire comprendra la villa royale de Lierneux avec ses dépendances.

Plus tard, en 692, Saint-Lambert consacre l'église régionale de Lierneux. Des fouilles archéologiques font apparaître qu'il existait déjà une église à l'époque gallo-romaine sur le site (découverte de tombeaux).

Après 883, Lierneux, comme tout le pays de Stavelot, se relève difficilement de l'invasion des Normands. Lierneux semble alors sous la dépendance directe de l'abbaye de Stavelot, le nombre de manses (petites propriétés terriennes) diminuant remarquablement, passant de 46 au 9^e siècle, à 24 au début du 12^e siècle.

En 1130, la servitude n'existe plus mais les nouveaux statuts des tenanciers des manses, libres mais de conditions sociales profondément différentes, font naître et nourrissent de nombreux conflits. Au cœur de ces tensions, le peuple lierneusien trouve néanmoins un peu de réconfort et d'apaisement à l'église. Les habitants viennent y prier la Vierge et son Fils, les Saints protecteurs de la paroisse, Symètre et André, et les Saints guérisseurs des personnes et des animaux. Les pratiques de dévotion de ces gens accommodent les coutumes païennes ancestrales à des sautes diverses, pimentées d'inquiétude, d'ignorance et de sacré.

En 1365, un recensement cite les dépendances de Lierneux : *Langierva* (Lansival), *Gyvegny* (Jevigné), *Baneu* (Baneux), *Kedovanz* (Ecdoval), *Hyerlo* (Hierlot), *Bruy* (Bru), *Chievremot* (Chèvremont), *Sarthe* (Sart), *Vermeill(j)omot* (Verleumont), *le Falize* (La Falize), *Odrmont* (Odrimont). Au sein de la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, Lierneux constitue la communauté la plus importante après Stavelot.

Au début du 17^e siècle, la guerre de trente ans fait rage. Les bûchers de Bra se profilent sur un paysage de combats, de pillages et de violence. Au milieu du siècle, c'est au tour des Lorrains de se forger une sinistre réputation. Pour beaucoup de Lierneusiens, la misère est une vieille compagne.

Sous le régime français (1792 – 1814), la révolution s’installe facilement dans la situation économique de la région. Après l’annonce de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), l’esprit révolutionnaire attise une guerre des pauvres contre les riches. Les communautés paysannes se révoltent : c’est la guerre des paysans dans les bois de Stavelot et de Luxembourg (1798). Les troubles révolutionnaires de l’époque napoléonienne ne bouleversent pas la structure sociale mais apportent toutefois une organisation politique nouvelle : la notion « d’Etat ». Elle aura pour conséquence la fin de la principauté abbatiale et des paroisses (en 1794 la principauté de Stavelot-Malmedy disparaît), et voit la naissance des communes et des départements.

Le 19^e siècle sera fortement modelé par des événements importants : la révolution, le machinisme, le régime parlementaire. Cependant, cette époque est encore celle des notables, très peu d’habitants ont le droit de vote à Lierneux.

Isolée au milieu d’un triangle formé par les villettes de Stavelot, La Roche et Houffalize, Lierneux est une grosse bourgade entourée d’un chapelet de 14 hameaux. Lentement, la situation évolue, la population grandit. De 1.623 habitants en 1815, la ville passe à 2.541 citoyens en 1892.

Les moyens de communication se multiplient :

- en 1850, un service de diligence relie Vielsalm à Stavelot ;
- un chemin de fer est construit dès 1867 dans la proche vallée de Glain ;
- vers 1878, le réseau routier est relativement dense. Trois carrefours importants se dessinent : Trois-Ponts, la Baraque Fraiture, Salm-Château. Les pouvoirs publics étudient le tracé de diverses autres chaussées : Provedroux ; Arbrefontaine – Jevigné – Baneux ; Vielsalm – Manhay via Bra ; etc.

Cette amélioration facilite les exportations de bois ainsi que le transport des engrais et de l’alimentation pour le bétail que l’on achemine par le rail. Les relations facilitées avec l’extérieur améliorent un tant soit peu les conditions d’existence, mais ne profitent qu’à quelques uns.

En 1880, il n’existe qu’une personne sur cinq qui se montre incapable de lire ou d’écrire. Les hommes ont un léger avantage par rapport aux femmes (7% de différence). La situation semble moins inquiétante à Lierneux que dans l’arrondissement de Verviers où l’analphabétisme atteint 33,65%.

Au cours des années 1879-1884, la guerre scolaire fait rage : les libéraux sont au pouvoir et mènent une politique de laïcisation de l’enseignement qui soulève la colère du clergé.

C’est alors que, dans cette société traditionnelle et conservatrice, nullement touchée par la civilisation industrielle, que se propage une rumeur étonnante, propre à susciter l’émoi : la province de Liège va établir une colonie d’aliénés dans la région.

En effet, le 19 avril 1884, un hôpital psychiatrique s’implante à Lierneux, non sans difficulté. Aujourd’hui, à l’Institut Psychiatrique, le placement familial coexiste avec l’hospitalisation en pavillon et les services ouverts. De quelques unités, on est passé à quelques centaines de malades soignés par des techniques qui évoluent avec la recherche médicale. Les habitants de Lierneux y trouvent une source de revenus et d’emploi en même temps qu’un lieu de rencontre entre malades mentaux et villageois. Le temps a été nécessaire pour assurer la coopération d’une communauté qui avait ses ignorances et ses préjugés : acceptés auparavant pour les services rendus dans les fermes et pour l’allocation de placements, aujourd’hui ces malades sont mieux reconnus et respectés.

Outre ce centre hospitalier, Lierneux possède aussi quelques petites entreprises. L’industrie extractive de la pierre pratiquée depuis le 16^e siècle au moins, qui connut un regain d’activité au cours du 19^e siècle et qui occupait encore une centaine d’ouvriers au début du 20^e siècle. Il existe encore actuellement une fabrique de pierres à rasoir, le coticule, très caractéristique de la région.

Le 4 août 1914 après-midi, les premières troupes allemandes traversent le village, venant de la direction de Trois-Ponts et se dirigeant vers Manhay. Quelques innocents sont alors faits prisonniers, mais fort heureusement cette période d'invasions sera de courte durée, les troupes quittent la commune le 18 août.

La guerre 40-45, quant à elle, sera bien plus douloureuse. Lierneux n'a pas été épargné et le bilan est très lourd : 23 tués, 18 blessés et 702 maisons sinistrées sur un total de 725.

S'entame alors une longue période de reconstruction. On notera notamment les événements suivants :

- 1945 marque le retour des prisonniers ;
- en 1961 a lieu la consécration de l'Eglise de Lierneux ;
- en 1965 se fête l'inauguration de l'école primaire de l'Etat de Lierneux ;
- en 1977 a lieu la fusion des trois communes : Lierneux, Bra et Arbrefontaine ;
- en 1983 à lieu le jumelage avec le Val de Meuse, Municipalité française ;
- en 1992 a lieu l'inauguration du hall omnisports.

II.1.1.3 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Comme évoqué dans l'approche historique ci-avant, l'actuelle entité lierneusienne résulte de la fusion administrative des anciennes communes de Lierneux, Bra et Arbrefontaine.

Lierneux dépend de la zone de police Stavelot-Malmedy, du canton électoral de Stavelot, de l'arrondissement administratif et judiciaire de Verviers.

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la commune dispose d'un collège échevinal composé de 5 personnes et d'un conseil communal comptant 13 personnes².

II.1.1.4 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Lierneux compte 3.569 habitants (chiffre au 13.08.2015) pour 9.208 ha, ce qui donne une densité de 39 hab/km² (pour comparaison, la densité de la microrégion est de 37 hab/km² et celle de la Région wallonne est de 212 hab/km²).

Au cours des dix dernières années (2005-2015), la tranche d'âge « 0 à 19 » a perdu 1,4 % d'effectif. La pyramide des âges actuelle est marquée par le resserrement important de la classe 15 - 25 ans et l'élargissement des tranches supérieures plus affirmé que dans la microrégion. Les moins de 20 ans représentent un peu moins d'un quart de la population tandis que les plus de 60 ans atteignent plus d'un quart de la population. L'effectif le plus important se trouve dans la tranche d'âge 45-59 ans.

Le nombre de ménages est en constante augmentation et atteint en 2015, 1.446 ménages, dont la taille moyenne est de 2,43 personnes.

En 2013, sur 100 habitants de Lierneux en âge de travailler, 10 pouvaient théoriquement trouver du travail dans la commune⁴. En 2013, les demandeurs d'emploi inoccupés étaient au nombre de 150 personnes, ce qui

² La composition du Conseil communal est reprise en annexe n°6

⁴ Ce taux d'emploi local de ± 60% ne représente pas fidèlement la réalité dans la mesure où de nombreux habitants travaillent dans d'autres communes et où, dans une moindre mesure, des extérieurs viennent travailler à Lierneux.

représente 9,4 % de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans pour l'année 2013)⁵. Ce taux est inférieur à la moyenne wallonne (16,1 %) et à celle de la microrégion⁶ (11,1 %).

II.1.1.5 AFFILIATIONS A DES ORGANISMES ET PARTENARIATS DIVERS

Pour la gestion des différents besoins de ses administrés, la commune est affiliée à plusieurs intercommunales dont les principales sont :

- l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE) ;
- l'Intercommunale pour l'électricité et le gaz naturel (ORES) ;
- l'Intercommunale pour la gestion des déchets (IDELUX-AIVE : Secteur Valorisation et Propreté) ;
- l'Agence de développement pour la province de Liège (SPI) ;
- Crématoriums de service public (NEOMANSIO Scrl) ;
- L'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO Scrl) ;
- l'Association Intercommunale Coopérative (FINIMO).

D'autres partenaires sont également actifs sur le territoire :

- L'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (IsoSL) ;
- La maison du tourisme
- Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève (GREGOVA)

⁵ Source : IWEPS

⁶ La microrégion est composée des communes de Manhay, Stoumont, Vielsalm et Trois-Ponts.

II.1.2 Structure physique

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

Carte Géologique de Belgique, planche n°170, Bra-Lierneux

Bulletin de liaison « Contrat de rivière de l'Amblève » et contacts en direct

<http://geoportail.wallonie.be/> - site du géoportail de la Wallonie

<http://www.ngi.be/FR/FR0.shtm> - site de l'Institut Géographique National

www.lierneux.be - site officiel de la commune de Lierneux

www.crambleve.com - site officiel du *Contrat de rivière Amblève et affluents*

www.ardennes-coticule.com – site de la société *Ardennes Coticule*

www.valbois-pierre.org – site de l'industrie extractive en province du Luxembourg et régions limitrophes

Observations de terrain, JNC AWP

But de la recherche :

Mettre en évidence les caractéristiques physiques spécifiques du territoire.

Permettre l'intégration de ces dimensions physiques dans les options de développement :

- maintien des zones agricoles de meilleure qualité;
- lutte contre les différents types d'érosion;
- protection des nappes aquifères;
- etc.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°2 "Relief et hydrographie"

II.1.2.1 GENERALITES

Le territoire de la commune de Lierneux, qui s'étend sur 9.208 hectares, s'inscrit dans la région de l'Ardenne du Nord-est⁸ (appelée aussi Ardenne herbagère), qui est comprise entre la Vesdre au Nord, et le versant méridional du plateau des Tailles au Sud.

⁸ D'après la carte des régions agro-géographiques de Ch. Christians, 1971

Lierneux et ses alentours correspondent à un plateau incliné du Sud-est vers le Nord-ouest comme le montre le cours de la Lienne. Suivant le type de roche traversé par les cours d'eau, le plateau est mollement ondulé, comme au Sud de la commune, ou fortement entaillé par des vallées étroites, comme dans le Nord de la commune.

Le massif de la Fausse Epine, au Sud-ouest du territoire lierneusien, est apparenté au massif du plateau des Tailles alors que le massif du bois de Hodinfosse, au Nord-est, appartient déjà à la Haute Ardenne Septentrionale.

II.1.2.2 RELIEF

a. Profil topographique de la commune

Lierneux s'étend sur les altitudes les plus élevées de Wallonie. L'altitude moyenne du territoire est de l'ordre de 440 mètres, avec un point culminant à 622 mètres, au Sud de l'entité (lieu-dit « Croix Saint-Jacques », sur le plateau des Tailles), et un point bas à une altitude de 262 mètres (à l'endroit où la Lienne quitte le territoire, au Nord de Trou de Bra).

Le relief de l'entité est fortement marqué par la vallée de la Lienne et de ses affluents. En effet, ce ruisseau, prend sa source près des villages de Regné et Hébronval, au Sud de la limite communale de Lierneux avec Vielsalm. La Lienne entre ensuite dans l'entité de Lierneux par une vallée étroite située entre la montagne de Colanhan et les Longs Sarts. La vallée s'étale ensuite pour former une « cuvette » dans laquelle naissent une série d'affluents, dont les principaux sont le Groumont et le ruisseau d'Arbrefontaine. Le cours d'eau pénètre ensuite dans une vallée de plus en plus étroite et encaissée.

La Lienne et ses affluents ont laissé entre leurs vallons des sommets d'altitudes variées. Les plus élevés sont :

- le plateau de la Fausse Epine, adossé au plateau des Tailles (595 mètres) ;
- Hodinfosse, à l'Est de la commune, entre les vallées de la Lienne et de la Salm (565 mètres) ;
- la montagne de Colanhan au Sud (565 mètres).

D'autres sommets, moins élevés ont été façonnés par l'enfoncement des lits des affluents de la Lienne. Les plus élevés sont :

- l'éperon des Grands Sarts, entre Villettes et le hameau Derrière les Thiers (512 mètres) ;
- Lambiester, entre Reharmont et Arbrefontaine (535 mètres) ;
- le Thier del Preux (522 mètres) et le Thier du Mont (530 mètres) à Sart.

Les pentes naturelles les plus élevées (supérieures à 20 %) se trouvent au niveau des versants des parties encaissées de la vallée de la Lienne et de ses affluents. Les zones dont les pentes sont plus faibles correspondent au fond de la vallée de la Lienne, aux cours inférieurs de ses affluents, aux sommets des plateaux, ainsi qu'à la zone formant la « cuvette » au centre de la commune.

b. Risques d'éboulement d'une paroi rocheuse

Pour définir le risque d'éboulement, trois classes de versants (supérieurs à 30°) ont été définies⁹ : les versants à risques élevés, modérés et faibles. Dans une seconde étape, des zones de contraintes majeures autour des parois rocheuses particulièrement sensibles ont été définies, c'est-à-dire que les parois rocheuses repérées dans la première phase ont été étudiées de manière plus approfondie.

⁹ Classes définies en fonction de quatre facteurs principaux (la hauteur maximale du versant, la part de parois abrupte, la part de rocher en affleurement et les mesures préventives peu efficace)

A Lierneux, 383 ha de versants supérieurs à 30° sont considérés à contrainte modérée et 132 ha à contraintes faibles. Ces versants sont essentiellement concentrés dans le Nord de la commune, là où la vallée de la Lienne est la plus encaissée, comme le montre la figure suivante.

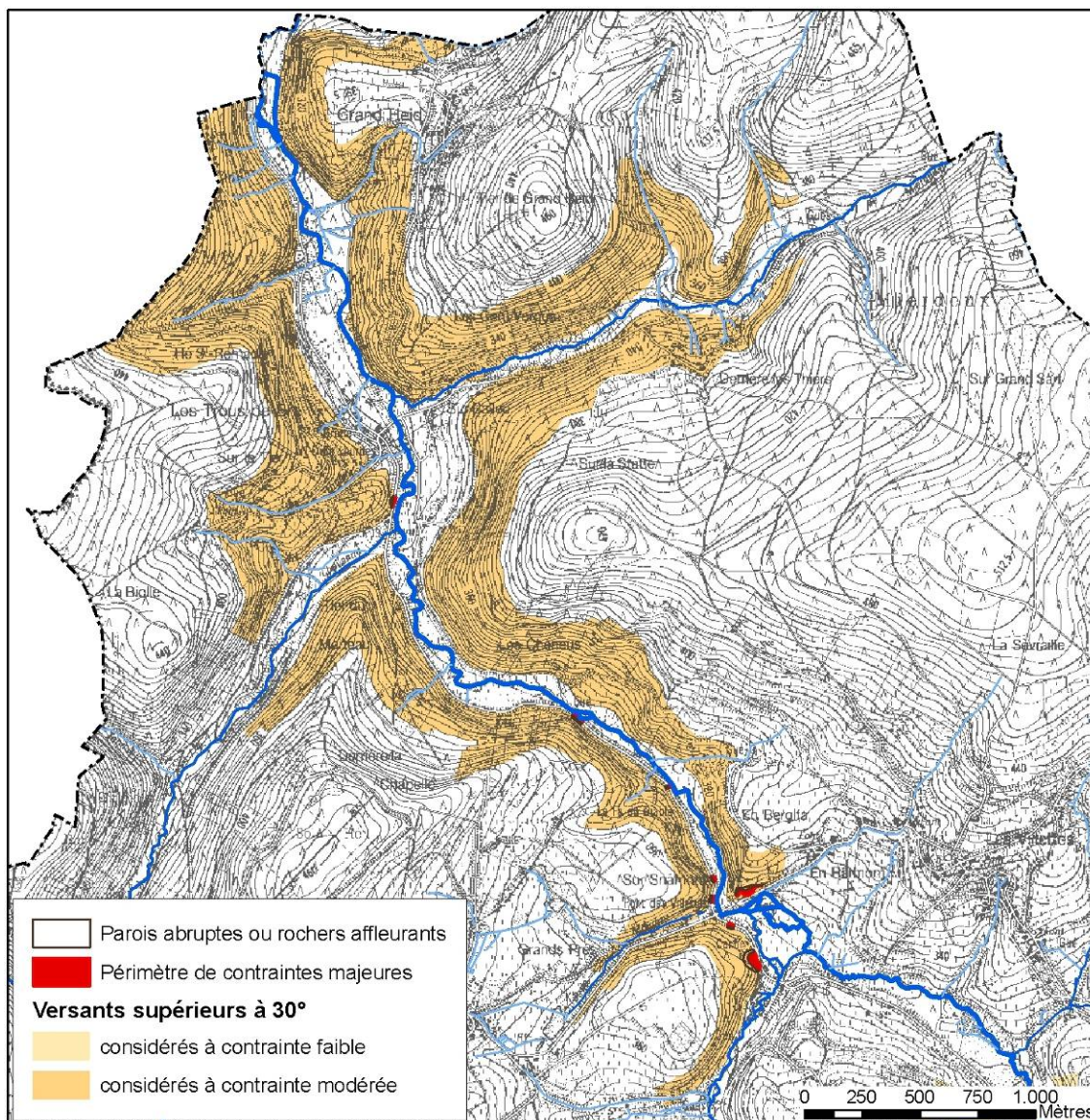


Figure 1 : Extrait de la carte définissant les versants et les parois rocheuses pour le Nord de la commune de Lierneux (sources : SPW-DGATLPE et IGN, cartographie JNC AWP)

Quinze périmètres de contraintes majeures, couvrant au total une superficie d'environ 2,1 ha, ont également été cartographiés. Ils sont répartis sur le territoire de Lierneux de la manière suivante :

- 1 à Trou de Bra ;
- 2 entre Trou de Bra et le Pont de Villettes, sur la route de la Lienne ;
- 5 au Pont de Villettes ;
- 3 à La Falize ;
- 2 entre Verleumont et Lierneux ;
- 2 à Lierneux.



Figure 2 : périmètre de contraintes majeures au Pont de Villettes
(Origine : SPW-DGATLPE)



Figure 3 : périmètre de contraintes majeures sur la route de la Lienne
(Origine : SPW-DGATLPE)



Figure 4 : périmètre de contraintes majeures à Lierneux (Origine : SPW-DGATLPE)

II.1.2.3 HYDROGRAPHIE

a. Sous-bassins hydrographiques

Le territoire communal appartient entièrement au bassin versant de l'Amblève dépendant du district hydrographique international de la Meuse. La Lienne, qui sillonne Lierneux, est l'un des principaux affluents de l'Amblève dont le confluent est situé à Targnon, dans la commune de Stoumont.

Le bassin versant de l'Amblève, d'une superficie totale de 1077 km² en Région wallonne, est divisé en quatre sous-bassins : l'Amblève (451 km²) proprement dite, la Warche (194 km²) et les bassins de la Lienne (149 km²) et de la Salm (190 km²), qui se partagent le territoire communal de Lierneux.

La Lienne reprend la plus grande partie des eaux de l'entité, seules les eaux de Sart, Noirefontaine et Reharmont appartiennent au bassin de la Salm.

Le bassin de la Salm est situé à l'Est de la commune, il est séparé de celui de la Lienne par plusieurs plateaux. Au Nord-est par le Hé de Hierlot et le bois Hodinfosse, à l'Est par le Thier del Preu, la crête plus basse de Goirnale et la montagne de Colanhan.

b. Cours d'eau navigables

Les cours d'eau navigables (fleuves, grandes rivières et canaux) ont été définis comme tels par des arrêtés royaux et sont exclusivement gérés par la Région wallonne.

Lierneux ne possède pas de cours d'eau classé comme « voie navigable ». La commune n'est donc pas concernée par cette législation.

c. Cours d'eau non navigables

En vertu de la loi du 28 décembre 1967, les cours d'eau non navigables sont classés en trois catégories. Cette classification a une incidence sur la gestion des rivières et ruisseaux de l'entité.



Figure 5 : Classification des cours d'eau par catégories (Source « Les risques majeurs en Région wallonne - Prévenir en aménagement », collection ETUDES ET DOCUMENTS - Série AMENAGEMENT ET URBANISME 7, DGATLP, Namur 2006)

On distingue :

- les cours d'eau de première catégorie, qui, comme les cours d'eau navigables, ont été définis comme tels dans des arrêtés royaux et sont gérés par la Région ; il s'agit des parties de cours d'eau situées en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 5000 hectares ;
- les cours d'eau de seconde catégorie, gérés par la province (service voyer), possèdent ce statut si l'ensemble de leur lit ne se localise pas exclusivement dans l'ancienne commune (avant fusion) dans laquelle ils prennent leur source ;
- les cours d'eau de troisième catégorie, gérés par la commune, possèdent ce statut dans les cas où l'ensemble de leur lit se situe dans une ancienne commune (avant fusion)¹⁰.

A Lierneux, seule la Lienne est classée comme cours d'eau de catégorie 1. Les cours d'eau classés de catégorie 2 et 3 se répartissent comme suit :

Cours d'eau de catégorie 2	Cours de catégorie 3
La Lienne, de Hierlot à la partie en amont	La Lienne, partie amont
Ruisseau du Trou Fortin	Ruisseau de Maudret
Ruisseau du Pétray	Ruisseau de Wayai
Ruisseau de Mierdeux	Ruisseau du Bois des Fanges
Ruisseau le Chavan	Ruisseau de Donneux
Ruisseau du Grand Ry	Ruisseau de Pockay
Ruisseau de Fats ou de Hazal	Ruisseau du Han des veaux
Ruisseau de la Follerie	Ruisseau d'Arbrefontaine, partie amont
Ruisseau Groumont	Ruisseau de Brux
Ruisseau de Géhé	Ruisseau de Gernechamps ou de Menil
Ruisseau d'Arbrefontaine, partie aval	Ruisseau du Chard
Ruisseau des Gueules	Ruisseau de Massée
Ruisseau de Gerard Wez ou le Bâleur ou de Borseux	Ruisseau du Petit Bois
Ruisseau de Laide Fagne	Ruisseau d'Asset
Ruisseau de Joubieval ou de la Comté	Ruisseau des Grands Prés

Les autres cours d'eau présents sur le territoire communal ne sont pas classés.

La haute Lienne s'enrichit, à hauteur de Lierneux, des eaux d'affluents circulant dans les plis peu creusés de la « cuvette » (triangle Arbrefontaine – Lierneux – Hierlot). En rive droite, six ruisseaux plus importants

¹⁰ Ou pour la partie allant de la source jusqu'au passage sur une commune voisine.

alimentent la Lienne (le Ruisseau de Gernechamps, le Ruisseau d'Arbrefontaine, le Ruisseau du Mé, à Odrimont, le Ruisseau des Fagnoules, à La Chapelle, le Ruisseau du bois des Fagnes et le Ruisseau du Wayai). En rive gauche, le ruisseau de Groumont reçoit quelques affluents de moindre importance qui alimentent ensuite la Lienne.

Plus au Nord de la commune, les méandres de la Lienne sillonnent dans un fond aplani, souvent marécageux. Dans ce tronçon, trois principaux cours d'eau viennent se jeter dans la Lienne :

- en rive gauche, le ruisseau de la Follerie qui draine les pentes du site de Malempré et du massif d'En Marsa ;
- en rive gauche également, le Ruisseau le Chavan qui collecte toutes les eaux superficielles entre le long massif au Nord de Bra et les escarpements de Trou de Bra ;
- en rive droite, le ruisseau de Mierdeux récoltant notamment les eaux des nombreuses sources de Frêneux (Basse-Bodeux) et de derrière le Thier.

On dénombre près d'une centaine de sources sur le territoire communal. En effet, la plupart des ruisseaux prennent leur source dans la commune. Il s'agit là d'une richesse potentielle dans le cadre d'une protection bien maîtrisée.

d. Plans d'eaux

Outre les cours d'eau présentés ci-dessus, la commune compte également plusieurs plans d'eau, la plupart étant artificiels.

Le long de la Lienne, on retrouve les principaux :

- les étangs « Paquay » (artificiels) à proximité de Lierneux ;
- les étangs artificiels de la pêcherie du Pont de Villettes ;
- plusieurs plans d'eau artificiels à proximité de la carrière du Pont de Villettes ;

D'autres étangs artificiels sont également présents à Bra, Odrimont (pêcherie et à proximité du camping), Arbrefontaine, Menil et Sart (camping).

Le fond de vallée de la Lienne ainsi que les anciens trous d'extraction peuvent également induire la présence de zones humides. Les tourbières, situées notamment à proximité du lieu-dit Gossaimont et les Près de la Lienne, présentent un grand intérêt notamment pour leur rôle de régulateurs. Celles-ci se gonflent lors des pluies et des fontes de neige et ensuite, restituent progressivement l'eau à leurs exutoires. Cette propriété atténue donc fortement les crues et les étiages dans le réseau hydrographique.

e. Qualité des eaux de surfaces

Dans le cadre d'une convention avec la Région wallonne, une étude sur la qualité des eaux de la Lienne a été réalisée par Mr. E. Ponton sous la tutelle de Mr. L. Leclercq du « *Laboratoire des milieux humides et des eaux* », à la « *Station Scientifique des Hautes-Fagnes* » de l'ULg.

Rédigée en 2005, cette étude se base sur des mesures effectuées en 2001, 2003 et 2004 de différents indicateurs de pollution pour déterminer la qualité des eaux aux endroits de prélèvements.

L'étude propose également une série de mesures environnementales qui seraient nécessaires afin de restaurer une qualité optimale des eaux de la Lienne et de ses affluents. Cette qualité est le garant de l'évolution future de la Réserve Naturelle Domaniale des Prés de la Lienne¹¹.

Ces analyses permettent de quantifier le niveau de pollution des eaux se jetant dans la Lienne en amont de la réserve naturelle. L'étude s'est donc penchée sur les paramètres suivants :

- la mesure de paramètres chimiques permettant le calcul de l'Indice de Pollution Organique (IPO). Les paramètres chimiques utilisés dans la mesure de l'IPO, reflètent directement (DBO_5) et indirectement (ammonium, nitrites, phosphates) la présence de matières organiques dans l'eau ;
- les communautés de diatomées pour déterminer l'Indice Diatomique Leclercq (IDL). L'IDL est établi à partir de l'étude d'algues unicellulaires microscopiques (les diatomées) se développant sur le fond des cours d'eau. La proportion de diatomées sensibles et résistantes évolue en fonction du niveau et du type de pollution des eaux. Cette analyse permet ainsi d'établir les niveaux de pollution organique et d'eutrophisation ;
- les macro-invertébrés pour le calcul de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). La présence ou l'absence de macro-invertébrés permet d'évaluer la qualité globale du milieu.

Pour les besoins de l'étude, 14 sites d'échantillonnage ont été mis en place en amont de la Réserve Naturelle des Prés de la Lienne et 3 autres dans la Réserve proprement dite. Trois lieux de prélèvement ont été ajoutés entre la fin de la Réserve et la confluence de la Lienne et de l'Ambève, à Targnon. Ces sites d'échantillonnage sont localisés sur la figure ci-dessous.

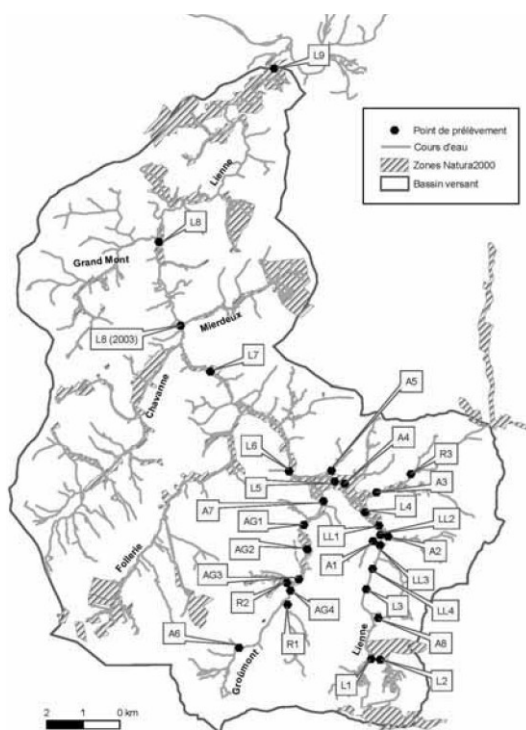


Figure 6 : localisation des stations d'échantillonnage (Contrat de rivière Ambève, 2008)

L'étude donne le niveau moyen de pollution sur les différents sites durant les années 2001, 2003 et 2004. Le degré de pollution y est exprimé par 5 niveaux : nul, faible, modéré, fort et très fort. Ces indications sont toutes des moyennes calculées à partir de valeurs saisonnières¹².

¹¹ Article « Etude sur la qualité des eaux de la Lienne » par Fortemaison Didier, CRA ; Bulletin de liaison n°17 Octobre 2008 Contrat de rivière de l'Ambève.

La qualité des eaux de la Lienne est analysée ci-dessous en parcourant le bassin d'amont en aval :

- les premières mesures, effectuées sur les ruisseaux de Regné et d'Hébronval, indiquent déjà un niveau de pollution « faible » qui a comme origine la population de deux villages et l'activité agricole qui s'y déroule.
- environ 1 km plus en aval, la Lienne reçoit de la part du Ruisseau de Verleumont, une eau fortement chargée en polluant. Il s'agit des égouts non épurés de ce village. Cependant, le faible débit de ce ruisseau ainsi que le potentiel épuratoire de la rivière permet de constater que 1,5 km plus bas, en amont des étangs de Lierneux, la qualité de l'eau y est identique à celle analysée en amont.
- viennent ensuite les effluents de Lierneux, via le Ruisseau des Geules et le Ruisseau de Gernèchamps. A l'entrée de la Réserve Naturelle des Prés de la Lienne, les eaux ont un niveau de pollution qualifié de « modéré » à « fort ». C'est en effet à cet endroit que la pression du développement humain (population et exploitation agricole) se ressent le plus. Ces deux ruisseaux ont une influence réelle sur l'état dégradé des eaux.
- plus en aval, la Lienne reçoit le Ruisseau d'Arbrefontaine. A l'endroit de prélèvement, l'eau analysée est constituée du mélange des eaux de deux branches du ruisseau. D'une part le Ruisseau de Sowé, constitué des eaux épurées du camping du Domaine des Sources (peu ou pas polluées) et d'autre part, le Ruisseau d'Arbrefontaine qui contient les effluents non épurés du village. Malgré l'effet de dilution, le niveau de pollution y est qualifié de « faible » à « modéré ».
- le bassin du Han des Vaux (entre La Chapelle et Odrimont), à l'habitat diffus et éloigné des cours d'eau, déverse des eaux d'un niveau de pollution « faible » dans la Lienne.
- le ruisseau du Pockai emmène avec lui les eaux usées de la plupart des habitations de Hierlot. Ce rejet s'effectue à peine à 200 m avant son arrivée dans la Réserve, avec une teneur « modérée » en polluant.
- le dernier affluent de la Réserve est le Ruisseau du Groûmont. Si en aval du Moulin de Fraiture la pollution y est « modérée », il semble qu'à son arrivée dans la Lienne sa qualité se soit légèrement améliorée.

Malgré l'apport constant d'eaux chargées, la qualité de la Lienne s'améliore doucement pour les invertébrés, au fur et à mesure que l'eau parcourt la Réserve Naturelle. Cette épuration naturelle des eaux se fait cependant aux dépens de la Réserve elle-même. En effet, la pollution azotée de l'eau, bien indiquée par l'IDL (pollution modérée), se marque en observant la végétation des berges et de la zone inondable qui s'oriente davantage vers des plantes nitrophiles aux dépens des espèces initiales. Lorsque la rivière quitte la Réserve Naturelle, sa qualité n'est pas totalement indemne de la pollution venant de l'amont.

L'étude a également mis en lumière les défauts d'égouttage et d'épuration à Lierneux, principaux responsables de la forte dégradation des cours d'eau. L'égouttage et l'assainissement des eaux seront détaillés au point II.2.6.1.

Cette étude de la qualité des eaux n'a pas été actualisée. Néanmoins, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau, le plan de gestion 2016-2021 de la Wallonie (SPW DGO3) établit des fiches de caractérisation des masses d'eau dont celle de la Lienne établie en 2016 (selon les mesures de 2013).

Cette dernière établit l'état de la masse d'eau comme suit :

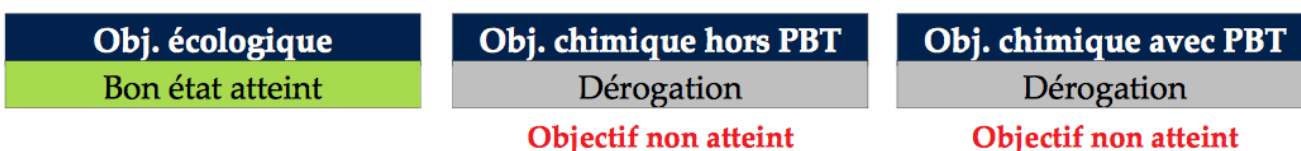


Figure 7: Objectifs environnementaux de la masse d'eau de la Lienne (SPW-DGO3, 2013)

¹² Les résultats détaillés de l'étude sont consultables en annexe n°2.

f. Inondations

Le réseau hydrographique de Lierneux est régulier et son débit total est relativement faible, la mise en réserve des eaux dans les nappes aquifères profondes est supérieure au ruissellement. Ce n'est que lors d'afflux exceptionnels (fonte rapide des neiges, pluies estivales en orages violents) que les ruisseaux prennent l'allure de torrents temporaires.

La cartographie de l'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau, réalisée à l'initiative du Gouvernement wallon dans le cadre du « Plan PLUIES », délimite les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles : faible, moyenne, élevée¹³. Ces aléas inondations sont repris sur la carte n°2.

Pratiquement toutes les berges des cours d'eau lierneusiens sont concernées par des aléas d'inondation dits faibles (période de récurrence de 50 ans et plus, submersion inférieure à 1,30 m).

Au sein de ces zones, un seul périmètre est concerné par des valeurs d'aléas dits moyen (une période de récurrence inférieure à 25 ans et une submersion inférieure à 30 cm ; une récurrence comprise entre 25 et 50 ans, quelque soit le niveau de submersion ; une récurrence supérieure à 50 ans et une submersion supérieure à 1,30 m). Il s'agit des bordures de la Lienne dans sa traversée de Trou de Bra.

Seul le lieu-dit « Pont de Villettes », là où le ruisseau de la Follerie se jette dans la Lienne, comprend un périmètre soumis à une valeur d'aléa élevé (période de récurrence inférieure à 25 ans et submersion supérieure ou égale à 30 cm).

En plus des inondations par débordement des cours d'eau, il existe des zones susceptibles d'inondation par ruissellement et/ou coulée de boues apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface.

Une carte des zones à risque de ruissellement concentré a été réalisée par l'Unité d'Hydrologie et Hydraulique agricole de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, dans le cadre du projet ERRUISSOL (ERosion – RUISSellement – SOL) soutenu par la Direction de l'Espace Rural de la Région wallonne.

La carte des zones à risque de ruissellement concentré présente 3 classes de risques définis par la taille des bassins versant afférents en chaque point. En effet, plus la superficie du bassin versant afférant est importante plus le risque de concentration des eaux de ruissellement au droit de l'axe peut être important. Les points de confluence entre des axes de ruissellement représentent aussi une augmentation de risque. Les trois classes sont les suivantes :

- risque faible : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha,
- risque moyen : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha,
- risque élevé : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est de plus de 18 ha.

A Lierneux, la majorité des axes de ruissellement cartographiés sont de risque faible. Cependant, on observe quelques axes à risque moyen ou élevé qui peuvent être alors le lieu de coulées de bouées comme c'est le cas par exemple à Lansival lors de forte pluie.

¹³ Ces valeurs sont déterminées par la combinaison de deux facteurs : la récurrence (période de retour de l'inondation) et la submersion (étendue et profondeur de l'inondation).

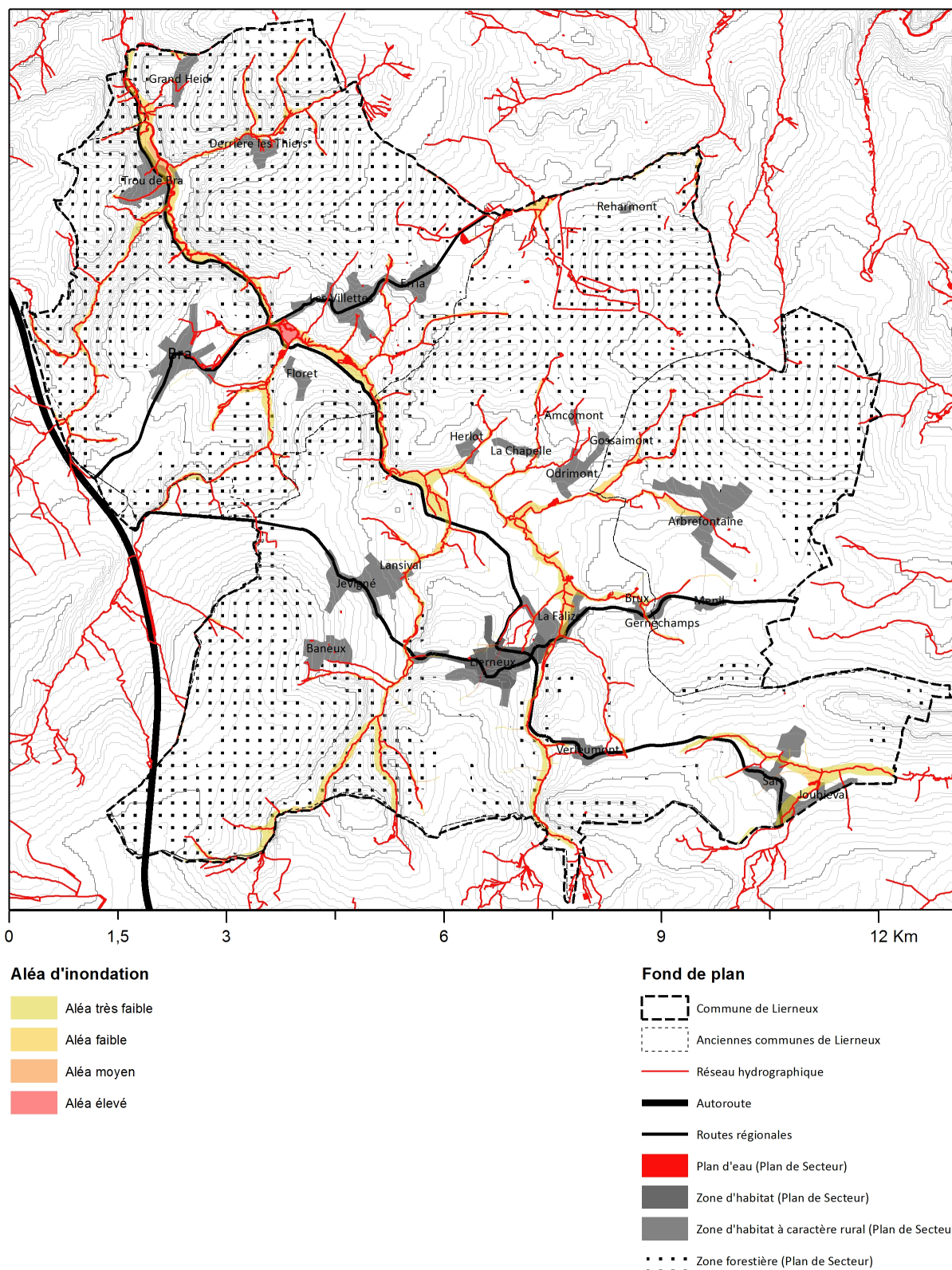


Figure 8 : Cartes des aléas d'inondation sur la commune de Lierneux (SPW, IGN et cartographie : JNC AWP)

II.1.2.4 GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

a. Constitution géologique

D'un point de vue géologique, Lierneux se trouve dans la poche Sud du massif géologique de Stavelot.

Le soubassement géologique a été façonné par deux grands plissements de l'ère primaire :

- la partie cambrienne, a subi le premier plissement lors de l'orogénèse calédonienne (400 millions d'années) ;
- la partie dévonienne s'est ensuite déposée en discordance sur ce socle.

L'ensemble a été plissé lors de l'orogénèse hercynienne (300 millions d'années). Cette structure s'est ensuite recouverte de dépôts meubles plus récents (ère quaternaire).

b. Couches géologiques

L'ensemble des roches cohérentes, datant de l'ère primaire, que l'on retrouve dans l'entité sont décrites succinctement ci-dessous, des plus anciennes aux plus récentes.

Les roches cambriennes affleurent sur la plus grande partie du territoire de la commune, là où on retrouve actuellement les prairies et le bois de Hodinfosse (Sud de la commune). On y distingue trois assises principales :

- le Révinien est constitué de schistes, phyllades, quartzophyllades et quartzites divers. Cette couche occupe le cœur de l'anticlinal de Stavelot. Elle s'étend au Nord de la commune, de Hodinfosse à Villettes. Cette formation est recouverte de bois, parmi lesquels le bois de Hodinfosse, Lambiester et Hé de Hierlot.
- le Salmien inférieur ou Trémadocien est formé de schistes et de phyllades foncées, bleu-noir, passant par altération à un limon très léger à nuances verdâtres. Les affleurements sont souvent spectaculaires au flanc des pentes abruptes, comme à La Falize. Cette formation est à la base de la dépression de la haute Lienne ou « fosse trémadocienne »¹⁴, occupée essentiellement par des prairies et par la majorité des villages de l'entité. Cette roche est exploitée encore aujourd'hui à la carrière *Bertrand* du Pont de Villettes.
- le Salmien supérieur constitue le noyau surélevé des alignements appalachiens de la Haute Lienne (Thier du Mont et Thier del Preu). Il est constitué de phyllades et quartzophyllades violacées moins durs que ceux du Trémadocien. Sous l'effet du métamorphisme, ce sont développés des filons minces de coticule (voir ci-après) dont une exploitation est encore en activité au Thier del Preu. Cette formation fut également exploitée à divers endroits pour son schiste ardoisier.

Les roches dévoniennes se retrouvent, sur la commune, dans le massif de la Fausse Epine et autres massifs du Nord de la commune. Un seul étage du Dévonien inférieur est présent sur la commune : le Gédinien. Il s'agit d'un ensemble schisto-gréseux reposant sur une couche de base de poudingue à gros éléments. Les schistes contiennent des psammites. Très localement, cette assise renferme des nodules de calcaire. Les boisements en sont l'occupation principale (Fausse Epine, Mierdeux, Thier de Grand Heid, Sol Hé,... dans le Nord de la commune).

Des dépôts meubles du Quaternaire sont ensuite venu recouvrir en partie les roches cohérentes décrites ci-dessus. Des plus anciens aux plus récents, on retrouve :

- les dépôts limoneux éoliens que l'on trouve sporadiquement aux bas des pentes ;

¹⁴ que nous appellerons régulièrement dans le rapport « cuvette de Lierneux ».

- les dépôts limoneux d'altération issus de l'altération mécanique des roches cohérentes, parmi lesquels la phyllade a donné la plus grande part. Ils couvrent pratiquement l'ensemble du territoire de la commune ;
- les colluvions et alluvions récentes formées par le remaniement des limons d'altération. Elles se sont accumulées dans les fonds de vallée ;
- les dépôts tourbeux (contenant au moins 30 % de matières organiques) se sont accumulés dans les petites concavités des plateaux et dans les zones de résurgences mal drainées (le long de la Lienne, du ruisseau de la Follerie, du ruisseau de Mierdeux,...).

c. Le coticule

Le coticule est une roche à grain très fin constituée d'une association caractéristique de grenats manganésifères (spessartine) et de séricite (mica blanc potassique en très fines paillettes) à laquelle s'ajoutent parfois d'autres minéraux tels que le quartz, le chlorite, l'andalousite et la kaolinite.

Cette roche sédimentaire s'est métamorphosée lors des plissements des couches d'ardoise. On la retrouve sous forme de filons assez minces (15 centimètres environ) dans des schistes violacés.



Figure 9 : Veines de coticule au sein des phyllades mauves, carrière du Thier del Preu (photo : ULg, Une introduction à la géologie de la Wallonie)

La couleur jaunâtre des bancs de coticule est due à la présence des grenats et contraste avec la teinte violacée des phyllades. C'est à la finesse (quelques microns) et à la dureté de degré 7 (celle du diamant étant de 10) de la spessartine, dont la teneur est d'environ 40 %, qu'est due la propriété abrasive du coticule et son exploitation comme pierre à rasoir.

d. Exploitations

L'industrie extractive de la pierre et du manganèse est pratiquée à Lierneux depuis le 16^e siècle au moins. Le coticule (voir ci-dessus) fut notamment l'objet d'une exploitation florissante dans la région. En effet, cette roche bien particulière se trouve dans une aire géographique très limitée, uniquement sur les territoires des communes de Vielsalm et Lierneux. Elle est unique au monde et est liée à la géographie très complexe de la région. Elle a été exploitée de façon intensive au XIX^e siècle pour ses propriétés abrasives, marquant ainsi la vie économique et sociale de la région pendant toute une époque. Néanmoins, cette petite industrie locale a disparu à la fin des années 1970.

Deux carrières sont encore en activité aujourd'hui sur la commune de Lierneux :

- la carrière *Bertrand* dont le site d'extraction est située au Pont de Villettes. Le type de roches extraites est le schiste ferrugineux.
- la carrière de la société *Ardennes Coticule* située à Sart au Thier del Preu. Depuis 1865, cette société possède deux sites d'extraction de coticule et de schistes, le second étant situé sur la commune de Vielsalm. La société *Ardennes Coticule* a succédé à la société *Burton Rox* qui avait cessé son exploitation sur la commune de Lierneux depuis 1982. La réouverture de la carrière du Thier del Preu a eu lieu en 1999 et fut étendue en 2007. Actuellement, 10.000 tonnes de roches sont extraites par an (dont maximum 8 tonnes de coticule). Les pierres à aiguiser sont exportées un peu partout sur le continent européen, mais aussi dans d'autres pays (Etats-Unis, Canada, Russie, Nouvelle-Zélande, Hong-Kong,...).



Figure 10 : Carrière du Pont de Villettes



Figure 11 : Carrière du Thier del Preu

Les carrières suivantes ont fait l'objet d'exploitations par le passé, mais sont actuellement abandonnées :

- les carrières du Thier du Mont à Sart exploitaient le coticule sur un sol datant du Salmien supérieur ;
- une des carrières du Pont de Florêt exploitait le grès sur un sol du Revinien ;
- à la Falize on recensait deux carrières. La première exploitait du schiste ardoisier et la seconde du quartzophyllade ;
- la carrière de Joubiéval, exploitait le schiste sur un sol du Trémadocien ;
- le site de Bergifas exploitait du schiste, sur un sol du Trémadocien ;
- plusieurs sites d'extraction de schistes sur la colline de Colanhan.

Des minerais manganifères ont également été reconnus sur la commune et furent l'objet d'exploitations localisées dans la vallée de la Lienne, à l'aval de Trou de Bra.

e. Phénomènes karstiques

Les phénomènes karstiques (effondrements, puits naturels, instabilité du sol, circulations d'eaux souterraines, réactivation de certains réseaux karstiques, problèmes d'inondation ou recul des chantoirs, ...) peuvent avoir des conséquences graves et entraîner des dommages importants lorsqu'ils affectent des zones urbanisées. Ces phénomènes karstiques ont amené la notion de contrainte karstique dans la politique d'aménagement du territoire de la Région wallonne.

Lierneux n'est concernée par aucun phénomène karstique ni aucune zone de contrainte karstique.

f. Aquifères

Lierneux fait partie de la formation aquifère des massifs schisto-gréseux du Primaire. Celles-ci sont principalement constituées de schistes, phyllades, grès, quartzophyllades et quartzites fissurés. Cet aquifère couvre une grande partie de l'Ardenne, mais il possède une faible capacité et peut même s'assécher par endroit en été. Les nappes phréatiques contenues dans les couches superficielles, altérées et fissurées, sont captées par drains et par galeries. Cet aquifère est une ressource précieuse pour les régions isolées de l'Ardenne.

Ces nappes peu profondes sont souvent très sensibles à la pollution, notamment aux effluents d'élevage. Le territoire de Lierneux n'est néanmoins pas couvert par la zone vulnérable.

Six captages en activité destinés à la distribution publique d'eau sont recensés dans la commune. Ceux-ci sont tous concernés par une zone de prévention rapprochée (voir point II.2.6.2). En plus des captages publics, on dénombre aussi 37 captages en activité nécessaires à l'activité agricole, l'activité commerciale ou pour des particuliers.

II.1.2.5 PEDOLOGIE/APITUDE DES SOLS

Lierneux appartient à la région agricole herbagère de Liège. Cette région comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'est du pays. Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour. Les prés et prairies couvrent 90 % de la surface agricole.

Les sols de la commune sont directement issus de la désintégration de la roche mère. Les dépôts de limons éoliens n'ont pas été d'une importance prépondérante sur la qualité des sols et les remaniements périglaciaires n'ont provoqué que des déplacements de peu d'importance. La distribution des types de sols est donc parallèle aux faciès lithologiques décrits ci-avant.

A Lierneux, plus de 90 % des sols de la commune sont des limons caillouteux à charge principalement schisto-phylladeuse, schisto-gréseuse ou gréseuse. Ces sols se composent d'un mélange, dans des proportions très variables, de limon d'origine éolienne, de débris de roches primaires et de leurs produits d'altération. La teneur en argile y est faible.

Les sols limoneux à charge schisto-phylladeuse, avec leurs phases profondes et peu profondes, se concentrent essentiellement dans la « cuvette » de Lierneux et à proximité de Bra. Ces sols ont, à Lierneux, une vocation agricole et dans une moindre mesure forestière. Ces sols sont adaptés à des cultures annuelles (froment, orge, avoine, pommes de terre), aux pâtures et à l'épicéa. Ils manquent cependant souvent d'une réserve d'eau suffisante. Le labour y est difficile voire impossible et comme tous les sols ardennais, il est de nature acide et peu saturé en bases. L'utilisation à des fins agricoles demanderait une considérable mise de fonds sous forme d'engrais, dont les plus importants seraient les calcaires et les phosphates. Sur ces sols, l'épicéa prend un bon départ, mais dès le stade de perchis, la réserve en eau du sol est insuffisante et la croissance devient irrégulière. Le pin ou le mélèze sont mieux adaptés à ces stations sèches, mais sont peu plantés.

Les sols limoneux à charge schisteuse sont essentiellement à hauteur des Villettes, en rive droite de la Lienne et à proximité de Jevigné, des Sart et d'Odrimont. Leurs propriétés sont fort semblables aux sols limoneux à charge schisto-phylladeuse.

Les sols limoneux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse sont localisés dans le Nord-ouest de la commune (massifs boisés aux alentours de Trou de Bra) et à l'Est sur les hauteurs d'Arbrefontaine (massif du bois de Hodinfosse). Comme la plupart des sols de la région, ces sols sont acides et pauvres. Ces propriétés sont

accentuées par suite d'une exploitation forestière abusive et de l'influence du climat pluvieux. La majorité de ces sols sont boisés, l'essence répandue étant l'épicéa.

Les sols limoneux peu caillouteux se localisent principalement dans la « cuvette » de Lierneux. Ils couvrent un peu plus de 10 % de la superficie totale de la commune. Ces sols sont agronomiquement les plus aptes et sont pour la plupart recouverts d'herbage.

En plus de l'inaptitude des sols pour les cultures, les fortes pentes de la vallée de la Lienne expliquent la faible superficie dédiée à la culture et la dominance des zones boisées sur la commune de Lierneux.

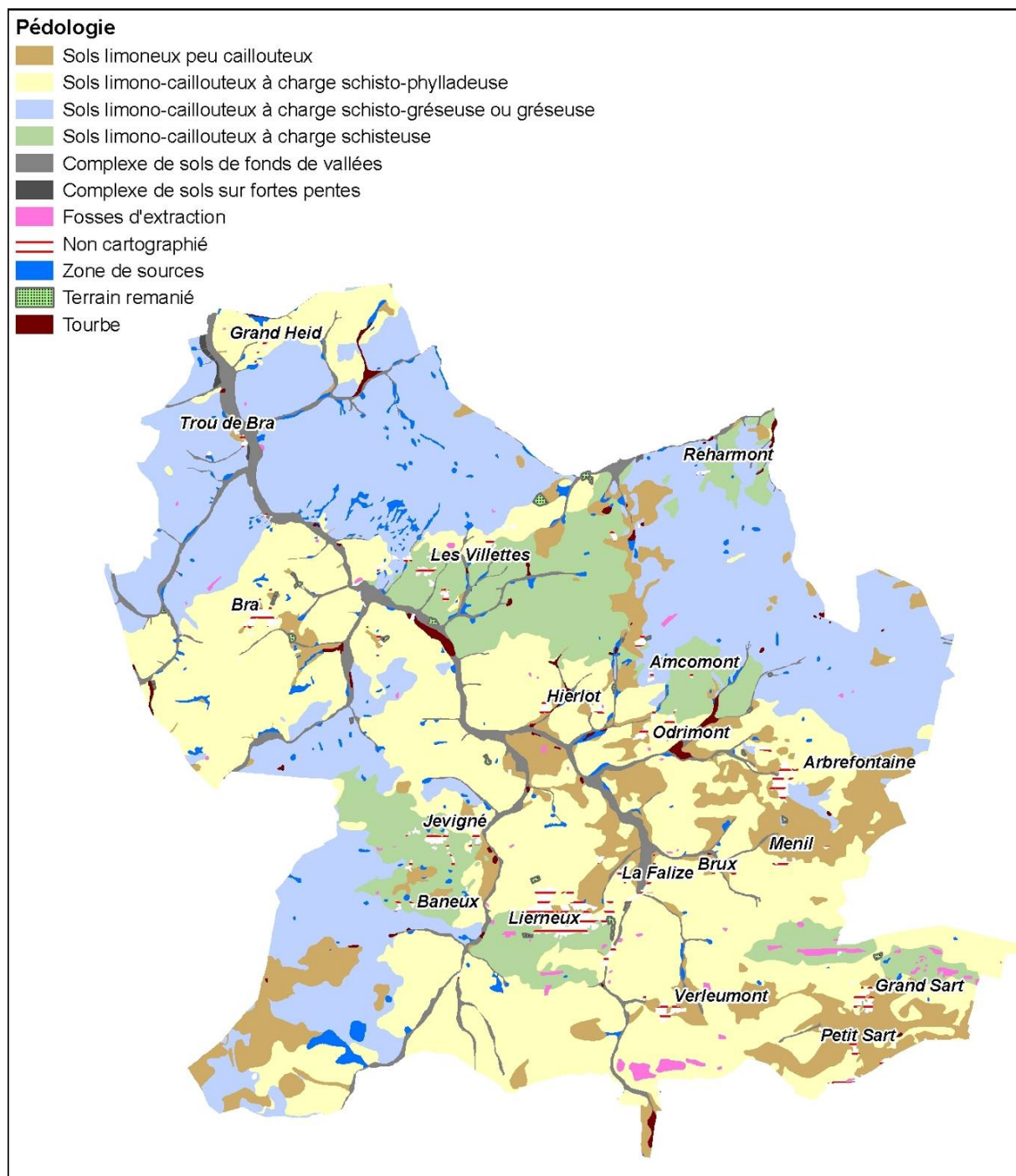


Figure 12 : Carte pédologique sur base de la carte numérique des sols de Wallonie, 2006 (origine : DGA, cartographie : JNC AWP)

II.1.2.6 SYNTHÈSE

La commune de Lierneux s'étend sur 9.208 ha et s'inscrit dans la région de l'Ardenne du Nord-est. Son altitude varie de 262 à 622 mètres.

Le relief de la commune est fortement marqué par la Lienne, cours d'eau de première catégorie, et ses affluents. Le Sud de la commune présente un relief plus mollement ondulé dans lequel naissent la plupart des affluents de la Lienne, alors que le Nord de la commune est marqué par des vallées plus étroites et plus encaissées. 383 ha des versants de ces vallées sont classés en contrainte modérée des zones à risque d'éboulement et 2 ha sont classés en contraintes majeures.

La commune appartient au bassin versant de l'Amblève. La commune est peu concernée par des risques d'inondations par débordement des cours d'eau (aléa faible), mais est sujette à certains endroits précis à des coulées de boues ou d'eau dues à la concentration des eaux de ruissellement sur certains axes. La qualité des eaux est faible due aux défauts d'épuration.

Lierneux se trouve dans la poche Sud du massif géologique de Stavelot. Le sous-sol de la région est essentiellement constitué de schistes, phyllades, quartzo-phyllades et quartzites divers. Le métamorphisme de ces différentes roches a également donné naissance au coticule (« pierre à rasoir »), roche ayant des propriétés abrasives remarquables, mais rare car seul deux gisements sont présents dans le monde (Lierneux et Vielsalm).

L'extraction du schiste et celle du coticule sont donc pratiquées depuis plusieurs siècles à Lierneux. De nombreuses exploitations étaient répertoriées sur le territoire. Actuellement, deux carrières sont encore en activités : une de schiste au Pont de Villettes et une de coticule et de schiste au Thier del Preu à Sart.

Lierneux appartient à la région agricole herbagère de Liège. Plus de 90 % des sols de la commune sont des limons caillouteux à charge schisto-phylladeuse, schisto-gréseuse ou gréseuse. La teneur en argile y est faible et les réserves en eau également. Ces sols sont peu propices aux grandes cultures. C'est pourquoi on trouve majoritairement des prairies ou des cultures annuelles dans les zones où le sol le permet (« cuvette de Lierneux », proximité de Bra et Villettes) et des zones boisées sur les sols de moins bonne qualité.

II.1.3 Structure naturelle

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

Ardoise et Coticule en Terre de Salm, Service géologique de Belgique, 2007

www.biodiversite.wallonie.be – système d'informations sur la biodiversité en Wallonie

www.lierneux.be - site officiel de la commune de Lierneux

www.walsols.be – banque de données relative aux sols wallons potentiellement contaminés

Observations de terrain, JNC AWP

But de la recherche :

Mettre en évidence les zones présentant un intérêt sur le plan de la biodiversité et les paysages dignes d'intérêt. Identifier les risques et menaces qui pèsent éventuellement sur le milieu naturel. Permettre l'intégration de ces dimensions dans les options de développement :

- protection et respect des sites naturels intéressants ;
- protection et régénération des paysages ;
- amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- mesures de (re)constitution d'un maillage écologique ;
- etc.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°3 "Structure naturelle"

La détermination de ces zones particulières s'appuie sur une documentation théorique et une recherche pratiques d'informations sur le terrain.

Les informations théoriques proviennent de différentes bases de données (Natura 2000, ADESA, Karst wallon,...), de l'analyse de cartes (planches géologiques, IGN, PPNC,...) et d'entretiens avec des personnes ressources (agent DNF, représentants d'associations de protection de la nature,...).

L'analyse de ces données permet de sélectionner les sites potentiels méritant des investigations de terrain pour en évaluer la qualité écologique et environnementale.

II.1.3.1 LES SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE

Depuis la fin des années 70, plusieurs initiatives d'inventaire du patrimoine biologique wallon ont débouchées sur des listes de sites de grand intérêt biologique. Ces listes de sites majeurs sont indispensables pour organiser l'ossature du maillage écologique et établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. Ces inventaires sont identifiés, éventuellement informatisés, structurés et réorganisés dans le cadre du programme SGIB de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) en Wallonie.

On peut définir les sites de grand intérêt biologique (SGIB) comme des unités géographiques homogènes (de 0.1 à plus ou moins 10 hectares), généralement bien identifiables sur le terrain, qui ont un quelconque intérêt biologique. Cet intérêt biologique est motivé par la présence d'espèces ou d'habitats protégés, d'espèces ou d'habitats menacés ou même d'espèces ou d'habitats que les naturalistes jugent intéressants.

La commune de Lierneux compte 10 SGIB sur son territoire, décrits ci-dessous et localisé sur la carte n°3.

Le **Colanhan** est une imposante colline (565 m d'altitude) qui domine les sources de la Lienne, au sud du village de Verleumont. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la roche mère y est formée de phyllades très durs qui ont été exploités comme ardoises pendant des siècles. Ce site, totalement couvert par la zone Natura 2000 « Sources de la Lienne » (voir ci-après), présente de nombreux intérêts, en particulier des points de vue géologique, géomorphologique, historique et paysager :

- les excavations présentent des parois rocheuses aux expositions diverses, qui portent des groupements cryptogamiques¹⁶ très contrastés avec des éléments héliophiles, sciaphiles, xérophiles ou hygrophiles ;
- dans les milieux ombragés se développent deux espèces en très forte régression en Wallonie : le lycopode sélagine (*Huperzia selago*) en voie d'extinction en Belgique et le lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) en très forte régression suite à la disparition des landes ;
- les eaux stagnant dans le creux de certaines fosses donnent lieu à la formation de microtourbières ou de micromarécages (*Carex nigra*, *Carex rostrata*, *Juncus acutiflorus*, *Eriophorum angustifolium*, *Sphagnum* spp,...) ;
- les versants du Colanhan sont couverts par des taillis de chênes et de bouleaux, souvent tortueux ;
- plusieurs de ces anciens taillis ont été remplacés par des pessières (*Picea abies*), présentant des clairières dans lesquelles le taillis de chêne et de bouleaux se régénère ;
- les sous-bois sont constitués principalement de canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et de myrtille (*Vaccinium myrtillus*).

Comme nous le verrons dans le point suivant, le Colanhan est également reconnu comme réserve naturelle agréée.

¹⁶ Un végétal cryptogame se caractérise par des organes reproducteurs cachés ou peu apparents (lichens, champignons,...)



Figure 13 : Colline de Colanhan (JNC AWP)



Figure 14 : lycopode sélagine



Figure 15 :
lycopode en
massue

La réserve des **Prés de la Lienne** se situe en aval de Lierneux (altitude 340 - 375 m), entre Hierlot et Lansival, sur des roches appartenant au Salmien inférieur (quartzophyllades et schistes). Ce site, constitué de prairies humides, de fragments forestiers, et de quelques haies, est traversé par la Lienne sur toute sa longueur. Il est entièrement inclus dans la zone Natura 2000 « Haute Vallée de la Lienne ». Trois ruisselets viennent s'y jeter en rive droite : le ruisseau d'Arbrefontaine, le ruisseau des Fagnoûles et le ruisseau des Pochay. Sur la rive gauche, le ruisseau de Groumont, plus important, vient gonfler la Lienne en aval de Hierlot. Le site présente un intérêt floristique et faunistique par la présence de :

- divers groupements de prairies humides où l'on note la présence d'espèces très intéressantes telles que : le jonc filiforme (*Juncus filiformis*), le comaret (*Comarum palustre*), la véronique à écus (*Veronica scutellata*) et l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) ;
- un groupement de géranium des bois (*Geranium sylvaticum*) accompagné de la gesse des montagnes (*Lathyrus linifolius*) et de la raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*) ;
- la cigogne noire se nourrissant dans les prés humides ;
- le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux et le martin pêcheur sont fréquemment observés aux abords des cours d'eau ;
- la pie-grièche écorcheur, le bruant jaune, la locustelle tachetée, le traquet tarier, le bruant des roseaux, la rousserolle verderolle,... parcourent les prairies, les haies et les bosquets.

Les Prés de la Lienne sont reconnus comme réserve naturelle domaniale dont l'accès est réglementé et les méthodes de gestion sont particulières.



Figure 16 : réserve naturelle des prés de la Lienne à Hierlot (JNC AWP)

L'**aulnaie de la Lienne** se trouve le long de la Lienne, en contrebas de la route de Lierneux (N645), en aval des pêcheries du Pont des Villettes. Il est également inclus dans la zone Natura 2000 « Haute Vallée de la Lienne ». Il s'agit d'une boulaie sur tourbe d'une assez vaste superficie. On peut classer cette forêt dans la sous-association, à dominance de bouleau pubescent, de l'aulnaie oligotrophe.

La **Fondroûle** se trouve au sud-est de Bra, le long du ruisseau de la Follerie et de l'un de ses petits affluents, en rive gauche, au lieu-dit « La Fondroûle ». Il est totalement couvert par la zone Natura 2000 « Haute Vallée de la Lienne ». Le ruisseau de la Follerie prend naissance aux abords du village de Malempré et se jette dans la Lienne. C'est la partie aval du ruisseau, presque entièrement forestière, qui est la plus intéressante. Le petit affluent issu de « la Fondroûle » coule dans des prairies pâturées et des prés de fauche. A proximité de ces deux ruisseaux, on peut observer :

- des lambeaux de prairies humides notamment à joncs (*Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*) et reines-des-prés (*Filipendula ulmaria*) ;
- des mares et bas-marais;
- des boulaies pubescentes, des saulaies (*Salix aurita*), une aulnaie ;
- ...

La **Vallée de Mierdeu** s'étend le long de la vallée du ruisseau de Mierdeu, affluent de la rive droite de la Lienne, qu'il rejoint à Trou de Bra. Il comprend une boulaie tourbeuse, une aulnaie et des prairies fangeuses. Ce SGIB est totalement couvert par la zone Natura 2000 « Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont » (voir ci-après).

La **Fagne de la Crépale** se situe sur le flanc nord du Plateau des Tailles, à environ 1 km à l'est du village de Malempré, à la limite communale entre Manhay et Lierneux. Il est couvert par la partie lierneusienne du site Natura 2000 « Fagne de la Crépale et prairies de Malempré ». L'altitude y est comprise entre 540 et 580 m. De cette fange, s'écoule le ruisseau de Sonnari qui se jette dans le ruisseau de la Follerie lui-même affluent de la Lienne. La Fagne de la Crépale se caractérise par une vaste zone de lande tourbeuse entrecoupée par des essais infructueux de plantations de pin sylvestre. Ce site accueille encore une population de genévriers de plusieurs dizaines d'exemplaires dont c'est la seule population d'importance au plateau des Tailles. Parmi les autres espèces végétales, notons notamment la présence de la canneberge, de l'airelle, de la linaigrette vaginée, de la bruyère quaternée, de l'orchis des sphaignes, du genêt anglais, du rossolis à feuilles rondes et de la narthécie qui compose ici de vastes massifs. En ce qui concerne l'avifaune, ce site abrite l'engoulevant d'Europe, une espèce très menacée. Signalons aussi la présence de la pie-grièche grise, de la bécasse des bois ainsi que du casse-noix moucheté, qui nichent dans les boisements d'épicéas.

Les **Mares d'Arbrefontaine** sont situées sur le plateau dominant le village d'Arbrefontaine. Elles sont également couvertes en partie par le site Natura 2000 « Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse ». Ce site est constitué d'un ensemble de mares oligotrophes, de bas-marais acides et de landes humides cernés par de vastes pessières. On y retrouve notamment le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la bruyère quaternée (*Erica tetralix*), le jonc raide (*Juncus squarrosus*) et diverses espèces de sphaignes (*Sphagnum* spp.), ainsi que des papillons et libellules des tourbières. Ce site est également reconnu comme Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB).

La **Laide Fagne** (ou Souhy-Reharmont) se trouve au nord-est de Reharmont, à proximité de la limite communale, le long du ruisseau de la Laide Fagne. Elle est également couverte par le site Natura 2000 « Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse ». On y rencontre une boulaie tourbeuse à *Betula pubescens* dans laquelle évolue une très belle population du dryoptéris à crêtes (*Dryopteris cristata*), une fougère très rare en Wallonie. Le site renferme également de petits fragments de marais ainsi qu'une chênaie acidophile à luzule (*Luzula sylvatica*). L'intérêt ornithologique de l'endroit est souligné par l'observation plus ou moins régulière d'espèces telles que la gélinotte de bois (*Bonasa bonasia*) et le grimpeur des bois (*Certhia familiaris*).

La **Carrière de Bergifa** est établie dans la vallée de la Lienne, à une centaine de mètres à l'est du Pont de Villettes. La falaise rocheuse, en dalle inclinée et irrégulière, est exposée vers le Sud-est et est donc globalement bien ensoleillée. Au niveau faunistique, la coronelle y a été observée dans les années 1980. On y observe également des orthoptères rares en Ardenne (*Gomphocerippus rufus*, *Metrioptera bicolor*) et l'abeille protégée *Anthidium punctatum*.

Au Rond Buisson

II.1.3.2 LES ZONES NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur base de deux directives européennes, la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages qui définit les zones de protection spéciale (ZPS) et la Directive 92/43/CEE appelée directive « Habitats » ou « Faune-Flore-Habitats », qui définit les zones spéciales de conservation (ZSC). La première directive concerne uniquement les Oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Conformément à ses obligations découlant du droit européen, la Région wallonne a sélectionné et proposé à la Commission un réseau de 239 sites Natura 2000, couvrant une superficie de 220.828 ha, soit environ 13 % du territoire wallon.

Le territoire communal de Lierneux possède 6 zones appartenant au réseau Natura 2000 qui couvrent environ 670 ha, soit un peu plus de 7 % du territoire communal.

Zone Natura 2000	ZPS	ZSC
	Directive « Oiseaux »	Directive « Habitats »
Fagne de la Gotale et affluents du Ruisseau de Chavanne	X	X
Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et	X	X

Habiémont		
Haute vallée de la Lienne	X	X
Fagne de la Crépale et prairies de Malempré	X	X
Sources de la Lienne	X	X
Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse	X	X

a. Fagne de la Gotale et affluents du Ruisseau de Chavanne.

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux et Manhay, et couvre une superficie de 177,6 ha dont 101 ha sont situés sur Lierneux. Ce site comprend deux entités distinctes : la Fagne de la Gotale et la vallée encaissée du Ruisseau de Chavanne, au nord de Vaux-Chavanne, qui regroupe des milieux alluviaux (ouverts ou forestiers) et quelques forêts de versant (fortement enrésinées).

Il s'agit d'un milieu humide comprenant notamment des prairies de fauches et des pâtures du Molinion actuellement fauchées ou pâturées, exceptionnellement bien conservées et remarquables sur les plans botanique et entomologique. On peut noter la présence d'une station d'épipactis des marais (*Epipactis palustris*), sans doute actuellement la seule de tout le district Ardennais. On note également la présence de milieux ouverts alluviaux intéressants et propices à la pie-grièche écorcheur et au martin-pêcheur, ce qui accentue la qualité des lieux.

Cependant, la recolonisation ligneuse des prairies semi-naturelles, l'enrésinement des fonds de vallée et des zones fangeuses, ainsi que l'omniprésence des pessières aux alentours ont tendance à modifier les qualités biologiques du site.

b. Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont.

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux, Manhay, Stoumont et Trois-Ponts et couvre une superficie totale de 228 ha (dont 31 ha sur Lierneux). Il comprend notamment le Site de Grand Intérêt Biologique de la Vallée de Mierdeu (voir point II.1.3.1).

Il regroupe essentiellement des zones forestières mais également des zones de tourbières en fond de vallée. Ce site abrite plusieurs espèces d'oiseaux mentionnées dans la directive oiseaux (Directive CEE/79/409), qui font donc l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Ces espèces sont la cigogne noire, le martin-pêcheur d'Europe, la bondrée apivore et le pic noir.

Cette zone permet aussi la conservation de plusieurs espèces animales et végétales protégées telles que le nacré de la Canneberge, le damier athalie, l'orchis tacheté, le trèfle d'eau ou encore la sphaigne.

L'enrésinement des fonds de vallée, le creusement d'étangs et le drainage des zones tourbeuses constituent une menace pour ces écosystèmes.

c. Haute vallée de la Lienne.

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux et Manhay, et couvre une superficie de 384 ha (dont 377 ha sur Lierneux). Il correspond au tracé du lit majeur de la Lienne entre Souverain-Bra et Lierneux. Il englobe trois SGIB : les Prés de la Lienne, l'Aulnaie de la Lienne et la Fondroûle.

Comme on l'a vu dans le point précédent (point II.1.3.1), les prairies semi-naturelles de la Haute Lienne sont d'un grand intérêt paysager, écologique, botanique et zoologique. Elles sont les témoins d'anciennes pratiques agro-pastorales. On remarque la présence du martin-pêcheur nicheur dans les berges vives de la

rivière, de la pie-grièche nicheuse dans les prairies de fauche et du chabot, indiquant par sa présence une très bonne qualité du cours d'eau.

Certains facteurs tels que la pollution de la Lienne, la modification du profil des berges lors de travaux hydrauliques, la suppression de la végétation rivulaire et des perchoirs, propices au martin-pêcheur, pour la pêche, ainsi que l'envahissement des zones ouvertes (prairies de fauche abandonnées) par les massifs de buissons feuillus, tendent à détériorer la Haute vallée de la Lienne.

d. Fagne de la Crépale et prairies de Malempré.

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux et Manhay, et couvre une superficie de 175,6 ha, dont 41 ha sont situés sur le territoire de Lierneux. Le site se compose de deux entités bien distinctes situées de part et d'autre du village de Malempré : la Fagne de la Crépale située à l'est du village, sur Lierneux, et les prairies humides situées à l'Ouest, en dehors du territoire communal.

La Fagne de la Crépale est également reprise comme Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB). Les caractéristiques environnementales de ce site ont donc déjà été décrites au point II.1.3.1.

Le drainage et l'enrésinement des prairies humides, l'embroussaillage et la recolonisation forestière, ainsi que la modification des pratiques agricoles sont autant de facteurs susceptibles d'apporter des transformations au site.

e. Sources de la Lienne.

Ce site se situe sur les communes de Lierneux et Vielsalm, et couvre une superficie de 199 ha. Les 73 ha sur Lierneux couvrent notamment la colline de Colanhan, reprise comme SGIB.

Ce site se caractérise donc par de grandes collines anciennement exploitées pour les ardoises et les moellons de phyllade. La présence de zones humides aux sources de la Lienne et de monticules de déblais colonisés par une lande à bruyère, caractérisent la zone. La présence de mares d'eaux stagnantes dans les excavations abritant des micro-tourbières et micro-marécages (voir description de la faune et de la flore au point II.1.3.1).

La plantation de résineux sur les terrains en forte pente et les fonds humides a fragilisé l'équilibre naturel du site.

f. Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse.

Ce site s'étend sur les communes de Lierneux, Trois-Ponts et Vielsalm, et couvre une superficie de 216 ha (47 ha sur Lierneux).

Les Mardelles regroupent trois vallées de petits ruisseaux typiquement ardennais, traversant un plateau essentiellement tourbeux, au sud-est de Basse-Bodeux. Le site est constitué d'un ensemble de mares oligotrophes, de bas-marais acides et de landes humides cernées par de vastes pessières. Deux SGIB sont inclus dans ce site : les mares d'Arbrefontaine et la Laide Fagne au Nord-est de Reharmont (voir point II.1.3.1).

II.1.3.3 LES RESERVES NATURELLES DOMANIALES, AGREES ET PRIVEES

Une réserve naturelle domaniale est une aire protégée, érigée par le Gouvernement sur des terrains appartenant à la Région wallonne pris en location par elle ou mis à sa disposition à cette fin. Une réserve naturelle domaniale peut être intégrale (aucune gestion n'y est exercée) ou dirigée (elle est gérée au moyen d'un plan de gestion).

Une réserve naturelle agréée est une zone protégée, gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et reconnue (agréée) par le Gouvernement, à la demande du propriétaire du terrain et avec l'accord de l'occupant. Une réserve naturelle agréée peut également être intégrale ou dirigée.

La commune de Lierneux compte deux réserves naturelles domaniales sur son territoire dont les caractéristiques écologiques ont déjà été expliquées ci-dessus (SGIB et Natura 2000) :

- la réserve des Prés de la Lienne couvre une superficie d'environ 61 ha ;
- une partie de la réserve naturelle du Plateau des Tailles dont environ 30 ha sont situés sur la commune de Lierneux (correspondant au SGIB de la Fagne de la Crépale).

La seule réserve naturelle agréée est la réserve naturelle de Colanhan. Elle couvre une superficie d'environ 11 ha et est gérée par l'asbl Ardennes & Gaume.

Trois autres sites sont considérés comme réserves naturelles privées :

- Ês Sâsseu (0,5 ha) ;
- Pont du Hé (0,3 ha) ;
- Souhy-Reharmont ou SGIB de la Laide Fagne (0,7 ha).

II.1.3.4 LES BIOTOPES RENCONTRES

a. Les fonds de vallées, cours d'eau et autres zones humides

Les zones humides sont des écosystèmes parmi les plus riches au monde. Elles présentent généralement une flore diversifiée et constituent un milieu accueillant pour la faune terrestre et aquatique.

A Lierneux, toute la vallée de la Lienne, et certains de ces affluents, présentent des biotopes intéressants. Certains sont d'ailleurs repris en réserves naturelles, en sites de grand intérêt biologique ou en zones Natura 2000 et sont décrits dans les paragraphes précédents.



Figure 17 : Vallée de la Lienne à proximité du Pont de Villettes

De plus, Lierneux possède un site classé reconnu comme Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB). Une Zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) est une étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté du Ministre ayant la conservation de la nature dans ses attributions, sur avis du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature. A Lierneux, il s'agit des Mares d'Arbrefontaine qui ont déjà été décrites dans les points précédents.

b. Les arbres, haies et zones boisées

Les surfaces boisées couvrent 4.457 ha, soit plus de 50 % du territoire communal. Parmi celles-ci, environ 296 ha sont classés en zone Natura 2000 et 973 ha bénéficient du régime forestier¹⁷.

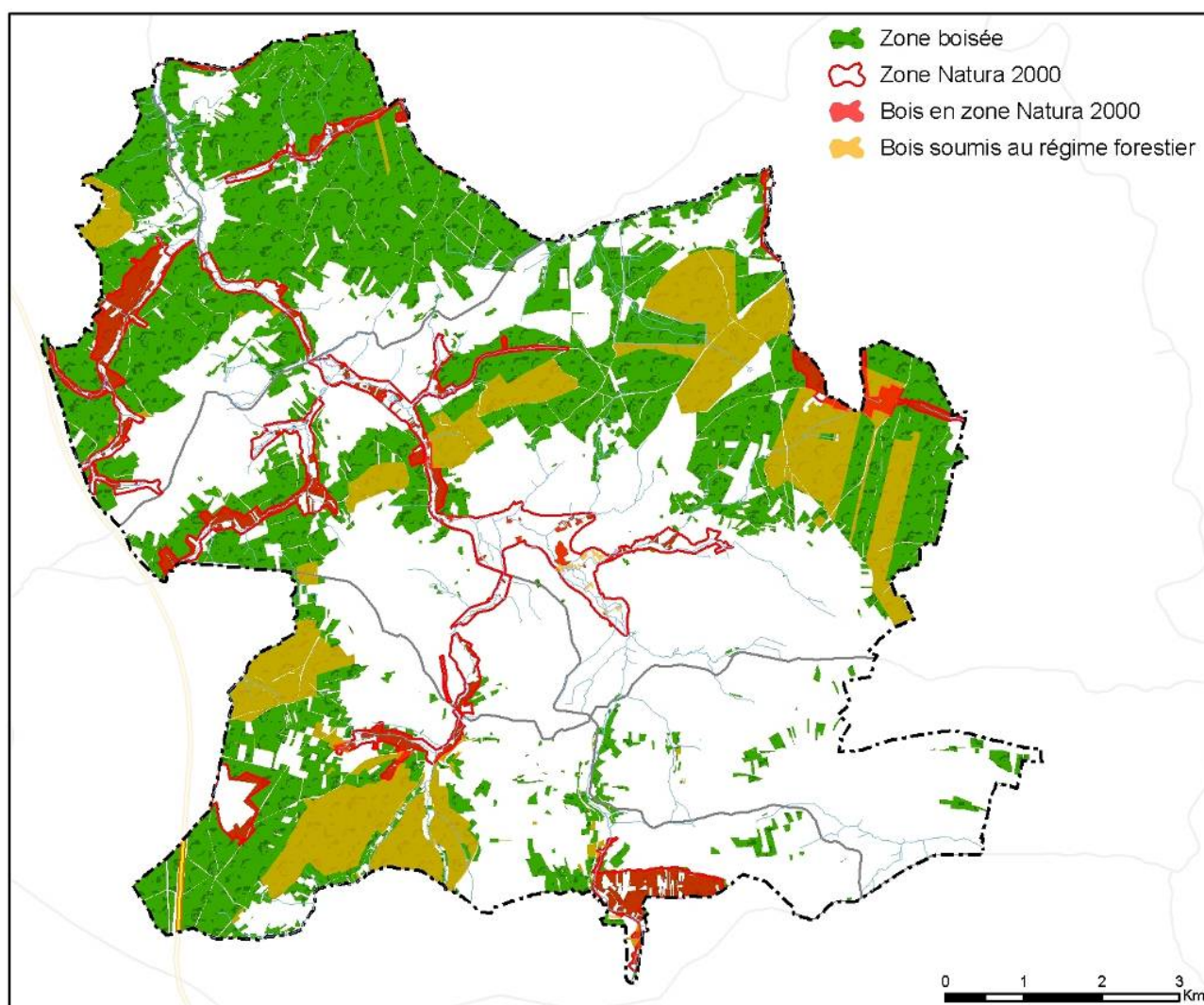


Figure 18 : Localisation des bois, bois soumis et zone Natura 2000 (SPW-DGARNE, Cartographie JNC AWP)

Les massifs boisés sont surtout localisés dans le Nord de la commune, en fonction du type de sol et de sous-sol rencontré, comme on l'a vu dans les chapitres précédents.

¹⁷ Le régime forestier découle du nouveau code forestier d'application depuis le 12 septembre 2008 (découlant de l'ancien code forestier de 1854).

La grande majorité (66,5%) des massifs boisés de la commune sont uniquement composés de résineux, en grande partie d'épicéa, accompagnés de pin sylvestre et de douglas. Les principales essences de feuillus sont l'érable, le hêtre, le bouleau, l'aulne,...

La commune compte également plus de 70 arbres remarquables sur son territoire¹⁸, dont les espèces sont principalement le chêne pédonculé, le hêtre commun, le frêne commun, le tilleul à grandes feuilles, l'érable sycomore ainsi que quelques résineux (if, mélèze et pin). Parmi ceux-ci, soulignons la présence à Trou de Bra d'un chêne âgé de 600 ans.

c. Les parcs

L'entité ne compte aucun parc reconnu comme tel au plan de secteur. On citera néanmoins le parc public « Val de Meuse », aux abords du Vicinal, à Lierneux. Celui-ci comprend une drève de résineux, assez âgée, et quelques feuillus.



Figure 19 : Parc Val de Meuse à Lierneux (JNC AWP)

Le Centre Hospitalier Spécialisé est implanté dans un parc en partie boisée de 32 ha, qui présente différentes espèces de feuillus et de résineux.

¹⁸ la liste complète des arbres et haies remarquables est reprise à l'annexe n°5.



Figure 20 : Parc du CHS (www.globalview.be)

D'autres parcs privés sont également présents sur la commune. Citons notamment le parc du Château d'Amcômont et le parc privé de la rue Plenne Soû.

d. Les carrières et parois rocheuses

Les carrières représentent généralement des milieux de substitution pour plusieurs espèces (oiseaux, reptiles, batraciens et insectes). Elles rassemblent des éléments caractéristiques et importants au niveau qualitatif du réseau écologique.

Les groupements végétaux colonisant les grandes parois rocheuses, sont principalement composés de mousses et de lichens, tel que celui formant de grandes taches jaunes très visibles (*Chrisothyx chlorina*). Sur les petits gradins et les rares fissures de ces affleurements, ce sont principalement des espèces des pelouses naturelles acidophiles et des landes qui y trouvent refuges, comme la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et la bruyère (*Calluna vulgaris*), ainsi que quelques bouleaux verruqueux et chênes pédonculés rabougris.



Figure 21 : *Chrisothyx chlorina* présent sur des roches à la rue du Centre à Lierneux (JNC AWP)

Au pied de ces parois, se côtoient parfois d'énormes blocs de phyllades et des accumulations de plaques plus petites résultant à la fois des déchets des exploitations anciennes et des éboulements naturels. Les végétations présentes dans ces milieux ne sont pas très diversifiées. Seuls les groupements lichéniques et bryologiques (mousses, hépatiques) s'avèrent être d'une richesse exceptionnelle grâce aux conditions écologiques de ces sites. L'altitude élevée, la fraîcheur, le caractère acide et oligotrophe des roches et la présence de sels métalliques dans ces roches confèrent la particularité de ces endroits.

Outre l'intérêt fongique et botanique, les carrières de Lierneux constituent également des sites ornithologiques de grand intérêt. On y trouve par exemple le busard Saint-Martin, le grimpeur des bois, la pie-grièche écorcheur, le tarier pâtre...

A défaut de mettre en place des plans de gestion pour les sites accueillant une flore et/ou une faune rare, ces milieux évolueront naturellement vers un reboisement et une uniformisation du milieu aux dépens des espèces caractéristiques de ces sites ouverts et minéraux.

Deux réserves naturelles : Bergifa et Colonchon, ainsi que les carrières en activité et les anciennes carrières.

II.1.3.5 LA SENSIBILISATION ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Peu de démarches de grande envergure sont initiées par la commune en matière d'environnement, il n'y a pas de PCDN et la première opération de développement rural n'a pas entrepris d'action dans ce sens. L'administration communale ne compte pas d'éco-conseiller. Elle poursuit néanmoins des programmes de tailles plus modestes et qui touchent plus directement la population.

Le bulletin communal d'informations, « Commune Infos » est régulièrement utilisé comme support pour la sensibilisation environnementale permanente dans de nombreux domaines : compostage, le tri des déchets, l'utilisation rationnelle de l'énergie, propreté des lieux publics, ...

a. Convention combles et clochers

La convention « Combles et clochers » vise à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aménager ou de protéger les combles et clochers en tant que gîte potentiel de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux protégés en Wallonie.

La commune de Lierneux a signé la convention Combles et clochers le 28 janvier 2004. Sept églises sont concernées par les aménagements : celles des villages de Sart, Verleumont, Lierneux, Jevigné, Arbrefontaine, Villettes, Bra et Trou de Bra.

b. Convention bords de route

Lierneux a signé la convention "Gestion des bords de route" (fauchage tardif) le 30 mai 1995. Les bords de routes participent au maillage écologique à travers toute la Wallonie. Le fauchage intensif, pratiqué durant de nombreuses années, favorise le développement des végétaux se multipliant par les racines, cette couverture végétale maintient les bords de routes dans un aspect vert et net, mais réduit la biodiversité. Le fauchage tardif permet au contraire la création de zones de refuges pour la faune et la flore sauvages. Les différentes floraisons alors présentes constituent des milieux attractifs pour de nombreux insectes. Ils constituent également des aires d'abri et de reproduction pour de nombreux autres animaux (campagnols, mulots, hérissons...).

Cette opération permet donc d'étendre le maillage écologique. A Lierneux, environ 130 km de voiries communales sont concernées.

La fauche s'effectue deux à quatre fois par an, selon les zones concernées, avec une hauteur de coupe de 10 cm minimum et sur une seule largeur de lame.

c. Participation à la semaine de l'arbre

Depuis plusieurs années, la commune dépose une candidature de participation à la "Semaine de l'Arbre" et organise une opération de distribution de jeunes plants d'arbres lorsqu'elle est retenue parmi les institutions participantes.

d. Contrat de rivière

La commune est partie prenante au sein du contrat de rivière de l'Amblève et de ses affluents, signé le 16 décembre 2005. Chaque année la commune, en collaboration avec l'équipe du CR, organise un ramassage des déchets le long des berges des cours d'eau, ainsi que plusieurs opérations de gestion d'espèces invasives.

e. Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales ont vu le jour en même temps que la réforme de la Politique Agricole Commune de 1992. Ce sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. L'engagement est pris sur base volontaire, pour une durée de 5 ans et va au-delà des bonnes pratiques agricoles.

Le programme agro-environnemental pour la période 2014-2020 se répartit en 11 méthodes. Ces dernières sont divisées en 5 axes :

- éléments du maillage écologique ;
- prairies ;
- cultures ;
- approche globale à l'échelle de l'exploitation ;
- animaux¹⁹.

f. Associations actives dans le domaine de l'environnement

La Trientale est une section du Cercle des Naturalistes de Belgique active depuis plus de 25 ans. Le champ d'activités de cette asbl se centre principalement sur le Plateau des Tailles et ses environs. Son objectif est la sensibilisation au monde de la nature, à sa découverte et à sa protection. Ses activités sont animées par plus de trente guides bénévoles. La Trientale compte également une équipe de Rangers qui travaille à la gestion de divers aspects environnementaux. Ces Rangers sont rattachés à l'atelier protégé des Hautes Ardennes : l'activité répond à une valorisation sociale de la personne handicapée et à un développement de ses compétences.

Depuis 1996, la Trientale a créé un groupe spécialement pour les jeunes « les Curieûs Bokêts », dans le but de réunir et mener des actions concrètes pour les enfants, de 6 à 12 ans, désireux de mieux connaître leur environnement.

Sur la commune de Lierneux, la Trientale gère deux réserves naturelles privées :

- Ês Sâsseu (0,5 ha) et Pont du Hé (0,3 ha) à Odrimont, le long du ruisseau d'Arbrefontaine ;

La section régionale Ourthe-Amblève de Natagora organise également des activités de découverte et de sensibilisation au patrimoine naturel de la région.

g. Plan Maya – Cimetières nature

Depuis 5 ans déjà, la commune s'inscrit dans une démarche de protection de son environnement avec des mesures concrètes, définies par le Plan Maya : des semis de fleurs et plantations mellifères, sensibilisation de

¹⁹ Site de NATAGRIWAL : <https://www.natagriwal.be/>

la population, réduction des pesticides, etc. En 2016, pour la sixième année d'actions, la commune se rallie au projet « Cimetières nature ». A noter aussi que les services ouvriers n'utilisent plus aucun pesticide depuis plus d'un an déjà. L'objectif zéro pesticide pour 2019 est d'ores et déjà atteint.

h. Pôle de Gestion Différenciée

Ensuite, Lierneux s'est attaché les services du Pôle wallon de Gestion Différenciée par une convention de partenariat de 2 ans. D'ici peu, un plan de gestion différenciée des espaces verts définira des méthodes d'entretien adaptées pour tous ces espaces, en tenant compte des spécificités de chaque endroit et des moyens humains disponibles.

i. POLLEC 2

Lancée en mars 2015, la campagne POLLEC vise à aider les communes et groupements de communes wallonnes à élaborer et à concrétiser une POLitique Locale Energie Climat. Concrètement, cette initiative wallonne animée par l'APERe permettra à des communes, dont fait partie Lierneux, de bénéficier d'un soutien financier pour le recours à une expertise externe en vue d'élaborer un Plan d'Acteur en faveur de l'Energie Durable (PAED) dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires.

L'APERe met à disposition une série d'outils pour les institutions sélectionnées comme :

- Cahier des charges pour le recours à une expertise externe ;
- Liste de bureaux d'études et associations pour ce type de mission ;
- Modèle de PAED ;
- Bilan CO2 communal de la DGO4 ;
- Outil d'évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques (AWAC) ;
- Outil « Etat des lieux » ;
- Outil « Stratégie »
- Outil « PAED »
- Outils de sensibilisation et d'accompagnement²⁰.

j. Stratégie wallonne de développement durable

Adopté en juillet 2016, la deuxième stratégie wallonne de développement durable met l'accent sur :

- La satisfaction des besoins et l'amélioration de la qualité de vie en Wallonie aujourd'hui, demain et dans le reste du monde ;
- Le changement des modes de consommation et de production en matière d'alimentation, d'énergie et de ressources de façon à rendre la Wallonie plus résiliente, à y créer des emplois locaux, à diminuer ses impacts négatifs sur l'environnement et à ériger une prospérité mieux partagée.

La stratégie se base sur un décret et s'articule autour de quatre chapitres :

- Vision à long terme : l'avenir que nous voulons en Wallonie ;
- Diagnostic des acquis et défis ;
- Objectifs à court et moyen terme
- Plan d'actions avec des mesures concrètes devant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable portant sur des domaines d'actions variés comme l'alimentation, l'énergie, les ressources, l'information et la sensibilisation, l'éducation et la recherche, etc²¹.

²⁰ Source : <http://www.apere.org/>

²¹ Source : <http://www.wallonie.be/fr/strategie-wallonne-de-developpement-durable>

II.1.3.6 RISQUES ET MENACES POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT

a. Appauvrissement de l'écosystème

La biodiversité dépend directement de la variété des écosystèmes qui composent un espace particulier ainsi que des relations, trophiques et géographiques, existant entre eux. Plusieurs facteurs menacent la qualité de la biodiversité lierneusienne dont :

- le développement non contrôlé d'espèces invasives (phénomène généralisé en Wallonie) ;
- la diminution de la superficie et de la qualité des zones humides ;
- la dégradation de la qualité des eaux courantes de surfaces.

La présence d'une végétation invasive a été constatée en plusieurs endroits et est prise en charge par le contrat de rivière :

- le long de la Lienne ;
- le long du ruisseau de la Fondroulle ;
- ...

Cette végétation non indigène, qui se développe principalement sur des talus de bords de routes ou de chemins non entretenus, a un impact négatif sur le biotope local car elle le banalise (diminution de la biodiversité). Cet appauvrissement est relativement rapide car les espèces invasives possèdent une capacité de prolifération (reproduction végétative) supérieure à celle des autres végétaux.

L'expansion des renouées du Japon se fait à partir de rhizomes. Il existe des risques d'expansion vers d'autres sites en cas de broyages des plantes et d'exportations des déchets végétaux, ainsi qu'en cas d'évacuation de terre ayant porté des renouées du Japon (travaux de terrassement). Il sera donc nécessaire d'accorder une attention à ces phénomènes, notamment au travers des travaux d'entretien assurés par la commune et lors des différents travaux de terrassement.

Deux types de luttes sont actuellement préconisés, mais il s'agit de mesures pratiquées dans l'urgence car cette problématique et les moyens de lutte sont en cours d'étude au laboratoire d'écologie des prairies des Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux :

- la première consiste en un traitement plusieurs fois répété aux herbicides, en la pose d'une bâche de plantation sur la zone et la replantation d'une végétation indigène et résistante pour couvrir la zone (aubépines,...) ;
- la seconde consiste en un fauchage régulier des plants afin d'épuiser la plante. Dans ce cas aussi il faut veiller à replanter rapidement la zone touchée.

La renouée du Japon ainsi que la balsamine de l'Himalaya prennent de plus en plus de place sur les berges des cours d'eau. Elles sont envahissantes en été et disparaissent en hiver, ce qui fragilise les berges et les soumet à l'érosion.

Les castors, réintroduits en Ardennes il y a quelques années, peuvent nuire également à l'équilibre écologique. Ceux-ci sont présents à plusieurs endroits dans la vallée de la Lienne (près de la pêcherie du Pont de Villettes, dans le ruisseau de la Follerie,...). Ils provoquent notamment les dégâts suivants :

- coupe d'arbres à proximité des cours d'eau ;
- augmentation du niveau d'eau (jusqu'à 30 cm) pour permettre le transport de leurs bois ;
- construction de barrages infranchissables pour la truite ;
- modification de la température de l'eau par le réchauffement des étendues d'eau en amont des barrages.

Le raton laveur fait également parti des espèces dites non indigènes. Ce mammifère carnivore est devenu un objet de préoccupation important au cours de ces dernières années. Les fonds de vallées forestiers

constituent son habitat préférentiel bien que dans d'autres pays où sa densité est élevée, il s'adapte sans complexe aux zones urbaines (parcs, cimetières, jardins de particuliers...). Pour se nourrir, il semble être relativement opportuniste, saisissant dans les cours d'eau ou sur la terre ferme, les végétaux et les proies les plus disponibles.

Ses mains habiles aident l'animal à laver certains aliments avant de les consommer, d'où son nom. Mais cette agilité lui permet aussi de grimper facilement aux arbres et d'y saisir ses proies avec souplesse²².

La dégradation que subissent des espaces présentant un intérêt écologique constitue une autre problématique préoccupante pour la richesse et la qualité de l'environnement. A Lierneux, les zones humides sont des espaces vulnérables. Elles sont notamment sujettes à l'assèchement du sol par des plantations d'épicéas, à des remblais non autorisés, à des dépôts sauvages d'immondices ou de déchets verts en bordure de ruisseau, au piétinement des berges par les animaux,... Les endroits les plus concernés sont :

- la réserve des Prés de la Lienne ;
- la Fagne de la Crépale sur le Plateau des Tailles ;
- ...

Enfin, les eaux courantes de surface reçoivent des rejets d'eaux usées et des résidus aqueux d'exploitations agricoles. Ces eaux polluées qui inondent, en cas de crue, les parties basses des vallées de la Lienne et de ses affluents provoquent un phénomène d'eutrophisation²³. Ce problème est notamment observé dans la réserve des Prés de la Lienne

b. Risques liés à l'activité économique

La SPAQuE²⁴ a établi une banque de données des sites potentiellement contaminés (Walsols). Toutes les informations de cet inventaire ne sont pas toujours validées (visites, études,...) mais le fait d'être répertoriée est une indication sur la possible pollution d'un site.

En 2016, la SPAQuE a répertorié à Lierneux un seul site (décharges et friches industrielles) qualifié « d'anciens sites d'activités économiques » : le site des ateliers de réparation SNCV (rue de la Gare à Lierneux) qui est aujourd'hui réhabilité en espace de rencontres et de loisirs « Le Vicinal ». La phase II concerne la réhabilitation de la maison du chef de Gare, qui faisait partie des fiches projets du premier PCDR de 2008. Les travaux de mise hors eau et de transformations intérieures sont presque terminés.

Un circuit de moto-cross est présent à Lierneux, plus exactement à la Plaine des Longs Sarts. Ce dernier a une autorisation de 5 ans à dater du 06.08.2014.

Deux forages de puit géothermique ont été effectués.

Concernant les permis d'environnement et permis unique de classe 1 et 2, la commune a délivrée entre 2007 et 2015 un total de 25 autorisations. Pour l'année 2016, un seul permis a été délivré :

- Exploitation d'un centre de tri/regroupement de déchets inertes et terres saines à Lierneux, Point du Jour, 8 – (zone artisanale) – Sprl FG Construction.

Notons que la société EDF Luminus a un projet de création de parc éolien de six éoliennes à Odrimont, en lieu-dit « Lambiester. Pour l'heure, ce projet a été refusé en février 2016 et un recours a été introduit en mars 2016.

²² Source : <http://biodiversite.wallonie.be>

²³ modification et dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport exagéré de substances nutritives, qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques

²⁴ Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement

c. Loisirs verts

Les activités de « loisirs verts » se sont développées au cours des dix dernières années. La randonnée pédestre et cycliste est fort pratiquée dans la commune et on remarque l'abandon d'emballages de nourriture le long des chemins et à proximité des aires de pique-nique.

La pratique de la moto verte et du quad est très dommageable pour la couche de sol superficielle, la qualité des chemins et sentiers, et la végétation bordant les chemins, très vulnérable aux débordements de ces engins. Cette problématique est bien plus prépondérante en condition humide.

II.1.3.7 SYNTHÈSE

Lierneux possède un patrimoine naturel très riche et diversifié : dix sites de grand intérêt biologique, 7,2 % du territoire communal repris en zone Natura 2000, deux réserves naturelles domaniales, une réserve naturelle agréée et trois petites réserves privées.

Les fonds de vallées, comme la réserve naturelle des Prés de la Liègne et les zones tourbeuses représentent les biotopes les plus riches et les plus sensibles de la commune. Tandis que les zones boisées sont largement appauvries par la plantation massive de conifères.

Les sites des anciennes carrières constituent également un milieu digne d'intérêt, propice au développement des mousses et des lichens ainsi qu'un habitat pour une flore et une faune spécifiques.

La commune n'a pas initié de démarche de grande envergure en faveur de l'environnement mais poursuit néanmoins des programmes de taille modeste comme le contrat de rivière de l'Amblève, les conventions « Bords des routes » et « Combles et clochers », les mesures agro-environnementales, la semaine de l'arbre et l'opération « Rivières et communes propres ». Deux associations sont actives dans le domaine de l'environnement sur la commune : la Trientale et Natagora.

Plusieurs menaces pèsent sur la qualité des biotopes locaux. Le développement non contrôlé des espèces invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, etc.), la diminution de la superficie et de la qualité des zones humides, la recolonisation des milieux par des résineux et la dégradation de la qualité des eaux de surface sont des éléments qui induisent un appauvrissement des écosystèmes.

II.2.1 Structure paysagère

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT (sous la direction scientifique de Claude Feltz), MRW-DGATLP, 2004

Résultats de l'analyse paysagère du Plan de secteur de Stavelot-Malmédy-Saint-Vith, ADESA, septembre 1996

Observations de terrains, JNC AWP

But de la recherche :

Mettre en évidence les zones présentant un intérêt sur le plan paysager. Permettre l'intégration de ces dimensions dans les objectifs de développement tel que la protection et la régénération des paysages.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Schémas dans le corps du texte

Le paysage ordinaire constitue la trame de l'identité territoriale d'une région :

- culturellement, il garde des empreintes de l'histoire et du folklore local ;
- environnementalement, certains éléments constitutifs participent au réseau écologique ;
- urbanistiquement, il évolue au fil des opérations d'aménagement du territoire, que ce soit pour de l'habitat, des éléments de communication ou d'activité économique ;
- socialement il est accaparé au moins par tous les loisirs d'extérieur.

Il est donc, aujourd'hui, considéré comme un élément important de la qualité de vie des populations.

La notion de paysage est complexe car elle prend en compte à la fois des éléments physiques presque immuables (nature du sol et du sous-sol, relief, réseau hydrographique, climatologie, végétation), des éléments physiques relativement variables dans le temps (type de culture, d'urbanisation, de réseau viaire,...) et des éléments subjectifs liés à l'observateur et au point d'observation. Enfin le paysage, d'apparence figée, possède une histoire, une dynamique dont la connaissance permet une meilleure compréhension de sa structure actuelle.

Après avoir été sensibilisé aux différentes menaces pesant sur le paysage, les autorités publiques essayent de se donner les moyens de gérer efficacement cette problématique. La convention européenne du paysage entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, apporte une nouvelle approche de la notion en la définissant comme « une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette définition apporte deux dimensions nouvelles : la prise en compte des actions humaines et l'intérêt potentiel pour différents types de paysages (exceptionnels ou pas) à condition qu'ils soient représentatifs. Depuis l'entrée en vigueur de cette convention, l'étude des structures paysagères est donc en pleine évolution.

II.2.1.1 DESCRIPTION DU PAYSAGE LOCAL

Pour caractériser la grande diversité des paysages wallons, un travail, réalisé par la CPDT²⁶, a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 territoires paysagers. Un territoire paysager est défini par l'agrégation de plusieurs faciès possédant des caractéristiques similaires. Les territoires paysagers et leurs unités ont été regroupés en 13 ensembles régionaux sur base d'une classification géographique des grandes différenciations.

Lierneux appartient à l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est. L'Ardenne du Nord-Est combine des sommets à la topographie très calme et des vallées évasées qui s'encaissent progressivement. La majorité de la commune de Lierneux se situe sur le territoire paysager du *haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents*. Ce territoire se subdivise en 2 faciès :

- le faciès de la Moyenne Amblève et de la Lienne. Dans sa partie avale, l'Amblève creuse, une vallée encaissée aux versants pentus et boisés. La Basse Lienne et le Roannay, quant à eux, drainent la dépression allongée qui s'étend de Francorchamps à Chevron. Le creux de cette dépression est occupé par la prairie tandis que les hauts de versants et sommets sont boisés. L'habitat s'y répartit en petits villages et hameaux dans les creux et sur les versants.
- le faciès de l'Amblève et de la Salm. Plus en amont, l'Amblève et la Salm drainent des dépressions plus larges au relief disséqué. Les boisements dominant, mais la part des prairies dans le paysage est également importante. L'habitat s'y est relativement bien développé : outre de nombreux hameaux, on y retrouve quelques petites villes (Stavelot, Malmédy, Vielsalm).

L'extrémité Sud-Ouest de l'entité de Lierneux se trouve sur le territoire paysager des *Sommets du haut plateau des Tailles*. Ce plateau culmine à la Baraque de Fraiture à 652 m. Le faciès est dominé par un couvert forestier et des fagnes, il est parsemé de clairières où se logent des villages de petite taille.

II.2.1.2 PERIMETRES D'INTERET PAYSAGER

Selon les trois plans de secteur dont Lierneux relève (aspect développé dans la sous-section II.4.1.3), cinq périmètres d'intérêt paysager (symbolisés par des hachures obliques) sont définis sur le territoire communal :

- le plus important couvre une grande partie de la vallée de la Lienne et de certains de ses affluents ;
- la colline de Colanhan et la vallée de la Lienne entre Verleumont et Lierneux ;
- le village de Reharmont et ses alentours ;
- l'ancienne carrière du Thier du Mont ;
- la carrière du Thier del Preu.

En matière de protection des paysages, la Région wallonne dispose d'une convention avec l'ADESA²⁷ qui vise à étudier d'une manière plus approfondie la notion de périmètre d'intérêt paysager et de point de vue remarquable au sein des différents plans de secteurs. Par souci de cohérence, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie proposée par cette association lors de nos relevés de terrain.

Le principe de l'analyse consiste à diviser un territoire en différentes « unités visuelles » (aussi appelées « entités paysagères ») afin de mieux comprendre les liens qui existent entre les différents éléments constitutifs des paysages. Cette analyse permet de disposer d'une perception d'ensemble de la zone étudiée dans le territoire communal voire au-delà lorsque ces unités visuelles débordent des limites communales. Celle-ci facilitera l'identification des zones sensibles, des lignes de vue, des points de vue remarquables et des éléments perturbateurs du paysage au sein du périmètre considéré.

La protection du paysage est alors définie par deux approches :

²⁶ *Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT (sous la direction scientifique de Claude Feltz), MRW-DGATLP, 2004*

²⁷ Action de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents

- les périmètres d'intérêt paysager (PIP), espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement ;
- les points et lignes de vue remarquables (PVR et LVR), qui sont des lieux ponctuels, ou parfois linéaires, d'où l'on jouit d'une vue particulièrement harmonieuse.

La commune de Lierneux est très riche en périmètres d'intérêt paysager. Toutes les zones « ouvertes » de la commune possèdent des vues remarquables tant au niveau de la longueur de vue, de l'angle de vue, de la variété des paysages observés, du relief, que de l'harmonie qui s'en dégage.

Le rapport d'analyse²⁸ ADESA indique 4 périmètres d'intérêt paysager et 13 points de vue remarquables :

- un PIP recouvre le village de Grand Heid ;
- un PIP reprenant la vallée de la Lienne à hauteur de Trou de Bra ;
- un PIP qui s'étend d'Ouest en Est, recouvrant Bra, Florêt, Les Villettes, Erria, Noirefontaine et Reharmont en ce qui concerne l'entité de Lierneux, mais se prolonge jusqu'à Bergéval, dans la commune de Trois-Ponts ;
- un PIP recouvrant de manière assez large toute la vallée de la Lienne. Les villages repris dans ce PIP sont Hierlot, La Chapelle, Amcômont, Odrimont, Lansival, Jevigné, Baneux, Bru, Gernechamps, Menil, Arbrefontaine et Verleumont. Les prairies et forêts avoisinant ces villages sont comprises dans le PIP. Les villages de Lierneux, La Vaux et La Falize, ne sont pas repris.

²⁸ Résultats de l'analyse paysagère du plan de secteur de Stavelot-Malmédy-Saint-Vith, ADESA septembre 1996

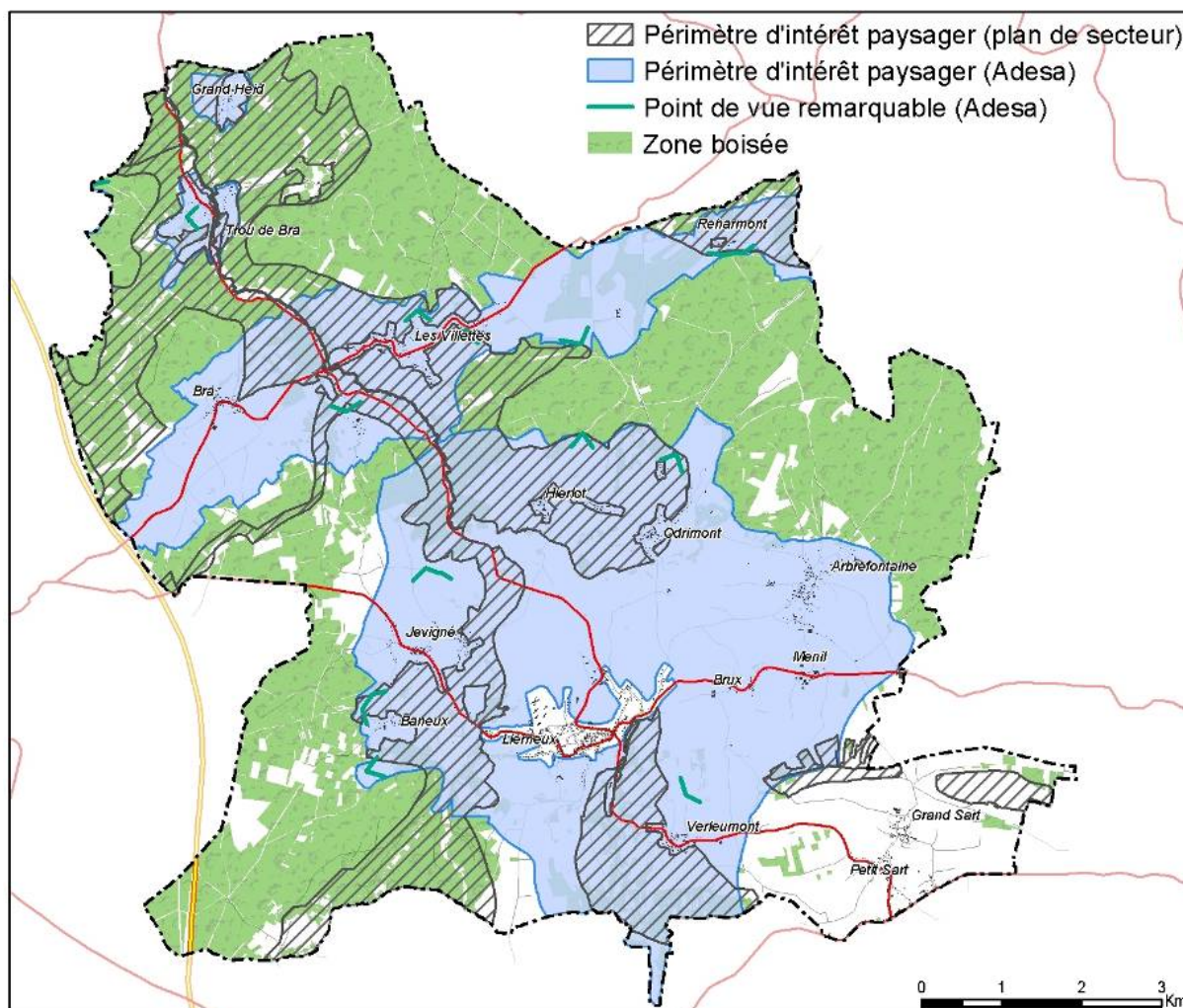


Figure 22 : Localisation des périmètres d'intérêt paysager (Source : SPW-DGATLPE, Cartographie : JNC AWP)

II.2.1.3 DESCRIPTION DES UNITES PAYSAGERES

Le principe de l'analyse visuelle consiste à diviser un territoire en différentes « unités visuelles », également appelées « unités paysagères », afin de mieux comprendre les liens qui existent entre les différents éléments constitutifs des paysages.

Le caractère rural de la commune apparaît très clairement dans l'occupation du sol. En effet, 44 % de la superficie est occupée par des champs et des prairies, 51 % correspondent à des surfaces boisées.

Le territoire de la commune peut être divisé en six unités paysagères. Les zones boisées ne sont pas comprises dans ces unités car elles présentent un paysage fermé. Elles constituent cependant les limites des unités visuelles.

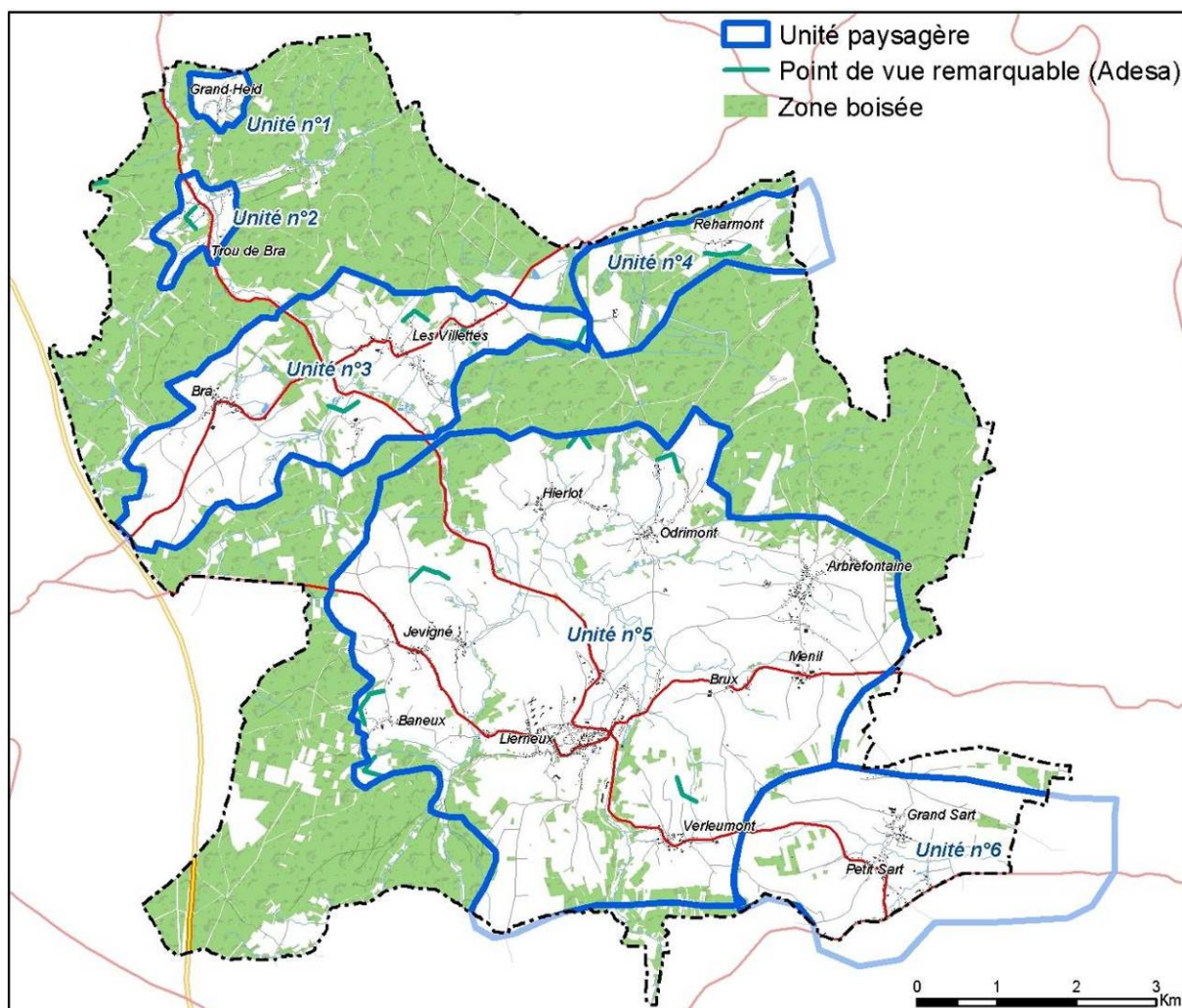


Figure 23 : délimitation des unités paysagères de la commune de Lierneux (JNC AWP)

a. Unité paysagère n°1 : Grand Heid

Situé au Nord-Ouest de la commune, le village de Grand Heid culmine à 350 m de hauteur. Cette unité paysagère est composée, en son centre, du village entouré de prairies et limité ensuite par les lisières boisées.

A l'Ouest, la vue est plus dégagée vers la vallée de la Lienne, fortement encaissée. Côté Est, le village est bordé par la forêt Thier de Grand Heid.

La végétation bordant le village est composée de feuillus et de résineux. L'unité comprend les éléments bâtis du village. Il s'agit pour la plupart de constructions traditionnelles en schistes.



Figure 24 : vue depuis le village de Grand-Heid vers le Nord-ouest (JNC AWP)

b. Unité paysagère n°2 : Trou de Bra

Le village de Trou de Bra est situé dans la vallée de la Lienne, dans sa partie la plus encaissée sur le territoire communal. L'unité paysagère couvre la zone de confluence de la Chavanne, du ruisseau de Mierdeux et de la Lienne, où se trouve le village.

L'unité est caractérisée par des versants relativement abrupts de part et d'autres de la Lienne et un fond de vallée composée de prairies, traversé par la Lienne et la route de Liernoux (N645).

Le bâti de Trou de Bra est constitué de maisons traditionnelles en arkose et schistes à proximité de l'église. Le village était au départ structuré autour de son église (bien visible) et de sa grotte dans la vallée, mais il s'est peu à peu étendu le long de la route régionale et sur les versants. On y a vu apparaître un habitat composé de maisons en briques (ou crépies) et de chalets en bois.

Les bois et forêts à proximité du village sont composés de feuillus ou de résineux et feuillus mélangés, mais quand on s'éloigne du centre de l'unité, on retrouve des pessières. Notons également la présence de trois arbres remarquables dont un chêne de plus de 600 ans.



Figure 25 : Vue de l'unité paysagère n°2 depuis les hauteurs de Trou de Bra, correspondant à l'angle de vue ADESA (JNC AWP)



Figure 26 : village de Trou de Bra depuis la rive droite de la Liègne (JNC AWP)

c. Unité paysagère n°3 : Bra et Villettes

Cette unité comprend les villages de Bra et Les Villettes respectivement situés sur le versant gauche et le versant droit de la vallée de la Liègne.

L'unité est délimitée au Nord et au Sud par de grands massifs boisés. Elle est traversée par deux routes régionales : la N651 qui relie Bra et Villettes et, perpendiculairement à celle-ci, la N645 qui longe la vallée de la Liègne.

Le village de Bra est groupé en noyau autour du château et de l'église, qui sont deux points d'appel dans le paysage. Le bâti est caractérisé par une architecture traditionnelle. Les quelques constructions neuves qui s'y trouvent se fondent relativement bien dans l'ensemble. Cependant, quelques bâtiments agricoles ou industriels ressortent car ils ont été construits en matériaux différents (tôles de couleur, crépis,...).

Les Villettes, par contre, présente un habitat beaucoup plus dispersé le long de la nationale. Le village s'étire du Pont de Villettes jusqu'à Erria. L'église, située sur un point haut, constitue un point de repère assez marqué dans le paysage, visible depuis Bra et Floret.

Les alentours des villages sont composés de prairies entrecoupées, ça et là, de bosquets et de haie. Viennent ensuite, en bordure de l'unité, les lisières forestières composées essentiellement de résineux.



Figure 27 : vue sur l'unité paysagère n°3 depuis Floret, correspondant à l'angle de vue ADESA (JNC AWP)



Figure 28 : Vue sur Villettes depuis la Sevraille (JNC AWP)



Figure 29 : Vue sur Bra depuis les Villettes (JNC AWP)

d. Unité paysagère n°4 : Noirefontaine et Reharmont

Le paysage de cette unité est ouvert vers la vallée du Bâleur, ruisseau qui marque la limite communale entre Lierneux et Trois-Ponts.

Au Sud, l'unité est composée de prairies sur le versant en pente jusqu'au cordon boisé marquant le fond de vallée. Au Nord, le petit hameau de Reharmont est situé en bordure de la forêt de Lambiester.

Au loin, on distingue les pylônes rouge et blanc de la ligne à haute tension qui traverse les deux communes.



Figure 30 : Vue sur l'unité paysagère n°4 depuis Reharmont

e. Unité paysagère n°5 : la cuvette de Lierneux

Cette unité englobe toute la dépression dans laquelle se trouve la plupart des villages de la commune. Le domaine herbager occupe la majeure partie de la zone, le paysage y est donc ouvert.

Outre les prairies, le paysage est composé des villages et hameaux concentrés, autour de leur église ou chapelle, dans des endroits privilégiés, à l'abri des vents, à proximité des points d'eau et le long d'axes de communication.

L'alignement végétal des fonds de vallée est représenté par les berges boisées de quelques ruisseaux. Les sommets des collines sont également boisés, essentiellement par des résineux.

Cette unité est traversée par une ligne électrique à haute tension, dont les pylônes peints en rouge et blanc sont fort visibles dans le paysage.

Depuis le sommet des collines qui composent l'unité, de nombreux points de vue dégagés permettent d'admirer la quasi-totalité de cette unité et au-delà. Certains de ces points sont d'ailleurs repris dans les points de vue remarquables de l'ADESA, comme par exemple à Baneux, à Amcômont, à Verleumont et depuis la colline de Colanhan.



Figure 31 : Vue sur la cuvette de Lierneux depuis la rue des Marcadènes (JNC AWP)



Figure 32 : Vue sur le village de Lierneux depuis la table d'orientation de Baneux (JNC AWP)



Figure 33 : Ligne à haute tension à Arbrefontaine (JNC AWP)

f. Unité paysagère n°6 : Sart

Cette unité paysagère comprend le village de Sart (Grand-Sart et Petit-Sart). Elle est délimitée par trois collines : le Thier du Mont et le Thier del Preu au Nord et Colanhan au Sud-ouest. Vers l'Est, la vue est plus ouverte dans la vallée du Golnai, vers la commune de Vielsalm.

Petit-Sart est un noyau de maisons rassemblées autour de l'église qui s'étend en direction de la N89. Grand-Sart est un noyau plus petit situé sur le versant Nord de la vallée du Golnai. Les alentours des villages sont essentiellement composés de prairies clairsemées de bosquets d'arbres ou de feuillus isolés. Les forêts de résineux sont présentes uniquement sur les trois collines.

Cette unité est également traversée par la ligne électrique à haute tension, dont les pylônes sont particulièrement peu discrets (rouges et blancs). Le Camping des 3 Sarts constitue également un point d'appel dans le paysage.



Figure 34 : Vue vers l'unité paysagère de Sart depuis le Thier du Mont (JNC AWP)

II.2.1.4 SYNTHÈSE

Le territoire de la commune peut être divisé en 6 unités distinctes présentant des paysages variés, structurés notamment par la présence de la Liègne. Le Sud de la commune est composé d'une grande dépression dans laquelle les vues sont longues, alors que le Nord est marqué par une vallée plus encaissée aux versants abrupts.

Comme le souligne l'ADESA dans son analyse, l'ensemble de la commune est riche en périmètres d'intérêt paysager. D'une manière générale, les paysages sont remarquables tant en ce qui concerne la longueur de vue, l'angle de vue, la variété (alternance de conifères, feuillus, prairies, bouquets d'arbres, villages, arbres d'âges différents et variété d'espèces mélangées), le relief, les plans successifs que l'harmonie qui s'en dégage.

La majorité des zones ouvertes (non boisées) sont reprises en périmètre d'intérêt paysager, soit au plan de secteur, soit dans l'analyse de l'ADESA. Plusieurs points de vue remarquables ont également été identifiés dont certains présentent des vues longues, allant jusqu'à 10 km.

L'urbanisation récente et rapide ne tenant pas compte des caractéristiques locales, la présence de la ligne à haute tension, ainsi que la multiplication des pessières pourraient venir perturber l'harmonie du paysage et détériorer certains points de vue remarquables.

II.2.2 Occupation du sol

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Matrice cadastrale et plan parcellaire cadastral de la commune de Lierneux, Administration communale, 2008

Occupation du sol selon le registre Cadastral, 2015, IWEPS

Carte d'occupation du sol de Wallonie, SPW-DGARNE

Observations de terrains, JNC AWP

But de la recherche :

Faire apparaître la répartition des activités sur le territoire et les consommations respectives d'espace. Permettre une mise en évidence de l'évolution de ces données. Comparer cette situation à celle des communes voisines (microrégion) et à celle de la Wallonie.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°4 « Occupation du sol et voies de communication »

II.2.2.1 OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

L'occupation du sol sur l'entité de Lierneux répond à l'influence pédologique et topographique et peut être résumée de la manière suivante :

- Un peu moins de la moitié de la commune (48%) est couverte par des zones boisées ;
- présence de deux importantes poches dédiées à l'agriculture et à l'urbanisation (la première couvre toute la « cuvette de Lierneux, la seconde reprend les villages de Villettes et Bra).

La surface non bâtie représente près de 97 % de la superficie cadastrée du territoire, soit environ 8.600 ha. Parmi celle-ci, 52 % sont couverts par des bois et forêts (4.328 ha) et 45 % par l'agriculture (35 % de prairies et 10 % de cultures). Le solde est couvert par des terres vaines et vagues, des vergers ou pépinières et autres superficies non bâties. Ces différentes occupations du sol sont réparties, sur le territoire de la commune, selon les aptitudes du sol (voir sous-section II.1.2.5) et donc également selon la géologie. En effet, les bois sont situés sur les sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et l'agriculture sur les sols à charge schisteuse ou schisto-phylladeuse ou sur des sols limoneux peu caillouteux en fond de vallée.

Au sein des espaces bâtis (± 3 % du territoire cadastré), la catégorie de l'habitat occupe plus de 3/4 de la surface bâtie (+/- 197 hectares). La carte n°4 fait apparaître que ces zones bâties se présentent sous la forme de nombreux petits noyaux répartis au sein des espaces agricoles. Ces noyaux ont aujourd'hui tendance à s'étirer le long des voiries régionales. Lierneux se différencie des autres noyaux par sa taille, nettement plus importante. C'est dans ce noyau également que se concentrent les principales activités économiques, plusieurs équipements communautaires (infrastructures sportives, écoles, cimetière, administration,...), ainsi que le centre hospitalier spécialisé (5 % de la surface bâtie).

Les bâtiments et terrains consacrés à l'activité économique (autre qu'agricole) n'occupent qu'environ 16 hectares, ce qui représente 6 % des espaces bâtis. Les équipements communautaires occupent également 6 % de la surface bâtie.

Les activités de loisirs représentent environ 16 % des espaces bâtis de la commune (+/- 44 ha). Ceci s'explique par la présence de deux campings (à Sart et à Odrimont).

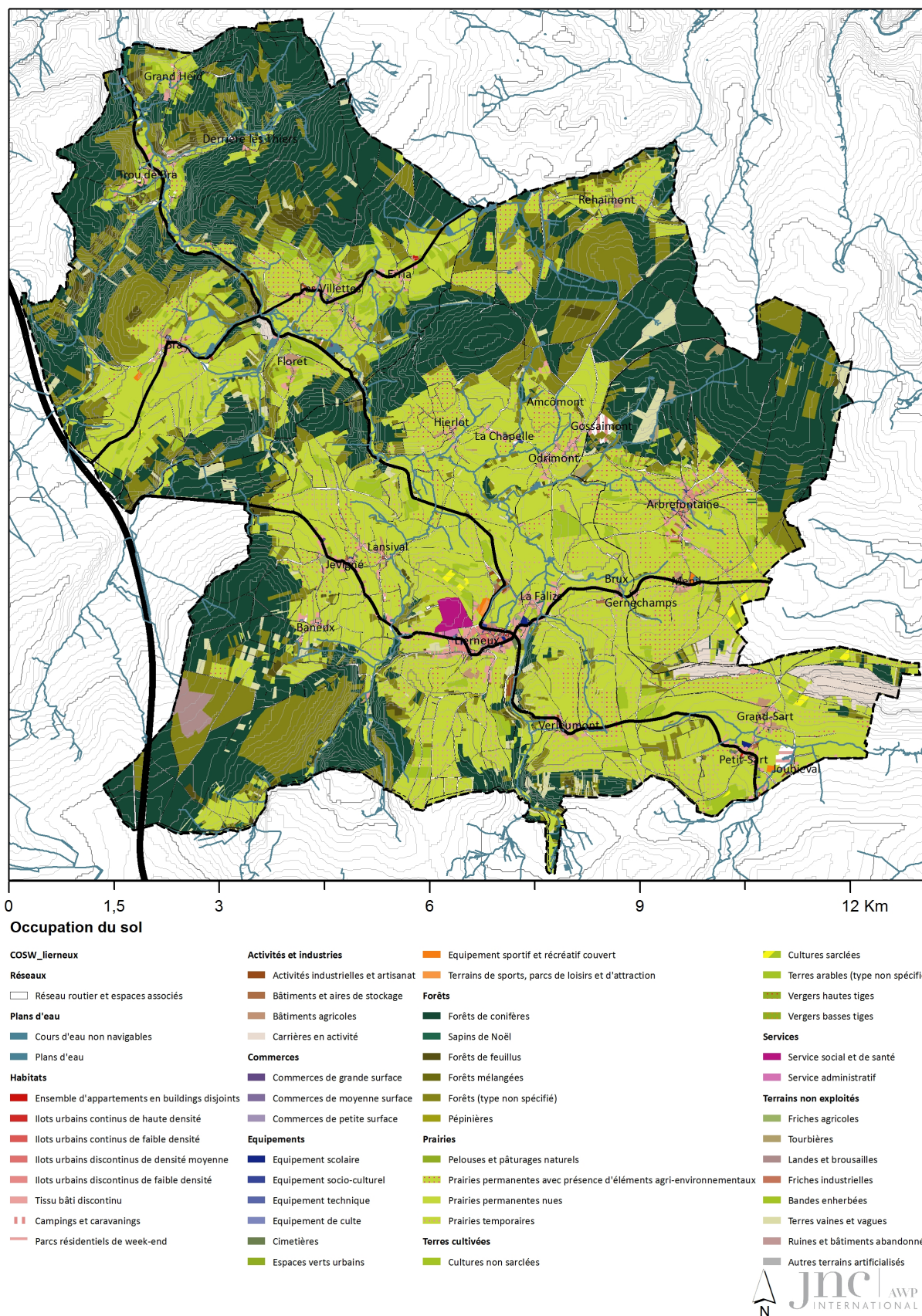


Figure 35 : Occupation du sol sur la commune de Lierneux (SPW, IGN, cartographie : JNC AWP)

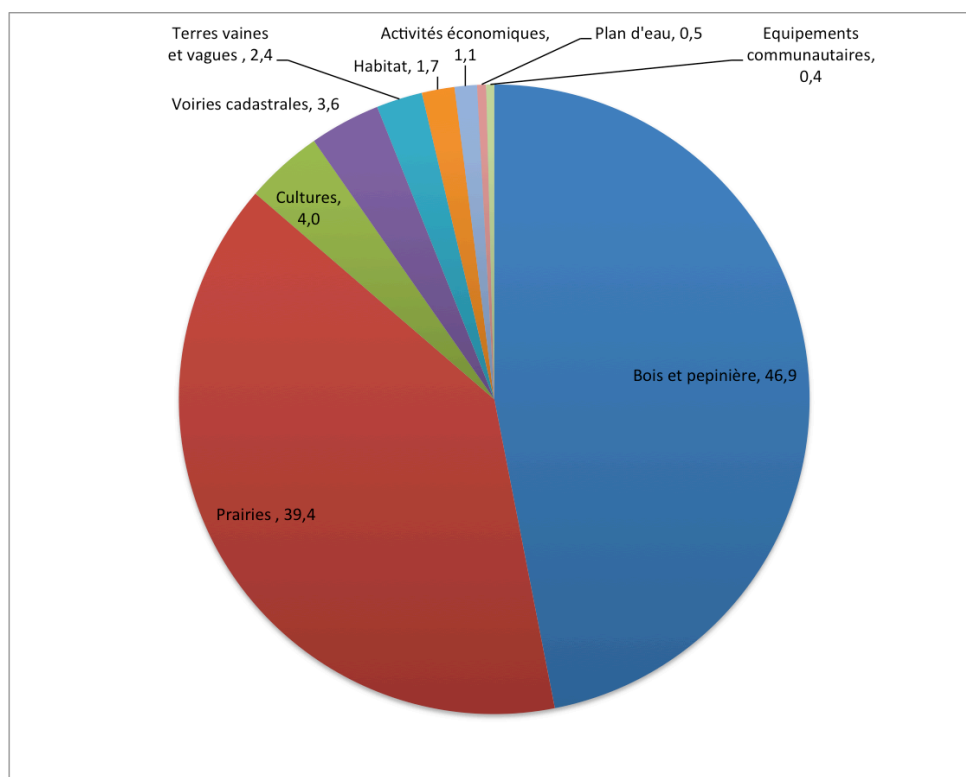


Figure 36 : Répartition des différents types d'occupation du sol sur la commune de Lierneux (sur base de la matrice cadastrale 2008)

II.2.2.2 OCCUPATION DU SOL DANS LA MICROREGION

Le tableau suivant donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol dans les communes voisines (Manhay, Stoumont, Trois-Ponts et Vielsalm), dans la microrégion et en Wallonie. Ce tableau est basé des données sur l'Occupation du Sol de Wallonie selon le registre cadastral sur base des données de 2015.

	Lierneux	Stoumont	Trois-Ponts	Vielsalm	Manhay	Microrégion	Wallonie 2015
Zones urbanisées	2,91%	2,18%	2,59%	3,74%	2,44%	2,81%	8,26%
Habitat	2,14%	1,80%	1,89%	2,63%	1,71%	2,05%	6,26%
Equipements communautaires	0,58%	0,30%	0,29%	0,35%	0,38%	0,34%	0,77%
Activités économiques (agricole comprise)	0,17%	0,06%	0,41%	0,70%	0,34%	0,40%	10,00%
Loisirs	0,16%	0,16%	0,20%	0,56%	0,27%	0,32%	0,97%
Voiries cadastrées et autres	0,09%	0,14%	0,13%	0,44%	0,17%	0,24%	0,77%
Zones non urbanisées	93,43%	93,21%	93,49%	93,09%	93,47%	93,29%	86,84%
Cultures	9,50%	0,47%	0,15%	18,15%	15,97%	10,32%	27,80%
Vergers ou pépinières	0,02%	0,71%	0,04%	0,01%	0,01%	0,19%	0,99%

Prairies	32,06%	25,61%	29,92%	16,62%	10,56%	19,29%	22,68%
Bois	48,33%	64,23%	59,88%	52,05%	60,55%	58,64%	29,39%
Terres vaines et vagues	2,89%	1,60%	1,82%	4,64%	5,40%	3,65%	2,92%
Eau	0,13%	0,03%	0,04%	0,22%	0,06%	0,10%	0,24%
	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Non cadastré ou non classé	3,65%	4,62%	3,92%	3,17%	4,09%	3,90%	4,90%

Tableau n° 1 : Comparatif des taux d'occupation du sol (source: IWEPS)

Les pourcentages déduits de notre approche sont légèrement différents de ceux publiés par la DGARNE dans sa cartographie d'occupation du sol (COSW). Les différences sont situées au niveau de l'activité économique (le COSW intègre un plus grand nombre de terrains pour l'activité agricole et tient compte également de carrières qui ne sont actuellement plus exploitées) et de la répartition entre les cultures et les prairies.

En comparant Lierneux à sa microrégion et à la Wallonie, on remarque les éléments suivants :

- Lierneux est dans la moyenne microrégionale en terme de surface bâtie, mais est bien inférieure à la moyenne wallonne ;
- la surface dédiée à l'agriculture est plus élevée dans la commune de Lierneux que dans les communes au Nord de cette entité qui ont un taux très faible de terres agricoles alors que les communes limitrophes au Sud de la commune ont un caractère plus agricole (+ de 16 %) ;
- à l'inverse, la surface boisée y est plus faible, tout en restant nettement supérieure à la moyenne wallonne.

II.2.2.3 EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

L'évolution de l'occupation du sol au cours des trois dernières décennies est résumée dans le graphique ci-après. On remarque que :

- la surface agricole diminue de manière constante et est passée de 4077 ha en 1982 à 3828 ha en 2015 ;
- la surface boisée reste plus ou moins constante ;
- la superficie dédiée à l'habitat a considérablement augmenté. Elle est passée de 90 ha en 1982 à 197 ha en 2007 (+ 120 % en un peu plus de «3 décennies»).
- la superficie dédiée à l'activité économique a augmenté également de manière importante en termes de proportionnalité (la valeur absolue reste faible) : de 8,5 ha en 1982, elle est passée à environ 16 ha en 2015.

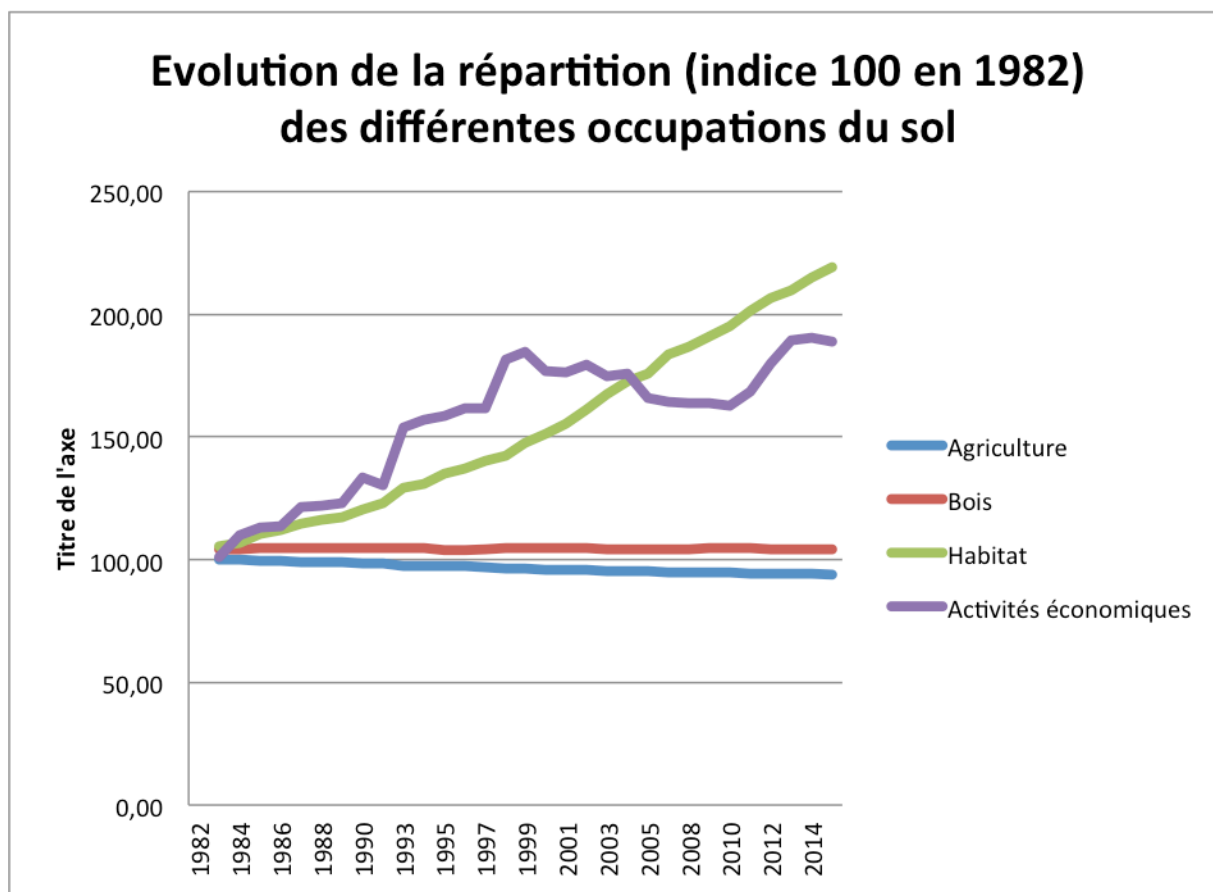


Figure 37 : Evolution relative (indice 100 en 1983) de la répartition des types d'occupation du sol (source : IWEPS)

II.2.2.4 SYNTHÈSE

A Lierneux, la surface non bâtie représente environ 97 % du territoire, dont 48 % sont couverts par des zones boisées, 32% par des prairies et 9 % par des terrains agricoles.

Au sein des espaces bâtis (3 %), l'habitat y représente environ $\frac{3}{4}$ des surfaces (196 ha). Les autres terrains bâtis sont dédiés à l'activité économique, aux équipements communautaires, aux loisirs et aux infrastructures.

Cette répartition est assez semblable à l'occupation du sol dans les communes de la microrégion. Par rapport à la moyenne wallonne, les espaces boisés sont nettement plus représentés à Lierneux, alors que les proportions de terrains urbanisés sont nettement inférieures.

Sur ces trois dernières décennies, on observe une augmentation constante des terrains à destination résidentielle et économique (dont la croissance reste malgré tout relative par rapport aux zones d'habitat), au détriment des espaces agricoles.

II.2.3 Structure et caractéristiques du bâti

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

« Architecture rurale de Wallonie – Ardenne Herbagère », *Pierre Mardaga éditeur, 1992*

« La géographie appliquée à l'Université de Liège », par Marc Binard, Guénaël Devillet et Michel Erpicum, 2003

« Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, Des villages - Des paysages : L'Ardenne », *MRW DGATLP, 1998*

Liste des biens classés, DGATLP

Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique, Wallonie, tome 12², Pierre Mardaga éditeur, 1984

Histoire d'une vallée, La Lienne en Haute Ardenne 1500 - 1800, *Charles Leestmans, Stavelot 1980*

Observations de terrains, JNC AWP

But de la recherche :

Mettre en évidence les sites d'implantation des différents lieux habités, leur croissance à travers les époques, les divers types de bâti ainsi engendrés.

Faire apparaître les caractéristiques urbanistiques et architecturales actuelles des noyaux bâtis.

Permettre une prise de conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire à des fins d'urbanisation.

Situer les bâtiments et ensemble de bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°5 « Carte des noyaux d'habitants »

II.2.3.1 EPOQUES D'IMPLANTATION DU BATI

L'analyse de cartes de différentes périodes nous permet de déterminer avec une certaine précision les époques d'implantation du bâti et des voies de communication. L'approche est effectuée en quatre temps, en fonction des documents disponibles:

- avant 1775 (avant les cartes de Ferraris) ;
- de 1775 à 1880 (de Ferraris aux cartes du Dépôt Légal de la Guerre et aux cartes Vander Maelen) ;
- de 1880 à 1980 (des cartes du Dépôt Légal de la Guerre aux cartes topographiques classiques de l'IGN) ;
- de 1980 à 2008 (des cartes topographiques classiques de l'IGN éditées en 1980 aux actuelles cartes topographiques de l'IGN, combinées au PLI).

Les villages ci-dessous sont regroupés par anciennes communes et les hameaux sont associés aux noyaux villageois les plus proches.

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1775	De 1775 à 1880	De 1880 à 1980	Après 1980
Ancienne commune de LIERNEUX				
Lierneux (La Falize, La Vaux)	Lierneux se présente comme un petit noyau villageois. Les maisons s'organisent à proximité de l'église de Lierneux, principalement dans la Chienrue et la rue Rutxhiel, ainsi que quelques maisons plus dispersées le long de la rue du Centre. Le Château d'Huart, de la même époque que la Ferme Bricheux, date du 17 ^e siècle. La première mention faite de l'église de Lierneux date de 862. Cette église a aujourd'hui disparu. La Falize et la Vaux sont constitués d'une ou deux fermes.	Le centre de Lierneux se densifie et s'étire peu à peu vers la rue du Hautmont. Cependant, en un siècle, son développement fut relativement faible.	Entre 1880 et 1980, l'urbanisation explose à Lierneux : la grande majorité de la zone d'habitat de Lierneux fut construite durant cette période. Sur l'IGN de 1893, on voit apparaître « l'Asile d'Aliénés ». Plus d'une dizaine de pavillons vont être édifiés sur une propriété boisée de 32 ha. Ces constructions vont radicalement changer le développement du village. L'église actuelle est construite entre 1950 à 1961. En 1979, construction de la cité d'habitations : du « Tournand de la roue »	Lierneux continue à se développer à l'extérieur du noyau villageois. Par le développement de l'habitat, La Falize, La Vaux et Lierneux, sont totalement reliés. Plusieurs nouveaux quartiers voient le jour (rue des Marcadènes, Dessus le Moulin et le Pré du Renard). La zone d'activités économique du « Point du Jour » se remplit.
Les Sarts (Petit Sart, Grand Sart)	Grand Sart et Petit Sart sont deux noyaux bien distincts composés chacun de quelques fermes et maisons.	Grand Sart se développe plus rapidement que Petit Sart. La structure de ce dernier n'a quasi pas évolué en un siècle. La route reliant Joubiéval à Vielsalm est déjà présente à cette époque.	Les Sarts se sont très fort développés au 20 ^e siècle et ont fini par se rejoindre. Leur développement est de type tentaculaire. Petit Sart s'étire jusque Joubiéval et quelques constructions apparaissent au Thier del Preu.	Quelques rares nouvelles constructions apparaissent le long des voiries menant à Joubiéval et à Verleumont.
Odrimont (Ancômont, La	Le village d'Odrimont présente un habitat dense, qui s'est	En un siècle la configuration de ces villages et hameaux a	Le développement de ces villages date surtout de cette	De nouvelles habitations à quatre façades apparaissent

Chapelle, Hierlot)	initialement développé à un croisement entre deux routes importantes. Amcômont est déjà présent sur la carte avec 4-5 bâtiments. La configuration du village de Hierlot est proche de son apparence actuelle : un petit noyau, composé de quelques fermes, et un bâti s'étirant vers le Nord. Une chapelle est érigée en 1732 entre les villages de Hierlot, Odrimont et Amcomont qui donnera naissance au hameau « La Chapelle ».	peu évoluée. Quelques bâtiments supplémentaires apparaissent à Hierlot, Odrimont. et autour de l'église à La Chapelle. Le château d'Amcômont est également mentionné sur les cartes de cette époque.	époque. Le hameau de la Chapelle s'étire entre Odrimont et Hierlot. Odrimont s'étend vers le Nord (Sur les Fontaines) et vers le Sud. Le village de Hierlot se densifie, mais sa structure reste identique.	le long des voiries principales. La zone de loisirs de la Croix Lambert est maintenant occupée par un camping.
Jevigné (Lansival, Baneux)	Le village de Jevigné s'est établi de manière assez dense, le long de la route reliant Baneux à Lansival. Baneux et Lansival présentent tous deux un habitat disséminé au milieu des prairies. Le Moulin d'Ecdoval est déjà mentionné à cette époque.	La configuration du village de Jevigné a complètement changé : du village linéaire du siècle précédent, on est passé à un noyau bâti plus dense autour de l'église. L'axe du village visible sur les cartes Ferraris semble avoir disparu. Lansival et Baneux comptent quelques constructions supplémentaires dans leur centre.	Jevigné et Lansival se développent le long des voiries quittant le centre du village (route de Manhay, La Frête, route entre Lansival et Jevigné,...). Quelques bâtiments apparaissent également dans la zone de loisirs du Coreux et sur les hauteurs de Baneux.	Les villages s'étendent et petit à petit se rejoignent. Jevigné s'étend sur la route montant à Baneux (permis de lotir de 2006), Jevigné et Lansival sont reliés par des habitations et de nouvelles maisons s'implantent sur la route de Manhay vers Lierneux et vers Manhay. Baneux se densifie également tout en gardant un noyau concentré.
Verleumont	En 1770, Verleumont était un village relativement bien développé aux abords d'un carrefour à 4 embranchements. La grande ferme est	Verleumont se densifie en son centre : une voirie supplémentaire, bâtie de part et d'autre, vient s'ajouter au carrefour en étoile.	Le bâti s'étire le long de la voirie régionale, de part et d'autre du village. Mais le centre garde la configuration du siècle précédent.	De nouvelles constructions apparaissent le long de la voirie régionale surtout en direction de Lierneux (permis de lotir de 2002).

	déjà présente sur les cartes de cette époque. La Chapelle St-Joseph fut construite en 1722.			
Reharmont et Noirefontaine	Reharmont est, à cette époque, composée 3-4 constructions (fermes et/ou habitations). La ferme de Noirefontaine, dont on estime son premier établissement vers 1540, était la résidence campagnarde des princes-abbés de Stavelot-Malmédy. Sur la carte Ferraris elle est entourée de plusieurs potagers et accessible par deux drèves.	Construction de la chapelle St-Remacle en 1801. La carte de Vander Maelen fait état de nouvelles constructions et nouvelles voiries.	Une ou deux nouvelles constructions sont visibles à Reharmont.	Reharmont est resté inchangé. L'implantation de la ferme de Noirefontaine est également restée identique.
BruX, Gernechamps	BruX n'est pas mentionné sur la carte Ferraris, mais deux ou trois fermes sont implantées à l'endroit où le hameau se développera. Gernechamps est composé d'une seule grosse ferme.	La carte mentionne quelques constructions supplémentaires à BruX et une seconde ferme à Gernechamps.	Quelques nouvelles constructions de maisons ou de bâtiments agricoles viennent densifier les hameaux.	Les hameaux ont peu changés.
Ancienne commune de BRA				
Bra (Florêt)	A cette époque, le village de Bra est un noyau bâti relativement dense construit autour de l'église et du château. L'église actuelle fut construite en deux fois (1720 et 1764). Le Château de Bra a	Quelques bâtiments viennent densifier le centre en s'intercalant dans les bâtiments existants.	Le village s'étend le long de la voirie régionale et des rues quittant le village. Quelques constructions apparaissent également au Pont de Villettes (hors zones urbanisables).	Flôret ne compte toujours qu'une dizaine de maisons, mais de nouvelles constructions s'y sont implantées ces 5 dernières années. Bra s'est densifié mais son développement depuis est

	été édifié au 17 ^e et 18 ^e siècle. Florêt est un hameau de quelques bâtiments disséminés parmi les prairies.			relativement faible. Le centre ancien y est encore bien visible.
Les Villettes (Erria)	Les Villettes et Eria sont deux entités distinctes développées essentiellement selon un axe Nord-Sud (correspondant à Brixheux pour Villettes) perpendiculaire à la voirie principale. Quelques constructions sont également présentes sur la voirie reliant Les Villettes au Pont de Villettes.	La configuration des villages change peu. Le nouveau bâti s'implante à proximité de la voirie principale. L'église Saint-Pierre de Villettes est présente.	Des nouvelles constructions apparaissent le long de la voirie régionale de manière dispersée mais continue depuis le Pont de Villettes jusqu'à Erria.	Les nouvelles constructions viennent combler les interstices le long de la voirie régionale.
Trou de Bra (Grand Heid, Derrière-les-Thiers)	Trou de Bra est composé de quelques constructions dispersées dans la vallée de la Lienne. Une seule bâtisse est mentionnée à Derrière-les-Thiers.	Trou de Bra évolue peu : quelques constructions s'ajoutent dans la vallée. Derrière-les-Thiers compte 2 constructions en plus qu'en 1770. Grand-Heid est un petit hameau d'une quinzaine de maisons.	De nouvelles habitations viennent s'implanter sur les coteaux et en fond de vallée. On voit également apparaître des secondes résidences de types chalets. La chapelle de Trou de Bra est construite en 1910.	Trou de Bra continue à se développer le long de la N645, de manière très dispersée. Sur-les-Thiers s'agrandit aussi mais ne s'étend pas au-delà de la tête de colline, entourée de bois. Grand-Heid compte quelques maisons en plus mais son bâti reste groupé.
Ancienne commune d'ARBREFONTAINE				
Arbrefontaine (Menil)	Arbrefontaine est un village bien développé, concentré et organisé le long d'une voirie principale formant une boucle. Sur les cartes de Ferraris, le Calvaire (14 stations en	La configuration des villages d'Arbrefontaine et de Menil n'a pas évolué mais ils se sont densifiés. Un étang est présent au Sud-est d'Arbrefontaine dans	Arbrefontaine s'étire peu à peu sur les versants et le long des voiries. Menil conserve sa structure en noyau.	Arbrefontaine continue à se développer de manière tentaculaire. Un nouveau quartier apparaît au Chenay et plusieurs constructions sont réalisées dans la zone

enfilade et la chapelle terminale) existe déjà. Menil est un petit hameau composé de quelques fermes.	la vallée de la Lienne.		d'aménagement communal concerté entre les rues de l'Espinette et du Quarron.
---	-------------------------	--	--

Tableau n° 2 : Evolution du bâti des villages et hameaux (source : Ferraris, Vander Maelen, IGN)

Le report des surfaces urbanisées²⁹ aux différentes époques permet de prendre conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire en fonction du temps alors que la population connaît une évolution bien moins constante. Ces derniers 15 années, les surfaces urbanisées ont augmentées de 27,6%, alors que parallèlement la population a augmentée de 7,6%.

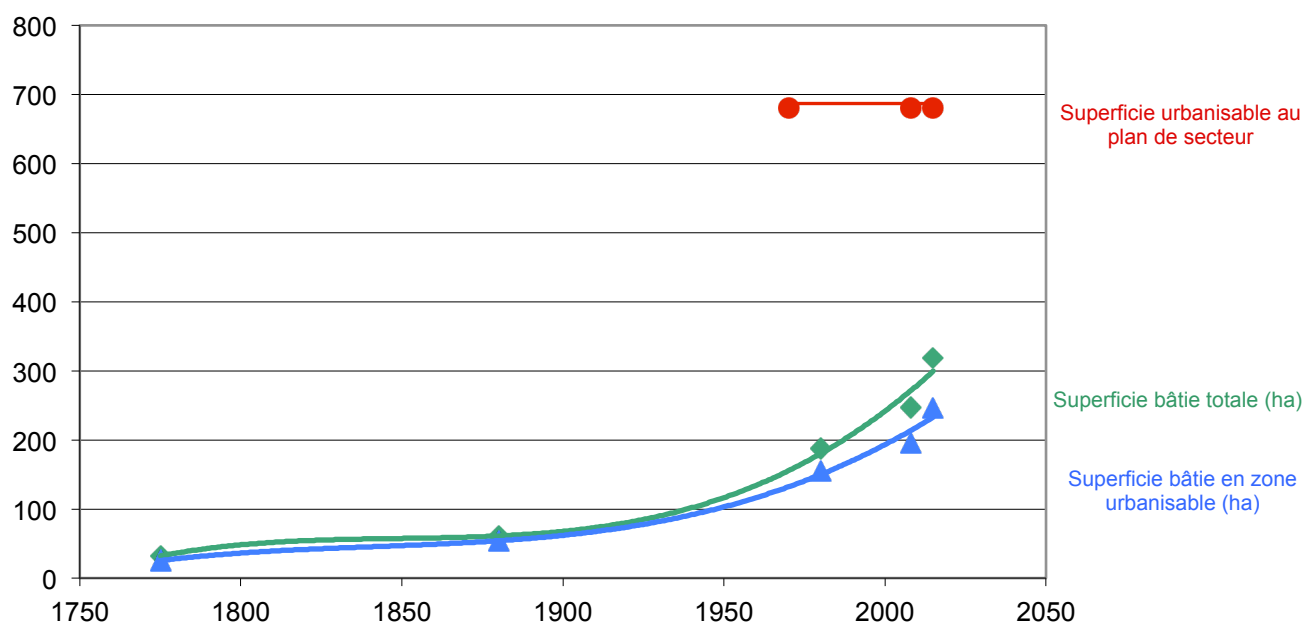


Figure 38 : Evolution de la surface urbanisée

En 2011, la surface urbanisée est d'environ 280 hectares, soit environ 3% du territoire. Notons qu'en 2008, on recensait environ 80 ha des bâtiments et équipements édifiés en zone non-urbanisable (dans la plupart des cas, avant l'approbation du plan de secteur).

Une comparaison des zones urbanisées avec les zones urbanisables du plan de secteur sera effectuée dans le chapitre suivant (voir II.2.4).

II.2.3.2 STRUCTURE URBANISTIQUE GENERALE

²⁹ Méthode suivie: utilisation des parcelles cadastrales classées en zone urbanisable en 2004 (habitations privées élargies aux cours et jardins ; terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaire ; terrains ou bâtiments destinés aux loisirs – à l'exception des parcs – ; bâtiments sociaux ou hospitaliers ; terrains ou bâtiments voués à une activité économique – à l'exception des carrières –). Mise à jour de ces parcelles sur base d'une « photointerprétation » à l'écran à une échelle supérieure au 1/5000^{ème} en 1980 (cartes IGN – série classique), 1882 (carte du dépôt de la guerre) et 1775 (carte Ferraris).

a. Structure générale

On peut constater que chaque époque se marque dans l'appropriation du territoire dans une logique physique d'une part (relief, ensoleillement, vents dominants, présence d'un point d'eau...), socio-économique d'autre part (activités communautaires...). La structure originelle se caractérise comme des « villages-tas » formant des petites agglomérations et des hameaux typiques de l'Ardenne herbagère. Trois paramètres majeurs ont guidé le choix du site des noyaux bâtis :

- un point d'eau ;
- une protection contre les vents dominants ;
- être à l'abri des inondations.

Ces petites agglomérations sont localisées en fonction de la topographie, soit en tête de vallée pour Bra, Baneux, Grand Heid et Verleumont soit en versant surélevé pour Lierneux, Arbrefontaine, Grand Sart et Petit Sart.

Le réseau hydrographique a également contribué à la formation des villages et hameaux. En effet, ceux-ci sont localisés sur les versants, à l'abri des inondations comme à Hierlot et Odrimont, ou pour les villages plus importants, un noyau s'est développé sur chaque rive comme à Arbrefontaine.

La configuration des agglomérations les plus importantes telles que Lierneux, Arbrefontaine et Bra, est constituée à partir d'une route principale, de voies secondaires et de servitudes. Tandis que les hameaux et les villages plus petits sont, en général, structurés à partir d'un seul axe principal de traversée.

Certaines opérations ont provoqué une coupure par rapport aux structures originelles, il s'agit principalement de l'Institut Psychiatrique et de nouveaux lotissements, des campings, ainsi que des résidences secondaires implantées le long de la Lienne principalement en aval du Pont des Villettes. Les nouvelles constructions le long des routes contribuent également à l'extension des noyaux bâtis.

Le bâti s'est donc organisé selon les contraintes locales préservant les richesses locales, le garde manger, en laissant les sols adéquats aux cultures et aux prairies, tout en se maintenant à proximité pour les exploiter.

b. Les noyaux bâtis

Le mode de peuplement rural caractéristique de la région correspond à un habitat émiétté. Il en résulte une abondance des hameaux par rapport aux villages. Les lieux habités formaient, à la fin du 18^e, ce qu'Omer Tulippe³⁰ a appelé « des agglomérations lâches ». La nature majoritairement agricole des bâtisses détermine des implantations d'allure assez libre, où les constructions sont relativement distantes les unes des autres, s'entourant souvent d'un jardin et d'un pré ou quelquefois d'un verger, ainsi que de plusieurs dépendances liées à la vocation herbagère de la région (granges et étables). A l'exception des rares mitoyennetés qui caractérisaient les plus gros villages, chaque maison avait ainsi conservé son individualité pour la vie quotidienne et la mise au pré des jeunes bêtes, alors même que les contraintes communautaires imposaient le groupement. Les villages présentent des implantations diversifiées liées aux contraintes de fonctionnement, de relief ou d'accès depuis la voirie. En effet, les habitations sont implantées en référence à la voirie et au parcellaire, abandonnant parfois l'orientation préférentielle du logis vers le Sud, de façon à ce que la circulation entre la rue et les dépendances de la maison soit aisée.

L'agriculture marque le paysage de Lierneux par ses fermes et hameaux associés. Ces ensembles avaient pratiquement tous leurs formes définitives dès le début du 19^e siècle. Il est donc normal de retrouver de

³⁰ Omer Tulippe, fondateur de l'« Ecole liégeoise de géographie appliquée », s'interroge sur les applications géographiques possibles dans le domaine urbanistique. Dès 1945, le professeur O. Tulippe est nommé commissaire au « Survey national » et collaborera directement avec l'Administration de l'Urbanisme qui deviendra, à partir de 1962, aussi celle de l'Aménagement du territoire.

nombreuses fermes actuelles construites sur base en pierre et adjointes d'annexes en brique ou rehaussées par la brique.

Deux phénomènes ont également modifiés le visage des villages et hameaux au cours du 20^e siècle :

- le développement des axes de communication qui ont influencé l'extension de certains lieux habités le long des voiries ;
- l'exode rural qui a induit le départ des jeunes vers les villes. Les villages se sont vidés avant de connaître la rurbanisation actuelle qui y fixe les navetteurs travaillant en ville bénéficiant des facilités d'accès qu'offre la nouvelle autoroute de Liège à Luxembourg. Ce phénomène principalement ressenti sur l'entité de Bra.

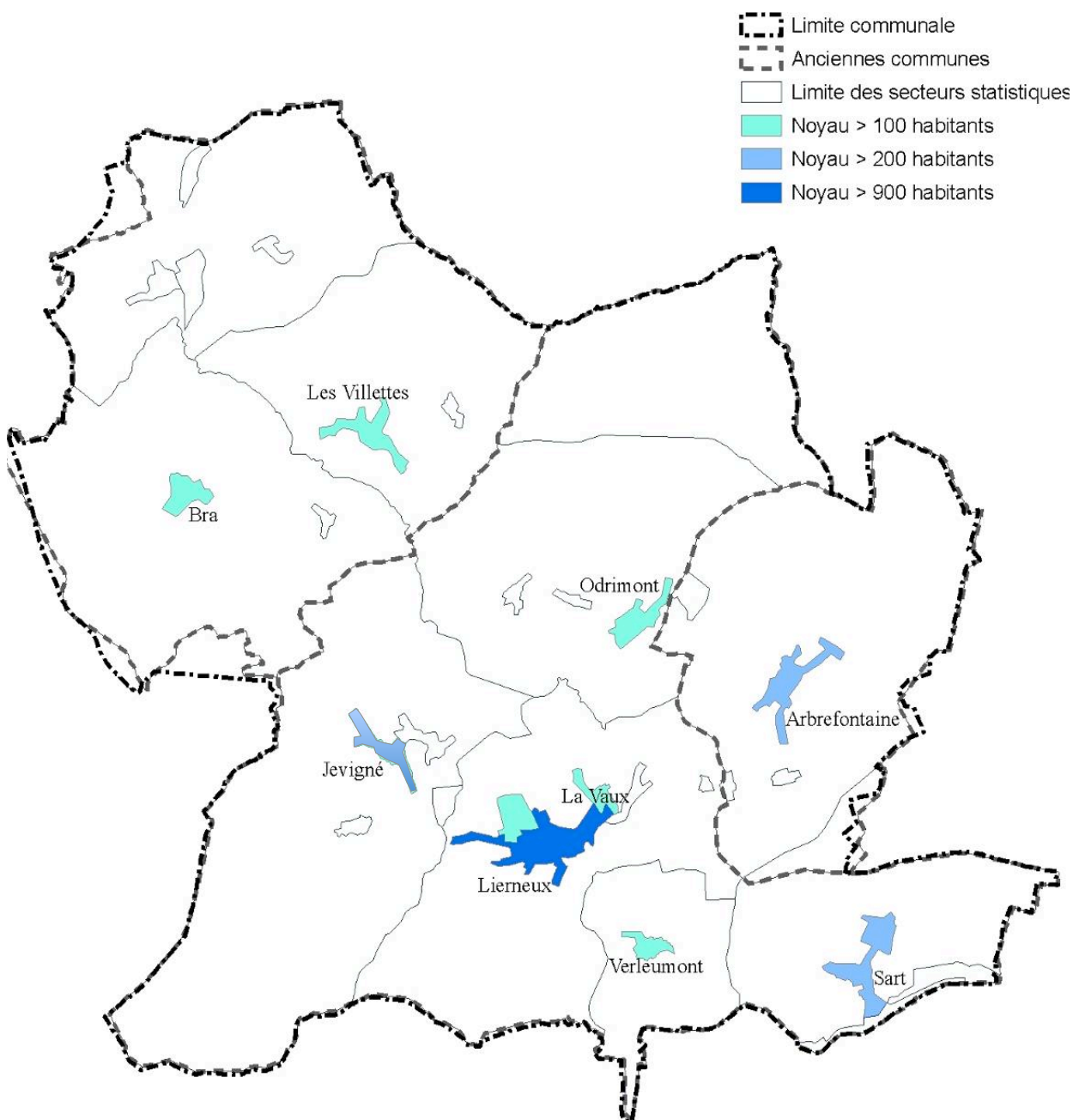


Figure 39 : Carte des noyaux d'habitants dans la commune de Liernieux (Cartographie : JNC AWP)

II.2.3.3 TYPLOGIE DU BATI

a. Évolution de la typologie du bâti

Le territoire de Lierneux s'inscrit dans la partie Sud-Ouest de l'Ardenne herbagère. Le mode d'urbanisation et l'architecture traditionnelle du village, issue du savoir-faire des artisans, met en œuvre les matériaux locaux tant minéraux que végétaux. L'architecture traditionnelle, aussi appelée « vernaculaire », y est de type « maison-bloc ». Associée à l'architecture vernaculaire transformée, elle constitue la majorité des bâtiments des noyaux bâtis originels.

Pour la plupart de ces constructions, l'origine ne remonte qu'à la fin du 18^e – début 19^e siècle, périodes où l'usage de matériaux durables se généralisa. Elles répondaient alors à un programme fonctionnel mixte de logement et d'exploitation agricole pastorale.

Au cours du temps, cette architecture vernaculaire a subi des transformations en s'adaptant au contexte d'une époque donnée. L'impact des transformations se marque essentiellement dans l'emploi et le renouvellement des matériaux de parement et le traitement des façades. Ces bâtiments se mêlent aux maisons-blocs traditionnelles, altérant parfois la qualité intrinsèque d'un noyau bâti tel que la rue du Centre à Lierneux. La fonction originelle de ces bâtiments est, soit conservée, soit substituée au profit exclusif du logement.

Au cours du 19^e siècle, certains villages ont développé un habitat de type ouvrier, dont les pignons aveugles favorisent l'organisation en petites barres mitoyennes. Ces rares séquences jointives, ou tout autre alignement serré, contribuent parfois à mieux définir les espaces publics, mais les plages de verdure s'y mêlent toujours en grande proportion.

L'architecture d'entre-deux guerre n'est que peu représentée sur le territoire de Lierneux, elle s'insère çà et là au sein des villages et hameaux. Sa fonction est essentiellement résidentielle. A l'exception d'une meilleure maîtrise du béton, les principes constructifs ont peu évolué par rapport à la période antérieure.

Une nouvelle forme de loisirs des citadins recherchant un contact avec la nature par l'intermédiaire d'une résidence secondaire, a donné naissance à un genre architectural : le chalet. La construction des chalets remonte aux « golden sixties ».

Apparaît ensuite l'architecture pavillonnaire qui s'est fortement développée depuis les années 60 jusqu'à nos jours, répondant à la demande des candidats bâtisseurs et à une vocation résidentielle exclusive. Les critères retenus sont essentiellement un choix de localisation d'une parcelle à la « campagne », favorisé par le phénomène de « lotissement ».

Au début des années 90, des constructions récentes à l'architecture contemporaine d'inspiration vernaculaire, s'élèvent çà et là, en fonction de la disponibilité foncière (Baneux, Grand Heid notamment). Ces bâtiments ont une fonction résidentielle exclusive.

L'époque industrielle a modifié la typologie du bâti au 19^e siècle en introduisant de nouvelles fonctions : bâtiments liés à l'exploitation agricole, hall pour le travail de la pierre, logements pour les ouvriers, etc.

b. Architecture vernaculaire ou traditionnelle

La « maison-bloc », typique des fermes de l'Ardenne herbagère, abrite sous un même toit les diverses activités de l'exploitation agricole. Chaque fonction s'y effectue dans un espace propre, aussi appelé cellule, qui occupe toute la profondeur du bâtiment. Les accès à chaque cellule se succèdent en façade : porte piétonne pour le logis et pour l'étable, entrée charretière pour la grange.

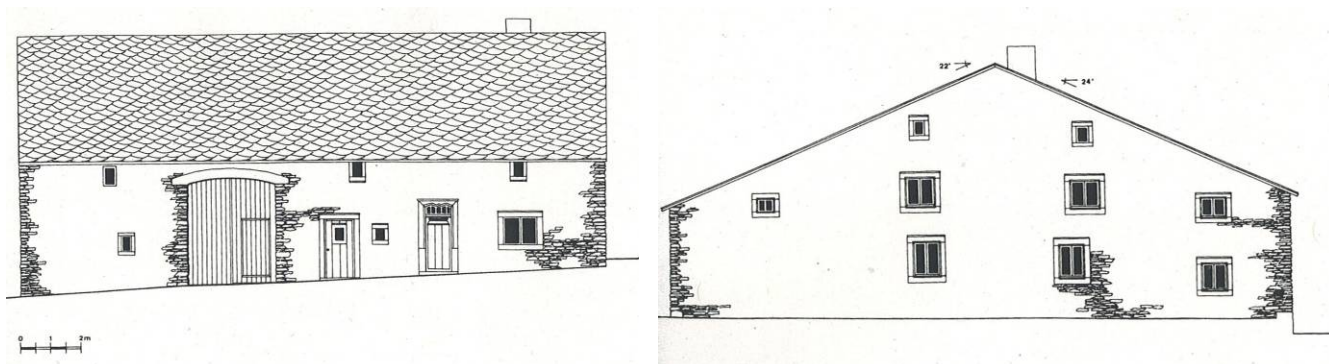


Figure 40 : Ferme-bloc de type ardennais (Brux, 2^e moitié du 18^e siècle) - Architecture rurale de Wallonie – Ardenne Herbagère, Pierre Mardaga éditeur, 1992

La ferme à trois cellules est l'exploitation la mieux adaptée à l'économie régionale traditionnelle. L'espace qu'offre cette maison-bloc correspond à une exploitation de 10 à 20 hectares, ce qui concorde bien à l'agriculture locale dans une région de petite culture et de petit élevage comme l'Ardenne. Un quatrième espace est parfois délimité et destiné tantôt à une bergerie, tantôt à une remise à charriots. Le corps de logis se développe généralement sur le pignon Sud.

Au sein du village, les exploitations à trois cellules côtoient aussi les tristes abris des habitants les plus démunis, abris qui ont aujourd'hui complètement disparu. D'après l'iconographie ancienne, les abris se composent d'une ou deux pièces de logis, auxquelles s'adossent un faible appentis destinés à abriter quelques animaux. Selon le jargon local, on appelle ces maisons à une cellule, un « parçon ». Un recensement de 1713 mentionne ces masures au nombre de 18 sur l'ensemble de la commune, ce qui est très peu. Ce recensement comptabilise également 82 exploitations à 3 cellules, ce qui confirme la prédominance de ce modèle dès le début du 18^e siècle. Les fermes à 2 parçons sont au nombre de 32, et 58 exploitations s'étendent déjà sur quatre cellules. Au cours du XIX^e siècle, 14 bâtiments à cinq parçons sont dénombrés. Ce modèle tend à se développer d'avantage car, à cette époque, il n'est pas rare de voir s'ajouter une nouvelle étable qui témoigne de la vocation désormais herbagère de la région. Il existe également de très grosses exploitations agricoles. Citons à titre d'exemple, la ferme de Noirefontaine, résidence campagnarde des princes-abbés de Stavelot-Malmédy.



Figure 41 : Maison-bloc à Jevigné (JNC AWP)



Figure 42 : Maison-bloc à Lierneux (JNC AWP)



Figure 43 : Maison-bloc à Lansival (JNC AWP)

A l'opposé de la couleur uniforme des toits, les murs se particularisent par leur coloration polychrome. Celle-ci varie quelquefois au sein d'une même rue, où la juxtaposition de bâtisses d'âges divers participe directement au caractère impressionniste des villages. En Ardenne herbagère, la présence du schiste de teinte gris-bleu et du grès schisteux (de teinte rouille) ou du schiste gréseux (plutôt brun-rouille) est quasi

généralisée. L'utilisation des autres matériaux traditionnels – bois, terre, pierre – définit des sous-régions plus ou moins typées par l'une ou l'autre dominante chromatique. Dans le Sud de la région, autour de Vielsalm et dans les vallées de la Lienne et du Glain, l'aspect assez mélangé d'un grand nombre de maçonneries résulte de l'amalgame arkose-schiste.

La maison en charpente et torchis fut présente partout, y compris dans des zones où le sous-sol livre de la pierre. L'utilisation de la pierre, quant à elle, dépend principalement de trois facteurs :

- les conditions économiques des habitants ;
- la qualité du matériau lithique ;
- la proximité des carrières.

Sur les toits, le chaume et l'ardoise sont traditionnellement de mise. Cependant, une préférence pour l'un ou l'autre matériau se dessine selon les endroits. En effet, le chaume est resté plus longtemps le matériau de prédilection dans la région de Stavelot-Malmédy, où une forte pente de toiture caractérise l'habitat en colombage. Ces habitations sont alors baptisées de « *maison à auvent sur poteaux* » ou « *ferme à auvent* ». Ces constructions pouvaient servir d'abri à diverses activités rurales. Dans le courant du 19^e siècle, par contre, le schiste ardoisier prévaut dans les villages situés à proximité des carrières. En 1831, le géographe H. Del Vaux précise qu'à Bra « *les maisons sont construites en pierres brutes, couvertes de grosses ardoises du pays* ». Il s'agit probablement d'une allusion aux « *cherbains* » lourds. En effet, les cherbains sont des plaques de schiste d'une belle épaisseur, dont la forme légèrement arrondie dans le coin inférieur est tout à fait caractéristique. La production de cherbains est aussi purement locale, avec une incidence sur la qualité et la coloration des pièces ; des composants minéralogiques (fer et manganèse) donnent une coloration verdâtre ou rouille. En 1838, un recensement dénombre plus de 20 exploitations encore en activité près de Vielsalm, occupant ainsi 250 ouvriers. Vers 1900, 300 travailleurs y sont toujours employés. Mais la production se ralentit considérablement à la suite de la Première Guerre Mondiale, pour finalement cesser complètement.

A l'intérieur du logis, des dalles de schiste sont utilisées comme revêtement de sol et parfois comme lambris. De nombreux murs mettent en œuvre le schiste, composé d'argile, ou phyllade, ou encore fait d'argile et de silice, et nommé alors quartzophyllade. Ce matériau fissile, qui se débite aisément, autorise la taille de moellons plats dont l'aspect feuilleté est caractéristique. Ceux-ci sont disposés en lits minces, séparés par une fine couche de mortier de terre. Certaines lames de schiste servent à paver des étables, des cours et des sentiers.



Figure 44 : Matériaux de construction traditionnels. En haut, de gauche à droite : schiste, grès schisteux, arkose, grès. En bas, de gauche à droite : arkose et schiste, torchis, tuile, cherbain. (Source : « Architecture rurale de Wallonie – Ardenne herbagère, Pierre Mardaga éditeur, 1992)

L'usage de la brique n'est assurément pas traditionnel en Ardenne. A la fin du 19^e siècle, vers 1875 en divers lieux, on l'emploie pour les encadrements des baies ou comme substitut du torchis dans la maison en colombage.

c. Architecture récente et contemporaine

Aujourd'hui, les styles architecturaux sont beaucoup plus diversifiés qu'auparavant. Les constructions destinées au logement sont, à Liernex, presque exclusivement des maisons à 4 façades. On peut identifier trois types d'architectures plus récentes à Liernex : l'architecture d'inspiration vernaculaire, l'architecture pavillonnaire et les chalets.

Les premières constructions ayant une architecture contemporaine d'inspiration vernaculaire sont apparues au début des années 90. Leurs volumes et proportions s'inspirent de la typologie traditionnelle, mais sont de gabarit plus petit.

Les matériaux utilisés se rapprochent des matériaux régionaux. Les parements sont faits de grès schisteux ou de schistes, parfois combiné avec des blocs enduits, et les toitures sont couvertes par des ardoises naturelles ou artificielles de teintes foncées.



Figure 45 : Maison à Verleumont (JNC AWP)



Figure 46 : Maison à Baneux (JNC AWP)



Figure 47 : Maison à Sart (JNC AWP)

L'architecture pavillonnaire s'est fortement développée dès les années 60, un peu partout en Wallonie. Les techniques de construction et les matériaux utilisés sont très variés. On y retrouve à la fois de la brique, de la pierre, de l'enduit de teintes assez diversifiées.

L'implantation est isolée sur la parcelle, laissant de larges espaces pour des jardins d'agrément ceinturés par un écran de verdure. Ce type d'habitat se rencontre essentiellement en prolongement des gros noyaux bâtis, comme à Lierneux, Arbrefontaine et Sart, le long des axes routiers.



Figure 48 : Habitation à Florêt (JNC AWP)



Figure 49 : Appartements à Lierneux (JNC AWP)



Figure 50 : Habitation à La Chapelle (JNC AWP)

Un troisième type d'architecture plus récente est le chalet. Ceux-ci se retrouvent essentiellement le long des cours d'eau ou en partie haute de versant de manière à bénéficier d'une vue dégagée vers le paysage ardennais.

Il s'agit principalement de résidences secondaires. Les volumes ne ressemblent plus à la typologie vernaculaire. Ils sont généralement plus petit, de plain-pied ou avec un étage dans le toit, construits en bois ou en maçonnerie de blocs enduits et couverts par une toiture à un ou deux versant(s) de pente relativement faible.



Figure 51 : Chalet en bordure de la Lienne à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 52 : Chalet sur le haut d'un versant à Sur-les-Thiers (JNC AWP)



Figure 53 : Chalet au Coreux (JNC AWP)

d. Bâtiments à destination publique ou communautaire

Plusieurs bâtiments, répondant des fonctions publiques ou communautaires, présentent des architectures plus spécifiques répondant à certaines fonctions. Ces bâtiments sont, entre autre, les écoles, les bâtiments administratifs, le Centre Hospitalier Spécialisé... comme le montrent les illustrations suivantes.



Figure 54 : Maison communale de Lierneux (JNC AWP)



Figure 55 : Hall omnisport de Lierneux (JNC AWP)



Figure 56 : Ancienne gare SNCV (JNC AWP)



Figure 57 : Ancienne école de Villettes (JNC AWP)



Figure 58 : Ecole communale d'Arbrefontaine (JNC AWP)



Figure 59 : Ecole libre Sainte-Thérèse à Lierneux (JNC AWP)



Figure 60 : Pavillon du CHS (JNC AWP)



Figure 61 : Bâtiment principal du CHS (JNC AWP)



Figure 62 : Pavillon du CHS (JNC AWP)

De manière à mettre à la disposition de la population un nombre important d'unités de logements à faible coût, un bâti en opération groupée a été mis en place. A Lierneux, il s'agit de l'ensemble « Tournant de la roue », regroupant 42 logements sociaux. Cet ensemble est situé au centre de Lierneux et est peu visible depuis l'extérieur. Il est repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique qui le décrit en ces termes : « cité d'habitations construite en 1979 et témoignant d'une grande recherche de solutions urbanistiques, familiales et d'adaptation au village, au terrain et à la végétation existante ».



Figure 63 : Cité sociale du Tournant de la Roue (JNC AWP)

e. Bâtiments à vocation économique et agricole

Les bâtiments à vocation économique sont également de type varié. Les plus anciens comme l'atelier du coticule à Sart ou les anciens bâtiments SNCV sont construits en matériaux régionaux. Les plus récents présentent des volumes en général assez bas (un niveau) mais ayant une grande emprise au sol. Ils sont construits en blocs enduits, en briques ou en tôles et se situent majoritairement dans la zone d'activité économique « Au point du Jour » à Lierneux.



Figure 64 : Ancien ateliers de réparation SNCV rénové en espace de rencontres (JNC AWP)



Figure 65 : Hall relais SPI + dans le zoning artisanal (JNC AWP)



Figure 66 : Garage au Pont de Villettes (JNC AWP)

Les hangars agricoles sont souvent construits en tôles à proximité des fermes. Certains sont dissimulés par de la végétation ou intégrés à la ferme, d'autres sont fort apparents et nuisent à l'harmonie de l'ensemble.



Figure 67 : Hangar agricole à Verleumont (JNC AWP)



Figure 68 : Hangar agricole à Florêt (JNC AWP)



Figure 69 : Hangar agricole à Arbrefontaine (JNC AWP)

II.2.3.4 PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Lierneux compte une série de bâtiments et de sites classés ainsi qu'un nombre appréciable de biens repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique.

Les 80 bâtiments repris à l'Inventaire sont essentiellement des fermes et des maisons traditionnelles, ainsi que plusieurs églises, chapelles et autres fontaines. Les différents édifices et leurs coordonnées sont présentés, par ancienne commune, dans l'annexe n°3.

Les huit monuments (M) et les deux sites (S) classés repris dans le tableau ci-dessous.

Monuments (M) ou sites (S) classés	Date de classement
Ancienne commune d'Arbrefontaine	
Chapelles du chemin de croix d'Arbrefontaine (M) Ensemble formé par ces chapelles et leurs abords (S)	20/04/1982
Ancienne commune de Bra	
L'église Notre-Dame (tour et ancien mécanisme d'horlogerie) (M)	17/09/1986

Le chêne pédonculé sis à Trou de Bra, sur les Thiers, 21 à Bra-sur-Lienne (S)	13/02/2001
Ancienne commune de Liernieux	
Ferme, à l'exception de l'annexe agricole, n°5 à Brux (M)	22/10/1973
Maison, rue du Centre, n°90 (M)	06/02/1970
Bâtiments sis rue du Centre, n°88, à savoir : le logis du XVIIe siècle : façades, toiture et l'extension du logis du XIXe siècle (façade avant et toitures) ; la grange : façades et toiture ; les autres dépendances agricoles : façades et toiture. (M)	23/01/1998
Ferme, dite la Grande Ferme (cour, jardin et mur de clôture), n°44-45 à Verleumont (M)	09/11/1976
Ferme sise n°23 à Jevigné : corps de logis et fenils (façades et toitures) et porche d'entrée (M) Ainsi que l'ensemble formé par les monuments précités, la cour, le jardin et le mur qui clôture celui-ci (S)	06/05/1983
Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments de la ferme sise au lieu dit « Le Lorgnon », n°37-38 à Jevigné (M)	14/03/1990

Tableau 1 : liste des biens classés à Liernieux (Source : SPW-DGATLPE)



Figure 70 : Calvaire d'Arbrefontaine (JNC AWP)



Figure 71 : Chêne pédonculé à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 72 : Ferme classée à Jevigné (JNC AWP)



Figure 73 : Eglise de Bra (JNC AWP)

II.2.3.5 MODE DE GESTION DE L'URBANISME COMMUNAL

La commune ne possède pas encore tous les outils lui permettant de se placer en régime de décentralisation. Le schéma de structure communal, qui a été commencé mais jamais approuvé, lui permettrait de mener une réflexion approfondie sur le devenir de son territoire.

Le CWATUPE définit quatre conditions qu'une commune doit posséder simultanément pour bénéficier du régime de décentralisation :

- être couverte par un plan de secteur (ceux de Stavelot, Bastogne et Marche-en-Famenne)³¹ ;
- posséder un schéma de structure communal (non approuvé)³² ;
- posséder un règlement communal d'urbanisme (non approuvé)³³ ;
- être dotée d'une Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et Mobilité (renouvelée en 2008).

Lierneux possède actuellement la première et la dernière de ces conditions. Si le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme sont approuvés, la commune jouirait d'outils de politique territoriale lui permettant de motiver et de coordonner ses décisions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La CCATM, outre les missions définies par le CWATUPE et celles découlant de la législation relative aux études d'incidences sur l'environnement, rend des avis au Conseil Communal et/ou au Collège échevinal sur toutes les questions d'actualité relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

La CCATM s'implique dans l'amélioration de son cadre de vie. Elle s'est atelée à recenser les caractéristiques patrimoniales de chaque noyau bâti pour mettre en place une charte/un guide de bonnes pratiques pour les nouvelles opérations. De même, elle a relevé l'ensemble des points noirs en terme de sécurité routière et négocie aujourd'hui avec les différents acteurs pour y apporter des solutions.

II.2.3.6 PERMIS D'URBANISME ET DE LOTIR

³¹ Voir développements dans la section II.4.1.3

³² Voir développements dans la section II.4.2.3

³³ Voir développements dans la section II.2.2.4

En moyenne, la commune traite annuellement une quarantaine de demande de permis d'urbanisme et permis de lotir confondus (DGSIE).

Le tableau qui suit présente, par ancienne commune et par période de trois ans, depuis la fusion des communes, le nombre de lotissements autorisés et le nombre de lots (chiffre entre parenthèses) :

	Lierneux	Bra	Arbrefontaine	Total
1976-1978	6 (18)	1 (1)	0 (0)	7 (19)
1979-1981	1 (camping)	3 (10)	0 (0)	4 (10 + camping)
1982-1984	0 (0)	1 (2)	0 (0)	1 (2)
1985-1987	2 (4)	0 (0)	0 (0)	2 (4)
1988-1990	6 (28)	2 (3)	3 (5 + camping)	11 (36 + camping)
1991-1993	1 (2)	1 (1)	0 (0)	2 (3)
1994-1996	2 (10)	0 (0)	1 (1)	3 (11)
1997-1999	4 (10)	0 (0)	1 (7)	5 (17)
2000-2002	3 (16)	1 (2)	1 (3)	5 (21)
2003-2005	6 (23)	0 (0)	2 (8)	8 (31)
2006-2008 ³⁴	5 (20)	0 (0)	1 (2)	6 (22)
2009-2011 ³⁵	4 (13)	3 (11)	3 (15)	10 (39)
Total	43 (144 + camping Sart)	14 (30)	12 (41 + camping)	69 (215 + 2 campings)

Tableau 2 : Evolution du nombre de lotissements autorisés (source: SPW-DGATLPE, 2016)

A la lecture de ce tableau, nous remarquons qu'une septantaine de lotissements ont été autorisés sur la période considérée (35 ans). Ces lotissements représentent un total de 215 lots ainsi que le camping des « 3 Sarts » et le camping de « Gossaimont », ce qui correspond donc à une moyenne de 5 lots par an (avec une valeur « plancher » à 2 lots par an et une valeur « plafond » à 39 lots par an, sans tenir compte des campings).

La situation est, cependant, très différente d'une ancienne commune à l'autre :

- Lierneux a été concernée par 43 lotissements (superficie totale de 27,5 ha) avec un total de 144 lots. Les lotissements les plus importants ont été situés à la rue des Marcadènes, à la rue Dessus le Moulin et au Pré du Renard à Lierneux. Dans les autres villages de l'ancienne commune, plusieurs permis de lotir importants ont été acceptés comme à l'entrée de Verleumont, entre Jevigné et Baneux et Sur les Fontaines à Odrimont ;
- L'ancienne commune de Bra n'a été concernée que par très peu de permis de lotir (superficie totale de 10,3 ha), qui ont été acceptés surtout dans les années 70-80. La plupart de ceux-ci sont situés à Trou de Bra et à Bra. Notons également la présence de plusieurs permis de lotir antérieur à 1976 à Derrière les Thiers. Plus récemment, entre 2009 et 2011, 3 lotissements ont été approuvés : l'un de ceci est localisé à Les Villettes, tandis que les deux autres sont à En Florêt ;
- Arbrefontaine est un village en développement actuellement puisque la plupart des permis de lotir sont postérieurs à 2000 (superficie totale de 23,3 ha). Ce développement est surtout observé dans la rue Le Chenay, Dessus le Mont, Le Calvaire et Plenne Soû.

³⁴ Données incomplètes pour l'année 2008.

³⁵ Depuis l'entrée en vigueur des permis d'urbanisation en 2012, aucun n'a été recensé sur la commune.

En ce qui concerne la conception de tous ces lotissements, il apparaît que la grande majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet de réflexions abouties visant à intégrer les habitations nouvelles dans le contexte bâti et non bâti ou offrant une approche intéressante en terme de gestion de l'espace-rue et de qualité du cadre de vie.

En outre, ces lotissements constituent pour la plupart des extensions le long des voiries extérieures au cœur du village (Verleumont, Arbrefontaine, Lierneux). D'autres, par contre, constituent de nouveaux petits quartiers d'habitations (Dessus le Moulin, Pré du Renard).



Figure 74 : Le Chenay à Arbrefontaine (JNC AWP)



Figure 75 : Rue des Marcadènes à Lierneux (JNC AWP)

II.2.6.1 SYNTHÈSE

La superficie bâtie augmente beaucoup plus rapidement que la population.

Les noyaux bâtis se sont développés essentiellement dans la vallée, à proximité des points d'eau, des prairies et à l'abri des vents dominants. Ces noyaux se sont ensuite développés le long des axes de communication.

Le bâti traditionnel est de type « maisons-bloc » construit avec les matériaux de la région : schiste, grès, arkose et cherbains. L'architecture récente est beaucoup plus variée, allant de l'interprétation habile du bâti traditionnel jusqu'au chalet en bois.

Depuis les permis d'urbanisation, la commune n'a plus recensé de permis de lotir. Les nouveaux lotissements constituent pour la plupart des extensions le long des voiries existantes ou, plus rarement, prennent la forme d'un nouveau quartier.

En matière de patrimoine, Lierneux compte huit monuments et deux sites classés ainsi qu'un nombre appréciable de biens repris à l'Inventaire.

II.2.7 Propriétés publiques et potentiel foncier

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Matrice cadastrale et plan parcellaire cadastrale de la commune de Lierneux, Administration communale, 2008.

But de la recherche :

Déterminer et localiser les propriétés des opérateurs publics ainsi que la part de potentiel foncier de la commune qui relève des institutions publiques³⁶.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°6 « Propriétés publiques »

II.2.7.1 PROPRIETES PUBLIQUES

La commune et les autres opérateurs publics possèdent un patrimoine immobilier important sur le territoire de Lierneux. La surface totale (zones urbanisables et non urbanisables) de ces propriétés équivaut à 1.280 hectares, répartis comme suit :

- 884,20 hectares de propriétés communales ;
- 1,70 hectare de propriétés du CPAS de Lierneux ;
- 1,84 hectare de propriétés d'intercommunales ;
- 142,61 hectares de propriétés de l'Etat, de la Région wallonne ou de la Communauté française ;
- 114,90 hectares de propriétés des fabriques d'église locales ;
- 56,29 hectares de propriétés d'autres communes ;
- 8,68 hectares de propriétés des fabriques d'église d'autres communes ;
- 69,80 hectares d'autres propriétés publiques ou assimilées (Isocl, Foyer Malmédien, SWDE,...).

Parmi ces propriétés, certaines ne présentent qu'intérêt limité sur le plan foncier dans la mesure où elles sont déjà entièrement occupées (bâtiments publics : écoles, ...) ou parce qu'elles sont situées hors des zones urbanisables (les propriétés de la commune sont majoritairement situées en zone forestière).

Au sein des zones urbanisables, les acteurs publics possèdent au total environ 70 hectares dont seulement 35 sont encore « valorisables », principalement dans le zoning.

Parmi ces propriétés, certaines se situent dans des espaces qui pourraient constituer des enjeux de développement à l'avenir (en zone de loisirs et en zone d'extraction notamment).

³⁶ Un tel inventaire permet de faire apparaître des opportunités d'opérations d'aménagement qui pourront se réaliser plus facilement grâce à la possibilité d'une maîtrise foncière rapide.

II.2.7.2 POTENTIEL FONCIER (A ACTUALISER DES RECEPTION NOUVELLE MATRICE)

Le potentiel foncier est défini sur base du caractère non urbanisé d'une parcelle située en zone urbanisable.

Le secteur privé détient un potentiel foncier important (un peu moins de 360 hectares) au sein des zones urbanisables (zones d'extraction non comprises) du plan de secteur. Nous calculons donc un potentiel foncier global (public et privé) d'environ 390 hectares sur l'ensemble de la commune³⁷.

Ce potentiel se répartit comme suit :

	Potentiel foncier privé	Potentiel foncier public	Potentiel foncier total	Superficie ZU ³⁸	% de potentiel foncier
Arbrefontaine	52,8 ha	1,3 ha	54,1 ha	92,7 ha	58,4 %
Lierneux	173,6 ha	23,3 ha	196,9 ha	382,0 ha	51,6 %
Bra	131,5 ha	5,6 ha	137,1 ha	206,3 ha	66,5 %
Total	357,9 ha	30,2 ha	388,1 ha	681,0 ha	57,0 %

Tableau 3: Répartition du potentiel foncier par ancienne commune et par type de propriétaire

Sur l'ensemble du territoire communal, il subsiste donc encore énormément de terrains disponibles. L'ancienne commune de Lierneux est celle qui comporte proportionnellement le moins de potentiel foncier, mais il reste néanmoins plus de la moitié de zone urbanisable inoccupée. L'ancienne commune de Bra présente encore énormément de surface libre, en raison notamment de l'étendue des zones consacrées à l'urbanisation au plan de secteur. En effet, outre le fait que les zones d'habitat à caractère rural soient relativement grandes à Bra, Villettes et Trou de Bra, trois zones de loisirs et une ZACC sont également présentes à Trou de Bra et Grand Heid.

Si l'on examine le potentiel foncier pour chaque affectation urbanisable au plan de secteur, on obtient le tableau suivant :

	Superficie totale	Potentiel foncier	Proportion par rapport à la superficie de l'affectation	Proportion par rapport au potentiel foncier total ³⁹ (388,1 ha)
Zone d'activité économique mixte	9,8 ha	3,7 ha	37,8 %	1,0 %
Zone d'habitat	49,8 ha	14,8 ha	29,7 %	3,8 %
Zone d'habitat à caractère rural	468,9 ha	266,8 ha	56,9 %	68,8 %
Zone de loisirs	71,8 ha	51,8 ha	72,1 %	13,4 %
Zone de services publiques et d'équipements communautaires	47,2 ha	21,9 ha	46,4 %	5,6 %
Zone d'aménagement communal concerté	33,5 ha	29,1 ha	86,9 %	7,5 %
Total	681,0 ha	388,1 ha	57,0 %	100 %
Zone d'extraction	99,1 ha	93,7 ha	94,6 %	-

Tableau 4: Répartition du potentiel foncier pour chaque type de zone urbanisable au plan de secteur

³⁷ Zones d'extraction non comprises

³⁸ Zones d'extraction non comprises

³⁹ Zones d'extraction non comprises

Les disponibilités se situent essentiellement en zone d'habitat à caractère rural (près de 70 % du potentiel foncier total). Les zones de loisirs et les ZACC présentent également des enjeux importants, étant donné qu'elles ne sont, pour la plupart, pas mises en œuvre.

De plus, les zones d'extraction représentent une superficie de 93,7 hectares représent également en zone urbanisable.

II.2.7.3 SYNTHÈSE

Lierneux présente encore un potentiel foncier conséquent sur l'ensemble de son territoire. Celui-ci est essentiellement situé en zone d'habitat à caractère rural, mais également en zone de loisirs et en zone d'aménagement communal concerté.

Au regard de ces chiffres, on peut déduire que les zones urbanisables semblent avoir été établies de manière généreuse lors de l'élaboration du plan de secteur, surtout dans l'ancienne commune de Bra. La mise en œuvre de l'ensemble des zones urbanisables permettrait en effet de doubler voir tripler la population actuelle de Lierneux.

Le secteur public détient peu de terrains valorisables sur la commune, la grande majorité des propriétés publiques étant situées en zone forestière.

II.2.8 *Mobilité, voies de communication et espaces publics*

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Données du TEC Manhay-Vielsalm, du TEC Ayawaille-Lierneux-Verleumont et du TEC Lierneux-Trois-Ponts

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

Données cartographiques du SPW-DGO1

Observations de terrain, JNC AWP

But de la recherche :

L'efficacité et la sécurité des déplacements jouent un rôle important dans la perception de la notion de qualité du cadre de vie qu'ont les habitants de leur commune. L'accessibilité aux équipements et services revêt également une grande importance, de même que la qualité d'aménagement des espaces publics. La recherche vise également à préciser le statut des axes de communication.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°4 "occupation du sol et voies de communication"

II.2.8.1 *RESEAU ROUTIER ET STATIONNEMENT*

La commune de Lierneux est parcourue par environ 480 km de voiries qui se répartissent entre les différents réseaux de la manière suivante⁴⁰ :

- 1,3 km de réseau autoroutier ;
- 35,2 km de réseau routier régional ;
- +/- 445 km de réseau routier communal.

a. Le réseau régional

La Région wallonne a structuré son réseau sur base de deux fonctions spécifiques de la route : la mobilité et l'accessibilité. Selon ces critères, il se répartit en deux grandes catégories de voiries : le Réseau à Grand Gabarit (RGG), qui donne la priorité à la mobilité des usagers et à la fluidité du trafic et le Réseau Interurbain (RESI), qui favorise l'accessibilité et se caractérise par le mélange des circulations.

L'autoroute E25 Bastogne-Liège, qui longe l'Ouest de l'entité, est la seule voirie appartenant au RGG. Celle-ci améliore considérablement l'accessibilité routière de la commune vers l'ensemble du territoire wallon. En effet, elle permet de rejoindre le centre de Liège en 40 minutes, depuis le centre de Lierneux, et le centre de Bastogne en 30 minutes.

Aucune bretelle d'accès à cet axe n'est localisée dans la commune. Deux accès à l'autoroute sont néanmoins très proches :

⁴⁰ Sources : INS, 2005

- la sortie n°49 située dans la commune de Manhay, à l’Ouest de la limite communale avec Lierneux, à proximité de Bra ;
- la sortie n°50 située dans la commune de Vielsalm, à la Baraque de Fraiture.

Quatre routes régionales appartenant au RESI traversent l’entité : la N645 et la N651 gérées par la direction territoriale de Verviers (SPW-DGO1 D-152), la N822 et la N89 gérées par la direction territoriale du Luxembourg (SPW-DGO1 D-132).

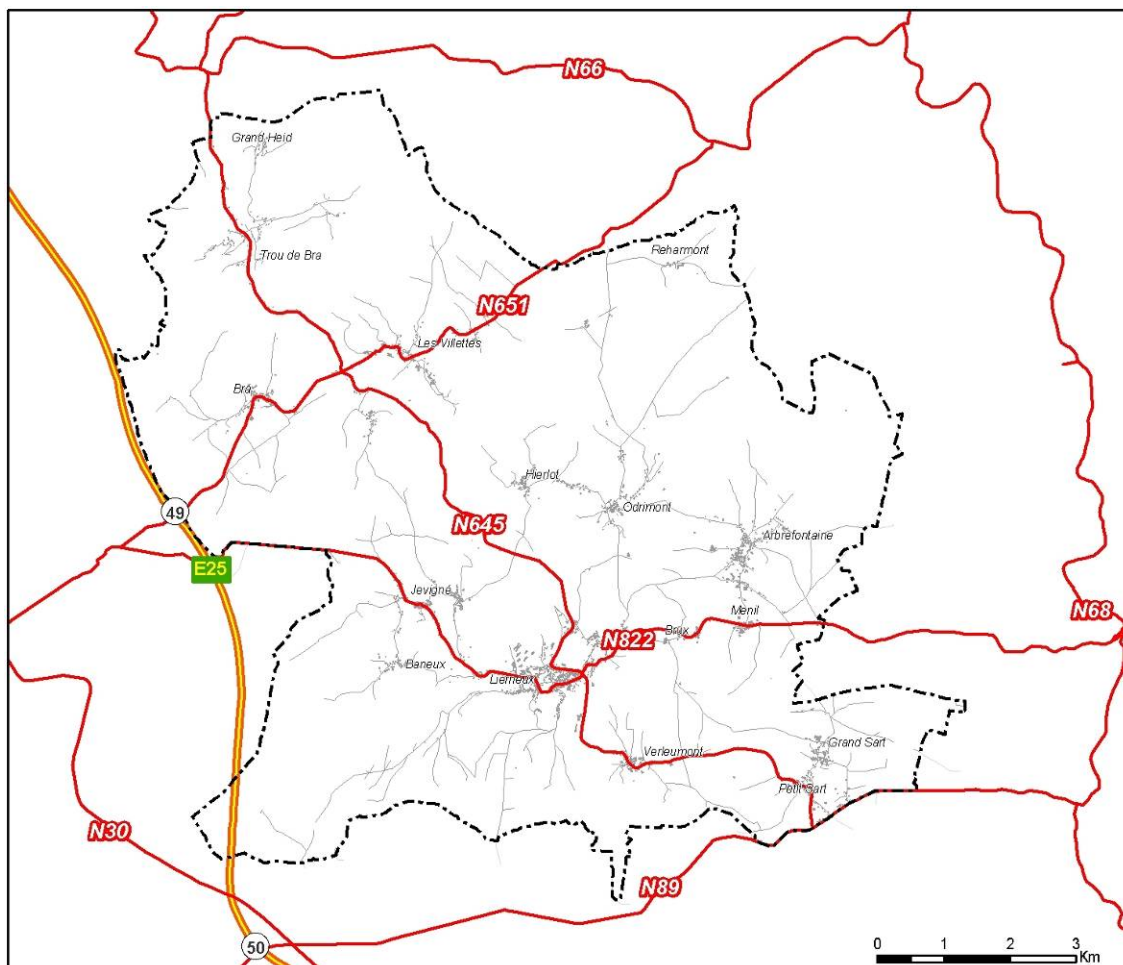


Figure 76 : Localisation des routes régionales (SPW-DGO1, cartographie JNC AWP)

La N645 traverse la commune du Nord-Ouest au Sud-Est et permet de relier Sart (N89) à la commune de Stoumont (Targnon). Dans le Sud de la commune, elle traverse les villages de Petit-Sart, Verleumont et Lierneux où elle croise la N822. Elle longe ensuite toute la vallée de la Lienne, croise la N651 et traverse Trou de Bra au Nord de la commune.

La N651 traverse le Nord de l’entité en passant par les villages de Bra et Les Villetes. Elle permet de rejoindre Basse-Bodeux et Trois-Ponts au Nord-Est ainsi que l’E25 (sortie 49), Manhay et la N807 (qui forme l’axe principal vers Marche et la N4) à l’Ouest.

La N822 traverse le territoire communal d’Est en Ouest en passant par les villages et hameaux de Menil, Bru, Gernechamps, Lierneux (où elle coupe la N645) et Jevigné. Elle permet de rejoindre l’autoroute et la N651 à l’Ouest et Vielsalm à l’Est.

La N89 longe le Sud de l’entité, sur la limite communale entre Lierneux et Vielsalm. Elle permet de relier l’E25 (sortie 50) à Salmchâteau (commune de Vielsalm).

Notamment grâce à l'E25, la commune jouit d'une bonne accessibilité pour atteindre les pôles proches, mais reste cependant isolée des axes routiers majeurs en Wallonie, tels que l'E411, l'E42 ou la N4. L'accessibilité vers les pôles proches et vers les principales villes wallonne est résumée dans le tableau suivant.

Pôles	Distance (km)	Temps (min)
Vielsalm	13	15
Trois-Ponts	15	20
Stavelot	20	30
Malmedy	30	40
Marche-en-Famenne	39	45
Bastogne	40	30
Verviers	53	50
Liège	56	40
Arlon	95	60
Namur	116	80
Luxembourg-ville	120	70
Bruxelles	150	90
Charleroi	155	90
Mons	190	110

Figure 77 : temps de parcours et distance du centre de Lierneux vers les pôles proches.

b. Le réseau communal

Les voiries communales assurent les flux purement locaux provenant de la desserte des habitants vers le réseau de voiries régionales. Elles viennent se greffer sur les axes régionaux et irriguent bien l'ensemble de l'entité. Les villages de la commune étant localisés de part et d'autres des grands axes et bordés de forêt, de nombreuses voiries communales se terminent en cul-de-sac ou en chemin de terre, surtout dans les villages plus isolés (Bra, Hierlot, Trou de Bra, Arbrefontaine,...).

Dans l'ensemble, les voiries communales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles sont celles où apparaissent quelques petits problèmes de circulation.

L'analyse de la circulation routière au niveau des différents villages de la commune met néanmoins en évidence plusieurs facteurs d'insécurité :

- la quasi-totalité des villages de la commune sont traversés par une route régionale ;
- l'absence de trottoir, ou trottoir utilisé pour le stationnement, dans certaines traversées de villages ;
- plusieurs carrefours dangereux, notamment lorsqu'une différence importante de statut existe entre les voiries qui y aboutissent ;
- des voiries rectilignes favorisant les vitesses élevées ;
- des voiries dont le revêtement est en mauvais état.

En 2005, une dizaine d'accidents ont été enregistrés sur la commune, avec blessés légers⁴¹. Parmi ceux-ci, 36 victimes ont été répertoriés (dont 0 mort), conducteurs ou passagers de voitures ou camions dans 80 % des cas. La CCATM conduit un rapport d'analyse de la sécurité routière sur l'ensemble de la commune. Plusieurs acteurs ont été interpellés pour envisager des solutions.

En 2013, la commune comptait 2.783 véhicules pour 1.407 ménages soit une moyenne de 1,98 véh/ménage⁴².

c. Le stationnement

En matière de stationnement, la commune ne connaît pas d'embarras majeur : les pôles d'attraction (commerces et équipements sportifs notamment) et les gros générateurs de trafic (CHS surtout) disposent de parkings de capacité suffisante. Les espaces publics au cœur des villages et en bordure de voiries constituent d'autres « poches » de stationnement.

Comme en matière de congestion, ce sont les heures de pointe liées à l'activité des écoles qui posent généralement de légers problèmes de stationnement.

II.2.8.2 RESEAU FERROVIAIRE

Aucune ligne de chemin de fer ne traverse la commune. Les points d'arrêts les plus proches sur le réseau ferroviaire sont :

- la gare de Vielsalm, située à 20 min (12 km) de la Maison Communale de Lierneux ;
- la gare de Trois-Ponts, située à 15 km ;
- la gare de Coo, située à 17 km.

Les gares de Coo, Trois-Ponts et Vielsalm sont desservies par la ligne de train 43. Cette ligne relie la gare de Liège-Guillemins à la gare de Luxembourg. La semaine, 11 trains font halte à ces gares par jour et par sens, entre 05h et 23h. Ils circulent de manière continue avec un espacement de 2h entre chaque train sauf aux heures de pointes où deux trains sont ajoutés vers Liège le matin et trois trains vers Luxembourg le soir (ayant leur terminus à Gouvy).

Le week-end, la fréquence de ces trains est réduite à 8 par jour et par sens, entre 07h et 21h.

Avec une distances temps supérieur à 20 minutes, Lierneux fait partie des communes les plus défavorisées pour la desserte en transport en commun.

⁴¹ Données de l'INS

⁴² Donnée de l'IWEPS.

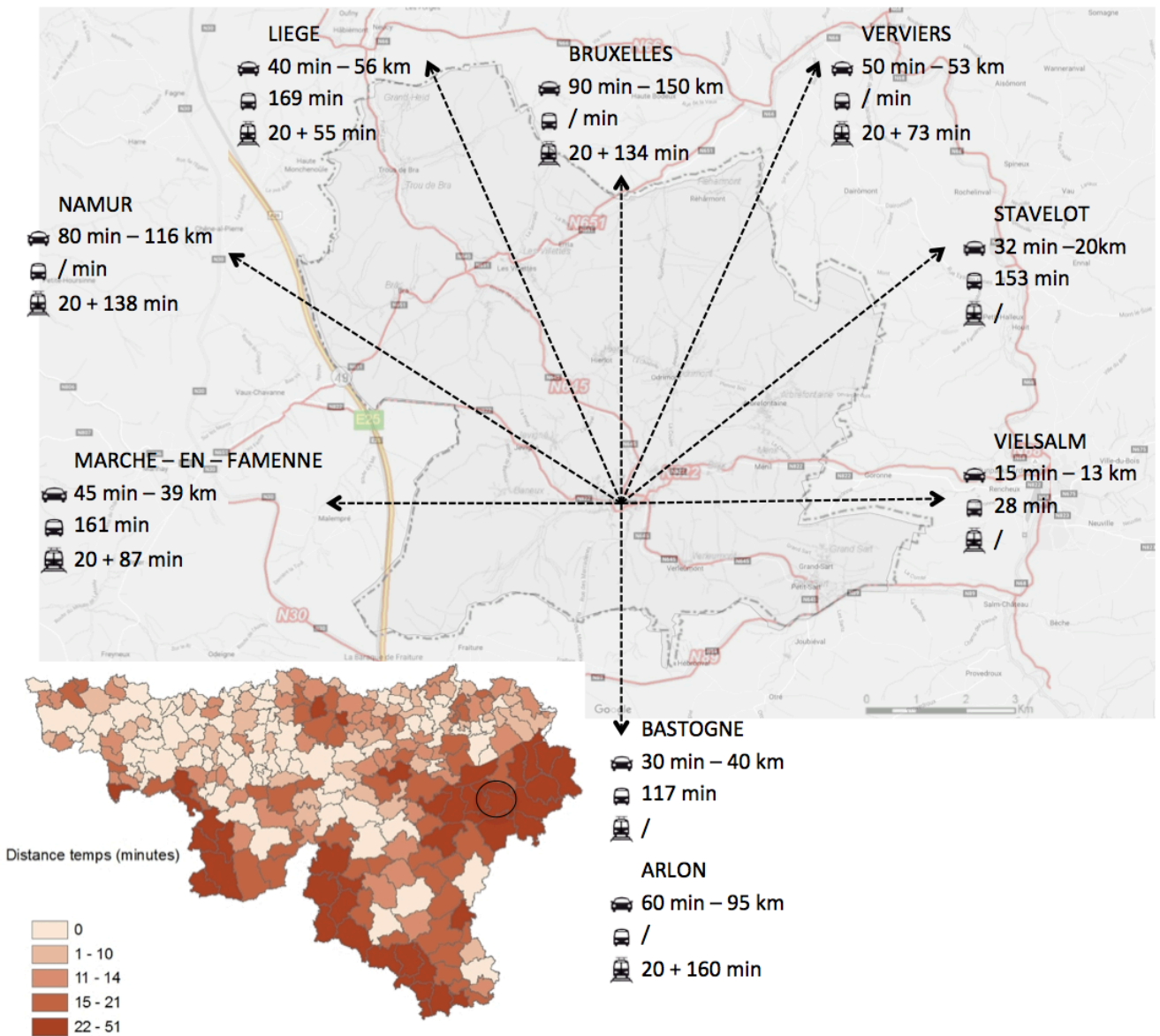


Figure 78 : Distance-temps concernant les transports depuis Lierneux (source : www.caprularite.be)

II.2.8.3 RESEAU DE TRANSPORT PAR BUS

La commune de Lierneux bénéficie des services du TEC Manhay-Vielsalm (1 lignes), du TEC Aywaille-Lierneux-Verleumont (1 lignes) et du TEC Lierneux-Trois-Ponts (1 ligne qui circule uniquement pendant la période scolaire).

Les trois lignes régulières qui desservent l'entité présentent les caractéristiques suivantes :

Ligne	Destination	Nombre de passages par jour	Principales localités desservies	Points d'arrêt dans la commune
265	Verleumont - Lierneux	1 en semaine et le samedi (2 le mercredi)	Aywaille Ernonheid	Trou de Bra Lierneux

	Lierneux - Aywaille	2 en semaine et le samedi (3 le mercredi)	Houssolonge Bra-sur-Lienne Werbomont Chevron Harzé	Verleumont
242	Lierneux - Trois-Ponts	1 en semaine (pendant la période scolaire)	Trois-Ponts Basse-Bodeux Haute-Bodeux Bra-sur-Lienne, Vaux-Chavanne,	Jevigne Lansival Lierneux Arbrefontaine Odrimont Les Villettes
	Trois-Ponts - Lierneux	1 en semaine (pendant la période scolaire)		
14	Manhay - Vielsalm	5 en semaine (7 le mercredi)	Manhay Vaux-Chavanne Malempré Lansival Fraiture Regné Hebronval Joubieval Salmchâteau Les Sarts Goronne Menil Rencheux Les Sarts Vielsalm	Odrimont Hierlot Arbrefontaine Lierneux Lansival Jevigné Sart Verleumont
	Vielsalm - Manhay	4 en semaine		

Géographiquement, la commune de Lierneux semble bien desservie par les lignes de bus. Mais lors des dernières années l'offre a été réduite et elle est devenue plus régionale. L'offre de trajet à plus longue distance est dépendante de l'offre des communes limitrophes. Seuls cinq hameaux ne possèdent pas d'arrêt : Reharment, Grand-Heid, Baneux, Derrière-les-Thiers et Florêt. Seules les lignes 14 et 265 proposent quelques bus pendant les vacances.

II.2.8.4 TRANSPORT AERIEN

Pour être complet, il convient également de situer Lierneux dans le contexte des aéroports.

L'aéroport le plus proche est celui de Liège-Bierset situé à 65 km de Lierneux. L'aéroport de Zaventem (BIAC) se trouve à 143 km et celui de Gosselies (BSCA) à 144 km.

II.2.8.5 LES « MODES DOUX »

Au sein de l'entité, peu d'aménagements spécifiques existent pour les piétons et les cyclistes. La circulation sur les routes de liaison et routes locales est acceptable pour des usagers faibles, mais les routes régionales sont plus dangereuses en raison de la vitesse des véhicules.

Les aménagements actuels pour les cyclistes sont presque inexistants. Même sur les voiries récemment aménagées (rue de la Gare à Lierneux ou à Villettes par exemple), aucune piste ou bande cyclable n'a été prévue.

Les déplacements piétons au sein de certains villages ne sont pas toujours aisés, la qualité du revêtement des trottoirs laisse parfois à désirer et le stationnement à moitié sur la voirie, à moitié sur le trottoir (voir complètement sur le trottoir), réduit l'espace disponible pour le passage de piétons (avec une poussette ou un caddie).

Aucun tronçon du RAVeL ne traverse actuellement l'entité. Cependant, une ancienne ligne de chemin de fer du vicinal, reliant Vielsalm à Lierneux, traverse le Sud de la commune. Il s'agit de la ligne 619 qui fut, de 1904 à 1963, ouverte aux voyageurs. Cette ligne partait de la gare de Lierneux puis empruntait un site propre à travers les bois entre Lierneux et Hébronval (Vielsalm) en passant par Verleumont. Ce tronçon est actuellement un chemin de promenade qui pourrait être intégré dans le Réseau Autonome des Voies Lentes. Après Hébronval, la ligne rejoignait la route régionale allant de la Baraque de Fraiture à Vielsalm.

Le schéma directeur cyclable de Wallonie prévoit deux liaisons entre des pôles qui se croisent à Lierneux. L'une entre Durbuy et Vielsalm et l'autre entre Vielsalm et La Roche-en-Ardenne.



Figure 79 : Ancienne ligne du tram entre Lierneux et Hébronval (Chemin du rail)

Le réseau TARPAN est également destiné aux usagers lents, davantage à des fins récréatives que pour des déplacements quotidiens. Ce réseau propose 43 itinéraires balisés et entretenus régulièrement sur le territoire des communes de Lierneux et Vielsalm : 34 promenades pédestres et 9 itinéraires VTC.



Figure 80 : balisage du réseau TARPAN à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 81 : balisage du réseau TARPAN à Trou de Bra (JNC AWP)

II.2.8.6 LA MOBILITE DES PMR

Les personnes à mobilité réduite (PMR) rencontrent le même problème que les piétons et cyclistes en termes de déplacements dans les villages. Certains bâtiments publics ont cependant bénéficiés d'améliorations pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes en chaise roulante :

- la maison communale a été dotée d'une rampe d'accès pour ses services situés au rez-de-chaussée (service population – état civil) ;
- la poste a également été équipée d'une rampe d'accès ;
- les magasins Delhaize et GB sont accessibles aux PMR.

Cependant, peu d'écoles, de salles de village et d'églises sont spécifiquement équipées pour recevoir des chaises roulantes.

II.2.8.7 ESPACES PUBLICS ET MOBILIER URBAIN

a. Espaces publics

La plupart des espaces publics des villages de l'entité de Lierneux se réduisent souvent à quelques m² de pelouses sur lesquels on a installé un banc ou une table de pique-nique et parfois un ou deux arbre(s).



Figure 82 : Espace public au cœur de Verleumont (JNC AWP)



Figure 83 : Espace public à Lierneux, rue des Marcadènes (JNC AWP)



Figure 84 : Espace public à Trou de Bra en bord de Lienne (JNC AWP)

Sart et Lierneux possèdent, quant à eux, des espaces publics plus importants aménagés lors de la première opération de développement rural : le Pré du Renard à Lierneux et la Place Ernest Nelis à Sart, à proximité de la salle des fêtes.



Figure 85 : Pré du Renard à Lierneux (JNC AWP)



Figure 86 : Parc Val de Meuse à Lierneux (JNC AWP)



Figure 87 : Place Ernest Nelis à Sart (JNC AWP)

Lierneux possède également un parc, le « Val de Meuse », situé à proximité de l'espace de rencontre du Vicinal, qui a récemment fait l'objet d'un réaménagement dans le but d'y installer une nouvelle plaine de jeux et un ancien tram.

Nous pouvons également citer le projet « Pré du Mont » à Arbrefontaine.

b. Mobilier urbain

Plusieurs vestiges d'équipements collectifs d'antan, comme les bacs-abreuvoirs, les lavoirs et les fontaines, ainsi que plusieurs potales ou chapelles sont présents aux croisements des rues ou en bordure de petits espaces publics. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une rénovation ou d'entretiens.



Figure 88 : bac d'eau à Lansival
(JNC AWP)



Figure 89 : bac d'eau à Bra (JNC
AWP)



Figure 90 : fontaine à Lierneux (JNC
AWP)

Notons également la présence de plusieurs anciens ponts en dalle de schistes qui enjambent les ruisseaux de la commune. Ceux-ci sont appelés « pont de chailles ».



1.1.1.1

Figure 91 : Pont de Chailles sur la Lienne
(JNC AWP)



1.1.1.2

Figure 92 : Pont de Chailles à Odrimont (Contrat de rivière
Amblève)

Le mobilier urbain proprement dit (abribus, poubelles, cabines électriques...) pourrait être classé en deux catégories :

- le mobilier ancien qui n'a pas fait l'objet d'une intégration particulière aux spécificités du lieu dans lequel il est placé, comme la plupart des arrêts de bus et des poubelles ;
- le mobilier plus récent, implanté notamment dans les espaces publics rénovés, qui présente une meilleure intégration (matériaux régionaux...). Cette deuxième catégorie reprend, entre autres, l'arrêt du bus de la rue de la Gare à Lierneux, les cabines électriques de Sart et de Verleumont, les poubelles de la place Ernest Nelis à Sart...



Figure 93 : arrêt de bus et armoire électrique à Hierlot (JNC AWP)



Figure 94 : arrêt de bus, poubelle et cabine téléphonique à Trou de Bra (JNC AWP)



Figure 95 : arrêt de bus et cabine téléphonique à Bra (JNC AWP)



Figure 96 : arrêt de bus à Lierneux (JNC AWP)



Figure 97 : Cabine électrique à Sart (JNC AWP)



Figure 98 : Mobilier urbain de la place de Sart (JNC AWP)

II.2.8.8 SYNTHÈSE

Lierneux est décentralisé par rapport aux grandes polarités et infrastructures de communication principales. Telles que les autoroutes, chemin de fer et RAVeL. Néanmoins, la commune jouit d'une bonne accessibilité locale, en voiture, pour atteindre les pôles proches, notamment grâce à l'E25 et aux quatre routes régionales se croisant sur la commune.

En transport en commun, les possibilités sont fortement limitées. En effet, la commune n'est pas desservie par le réseau ferroviaire et les lignes de bus proposent des itinéraires et des horaires essentiellement basés sur les déplacements scolaires.

On ne constate pas de problème de congestion ou de stationnement sur l'entité. Cependant, plusieurs facteurs d'insécurité sont répertoriés : les traversées de villages par les routes régionales, l'absence de trottoirs, l'état amélioré du revêtement de certaines routes, la vitesse...

Les aménagements spécifiques aux modes doux sont très peu présents sur le territoire communal. Les déplacements pour les piétons et les personnes à mobilité réduite ne sont pas toujours aisés dans les villages. Un réseau de promenades pédestres et cyclistes à vocation de loisirs (TARPAN) a été mis en place en association avec la commune de Vielsalm. L'ancienne ligne de chemin de fer vicinal qui relie Lierneux et Vielsalm pourrait être intégrée au RAVeL.

La plupart des espaces publics de l'entité sont limités à la présence d'une table ou d'un banc accompagné de quelques arbres. Seuls les villages de Lierneux et de Sart présentent des véritables espaces publics de type « place ».

Notons enfin la présence de mobiliers urbains d'hier (fontaines, bacs-abreuvoirs,...) et d'aujourd'hui. Parmi ce dernier, certains abribus et poubelles (les plus anciens) sont très peu intégrés dans leur environnement.

II.2.9 Réseau d'infrastructures techniques

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

<https://www.klim-cicc.be> ;

Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de l'Amblève, SPGE, 2016

Données communales

But de la recherche :

La connaissance des caractéristiques des infrastructures techniques (localisation, vétusté, potentiel d'extension) permet d'apporter un éclairage sur les parties du territoire qui devraient ou pourraient faire l'objet d'un développement. Il est en effet largement démontré aujourd'hui qu'il existe un lien entre la dispersion de l'urbanisation et l'augmentation des coûts collectifs liés à la desserte et à l'équipement des zones nouvellement urbanisées.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°7 "principales infrastructures techniques "

II.2.9.1 RESEAU D'EGOUTTAGE ET ASSAINISSEMENT

La situation oro-hydrographique est le paramètre fondamental pour gérer les différents aspects de l'égouttage. En effet, le relief induit les bassins versants tout comme les cours d'eau sont appelés à évacuer en final les effluents.

La commune dépend du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de l'Amblève. Ce plan a été approuvé par le Gouvernement wallon le 2 décembre 2004⁴³.

Seul, le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif (plus de 2.000 EH) et sera relié à terme à la station d'épuration de Lierneux d'une capacité de 2.500 équivalents-habitant (EH). Un peu moins de 40 % de la population sont donc concernés par le régime d'assainissement collectif. Ce chiffre est plus élevé que dans certaines communes de la microrégion (0 % à Stoumont, 0 % à Manhay, 72 % à Vielsalm et 47 % à Trois-Ponts).

La grande majorité du réseau d'égouttage de Lierneux est déjà réalisée et est basée sur un système gravitaire. Le traitement des ces eaux collectées est actuellement assuré par une station d'épuration par lagunage, située à Lierneux entre la route d'Odrimont, la Lienne et le ruisseau de Brux. La nouvelle station d'épuration en construction sera localisée au même endroit que la précédente. Le collecteur (d'environ 170 mètres) reliant les égouts de Lierneux à la station d'épuration doit également être réalisé.

Les autres zones urbanisées de l'entité sont concernées par un régime d'assainissement autonome. Les habitants doivent donc assurer eux-mêmes l'épuration de leurs eaux usées.

II.2.9.2 CAPTAGE, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'EAU

L'eau courante est distribuée par la SWDE.

⁴³ Publication au Moniteur belge du 10 janvier 2006.

Sur le territoire communal, la SWDE gère 7 captages : « Baneux Bas D1 », « Baneux Haut D1 » et « Baneux Haut D2 » à Baneux, « Fange Colas D1 » et « Fange Colas D2 » à Arbrefontaine, « Grand Sart P1 » à Sart, « Ménil » à Ménil.

Le décret du 30 avril 1990⁴⁴ réglemente les prises d'eau en vue d'en assurer l'exploitation rationnelle, la protection et la répartition équitable entre titulaires. Il organise les modalités de protection des eaux souterraines par la création de zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance. La zone de prévention est l'aire géographique dans laquelle le captage peut être atteint par tout polluant sans que celui-ci soit dégradé ou dissous de façon suffisante, sans qu'il soit possible de le récupérer de façon efficace. Il existe donc pour les 5 captages ci-dessus une zone de prévention forfaitaire ou arrêtée dans lesquelles des mesures de protection sont à respecter. D'autres zones de prévention, de captages situés sur les communes voisines, s'étendent sur la commune de Lierneux.

L'entité de Lierneux comprend également une quarantaine d'ouvrages déclarés de prise d'eau souterraine, pour des besoins agricoles, commerciaux, privés,... Le nombre réel d'ouvrages de prise d'eau souterraine est peut-être plus élevé (seuls sont recensés les ouvrages déclarés).

II.2.9.3 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

La commune est affiliée à l'intercommunale « Intermosane » qui assure la distribution pour les foyers de l'entité. Les lignes souterraines et aériennes 15 kV sont représentées sur la carte n°7.

L'entité est également traversée par deux lignes à haute tension, géré par Elia :

- une ligne aérienne d'une capacité de 380 kV, orientée Nord-sud passant par Verleumont, Arbrefontaine et le bois de Lambiester ;
- une ligne souterraine de 70 kV, orientée Nord-Sud passant à l'Est du territoire communal.

II.2.9.4 TRANSPORT ET DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL

La société Fluxys possède une conduite traversant la commune du Nord au Sud en passant par le bois de Lambiester, Odrimont et Verleumont.

Les installations de transport et de distribution de gaz naturel relèvent de la loi du 12 avril 1965 (relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations), qui précise notamment que la présence de ces conduites n'entraîne aucune dépossession du droit de propriété mais est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique. Sur toute la longueur des installations, des prescriptions sont d'application. Elles prévoient deux niveaux de protection :

- sur 5 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de réservation dans laquelle il ne peut être procédé à aucun acte ou intervention susceptible de mettre en péril la canalisation⁴⁵;
- sur 15 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de protection dans laquelle il ne peut être procédé, sauf accord préalable de Fluxys, à la construction de bâtiments ou à toute forme d'excavation susceptible de menacer la stabilité du sol ou du sous-sol dans lequel se trouve la canalisation.

⁴⁴ Décret sur la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables, MB du 30 juin 1990

⁴⁵ Construction de bâtiments, locaux fermés, abris de jardin, installation de terrasses, viviers, piscines, terrains de sport, entreposage de matériaux ou de matériel, battage de pieux ou palplanches, passage d'engins lourds, utilisation d'engins mécaniques ou de creusement, modification de profil de terrain, plantation d'arbres ou arbustes ne figurant pas dans la liste arrêtée par Fluxys.

II.2.9.5 RESEAUX DE TELEPHONIE FIXE

Le réseau est géré par Belgacom. Toutes les rues habitées sont raccordées au réseau.

II.2.9.6 RESEAUX DE TELECOMMUNICATION MOBILE

Les trois opérateurs couvrant le territoire national possèdent des antennes-relais dans l'entité et en bordures proches de ses limites communales.

- une antenne Mobistar à la rue des Doyards, à proximité du CHS ;
- une antenne Proximus à la rue des Marcadènes ;
- une antenne reprenant les 3 opérateurs à proximité de la sortie de l'autoroute n°49, sur la commune de Manhay ;

II.2.9.7 RESEAUX DIVERS

Aucune conduite de la société Air Liquide (oxygène et azote) et aucun oléoduc ne parcourent le territoire communal.

II.2.9.8 SYNTHESE

Au niveau de l'égouttage, seul le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif (soit 40 % de la population). Les égouts sont actuellement raccordés à une station d'épuration par lagunage qui sera prochainement remplacée. Tout le reste de la commune est en régime d'assainissement autonome, c'est-à-dire que les habitants doivent assurer eux-mêmes l'épuration de leurs eaux usées.

L'entièreté des voiries urbanisées sont équipées en électricité, en eau et en téléphone.

La commune est traversée par une ligne à haute tension aérienne de 380 kV, une ligne souterraine (70kV) et une canalisation de transport de gaz.

Une quarantaine de captages (dont 5 de distribution publique) sont présents sur la commune. Plusieurs zones de prévention s'étendent sur le territoire communal.

II.3.1 Population

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

www.statbel.fgov.be

www.iweps.be

ecodata.mineco.fgov.be

Données de l'INS

Données de l'INASTI

Données de l'ONEM

Données de FOREM

Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, MRW/DGATLP-CPDT, 2002

Données de l'Administration communale

But de la recherche :

Mettre en évidence les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune.

Identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement local.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Schémas dans le corps du texte

II.3.1.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

La commune de Lierneux compte 3.569 habitants (chiffre au 13.08.2015) pour 9.208 ha, ce qui donne une densité de 38,8 hab./km².

Cette densité est beaucoup plus faible que la moyenne wallonne (+/- 212 habitants/km²), mais est identique à la moyenne de la microrégion (38,2 hab./km²).

Après avoir connu une évolution constante entre 1990 et 1996 (augmentation moyenne de 25 habitants par an), la population a connu une légère diminution jusqu'en 1999. Depuis 2001, la population a tendance à se

stabiliser autour de 3.350 habitants et ce jusqu'en 2007 ; à partir de 2008 il y a à nouveau une évolution constante jusqu'à nos jours pour atteindre une population de 3.569 (augmentation moyenne de 29 habitants par an), comme le montre le graphique ci-après.

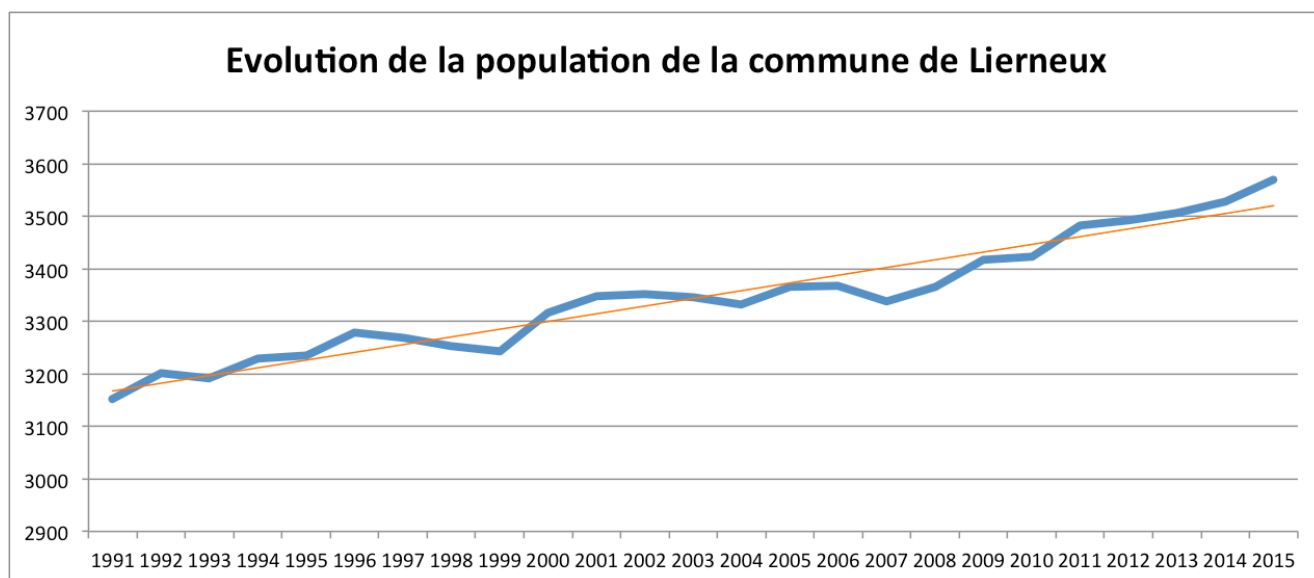


Figure 99 : Evolution de la population de la commune de Lierneux (IWEPS)

Lors des années de croissance (1991-1996 et 2008-2015), l'augmentation de la population s'expliquait principalement par le solde migratoire positif de l'entité, parvenant à combler le léger déficit du solde naturel caractéristique d'une population plutôt vieillissante à Lierneux.

Ces dernières années, l'arrivée de nouveaux habitants s'est à nouveau accrue et on remarque même, certaines années, un nombre plus élevée d'arrivées que de départs, ce qui explique la stabilisation du nombre d'habitants.

Les effectifs de la population à Lierneux et dans les quatre communes voisines ont évolué différemment au cours des 20 dernières années. Cependant, quelques remarques peuvent être formulées :

- les communes de Manhay et de Stoumont sont celles qui présentent la plus grande augmentation du nombre d'habitants, notamment due à la proximité des autoroutes ;
- la commune de Vielsalm présente une évolution fort semblable à celle de Lierneux, même si l'augmentation de la population y est un peu moins élevée ;

	Lierneux	Stoumont	Vielsalm	Manhay	Trois-Ponts	Microrégion
Superficie (km ²)	92,1	108,5	139,8	119,8	68,9	436,9
Densité	38,8	28,7	54,8	28,2	36,7	38,2
Indice 100 en 1991	113,2	120,8	110,7	124,2	115,7	115,8

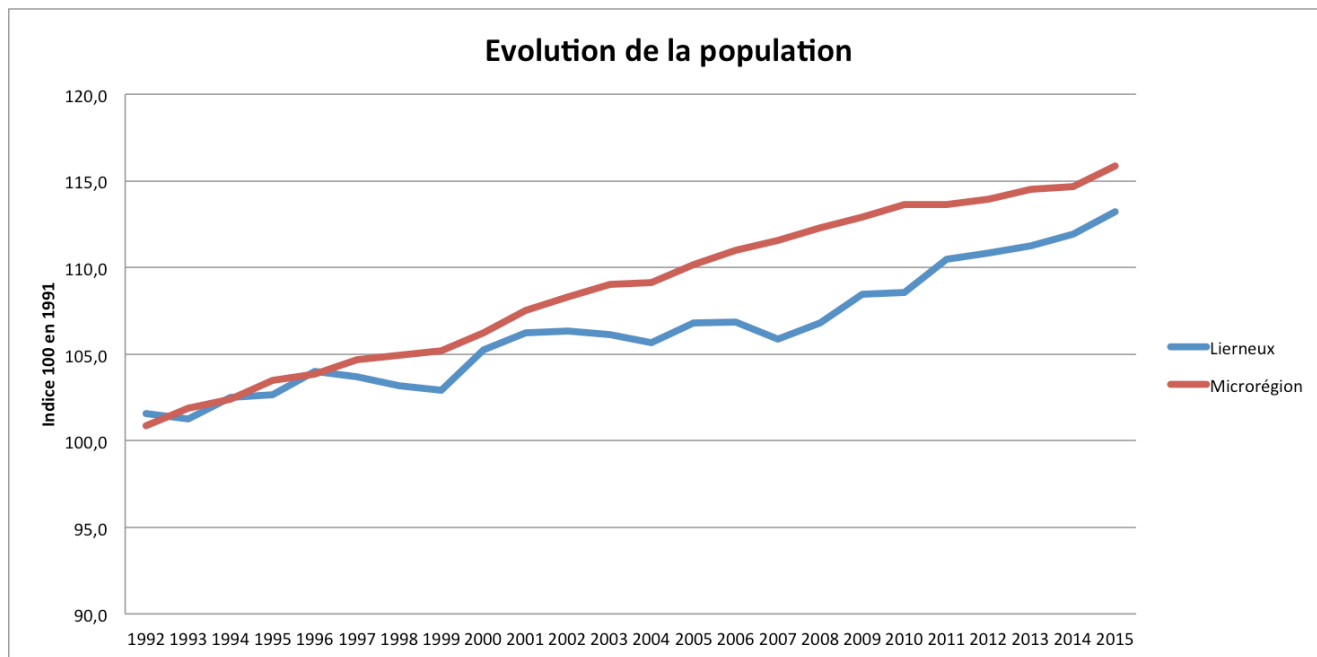


Figure 100 : Comparaison de l'évolution de la population de Lierneux avec les communes voisines (IWEPS)

Les courbes de croissance démontrent un regain d'attractivité pour Lierneux.

II.3.1.2 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Le graphique et le tableau suivant montrent la répartition de la population, au 1^{er} janvier 2015, au sein des principaux noyaux bâtis de l'entité.

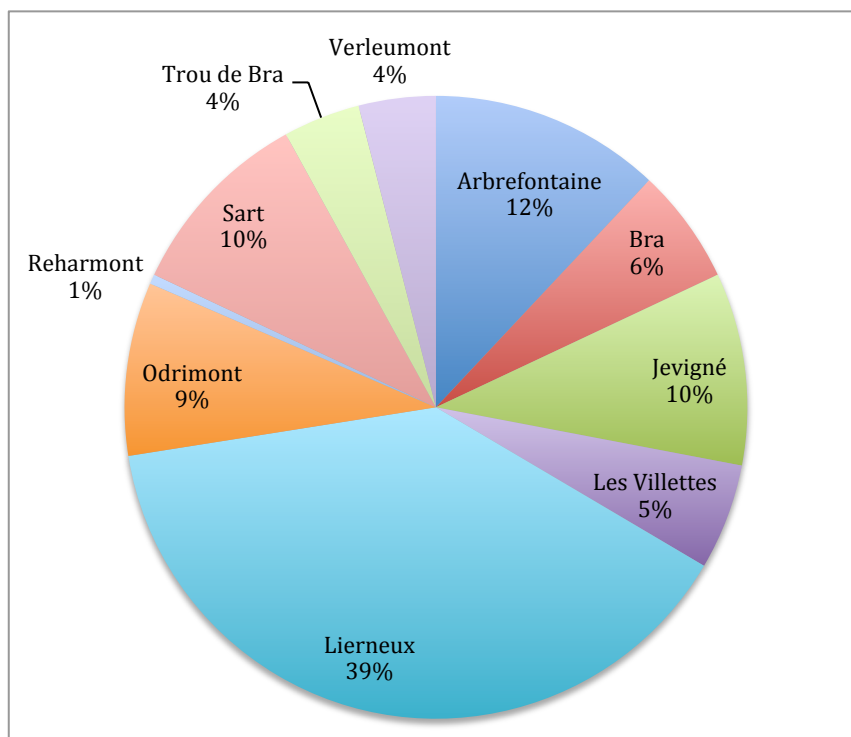


Figure 101 : Répartition de la population par village en 2015 (Source : INS)

Ancienne commune	Village	Nombre d'habitants (2015)	% de la population totale de Lierneux
Lierneux		2558	71,7
	Lierneux centre	938	26,3
	Lierneux – autres villages et hameaux	453	12,7
	Verleumont	178	3,9
	Jevigné	203	5,7
	Jevigné – autres villages et hameaux	141	3,9
	Odrimont	163	4,6
	Odrimont – autres villages et hameaux	151	4,2
	Sart	260	7,3
	Sart – autres villages et hameaux	96	2,7
	Reharmont	15	0,4
Bra		575	16,7
	Bra	178	5
	Bra – autres villages et hameaux	41	1,2
	Les Villettes	159	4,4
	Les Villettes – autres villages et hameaux	43	1,2
	Trou de Bra	83	2,3
	Trou de Bra – autres villages et hameaux	71	2
Arbrefontaine		436	12,2
	Arbrefontaine	293	8,2
	Arbrefontaine – autres villages et hameaux	148	4

Tableau 5 : Répartition de la population par village en 2015 (Source : INS)

Lierneux et ses hameaux (La Vaux et La Falize) rassemblent plus de 40 % de la population totale de la commune. Notons que parmi cette population environ 11 % (4 % de la population totale) sont localisés à l'Institut psychiatrique de Lierneux.

Les trois villages importants après Lierneux sont Arbrefontaine (y compris Menil et Gernechamps qui regroupent 12% de la population), Jevigné (y compris Lansival, Baneux) et Sart qui regroupent chacun environ 10 % de la population.

Les 84 % de la population habitent donc dans le Sud de la commune (dans la « cuvette »). Les 16 % restant sont localisés dans les villages de Bra, Les Villettes et Trou de Bra au Nord-ouest de l'entité.

Sur les dernières années, on remarque une augmentation de la population dans les anciennes communes de Lierneux, Bra et Arbrefontaine répartie comme suit. Démontrant une attractivité plus marquée pour les villages de Bra (proximité de l'autoroute) alors que ces derniers sont moins équipés.

Ancienne commune	Variation 1997-2007 ⁴⁶	Variation 2007-2015 ⁴⁷
Lierneux	-1,6 %	+7,2 %
Bra	+ 3,5 %	+ 12,5 %
Arbrefontaine	+ 12,1 %	+ 8,2 %

La carte ci-dessous localise les noyaux d’habitations les plus peuplés, sur base des secteurs statistiques.

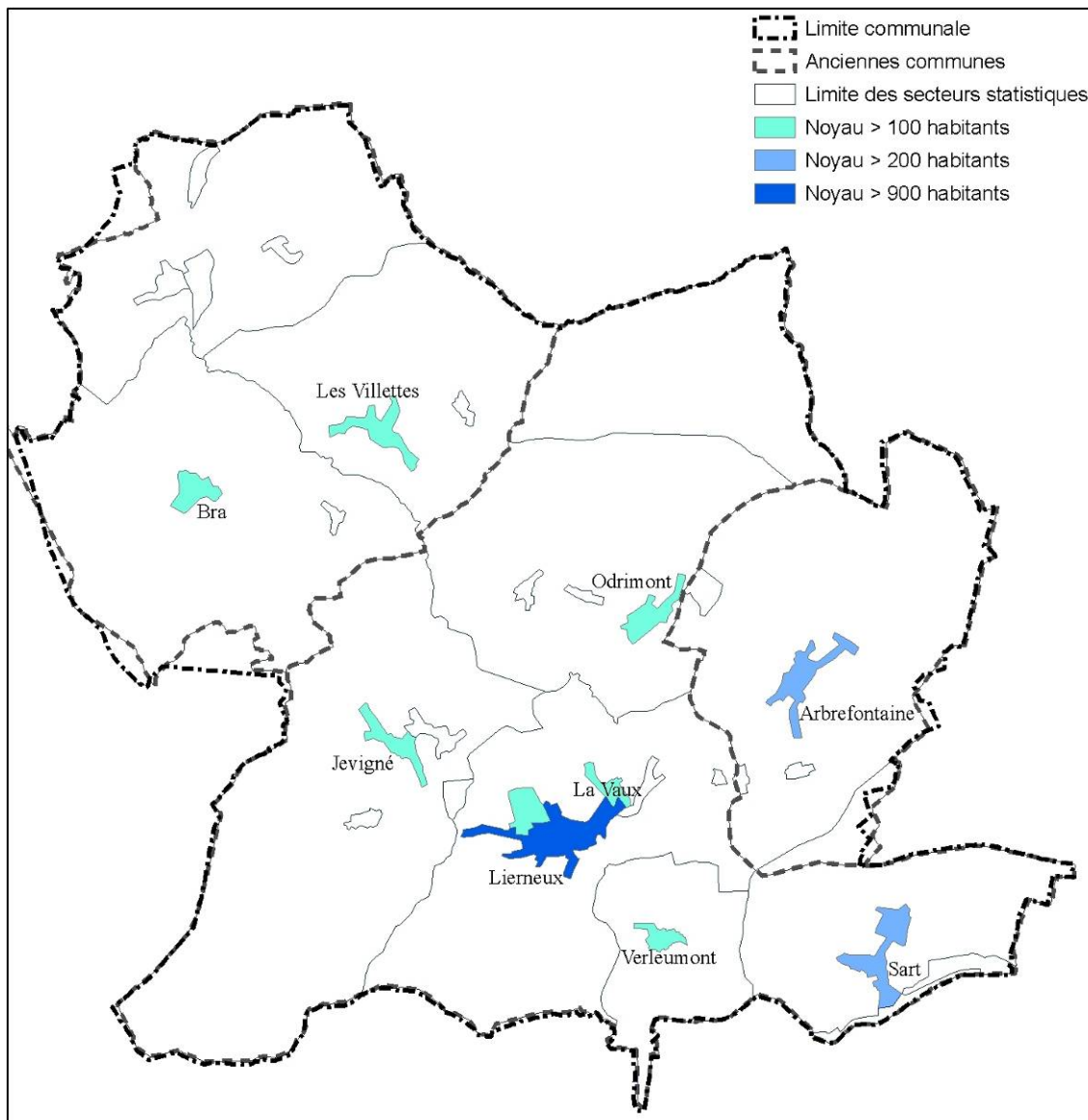


Figure 102 : Noyaux dont la population est supérieure à 100 habitants en 2007 (INS, cartographie JNC AWP)

⁴⁶ Source : Administration communale

⁴⁷ Source : Administration communale

II.3.2.1 PYRAMIDES DES AGES



Figure 103 : Pyramide des âges 2015 - (Sources : fiche par commune, IWEPS)

A Lierneux, la population de moins de 20 ans est moins représentée que dans la microrégion et en Wallonie. Le pourcentage de la population ayant plus de 65 ans est, quant à lui, presque identique aux deux autres points de comparaison.

	Lierneux	Microrégion	Région wallonne
Moins de 20 ans	22,8 %	23,8 %	23,5 %
Entre 20 et 59 ans	53,5 %	52,8 %	52,8 %
Plus de 60 ans	23,7 %	23,4 %	23,7 %

Tableau n° 3 : Répartition de la population en 2015 par tranches d'âge à Lierneux, dans la microrégion et en Région Wallonne (source : IWEPS - chiffres au 1^{er} janvier 2015)

Jusqu'en 2001, la proportion des plus de 65 ans était supérieure de 1,8 à 2,4% par rapport à la Région wallonne. Depuis, l'écart s'est fortement réduit jusqu'à s'attester aux mêmes taux régionaux et micro-régionaux. La proportion des moins de 20 ans est restée supérieure à la moyenne régionale jusqu'en 2001, cette classe d'âge a ensuite connu une décroissance et a actuellement un peu moins que 1% par rapport à la région wallonne.

	1989 (Ecodata)		1998 (Ecodata)		2008 (Ecodata)		2014 (DGSIE)	
	Effectif	% du total	Effectif	% du total	Effectif	% du total	Effectif	% du total
0 – 19 ans	839	27,20%	820	25,20%	798	23,70%	796	22,60%
20 – 39 ans	831	27,00%	851	26,20%	831	24,70%	877	24,90%
40 – 59 ans	678	22,00%	774	23,80%	968	28,80%	1014	28,70%
60 – 79 ans	631	20,50%	677	20,80%	632	18,80%	692	19,60%
80 ans et +	104	3,40%	130	4,00%	134	4,10%	149	4,20%

Tableau n° 4 : Répartition de la population par tranches d'âge de 20 ans à Lierneux (source : Ecodata et DGSIE - Registre National des personnes physiques depuis <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru>)

Au regard du tableau ci-dessus, nous voyons que, depuis 1989, l'âge de la population a évolué de la manière suivante :

- les classes d'âge entre 0 et 19 ans et entre 20 et 39 ans ont perdu de l'importance, proportionnellement à la population totale (respectivement, -4,6 % et -2,1 %) ;
- la classe d'âge entre 40 et 59 ans a nettement augmenté (+6,7 %) ;
- le nombre de personnes comprises dans la classe d'âge de 60 à 79 ans a diminué également (-0,9 %)
- la classe d'âge au-dessus de 80 ans a légèrement augmenté (+ 0,8 %).

Le tableau ci-dessus indique clairement les grandes tendances d'évolution de cette population. Le vieillissement est commun à l'ensemble de la Région wallonne et semble prendre des proportions importantes à Lierneux, où l'on note une diminution de 3,5 % de l'effectif de moins de 25 ans. Cette tendance est peut-être liée à l'absence d'offre en enseignement secondaire sur la commune, poussant certains ménages à s'installer sur une commune mieux desservie. Ceci semble corrélérer avec le faible attrait de la commune pour les jeunes actifs (entre 20 et 39 ans), dont l'effectif en diminution semble connaître une évolution similaire aux catégories inférieures.

Le vieillissement de la population se remarque par la forte augmentation (+ 6,7 %) de la population active plus âgée (entre 40 et 59 ans).

Le tableau suivant indique une structure semblable à la moyenne wallonne, mais démontrant un vieillissement de la population davantage accentué. L'évolution perspective de la population annonce une augmentation de 255 personnes de plus de 65 ans en 2026 pour une augmentation totale de 375 effectifs.

Classe d'âge	Population		Perspectives de la population communale		Répartition par classe d'âge en 2026	
	2015	2026	Evolution nombre effectifs	Evolution relative	La commune	Communes limitrophes
Population	3.569	3.944	375	10,51%	100%	100%
0-19 ans	815	752	-63	-7,73%	19,10%	24,30%
20-64 ans	2.144	2.328	184	8,58%	59,00%	55,50%
65 ans et +	610	865	255	41,80%	21,90%	20,20%

Tableau n° 5 : Evolution démographique à l'échelle communale (source : IWEPS)

II.3.2.2 LES MENAGES

Au 1^{er} janvier 2013, Lierneux comptait 1.407 ménages, dont la taille moyenne était de 2,35 personnes par ménage. Pour la microrégion, la taille moyenne des ménages était, en 2013 de 2,36 personnes.

Les foyers composés d'une personne représentent un peu plus d'un tiers des ménages (34 %) avec une prédominance pour les femmes vivant seules. Les ménages de deux personnes représentent un peu moins de 20% des ménages et les familles monoparentales 8,6%. La part des isolés hommes a augmenté de 11,6 % en 1993 à 17 % environ en 2013. Pour les femmes cette tendance est moins marquée (de 13,4 à 15% environ) et ce, probablement en lien avec l'accroissement des ménages monoparentaux femmes (de 6 à 7,5%). Ce phénomène est récurrent à travers toute la Wallonie : l'éclatement des noyaux familiaux contribue à accroître la proportion de ces petits ménages.

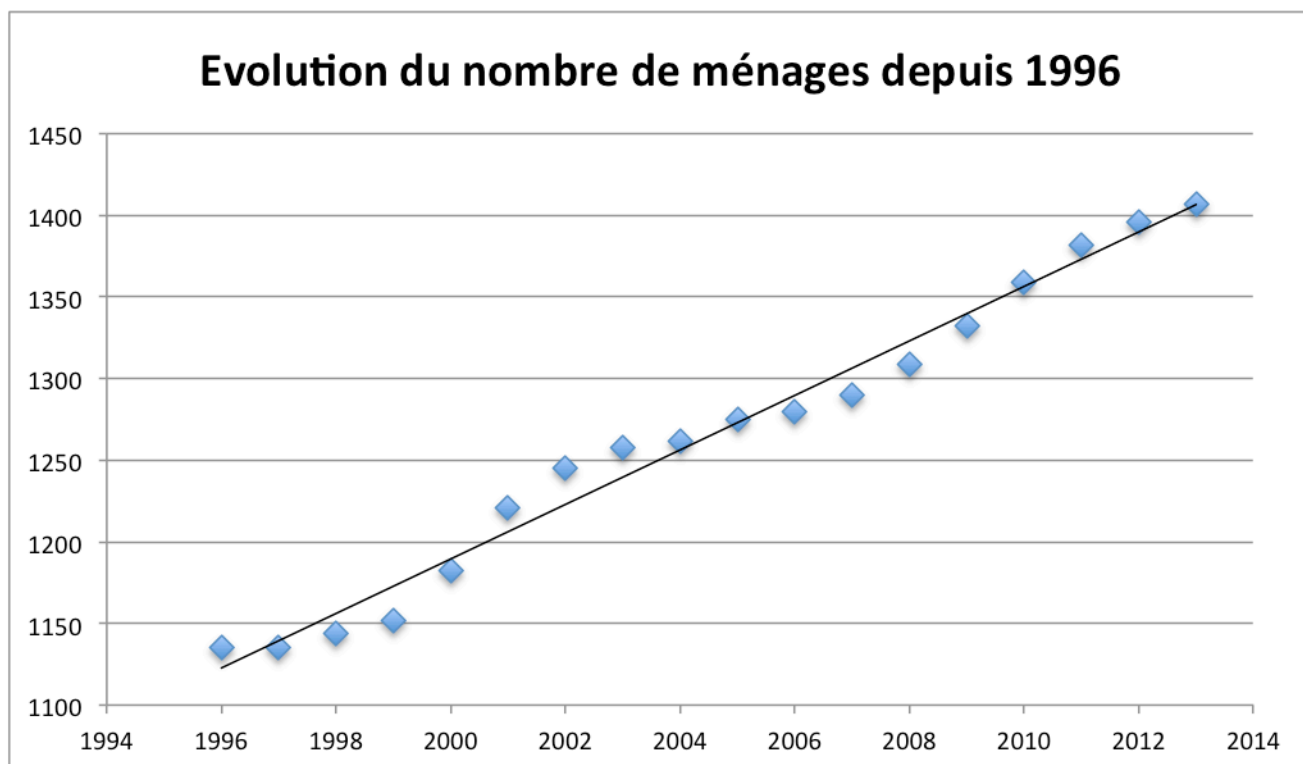


Figure 104 : Evolution du nombre de ménages entre 1996 et 2013 (Sources : IWEPS)

Parmi les ménages de deux personnes ou plus, près d'un tiers sont constitués de couples sans enfant et environ 13 % sont composés d'un adulte avec enfants, avec une prédominance de mères isolées avec enfants.

Les familles (couples avec enfant(s)) représentent environ 48 % des ménages. La tendance générale est à une augmentation des ménages de petite taille lors des dernières 20 années en passant d'une taille moyenne de 2,7 personnes par ménage en 1996 à 2,35 personnes en 2013

Ces tendances ont une influence directe sur la demande en logements (et particulièrement ceux de petites tailles à loyer modéré) et en emplois.

II.3.2.3 LA POPULATION ETRANGERE

Au 1^{er} janvier 2015, la population étrangère représente un peu plus de 3 % de la population totale (soit 121 personnes). Au cours des 10 dernières années, cette population a augmenté d'environ 15 %, de 105 en 2006, elle est passée à 121 en 2015 avec un pic en 2012 (140 personnes).

Les ressortissants sont principalement européens (87,6%), africains (5,8 %), asiatiques (5 %) et américains (0,8 %).

II.3.2.4 SYNTHESE

La commune compte 3.569 habitants (chiffre au 01.01.2015) pour 92 km², ce qui donne une densité de 38,8 hab./km² (la densité de la Région wallonne est de ± 212 hab./km²). La population a tendance à se stabiliser entre 2001 et 2007 autour de 3.350 habitants pour ensuite connaître une évolution constante (solde positif de 29 habitants par année) jusqu'à nos jours.

Les villages rassemblant le plus d'habitants sont les ceux de Lierneux (40 %), Arbrefontaine (12 %), Jevigné (10 %) et Sart (10 %). Ces dernières années, on remarque une attractivité davantage marquée pour les villages de Bra.

La pyramide des âges actuelle est marquée par le resserrement important de la classe 20 - 29 ans. L'effectif le plus important se trouve dans la tranche d'âge 40-59 ans. Une structure semblable à la moyenne wallonne, mais démontrant un vieillissement de la population davantage accentué. L'évolution perspective de la population annonce une augmentation de 255 personnes de plus de 65 ans en 2026 pour une augmentation totale de 375 effectifs.

Le nombre de ménages est en constante augmentation et atteint, en 2013, 1.407 unités, dont la taille moyenne est de 2,35 personnes.

II.3.3 Logement

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Données de l'INS

www.iweeps.be

Données de l'Administration communale

But de la recherche :

Mettre en évidence les principales caractéristiques du parc de logements sur la commune.

Identifier les signes d'évolution dont il faudra tenir compte dans le projet de développement local.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

II.3.3.1 LE PARC DE LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2014, la commune de Lierneux disposait de 1.740 logements⁴⁸, se répartissant de la manière suivante :

- 97,9 % de maisons (pour 86,4 % en Région wallonne) ;
- 2,15 % d'appartements (pour 13,60 % en Région wallonne).

Une analyse plus fine du type de maisons révèle la répartition suivante :

- 62,6 % de constructions isolées (pour 30,7 % en Région wallonne) ;
- 19,5 % de maisons de type demi-fermé (pour 22,6 % en Région wallonne)
- 3,4 % de maisons de type fermé (pour 27,5 % en Région wallonne) ;
- 2,2 % de logements en maisons de commerce (pour 3,3 % en Région wallonne)
- 10,1% de logements pour tous les autres bâtiments (2, 3 % en Région wallonne).

Les appartements et les maisons mitoyennes se retrouvent généralement à Lierneux. La trame principale de l'habitat du centre est constituée de maisons mitoyennes. Les appartements sont situés soit au-dessus des commerces, soit dans des nouvelles constructions (rue des Marcadènes et Pré du Renard par exemple). Les autres villages et hameaux ainsi que les extensions de Lierneux sont majoritairement composés de maisons à 4 façades.

Il s'agit de logements disposants d'une superficie habitable conséquente, puisque la grande majorité de ceux-ci (77,35%) ont plus de 104 m².

⁴⁸ Sources : DGSIE –Cadastre depuis <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru>

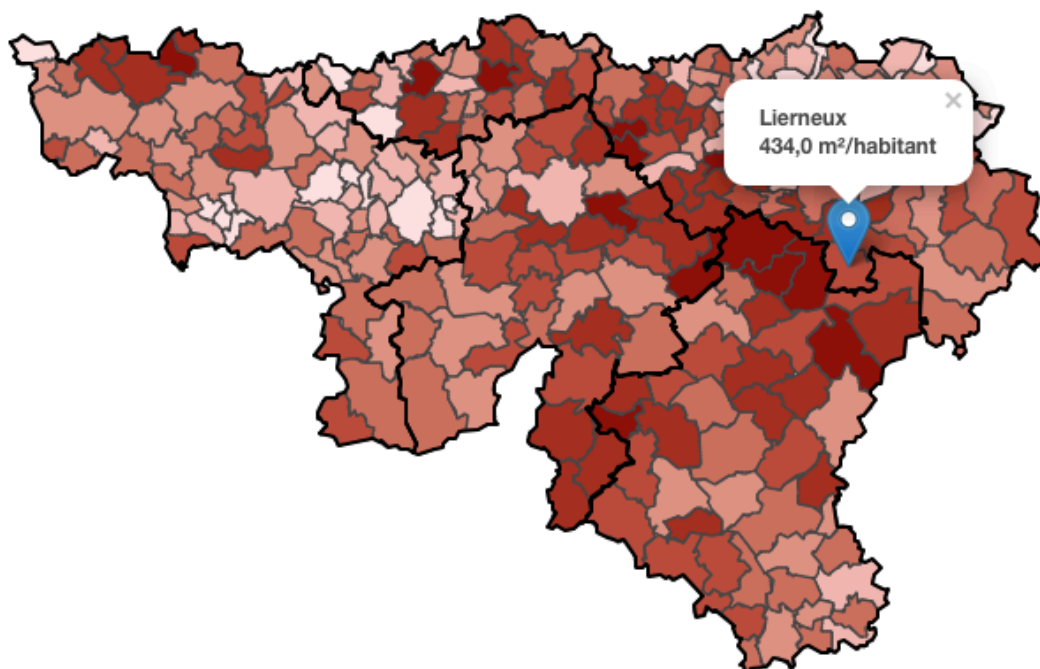


Figure 105 : Superficie résidentielle par habitant (source : IWEPS)

La part du logement locatif est faible par rapport à la moyenne wallonne.

La commune dispose de 42 logements sociaux à Lierneux et Tournand de la Roue (propriété du Foyer Malmédien) réparti comme suit : 2 bâtiments avec 1 chambre, 10 bâtiments avec 2 chambres, 26 bâtiments avec 3 chambres, 4 bâtiments avec 4 chambres. Ainsi qu'un logement d'accueil à Bra-centre pour des réfugiés mineurs en attente de régularisation (Initiative Locale d'Accueil). D'autres projets de logements intergénérationnels sont en cours et seront détaillés au point II.4.2.8 relatif à l'ancrage communal.

II.3.3.2 L'ÉTAT GÉNÉRAL DU LOGEMENT

Les logements sont majoritairement dans un bon état d'entretien, malgré le fait que plus d'un logement sur trois est centenaire.

Ancienneté du bâti ⁴⁹	Proportions au sein du parc
Antérieur à 1900	36,2 %
De 1900 à 1918	6,5 %
De 1919 à 1945	3,9 %
De 1946 à 1961	11,9 %
De 1962 à 1970	3,6 %
De 1971 à 1981	13,1 %
De 1981 à nos jours	24,8 %

⁴⁹ Sources : IWEPS

Le confort varie en fonction de l'âge des immeubles. L'entité, qui a vécu une première poussée immobilière après la guerre et une seconde dans les années 1980, continue à présenter un attrait résidentiel. Le niveau de confort des habitations est équivalent à la moyenne wallonne, à l'exception de la présence de jardins, plus importante à Lierneux. Ce taux élevé de jardins est lié à la plus grande proportion de maisons isolées.

L'insalubrité du logement est un phénomène présent mais qui ne caractérise pas un quartier en particulier.

II.3.3.3 LE MARCHE DU LOGEMENT

L'évolution des valeurs immobilières (terrains à bâtir et maisons) de Lierneux est fort semblable à celle de la microrégion et à celle de la Région wallonne. L'évolution du prix des maisons de 1990 à 2014 est résumée dans le graphe suivant :

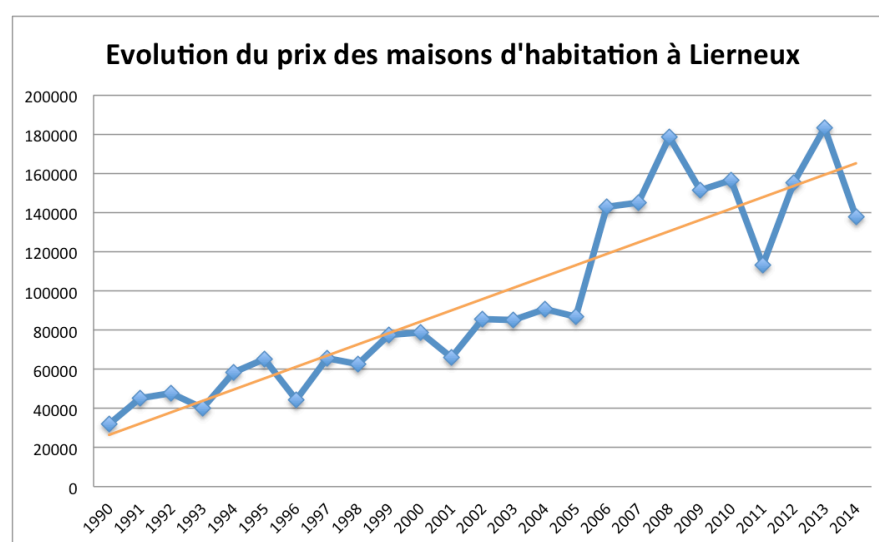


Figure 106 : Evolution du prix des maisons à Lierneux (Sources : <http://statbel.fgov.be>)

En 2014, la valeur moyenne des terrains à bâtir était de 18,2 €/m² (24,0 pour la microrégion et 50,7, pour la Région wallonne) et la valeur moyenne des maisons était de 137.970 € (149.700 € pour la microrégion et 149.808 € pour la Wallonie).

II.3.3.4 AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE (A.I.S.)

Les A.I.S. sont des asbl, agréées par le Ministre du Logement de la Région wallonne, ayant pour but d'accroître l'offre en logements moyens et sociaux, de même que de faciliter leur accessibilité.

D'une manière générale les A.I.S. essaient de répondre à la demande de logements, toujours croissante, par les familles à revenus modestes. Elles sensibilisent les propriétaires de logements vacants et tente de contribuer à l'amélioration de la qualité générale du logement. Elle occupe une fonction d'intermédiaire entre des propriétaires (privés ou publics) et des « candidats-locataires » en gérant le bien des premiers et en le louant à des personnes éprouvant des difficultés à se loger. Enfin, elle accompagne socialement les locataires qui en font la demande. En vertu du mandat conclu entre le propriétaire et l'A.I.S., l'Agence gère de manière complète le bien immobilier, assurant le loyer mensuel, l'entretien du bien, proposant un apport financier pour la réalisation de travaux. La valeur du loyer est comprise entre celui d'un logement social et celui d'une location auprès d'un propriétaire privé.

L'A.I.S. « Haute Ardenne », créée en mars 2009, réunit les communes de Malmédy, Stavelot, Waimes, Trois-Ponts, Lierneux, Spa et Jalhay.

II.3.3.5 SOCIETE DE LOGEMENT « FOYER MALMEDIEN »

Le Foyer Malmédien est une société de logement de service public (S.L.S.P) qui couvre le territoire des 6 communes du Sud de l'Arrondissement de Verviers, soit Lierneux, Malmedy, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts et Waimes.

Sur le territoire de Lierneux, la société dispose de 42 logements sociaux, tous situés à Lierneux (Tournand de la Roue).

II.3.3.6 SYNTHESE

Les logements sur la commune de Lierneux sont essentiellement des maisons isolées. Les appartements ne représentent que 2,15 % des logements.

Le parc de logements est assez ancien puisque plus d'un logement sur trois est antérieur à 1900. Il compte aussi une part importante (25%) de constructions neuves.

L'évolution du prix de l'immobilier est fort semblable à celle de la région wallonne et de la microrégion. En 2014, la valeur moyenne des terrains à bâtir et la valeur d'une maison d'habitation ordinaire étaient plus faibles que dans la microrégion.

La commune compte 42 logements sociaux situés à Lierneux et géré par la société de logements de service public le « Foyer Malmédien ».

Economie locale

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Données de l'INS

Données de l'IWEPS – www.walstat.be

Données de l'ONSS

Données de l'INASTI

Données de l'ONEM

Données du FOREM

Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, MRW/DGATLP-CPDT, 2002

Données de l'Administration communale

But de la recherche :

Mettre en évidence les principales caractéristiques économiques de la commune.

Identifier les signes d'évolution économique dont il faudra tenir compte dans le projet de développement local.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

II.3.3.7 LES REVENUS

En 2012, le revenu moyen⁵⁰ par déclaration à Lierneux était de 26.398 €, ce qui est légèrement supérieur au revenu moyen par déclaration de la microrégion (25.634 €).

Le revenu annuel médian à Lierneux est de 22.640 €. Ce revenu est supérieur à celui de la microrégion (22.231 €) et à celui de la Région wallonne (21.214 €).

En 2012, le revenu annuel net imposable par habitant était de 15.970 €, ce qui est légèrement supérieur au revenu annuel net imposable par habitant de la microrégion (15.642 €).

⁵⁰ Source IWEPS, 2016

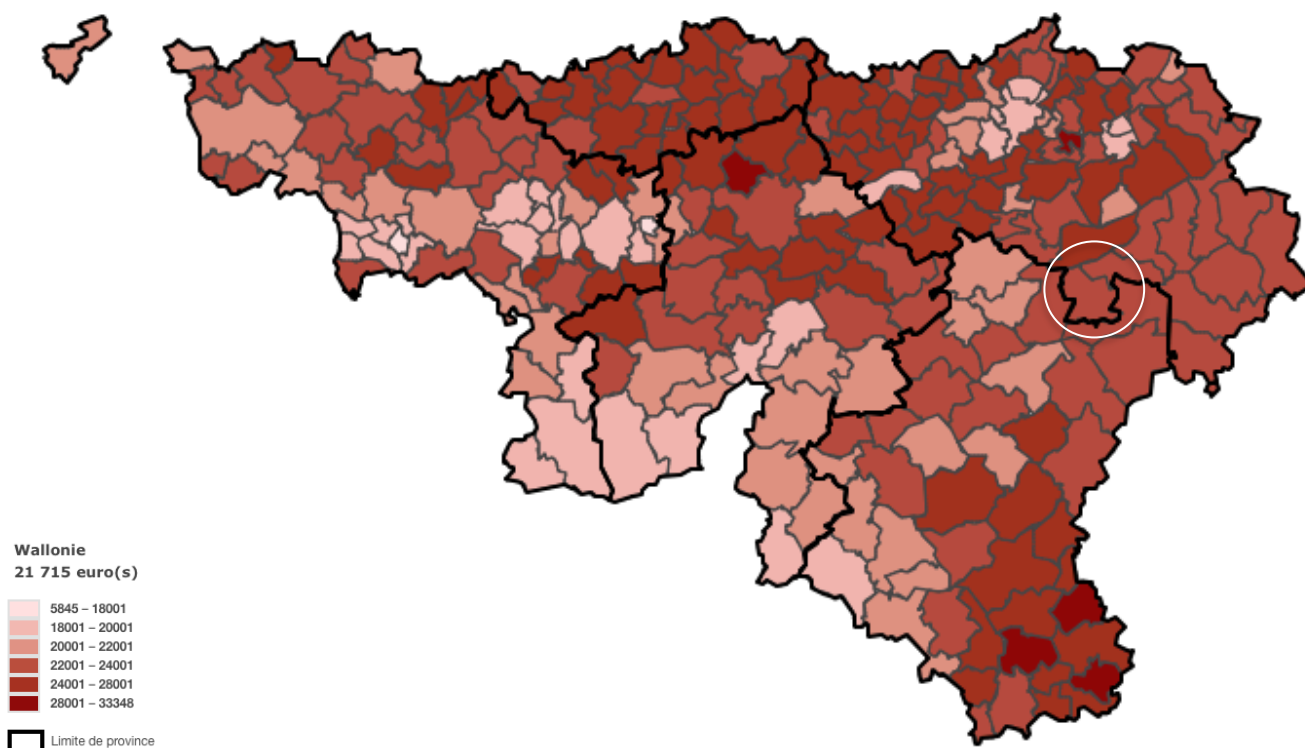


Figure 107: Revenu médian par habitant en euros en 2012 (Source: IWEPS, 2016)

II.3.3.8 LES « AYANTS-DROITS » AU REVENU D'INTEGRATION SOCIALE (RIS)

Au cours de l'année 2014, la commune a accordé 30 revenus d'intégration sociale, ce qui représente moins de 0,84 % de la population et nettement inférieure à la moyenne provinciale (3%) et de la Wallonie (2,3%)⁵¹.

II.3.3.9 LES ENTREPRISES LOCALES

Au 1^{er} janvier 2013, l'entité regroupait 668 postes de travail salariés (719 postes en 2006), au sein de 64 établissements, chiffre qui est stable depuis 2006. Les secteurs d'emploi étaient répartis comme suit :

Activités	Secteur	% en 1997	% en 2006	% en 2013
Agriculture et sylviculture	Primaire	0,9	1	
Carrières	Primaire	0,9	0,5	
Total Secteur primaire		1,8	1,5	1,2
Industrie alimentaire	Secondaire	0,4	0,4	
Travail du bois ou de la pierre	Secondaire	2,4	1,5	
Construction	Secondaire	7,1	6,5	6,6
Autres travailleurs dans l'industrie	Secondaire	1,1	0	2,2
Total Secteur secondaire		11,1	8,5	8,8
Commerces de gros et de détail	Tertiaire	8,6	5,4	6,3
Horeca	Tertiaire	0,2	0,1	0,3

⁵¹ Source : IWEPS

Finances, services juridiques et techniques	Tertiaire	3	3,8	3,9
Administration	Tertiaire	6,6	5	11,0
Enseignement	Tertiaire	9,9	8,3	7,8
Santé, action sociale	Tertiaire	53,7	65,1	70,2
Autres	Tertiaire	5,1	2,2	0,4
Total Secteur tertiaire		72,1	90	90,0

Le secteur tertiaire représente actuellement 90 % des emplois salariés de la commune. L'Institut psychiatrique représente à lui seul 70,2 % de ce secteur (64 % en 2006). Les principales autres activités économiques sont l'enseignement, l'administration, la construction et le commerce.

En 2013, les entreprises occupaient en moyenne 10,4 personnes, puisque 64 sièges d'activités sont répertoriés sur le territoire communal. Si l'on retire l'Institut psychiatrique de cette moyenne, les entreprises occupent en moyenne 3,9 personnes.

En 2013, 83% des entreprises (47 sièges d'exploitation) emploient moins de 5 personnes. Les institutions employant plus de 20 personnes sont au nombre de trois : il s'agit des écoles communales (47 employés), de l'administration communale (66 employés) et de l'Institut psychiatrique (422 employés). Depuis 2006, le secteur publique a doublé son nombre d'employé tandis que l'Institut a perdu une quarantaine d'emplois.

II.3.3.10 LES INDEPENDANTS

Au 31 décembre 2013, l'INASTI recensait 373 indépendants à titre principal et à titre complémentaire domiciliés dans la commune (mais exerçant éventuellement en dehors). Au 31 décembre 2007, ils étaient 362. Le taux d'indépendants est de 10,6 % contre 10,3 % pour la Microrégion.

Ces indépendants travaillent principalement dans le secteur de l'agriculture (24,7 %), de l'industrie et de l'artisanat (24,4 %), du commerce (21,7 %) et les professions libérales et intellectuelles (19,3%). Le nombre d'indépendants a peu évolué en 15 ans (+4,5 %), mais la répartition au sein des différents secteurs a changé. Comme le montre le tableau ci-après, les évolutions sont plus ou moins marquées au sein des secteurs :

- le secteur agricole, le plus représenté, comptait plus de 30 % d'effectifs supplémentaires 10 ans plus tôt (ce secteur sera détaillé au point suivant). Cette régression est particulièrement marquée ces 10 dernières années (diminution de 43 unités en 10 ans) ;
- le secteur des professions libérales et intellectuelles et le secteur des services ont, quant à eux, fortement augmenté (respectivement de 106 % et 35 %) ;
- le commerce, l'industrie et l'artisanat ont augmenté mais dans des proportions plus faibles.

Secteurs	Activités	1998	2002	2007	2013	Evolution 1998-2013
Primaire	Agriculture, sylviculture et pêche	140	135	109	92	-34,3
Secondaire	Industrie et artisanat	79	95	87	91	15,2
Tertiaire	Commerce	75	72	79	81	8,0

	Professions libérales et intellectuelles	35	47	50	72	105,7
	Services	26	30	35	35	34,6
	Divers	2	0	2	2	0,0
	Total	357	379	362	373	4,5

Tableau 6 : Evolution de la répartition des indépendants par secteur d'activité (Source : INASTI, données au 31 décembre de l'année)

Au sein de la population active, le taux d'indépendants (autrement dit, la propension à créer sa propre entreprise) est élevé à Lierneux (16 %). Ce taux est plus élevé qu'en Province de Liège (15,9 %) et que dans l'ensemble de la Wallonie (15,7 %).

II.3.3.11 L'AGRICULTURE

Le recensement de 2015⁵² annonce 57 agriculteurs domiciliés dans la commune de Lierneux exploitant un total de 2.613,3 hectares, ce qui représente 28 % du territoire. En 2007, il y avait 75 agriculteurs exploitant 2.960,7 hectares. Le secteur a donc perdu 24 % d'exploitants et environ 12 % de superficie exploitée.

La superficie moyenne des exploitations est de 45,8 hectares. En 2007, 52 % des exploitations ont une superficie supérieure à 30 hectares. Cette superficie moyenne est supérieure à celle de la région herbagère liégeoise en général⁵³ mais inférieure à la moyenne régionale⁵⁴.

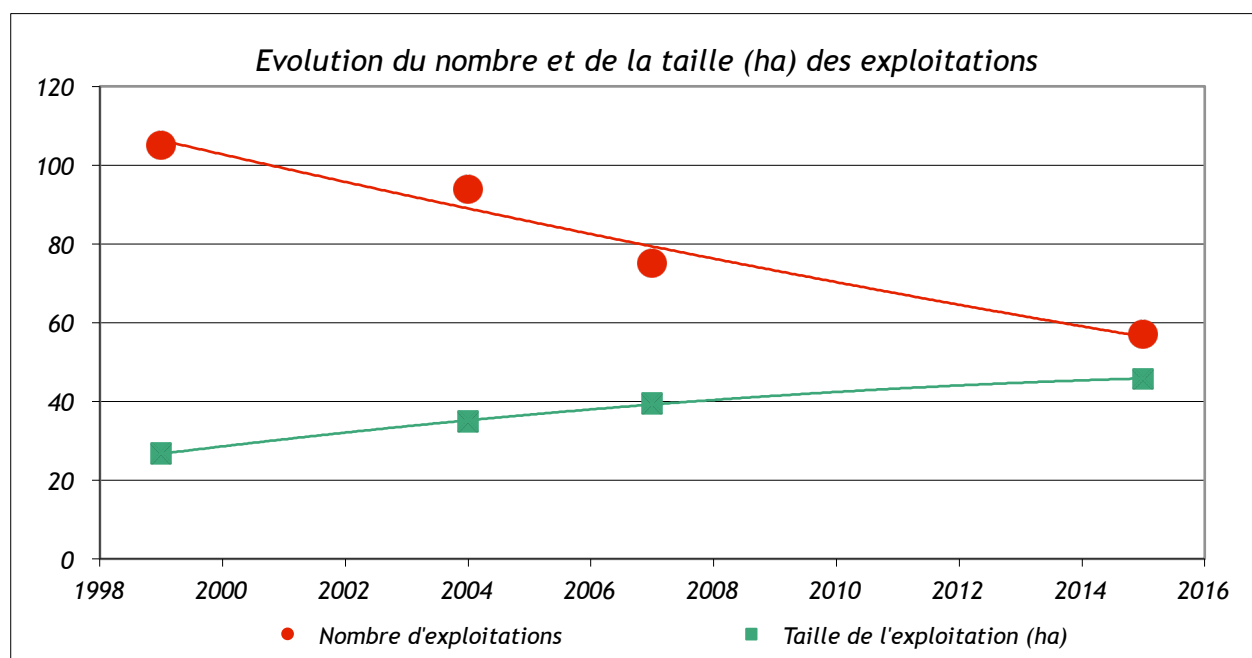


Figure 108 : Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles à Lierneux de 1999 à 2016 (Source : INS)

⁵² publiés par l'INS (www.statbel.fgov.be)

⁵³ La superficie moyenne des exploitations de la région agricole herbagère liégeoise est de 32,7 hectares.

⁵⁴ La superficie moyenne des exploitations wallonnes est de 47,4 hectares.

La taille des exploitations a tendance à augmenter. Petit à petit, un remembrement s'élabore « naturellement » autour d'un nombre de plus en plus restreint d'exploitations. En effet, en 1980 on ne comptait que 18 % des exploitations (à titre principal) au-dessus de 30 ha (et aucune au-dessus de 80 ha).

Taille d'exploitation	Nombre (2007)	Pourcentage
Moins de 5 ha	6	8,0 %
De 5 à 10 ha	8	10,7 %
De 10 à 15 ha	8	10,7 %
De 15 à 20 ha	6	8,0 %
De 20 à 30 ha	8	10,7 %
De 30 à 50 ha	17	22,7 %
De 50 ha et plus	22	29,3 %
Total	75	100 %

Tableau 7 : Evolution de la répartition des exploitations agricoles en fonction de leur taille (Source : INS, 2007⁵⁵)

La proportion d'exploitations agricoles à titre principal par rapport au nombre total d'exploitations totale reste plus ou moins inchangée depuis 1994 et représente environ 2/3 des exploitations.

La répartition des exploitations agricoles par catégories est la suivante :

Type d'exploitations	Nombre d'exploitations (1994)	Nombre d'exploitations (2007)
Exploitations agricoles à titre principal	86	51
Exploitations agricoles à titre accessoire	44	24
Total	130	75

Tableau 8 : Evolution de la répartition du nombre d'exploitations à titre principal et accessoire (Source : INS, 2007⁵⁶)

Les prairies permanentes occupent la majeure partie du territoire agricole (87,5 % soit 2.228,6 ha). Le solde du territoire est en grande partie lié à la production fourragère. En effet, les cultures fourragères occupent 8,5 % du territoire agricole (soit 222 ha) et les céréales pour le grain, les 3,5 % restant (93 ha).

En matière de production animale, les exploitations concernées déclaraient, en 2015, élever ensemble 5.512 bovins. La majorité de cet élevage est composée de vaches laitières (2.343 individus). En 2007, le nombre moyen de bovins par exploitation est donc relativement élevé (108 bovins)⁵⁷.

Les autres productions animales sont représentées par les porcins (environ 506 bêtes), tandis que les volailles et les ovins sont absents sur la commune de Lierneux⁵⁸.

Concernant le domaine de l'agriculture biologique, plus de 20% de la superficie agricole utile (SAU) de la commune de Lierneux est dédié à des activités labellisées.

⁵⁵ L'INS n'a pas actualisé les données depuis cette date.

⁵⁶ L'INS n'a pas actualisé les données depuis cette date.

⁵⁷ 90 bovins par exploitations en région herbagère

⁵⁸ Relevé de l'INS en 2015.

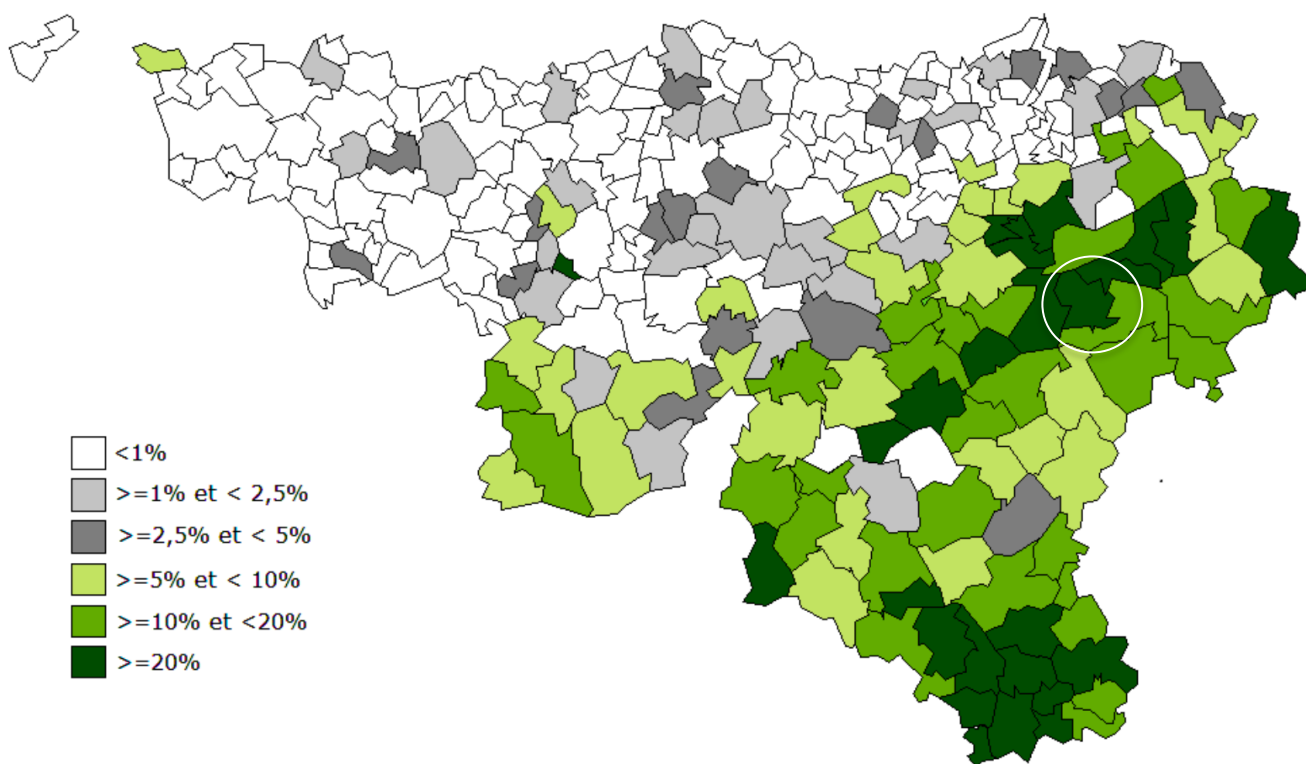


Figure 109 : Importance du mode de production biologique dans les communes de Wallonie en 2010, en % de la SAU comunale (DGO3 - SPW)

Notons également que plus de 58 % des agriculteurs de Lierneux participent à au moins une mesure agri-environnementales, contre 44% pour la province de Liège et 41% pour la Wallonie.

L'activité agricole fournit actuellement 123 emplois directs permanents dans la commune (83 hommes et 40 femmes), contre 145 en 1998.

Plus des 2/3 (72 %) des chefs d'exploitation agricole de Lierneux ont quarante-cinq ans ou plus. C'est une proportion que l'on retrouve dans l'ensemble de la Région herbagère. Sur les 46 exploitations agricoles à titre principal et accessoire, dont l'exploitant est âgé de plus de 50 ans, que comptait la commune en 2007 :

- 8,7 % avaient déjà un successeur désigné ;
- 63,0 % d'autres n'avaient pas de successeur et n'en auront pas ;
- 28,3 % avaient un avenir incertain.

La plupart des terres sont exploitées en fermage (66 %). Le faire-valoir direct (le propriétaire cultive sa terre) est moins répandu (34 %). Cette répartition est différente de celle de l'ensemble de la région herbagère⁵⁹ et plus favorable à Lierneux.

II.3.3.12 LA PISCICULTURE

Le domaine de la pisciculture est représenté par une seule exploitation dénommée « Piscicultures Lacmar » localisée au n°5, Odrimont⁶⁰.

⁵⁹ En 2007, la part du faire valoir direct était de 29 % de la superficie.

⁶⁰ Source : Conseil de Filière Wallonne Piscicole (CFWP).

La pêche, et en particulier la pêche à la truite, notamment à la pêcherie de Bra-sur-Lienne, est un sport largement pratiqué sur le territoire.

II.3.3.13 LE TAUX D'EMPLOIS LOCAUX

En 2013, sur 100 personnes en âge de travailler et désirant travailler⁶¹, habitant la commune, 63 pouvaient théoriquement trouver du travail dans les limites du territoire communal. Par rapport à la microrégion, ce taux est plus élevé que dans la commune de Manhay, mais plus faible par rapport aux communes de Vielsalm et Trois-Ponts.

Cependant, comme on le verra au point II.3.3.8, Lierneux est située dans la zone d'influence d'autres bassins d'emplois tels que Vielsalm, Stavelot, Malmedy, Bastogne et Liège.

Plus de 85 % des employeurs sont situés ans la Province et même 74 % dans la Commune.

II.3.3.14 LA DEMANDE D'EMPLOI

En décembre 2012, les demandeurs d'emploi inoccupés étaient au nombre de 151 personnes, ce qui représente 9,62 % de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans pour l'année 2012)⁶².

Ce taux est inférieur à la moyenne wallonne (15,8 %), de la province de Liège (16,8%) et à celle de la microrégion (10,83 %). En décembre 2012, les communes de la microrégion présentaient les taux de demandeurs d'emploi inoccupés suivant :

Commune	Taux D.E.I
Lierneux	9,62 %
Vielsalm	11,36 %
Manhay	9,22 %
Trois-Ponts	12,35 %
Stoumont	10,19 %

Ce taux a fluctué de la même manière à Lierneux que dans la microrégion, comme le montre la figure suivante.

⁶¹ ce qui équivaut à la population active, c'est-à-dire la population totale en âge de travailler (15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

⁶² Source : IWEPS

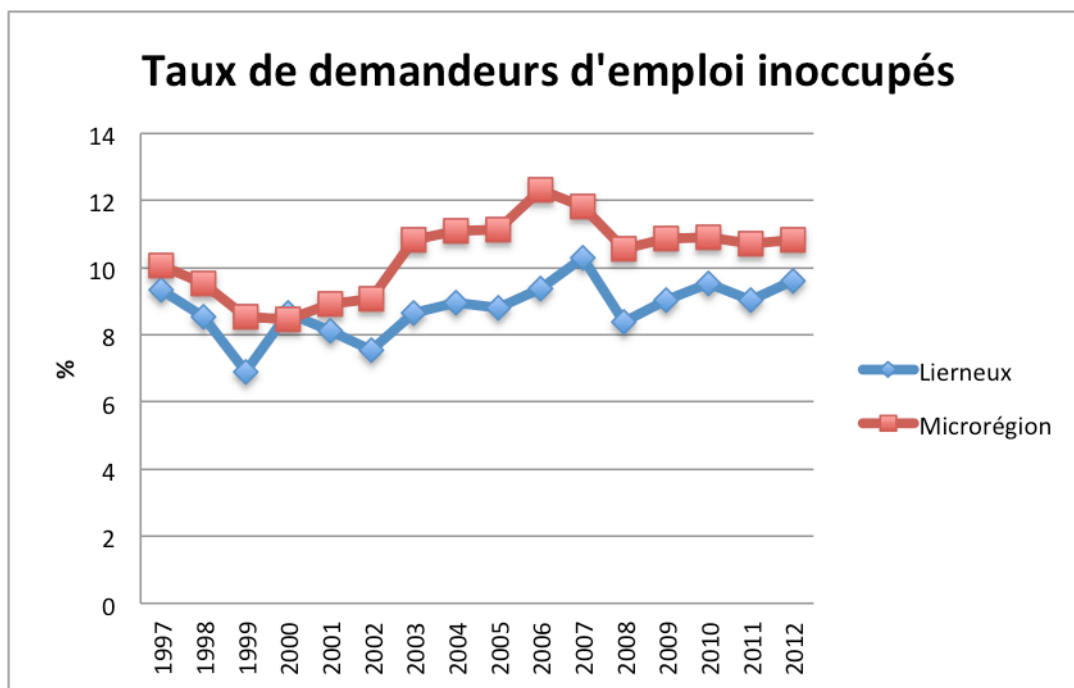


Figure 110 : Taux de demandeurs d'emploi inoccupés sur les 15 dernières années (Source : IWEPS)

Un moindre taux de demandeurs d'emplois par rapport à l'ensemble de la Wallonie est à relativiser car le statut d'indépendant est plus fréquent dans les communes rurales comme Lierneux.

En comparant ces chiffres avec les chiffres de 1997, on remarque qu'en 15 ans, le taux de demandeurs d'emploi inoccupés est resté plus ou moins constant. La période où le taux de demandeurs inoccupés était le plus bas c'était en fin d'années 1990 et début du deuxième millénaire.

Parmi les 151 demandeurs d'emploi enregistrés en décembre 2012, 50,3 % sont des femmes, ce qui est plus ou moins identique à la moyenne de la Région wallonne (49,2%). Cet écart a aujourd'hui tendance à s'estomper puisqu'en 1996, 66 % des demandeurs d'emploi étaient des femmes.

En regardant le taux de demandeurs d'emploi inoccupés par catégories d'âge, on observe qu'actuellement, ce sont les 25 à 49 ans qui sont le plus touchés par le chômage à Lierneux. La part des jeunes chômeurs (moins de 25 ans) est supérieure à la Région wallonne (31,1 pour 21,3 en Région wallonne). Deux autres tendances sont également observées : une relative stabilité concernant les chômeurs âgés entre 25/30 ans et 40/50 ans, et par une diminution des chômeurs de 30/40 ans et de plus de 50 ans.

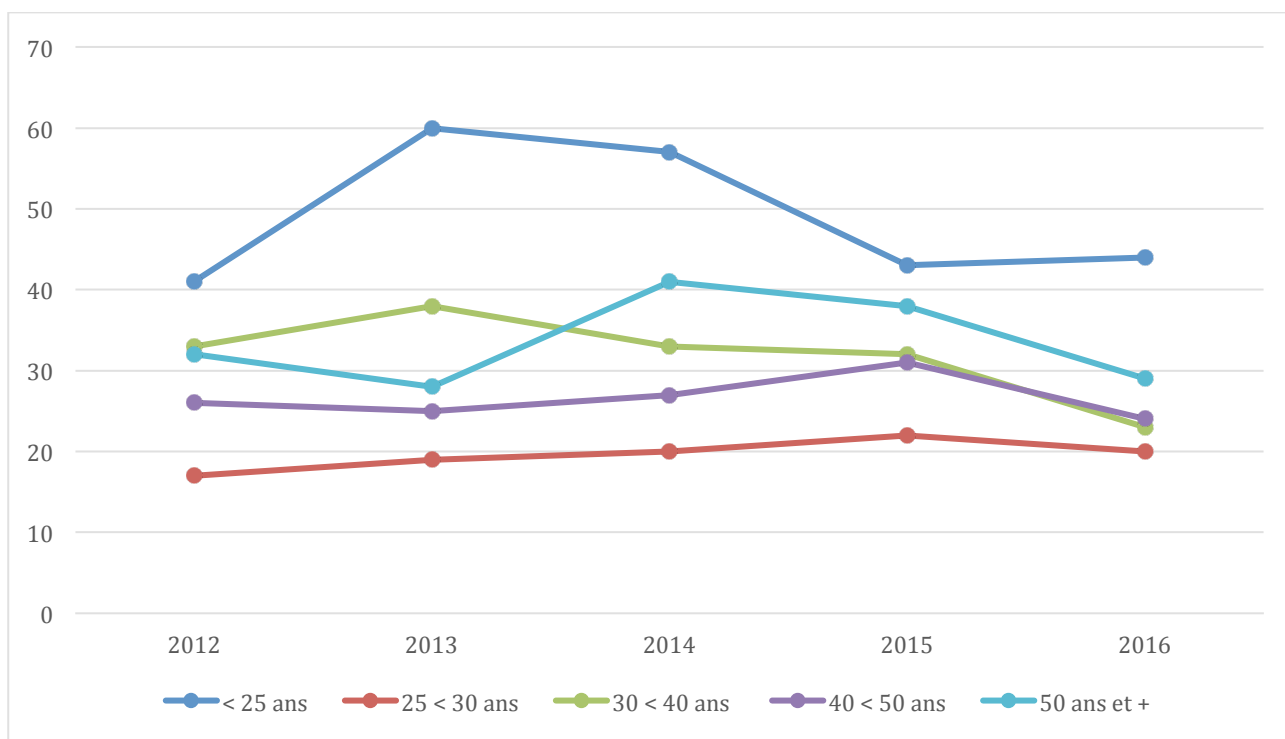


Figure 111 : Évolution du taux de demandeurs d'emploi par classes d'âge 2012-2016 (Source : Forem)

En septembre 2016, 42,8 % des demandeurs d'emploi ne possédaient pas leur diplôme d'études secondaires supérieures (3^{ème} degré). Avec une répartition quasi également entre la population masculine et féminine.

Le pourcentage de personnes demandeuses d'emploi depuis moins de six mois atteint, en septembre 2016, 38,6 %, ce qui est supérieur à la moyenne wallonne (32,6 %). Cependant, les personnes dont la période d'inactivité professionnelle est supérieure à 5 ans représentent 15 % des demandeurs d'emploi.

En 2016, les demandeurs d'emploi ne portant pas la nationalité belge ne représente que 4,3 % des demandeurs d'emploi (soit 6 personnes).

II.3.3.15 POLES D'EMPLOI PROCHES

Il convient de ne pas se borner à examiner l'emploi à l'échelle locale. La présente sous-section situe l'inventaire dans un contexte sous-régional.

Environ 63 % des actifs lierneusiens travaillent théoriquement dans l'entité. Les autres principaux pôles d'emploi voisins sont Vielsalm, Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot, Malmedy, Liège et le Luxembourg.

L'enquête socio-économique de 2001⁶³ classe la commune de Lierneux dans le bassin d'emploi de Liège. Les emplois liégeois représentent entre 5 et 10 % de la part de l'emploi communal. Le diagnostic territorial de 2011 répertorie les mêmes bassins d'emplois mais actuellement l'enquête socio-économique n'a pas été actualisée.

La carte ci-dessous, qui localise la provenance des revenus nets du travail des habitants de Lierneux (données de 2001), confirme la mobilité des travailleurs lierneusiens vers les communes voisines et vers le bassin liégeois.

⁶³ enquête socio-économique de l'INS

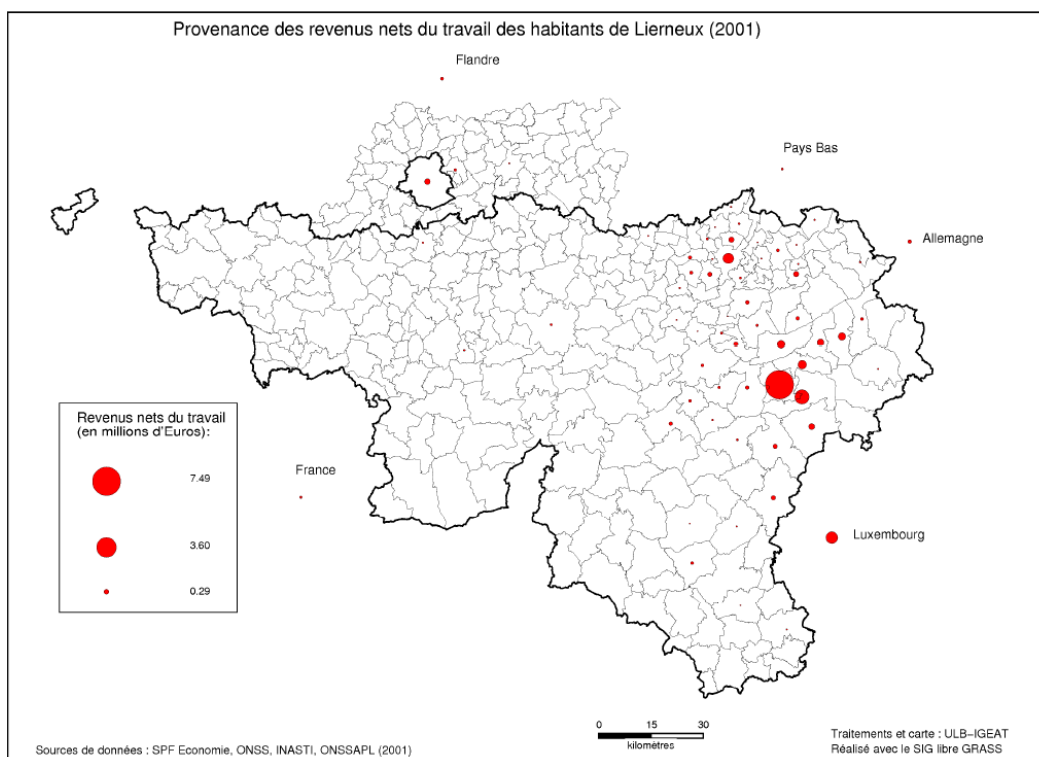


Figure 112 : Provenance des revenus nets du travail des habitants de Lierneux (2001, CPDT)

II.3.3.16 SYNTHÈSE

Le revenu médian à Lierneux (22.640 € en 2012) est supérieur à celui des communes limitrophes et de la Région wallonne.

En 2013, l'entité regroupait 668 postes de travail salariés (64 établissements) dont 90 % dans le secteur tertiaire. Le CHS « L'Accueil » représente à lui seul 70,2 % des emplois de la commune. Les autres gros employeurs sont les écoles et l'administration. La majorité des autres établissements sont des petites entreprises employant moins de 5 personnes.

Le nombre d'indépendants (373 personnes). Ces indépendants travaillent principalement dans le secteur agricole (30 %), de l'industrie et de l'artisanat (24 %) et du commerce (22 %).

En 2013, sur 100 personnes en âge de travailler et désirant travailler, habitant la commune, 63 pouvait théoriquement trouver un travail dans les limites du territoire communal. Lierneux est également situé dans la zone d'influence d'autres bassins d'emploi tels que Vielsalm, Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot, Malmedy, Liège et le Luxembourg. Le taux de demandeurs d'emploi inoccupés (9,62 %) est plus inférieur à la moyenne wallonne et à celle de la microrégion.

Comme dans l'ensemble de la Wallonie, le nombre d'exploitations agricoles a tendance à diminuer alors que leur taille augmente. La quasi-totalité du territoire agricole est consacrée à la production animale (prairies et cultures fourragères).

II.3.4 Services et commerces locaux

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

www.lierneux.be – site internet de la commune de Lierneux

Données de l'Administration communale

Entretien avec M. Tourbach, président du CPAS

Observations de terrain, JNC AWP

But de la recherche :

Répertorier les services de la commune. Mettre en évidence leurs caractéristiques (qualité de la couverture géographique, diversité des services, ...).

Identifier les signes d'évolution qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement local.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

II.3.4.1 LES BESOINS ET SERVICES SOCIAUX

a. Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Selon les articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, les CPAS ont pour mission d'assurer l'aide sociale permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce sont des établissements publics dotés de la personnalité juridique, jouissant d'une véritable autonomie.

Les CPAS interviennent principalement dans les domaines suivants : l'octroi d'un revenu d'intégration sociale (RIS) aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne sont pas en mesure de se les procurer par leurs efforts personnels ou par d'autres moyens, l'aide aux étudiants, la prise en charge des frais médicaux, l'aide médicale urgente, la médiation de dettes, l'accès à la culture.

Notons que le CPAS de Lierneux est composé de piliers d'activités et de services qui sont : l'action et l'aide sociale, la médiation de dettes, une boutique de vêtements de seconde main, un véhicule d'intérêt général « La Mobilienne », un Alzheimer café, un coin papote, un jardin communautaire et un projet de création d'un service d'insertion. Ces différents secteurs d'activités et de services se répartissent au sein de l'organisation du CPAS et assurent le suivi de bon nombre d'utilisateurs.

b. Les services à l'enfance

Le car des consultations de l'ONE passe une fois par mois dans les villages de Bra, Arbrefontaine, Jevigné, Sart et Lierneux.

Le CPAS et l'Administration communale ont également mis sur pied le projet de crèche communale. La crèche « Les P'tits Loups » est située à Lierneux à la rue Devant La Vaux, à proximité de l'école de la Communauté française.

Elle est ouverte depuis 2007 et permet l'accueil d'une vingtaine d'enfants (18 lits). Elle accueille les enfants de 0 à 3 ans, 5 jours sur 7, entre 5h45 et 18h, pour satisfaire le besoin des personnes travaillant à pause (notamment à l'Institut).

Cette crèche a également permis la création d'environ 5 emplois temps-plein dont un dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP).

La Ligue des familles dispose d'une antenne locale à Lierneux, les actions qu'elle entreprend sont à l'origine de nombreux avantages : allocations familiales, congés parentaux, réductions fiscales pour les enfants à charge,...

c. Les services au troisième âge

La commune ne dispose pas de maison de repos et de soins sur son territoire. Les maisons de repos les plus proches sont celles de Vielsalm, Stoumont et Manhay.

Cependant, plusieurs associations sont actives sur le territoire de Lierneux pour le soutien au troisième âge :

- les actions du Service d'aide aux familles et aux personnes âgées de la région verwiétoise (S.A.F.P.A.) couvrent également le territoire de Lierneux.
- l'asbl SACODO (Soins et aides coordonnés à domicile) a pour objectif de mieux coordonner les professionnels des soins et des services lorsqu'ils interviennent auprès de personnes qui, du fait de leur état de santé, ont besoin d'aide pour continuer à vivre en toute sécurité à leur domicile.

II.3.4.2 LES COMMERCES LOCAUX

La commune semble être bien pourvue en commerces locaux et nous avons déjà pu constater, dans le chapitre précédent, qu'ils représentaient une part relativement importante de l'activité économique (plus de 20 % des indépendants sur la commune).

En effet, il existe deux moyennes surfaces localisées dans le centre de Lierneux : un « Proxy Delhaize » et un « Carrefour GB ». Les services classiques aux personnes sont également représentés : outre les boulangeries, on note la présence d'une pharmacie, d'une banque et d'une librairie. L'offre en commerce compte également des magasins de fleurs, de matériaux et bricolage, des garages automobiles, etc.

Cependant, il est clair que pour des achats plus importants (vêtements, meubles, équipement de la maison et de la personne,...), le choix est limité et contraint les consommateurs à acheter hors de la commune.

Le secteur Horeca est très peu représenté. On compte à Lierneux un seul café, une friagerie et deux restaurants. On peut compter un restaurant au Coreux et à Jevigné.

Notons que le centre de Lierneux est relativement bien équipé en commerces de proximité, mais les villages en sont presque totalement dépourvus. Le seul village possédant encore une boulangerie-épicerie est Jevigné. Les habitants des autres villages doivent obligatoirement se rendre à Lierneux ou dans les communes voisines pour faire leurs achats de première nécessité.

II.3.4.3 L'ENSEIGNEMENT

Lierneux dispose de cinq écoles d'enseignement fondamental réparties dans les quatre noyaux les plus importants de la commune en terme de population, à savoir Lierneux, Arbrefontaine, Jevigné et Sart.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, ces écoles appartiennent à trois réseaux différents : communal, libre et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nom de l'établissement	Adresse	Caractéristiques
Ecole communale		
Ecole communale de Sart	Grand-Sart, 5a 080 / 41 84 25	3 classes maternelles 3 classes primaires
Ecole communale « Les P'tits Cwereus » d'Arbrefontaine	Herdavoie, 8 080 / 31 91 36	2 classes maternelles 2 classes primaires
Ecole communale de Jevigné	Jevigné, 21 080 / 31 91 37	1 classe maternelle 1 classe primaire
Ecole libre		
Ecole fondamentale libre subventionnée Sainte-Thérèse	Rue du Centre, 44 à Lierneux 080 / 31 95 46	2 classes maternelles 4 classes primaires
Ecole de la Fédération Wallonie-Bruxelles		
Ecole primaire autonome de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Rue Devant La Vaux, 2 à Lierneux 080 / 31 96 07	2 classes maternelles 4 classes primaires

La population scolaire est en augmentation. En effet, en 2015, la population scolaire fréquentant les établissements locaux atteint 387 élèves (maternel et primaire) répartis comme suit dans les différentes écoles :

- 54 à l'école communale d'Arbrefontaine ;
- 30 à l'école communale de Jevigné ;
- 85 à l'école communale de Sart ;
- 114 à l'école libre Sainte-Thérèse de Lierneux ;
- 104 à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Lierneux.

La plupart de ces écoles organisent un accueil extra-scolaire, ainsi que la structure « Gribouille & Cie ».

Il n'existe aucune école secondaire sur le territoire de la commune. Les élèves se rendent donc essentiellement dans les écoles des communes de Vielsalm, Manhay, Trois-Ponts et Stavelot.

II.3.4.4 LA POSTE

L'entité compte un bureau de poste, implanté à Lierneux à proximité du cimetière (Pont de Lienne, 5). Celui-ci est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 11h30.

Ce bureau de poste propose plusieurs services à la clientèle :

- les services postaux (vente de timbre, conseils d'affranchissement, envois de recommandé, envois de paquets) ;

- des services financiers (épargnes, investissements, emprunts, mandats, et versements) ;
- des services divers (produits de la loterie nationale) ;
- un terminal « Bancontact / Mistercash » situé à l'intérieur.

La Poste dispose de 22 boîtes de collectes sur l'ensemble de l'entité (1 pour 153 habitants), l'heure de dernière levée est généralement fixée à 17h00. Celles-ci sont localisées dans la plupart des villages de l'entité et quatre d'entre elles sont localisées dans le centre de Lierneux.

La Poste a également créé 3 points locaux de vente de timbres postaux :

- à la librairie « l'Aurore », Chienrue 23a ;
- au GB Contact, rue du centre, 49 ;
- au Proxy Delhaize, rue du centre, 115.

Les services de la poste ne se résumant pas à la collecte et la distribution du courrier, la situation d'un seul bureau de poste place un certain nombre d'individus dans une position inconfortable (la population dépourvue de voiture ou dont la mobilité est réduite notamment).

II.3.4.5 LA POLICE

Lierneux est intégré à la zone de police « Stavelot-Malmedy » qui couvre les entités communales de Waimes, Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Stoumont et Lierneux. Elle est placée sous le commandement du chef de zone, le Commissaire Divisionnaire M. Francis Hortelan. L'antenne de Lierneux est dirigée par l'Inspecteur Principal M. Jacques Michel.

Les services de police sont répartis en un commissariat central et six antennes locales (une dans chaque commune) dont une est située à Lierneux :

Bureau	Adresse	Fonction / Services
Hôtel de police (Commissariat central)	Place du Châtelet 4960 Malmedy	services d'intervention, de roulage, des armes, de mobilité et de prévention, de coordination judiciaire, du personnel, de la logistique, le service festivités/ ordre public et le secrétariat central
Antenne locale de Lierneux	Rue du Doyard, 26 4990 Lierneux	service d'aide aux victimes

La zone de police assure également un service de surveillance des demeures inoccupées pendant les périodes de vacances, à la demande des intéressés.

II.3.4.6 LE SERVICE INCENDIE

Lierneux ne dispose pas de poste de prévention et de lutte des incendies, ni de poste avancé. Depuis la réforme de la sécurité civile, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2007, la commune de Lierneux est desservie par quatre Services Incendie :

- les pompiers de Stavelot interviennent à Villettes ;
- les pompiers d'Erezée se chargent des interventions à Bra ;
- les pompiers d'Aywaille interviennent à Trou de Bra et sur l'autoroute (avec les pompiers d'Houffalize) ;
- les pompiers de Vielsalm couvrent le reste de la commune.

Notons également la présence de l'Equipe de Première Intervention (EPI), dépendant du CHS de Lierneux, qui peut intervenir également en cas d'incendie. Cette équipe de 25 membres formés est localisée au Centre Hospitalier de Lierneux et permet donc une intervention plus rapide, avant l'arrivée des pompiers.

II.3.4.7 LES HOPITAUX ET SERVICES EN MATIERES DE SOINS

La commune compte sur son territoire le centre hospitalier spécialisé « L'Accueil ». Il s'agit d'un hôpital psychiatrique dont la mission est d'accueillir, de soigner et d'accompagner des adultes et veut mettre à la disposition des citoyens et des autorités, les moyens de répondre aux problèmes de santé et de promouvoir la santé mentale.

Ce centre hospitalier appartient à la Province de Liège. Il compte 424 lits répartis en unités de diagnostic, de traitement et de placement familial (120 lits), auxquels s'ajoutent 72 lits en Maison de Soins Psychiatriques (M.S.P.). Le domaine hospitalier s'étend sur 32 hectares. Les patients sont répartis dans 14 unités selon leur pathologie ou la spécificité de la prise en charge. Les placements en famille d'accueil existe depuis 1884 et, à ce jour, il existe plus de 80 familles d'accueil se trouvant réparties sur plusieurs communes : Lierneux, Trois-Ponts, Stoumont, Aywaille, Ferrières, Manhay, Vielsalm, Houffalize et Gouvy.

Notons également la présence du Centre de Secours Médicalisé (CSM) de Bra-sur-Lienne. Cette asbl a été créée en 1986 à Bra par M. et Mme Maquoi. La commune de Lierneux étant classée en zone rouge⁶⁴ par le Ministère de la Santé Publique, ce service de médecine d'urgence au sol s'est complété depuis 1997 d'une activité médicale hélicoptérée. Depuis 2003, le Service de Bra-Sur-Lienne a été reconnu comme "SMUR satellite expérimental" avec celui de l'Hôpital A.Z. Sint Jans à Bruges (les deux seuls en Belgique).



Figure 113 : Base hélicoptérée de Bra-sur-Lienne (Source : www.spiritofstluc.be)

La commune ne dispose pas d'autres hôpitaux ou cliniques sur son territoire. Les hôpitaux les plus proches sont ceux de Malmédy, Saint-Vith, Bastogne et Liège.

L'offre en lits en maison de repos ou résidence service est nulle.

⁶⁴ Zone dans laquelle aucun Service Mobile d'Urgence et de Réanimation hospitalier (SMUR) n'est capable d'arriver par la route en moins de 15 minutes.

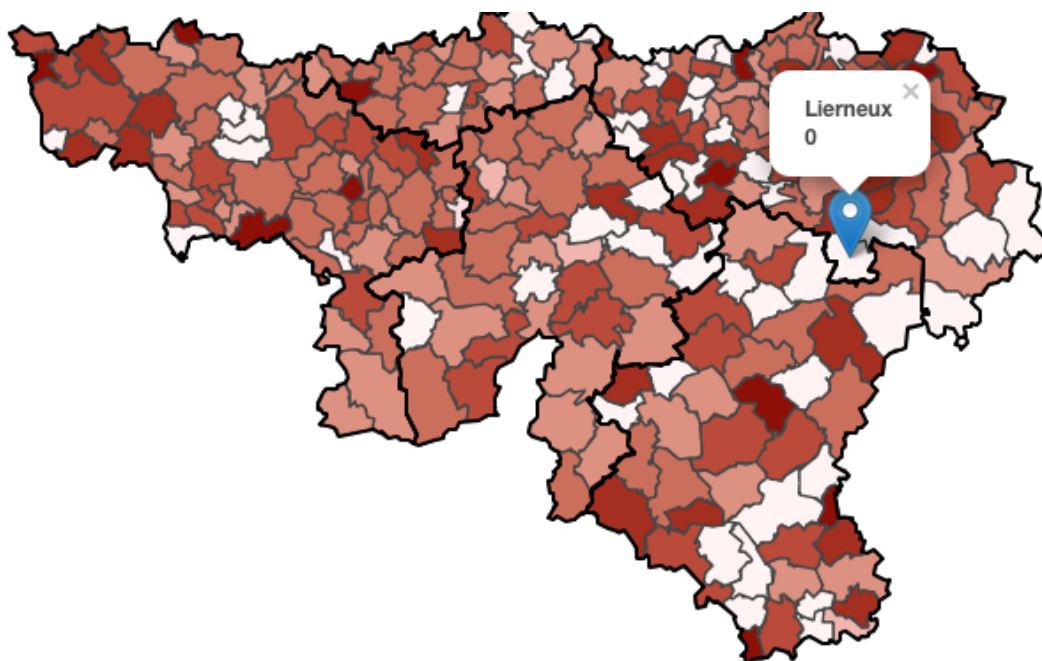


Figure 114: Lits MR/MRS pour 1.000 pers de 80 ans et + - Source: iweps.be (données DGO5 2015)

II.3.4.8 L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE)

La présence d'une Agence Locale pour l'Emploi dans chaque commune résulte d'une décision fédérale datant de 1994. Les A.L.E. dépendent de l'ONEM et ont une mission de service à la population.

L'A.L.E. apporte aux chômeurs de longue durée la possibilité de retrouver une activité non rencontrée dans les circuits habituels de travail et ainsi d'augmenter leurs revenus. Elle permet également de répondre à certains besoins qui ne sont pas assez rentables pour le secteur privé.

Le financement de l'agence provient en grande partie de l'ONEM (l'employée administrative y est salariée) et d'une quote-part de la vente des chèques-ALE via la société éditrices (Accord). En outre, l'administration communale met un local à la disposition de l'A.L.E.

A Lierneux, elle propose des activités principalement dans trois domaines :

- l'aide aux petits entretiens de jardins ;
- l'aide à la surveillance et à l'accompagnement des personnes malades et des enfants ;
- l'aide à l'accomplissement de formalités administratives.

L'aide ménagère a été retirée des activités proposées au profit des sociétés de titres-services de Vielsalm, Manhay, Gouvy et Houffalize. Le chômeur désirant faire ce type d'activité est obligé de s'inscrire dans une de ces entreprises afin d'obtenir un contrat de travail, ce qui entraîne une baisse importante du taux de chômage.

L'A.L.E. a également proposé une formation en informatique qui n'a pas rencontré le succès espéré. Elle conseille donc de suivre des formations dans l'école de promotion sociale de Vielsalm et rembourse les frais de déplacement aux chômeurs intéressés.

En décembre 2008, sur les 71 chômeurs de longue durée que comptait la commune, 26 étaient inscrits auprès de l'A.L.E., soit environ 37 %. Les travailleurs inscrits sont majoritairement des femmes (80 %).

II.3.4.9 LES AUTRES FACILITES ET SERVICES AUX ENTREPRISES

La SPI +⁶⁵ englobe dans ses missions le soutien et l'impulsion à un développement socio-économique qui soit générateur d'emplois et de valeur ajoutée durable. Elle demeure un acteur prépondérant du développement économique sur l'entité et propose plusieurs services aux investisseurs :

- un bâtiment relais est mis à disposition des entreprises, via une location temporaire, pour leur permettre de s'installer à Lierneux, de tester et de juger le marché, de déterminer son évolution future ainsi que les besoins réels avant de prendre la décision d'investir dans une infrastructure propre. Celui-ci est composé de deux ailes symétriques, chacune composée d'un atelier plutôt réservé à l'activité industrielle et d'une partie de bureaux. L'infrastructure est donc conçue pour pouvoir accueillir deux entreprises différentes avec des activités, soit totalement indépendantes soit communes.



Figure 115 : Bâtiment relais de la SPI + dans le zoning du "Point du Jour" à Lierneux (JNC AWP)

- accompagner gratuitement les PME dans leurs démarches d'obtention d'aides publiques en vue de leur création ou de leur expansion, par une assistance à la rédaction de dossiers de demande d'aide (à l'investissement, aides ADI, assistance au management, état des lieux qualité, permis d'environnement classe 2, ...);
- mise à disposition d'un large fonds documentaire d'informations locales, régionales, nationales et internationales en matières économiques, institutionnelles, environnementales, technologiques,...
- une veille personnalisée des appels d'offres des marchés publics dans le secteur de l'entreprise;
- apporter une assistance à l'installation physique : choix de l'implantation (renvoi vers infrastructures d'accueil);
- ...

II.3.4.10 SYNTHÈSE

Le CPAS de Lierneux propose, outre les services courants des structures de ce type, des repas à domicile, une boutique de vêtements de seconde main, un véhicule d'intérêt général, un Alzheimer Café, un jardin communautaire... Le CPAS gère également une crèche et une maison destinée à accueillir des réfugiés.

Lierneux possède différents services sociaux destinés notamment aux enfants (crèche communale, gardiennes ONE...) et aux demandeurs d'emploi (Agence Locale pour l'Emploi). A l'exception des services proposés par le CPAS, les services aux seniors sont très réduits sur la commune. Il n'y a pas d'offre en maison de repos ou résidence-service.

⁶⁵ Agence de développement pour la province de Liège

L'enseignement fondamental est bien présent dans la commune avec 5 écoles (appartenant aux différents réseaux) implantées dans les quatre noyaux les plus importants. Lierneux ne possède cependant pas d'école secondaire sur son territoire.

Lierneux compte un Centre Hospitalier Spécialisé (« L'Accueil ») et un Centre de Secours Médicalisé (à Bra-

sur-Lienne). Les cliniques et hôpitaux les plus proches sont situés à Malmédy, Saint-Vith, Bastogne et Liège.

La commune est intégrée à la zone de police de Stavelot-Malmedy et dépend de quatre Services d'Incendie. L'équipe de première intervention du CHS est formée pour intervenir en attendant l'arrivée des pompiers.

Le centre de Lierneux est relativement bien équipé en commerces et services de proximité, mais les villages en sont presque totalement dépourvus (à l'exception de Jevigné). Pour des achats plus importants (vêtements, meubles, équipement de la maison,...) le consommateur est contraint de se rendre à l'extérieur de la commune.

Deux intercommunales viennent compléter les services proposés sur la commune :

- IDELUX s'occupe de la collecte des déchets (voir point II.4.2.4) ;
- la SPI + procure un soutien au développement économique de la commune et propose différents services aux investisseurs, notamment la mise à disposition d'un bâtiment relais dans le zoning du « Point du Jour ».

II.3.5 Développement culturel, sportif et touristique

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Données de l'Office du Tourisme de Lierneux

www.lierneux.be – site internet de la commune de Lierneux

Commune Infos – Trimestriel de la commune de Lierneux

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Observations de terrains, JNC AWP

But de la recherche :

Répertorier les sites et services culturels, sportifs et touristiques de la commune. Mettre en évidence leurs caractéristiques (qualité des implantations, diversité des activités, ...).

Identifier les signes qui ont ou pourraient avoir une influence sur l'attractivité locale.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

II.3.5.1 LA CULTURE

a. Petits pôles culturels

L'entité de Lierneux ne possède pas de centre culturel, mais plusieurs pôles de développement de la culture sont néanmoins présents.

La **bibliothèque** de Lierneux est localisée dans le centre du village, à proximité de la maison communale (rue des Véhannes, 2), dans une maison dont la vocation première était l'habitation (sur deux niveaux). Elle possède environ 15.000 ouvrages diversifiés (romans, bandes dessinées, revues documentaires,...) pour jeunes ou pour adultes. Elle rassemble également de la documentation régionale, sur la commune et les environs (citons par exemple les écrits de Charles Pierard qui sont un véritable trésor culturel et historique local). La bibliothèque propose également plusieurs activités de lecture au cours de l'année (participation au prix littéraire des jeunes « Et-lisez-moi », activités « Fureur de lire »,...)

En 2014, le nombre de lecteurs individuels inscrits étaient d'environ 550 qui ont emprunté près de 14.000 ouvrages sur l'année.

Depuis 2007, il n'existe plus qu'une seule implantation de la bibliothèque communale. Avant, une antenne était localisée dans les locaux de l'ancienne école de Villettes. La bibliothèque fait maintenant partie du réseau des bibliothèques d'Amblève & Liègne, qui met en relations les bibliothèques de Trois-Ponts, Stoumont, Stavelot et Lierneux.

Le **bibliobus** de la Province de Liège effectue également deux passages par mois dans la commune. Celui-ci s'arrête à Jevigné, Bra, Lierneux et Arbrefontaine.

L'**Espace Public Numérique** « Cyber Lienne », en place depuis 2008, a déménagé dans le nouveau Centre Administratif en 2012. Les mecredis et vendredis après-midi, les habitants de Lierneux et même les touristes peuvent accéder librement aux PC. Consulter la boîte email, faire des recherches sur internet ou travaux de bureautique sont les actions les plus courantes. Ces moments sont aussi l'occasion de poser des questions au responsable, en termes techniques ou pratiques.

Une **école de musique** privée « Les Grign'Notes » est active sur le territoire de la commune depuis 1991. Elle propose des cours de solfège et d'instruments pour une septantaine d'élèves, jeunes et adultes. Les cours sont donnés dans la maison de village de Bra, qui a fait l'objet d'une importante rénovation dans le cadre de l'opération de développement rural précédente. L'école « Les Grign'notes » propose régulièrement des concerts (en moyenne deux fois par an) donnés par les élèves et les professeurs ou par des artistes invités.

Depuis juin 2012 et l'inauguration de l'agrandissement de l'Administration communale, une exposition permanente permet aux artistes locaux d'exposer leurs créations dans les couloirs du bâtiment. Aussi, le restaurant « A Bas Mont » propose deux à trois expositions d'artistes locaux par an. La surface d'expo étant murale, il privilégie les tableaux de peintures, aquarelles ou dessins.

Notons également, la présence de l'a.s.b.l. Kadriculture portée par les communes de Lierneux, Stoumont et Vielsalm. Son objectif est d'épauler, valoriser et élaborer des démarches qui ont une visée culturelle à travers des représentations, des expositions, des prêts de matériel, ainsi que des aides ponctuelles en main d'œuvre culturelle (metteur en scène, etc.).

b. Lieux de rencontres et de réunions

La majorité des villages de la commune de Lierneux sont dotés d'un ou plusieurs lieux de rencontres. De plus, la première opération de développement rural a permis la rénovation ou la création de plusieurs maisons de villages et/ou lieux de réunions à Verleumont, Bra, Sart et Lierneux. En 2015, la Commune s'est attachée les services du GREOVA (Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève) pour mettre en place une seconde opération du même type.

c. Associations culturelles et associations de village

Lierneux ne possède pas de centre culturel ou de comité qui centralise, organise ou promeut les activités culturelles. Outre la bibliothèque, l'EPN, l'école de musique et autres points culturels décrits ci-dessus, la commune compte quelques associations qui proposent de temps en temps des activités (voir tableau ci-après). La Commune développe néanmoins des partenariats ponctuels avec l'associatif pour mettre en place des activités culturelles et festives, comme la Chasse aux œufs, le Marché de Noël, les Journées du Patrimoine, etc.

Certaines entités voisines proposent plus régulièrement des activités culturelles et possèdent des comités ou centres spécifiques :

- Trois-Ponts possède un comité culturel dynamique qui propose des ateliers d'expressions et de créativité, des ateliers d'artisanat d'art, l'organisation d'excursions et voyages culturels, des représentations théâtrales, des expositions et des concerts ;
- Manhay possède également un comité culturel depuis 2008, qui s'est donné pour mission de promouvoir ce qui existait déjà et de soutenir la naissance de nouvelles activités ;
- différents villages de Stoumont possèdent des comités culturels (La Gleize, Stoumont et Chevron) ;
- Vielsalm dispose d'une « Convention-Culture », Ses objectifs sont la démocratisation culturelle, la valorisation de la création contemporaine et artistique locale, la valorisation et la création d'activités d'éducation permanente, l'ouverture d'esprit, la mixité culturelle, le rassemblement intergénérationnel et l'aide aux associations ;

- Stavelot a un Centre Culturel depuis 1999 qui catalyse les nombreuses associations et activités proposées : musique, théâtre, lecture-spectacle, conférences, exposition, poésie, conte, chant, cinéma, musique, atelier créatif, folklore...

Activités	Nom	Adresse
Musique et chant	Ecole de musique « Les Grign'notes » Responsable : Christine Gendebien	Route de Baneux, 91, Jevigné 4990, Lierneux Tél : 0475/ 65 05 69
	« Hand pan et Tungue Drum » Responsable : Romain GEUZAINÉ	rue du Centre, 71 B 4990, Lierneux Tel : 0494/ 81 42 77
	Chorale de Colanhan Responsable : Jean-Marie MAES	Rue des Villas, 49 4980, Trois-Ponts Tel : 0495/ 57 21 92
Comité de village	Comité des Fêtes de Sart Responsable : Lionel LUGENTZ	Petit-Sart, 31 B 4990, Lierneux Tél : 080/ 41 83 28
	ASBL Salle de la Jeunesse Responsable : Guy BARBETTE	Rue du Mont, 7 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 91 01
	ASBL Les Bons Amis Responsable : Bernard ANNET	La Chapelle, 15 4990, Lierneux Tél : 0497/ 30 37 09
	ASBL L'Aurore des Fontaines Responsable : Sonia YANSENNE	Terra, 19 4990, Arbrefontaine Tél : 080/ 31 97 14
	Amicale « Loisirs et voyages » des 3x 20 d'Arbrefontaine Responsable : Chantal STEENHOUT	Le Chenay, 11 4990, Arbrefontaine Tél : 080/ 39 91 02
	Amicale des 3 x 20 de Lierneux Responsable : Denise LESENFANTS	Lansival, 16 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 97 56
	Amicale des 3 x 20 de Sart Responsable : Mme LECLERCQ	Grand-Sart, 5 4990, Lierneux Tél : 080/ 41 88 07
	ASBL Cercle St-Pierre Responsable : Fabienne LEGROS	Bergifa, 20 4990, Les Villettes Tél : 0475/ 35 27 18
	ASBL La Sapinière Responsable : Xavier KAISER	La Coulée, 58 4990, Bra Tél : 0498/ 12 59 74

Nature et environnement	Le pré aux ânes Responsable : Joe GALLEMAERS	La Chapelle, 13 4990, La Chapelle Tél : 080/ 34 14 93
	La ferme pédagogique des noisetiers Responsable : G. Remacle	A la ferme Brux, 5B 4990, Lierneux Tél : 0473/ 94 36 00
	A.S.B.L. Les Fjords de la Lienne Responsable : Fanny RION	Hierlot, 26 4990, Hierlot Tél : 080/ 22 93 65
	Enéosport - Marche Responsable : S. DOGUET	Lieu variable Tél : 080/ 21 48 02
	Enéosport – Promenade Responsable : C. KOPP	Lieu variable Tél : 080/ 21 60 57
Cuisine et gastronomie	Les gâteaux d’Audrey Responsable : Audrey MERS	Rue Devant la Vaux, 2 4990, Lierneux Tél : 0497/ 33 16 82
	Les marmitons de la ferme aux moines Responsable : Alexandra VAN DER STAPPEN	A domicile ou autre lieu sur demande Tél : 080/ 31 80 79
	Confrérie « Les Saveurs de la Lienne » Responsable : José MICHEL	Route de Manhay, 68 4990 Lierneux Tel : 080/31 92 34
Atelier créatif	Les ateliers d’Alibab’Art Responsable : Bernadette RUYSSSEN	Verleumont, 21 4990, Verleumont Tél : 080/ 31 95 01
	Les ateliers arts plastiques enfants Responsable : Anne VILLAR	Rue Wérichê, 36 4990, Arbrefontaine
Autres activités	Les Racontines Responsable : Rita PAIROUX	Rue des Véhennes, 1 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 90 74

Tableau 9 : Répertoire des associations culturelles

Notons que l’ensemble des salles de villages est géré par des comités indépendants.

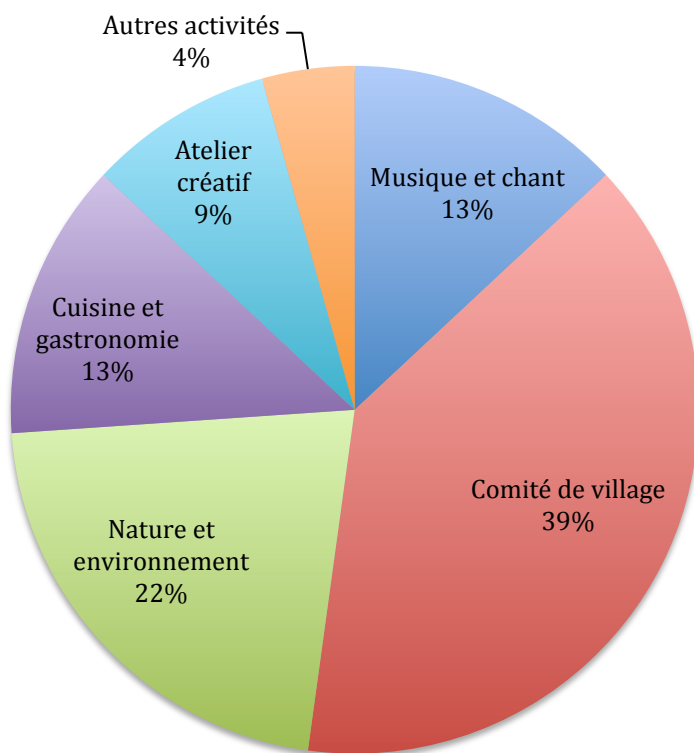


Figure 116 : Répartition des activités par genres (JNC AWP)

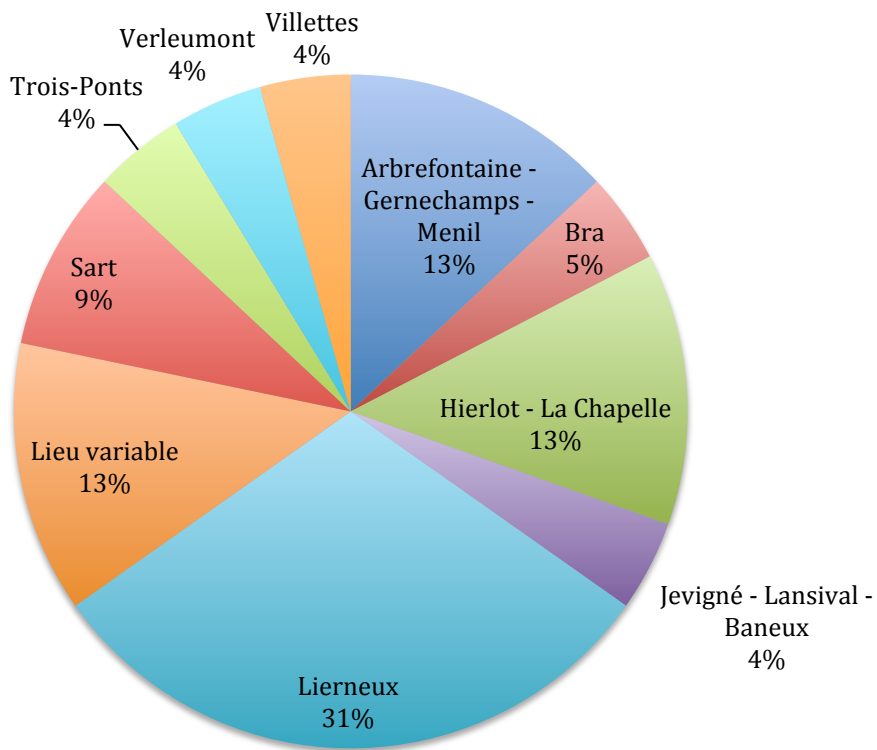


Figure 117 : Répartition des activités par entités (JNC AWP)

a. Outils d'informations et de communications

L'administration communale dispose de plusieurs vecteurs de diffusion de l'information :

- un journal d'informations communales intitulé « Commune Infos » publié quatre fois par an et distribué en « toutes boîtes », dans lequel on retrouve, entre autre, un agenda des manifestations culturelles de la commune ;
- un site internet de la commune, mis à jour régulièrement mais dont le répertoire des différents commerces et associations présents sur la commune pourrait encore être développés ;
- des panneaux d'affichage libre implantés dans le centre des villages
- Très prochainement, une page Facebook permettra d'informer les nombreux habitants présents sur les réseaux sociaux, notamment en matière de prévention, de travaux, d'évènements.

A l'échelle supra communale, on retiendra également l'existence de :

- la télévision régionale de Verviers (Télévesdre) ;
- l'agenda trimestriel de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève ;
- le mensuel « Chez Nous Magazine » qui propose notamment l'agenda des manifestations et des évènements des commune de Malmedy, Stavelot, Waimes, Trois-Ponts, Vielsalm, Lierneux, St-Vith, Amel, et Bütgenbach. Lierneux y est cependant peu représenté ;
- le journal gratuit « Echos » (Edition Stavelot-Vielsalm) ;
- le magazine « Ardennes Web Magazine » proposant notamment des reportages sur les différentes activités se déroulant dans la région.

b. Manifestations récurrentes

Plusieurs manifestations se déroulent chaque année aux mêmes dates ou aux mêmes époques de l'année.

La **foire de la Saint André** qui se déroule le 1^{er} décembre de chaque année est pour les habitants de Lierneux et des villages, l'occasion de se retrouver dans une ambiance festive et chaleureuse. Un grand marché se tient dans la rue du Centre à Lierneux, rassemblant, ces dernières années, une bonne centaine de marchands ambulants, ainsi que plusieurs tenanciers de buvettes ou d'échoppes de nourriture dont certaines représentent des associations locales (jeunesse, sports, vie associative). Une distribution gratuite de peket, des animations de rues (danse,...) et la venue de Saint-Nicolas sont également organisés chaque année.



Figure 118 : Foire de la Saint-André 2008 à Lierneux (JNC AWP)

Au 19^e siècle, la foire de la Saint André était appelée la « Fôre à vix tchvâs » (*la foire aux vieux chevaux*). Cet événement, célèbre dans toute la vallée, se tenait déjà le 1^{er} décembre de chaque année. Elle correspondait alors au ralentissement des activités agricoles. Comme l'explique Charles Leestmans dans son œuvre

« *Histoire d'une vallée, La Lienne en Haute Ardenne, 1500 – 1800* », il s'agissait également de la période la plus propice aux « accordailles »⁶⁶.

Le Dimanche de Pâques, une grande chasse aux œufs est organisée au Parc du Val de Meuse à Lierneux. Vers 15h, après la cueillette, les familles se regroupent au Vicinal pour un spectacle gratuit.

Depuis presque 30 ans, la **Fête du Coticule** est organisée le 1^{er} week-end de juillet à Sart, à la carrière du Thier del Preu.

Au mois de décembre, place aux marchés de Noël. Après Lierneux en 2010, d'autres villages ont emboîtés le pas. C'est le cas d'Arbrefontaine, Bra et Les Villettes. Produits de bouches, boissons chaudes, artisanat, animations festives ou encore concerts font la joie d'un public qui répond présent chaque année, malgré les aléas de la météo.

Au mois de septembre, les Journées du Patrimoine, en collaboration avec les communes de Stoumont, Trois-Ponts et Vielsalm.

De nombreuses activités sont également organisées par les comités des différents villages, à toutes les périodes de l'année (soupers, dégustations de vins, pièces de théâtre, brocantes, grands feux, bals, concerts,...).

c. Charte d'amitié

En 2007, à la demande du boucher-traiter José Michel, une Charte d'amitié avec la cité bretonne de Quintin a été signée. Chaque année, à tour de rôle, les autorités de chaque pays s'invitent pour aire découvrir leur patrimoine, leurs artisans, ...

II.3.26.2 LE SPORT

a. Infrastructures sportives

Qu'il s'agisse de sports de salle ou de plein air, la commune dispose de plusieurs infrastructures adaptées.

Le hall omnisports implanté à la rue de la Gare à Lierneux, au lieu-dit « Point du Jour », permet d'accueillir une série de disciplines sportives en salle (badminton, basket-ball, football en salle, volley-ball...). Le hall est disponible pour les clubs sportifs, les écoles (sur demande), ainsi que pour le CHS « L'Accueil » à certaines périodes. Il peut également être loué par des particuliers dans les plages horaires encore libres.

L'école communale de Sart met également à la disposition d'associations sportives une salle au sein de son établissement.

Lierneux et les autres villages possèdent également des installations sportives extérieures :

- trois terrains de football et deux cours de tennis à côté du hall omnisports à Lierneux ;
- des terrains de pétanque au Pont Lienne à Lierneux ;
- deux pistes de ski alpin à la rue Hautmont à Lierneux ;
- un terrain de football à Bra ;
- trois terrains de football à Sart.

D'autres infrastructures de loisirs privées viennent compléter l'offre sportive communale :

⁶⁶ Les accordailles sont des promesses de mariages

- une pêcherie située près du Pont de Villettes ;
- un manège à Hierlot, « Les Fjords de la Lienne »

Aussi, de nouveaux modules de jeux pour les enfants vont être installés aux écoles de Sart et Jevigné.

Un autre projet est en phase d'étude actuellement : réalisation d'un terrain multisport synthétique au centre du village d'Arbrefontaine, près de la salle des fêtes.

b. Répertoire des clubs

Les nombreuses activités sportives pratiquées par des clubs au sein de la commune sont reprises dans le tableau suivant.

Football	R. Lierneux F.C.	Pascal BARONHEID Rue de la Gare, 39 4990, Lierneux Tél : 0491/ 22 95 96
	R.U.S. Sartoise	Marc MASSOZ Moulin de Sart, 4 A 4990, Lierneux Tél : 080/ 41 84 06
	F.C. Bra	Dominique CORNELIS Noirefontaine, 1 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 84 17
Mini-foot	M.F. Mygales Bra	Philippe MATHIEU Rue Neuve, 1 4990, Lierneux Tél : 0498/ 45 60 96
	M. F. Intervillages	Jacques FARCY Rue de la Gare, 39 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 93 63
Badminton	Lienne Badminton Club	Luc FOCANT Rue de la Gare, 39 4990, Lierneux Tel. : 0478/ 60 67 96
Cyclisme	Lienne Cyclo Lierneux	Joseph FRERES Hébronval, 49 6690, Viesalm Tel. : 080/41 89 49
Tennis de table	T.T. Arbrefontaine	Véronique DUBOIS Les Marottes, 54 4990, Arbrefontaine Tél : 0498/ 20 15 68

Pétanque	Pétanque Saint-André	Jean-Claude WAROUX Rue du Centre, 76 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 96 94
Art martiaux	Taekwendo Gathy Yong Academy	Frédéric GATHY Grand-Sart, 50 4990, Lierneux Tél : 0471/ 21 30 82
	Aikido Santan Ryu	Jean-François VANDECAN Rue du Doyard, 15 4990, Lierneux Tel. : 080/41 84 47
Danse	Dancin'Liern	Marielle BENOIT Rue de la Gare, 20 4990, Lierneux Tél : 0497/ 02 24 11
	Les Falhotines	Albert RAQUET Rue Doyard, 37 4990 Lierneux Tel : 080 / 31 99 60
Tir à l'arc	Les archers de la Lienne	Bernard FLORENT Burtonville, 8 6690, Vielsalm Tél : 0499/ 33 56 71
Sport pour les aînés	Enéosport	Monique ORBAN Verleumont, 31 4990, Lierneux Tél : 080/ 78 68 49
Pêche	Société Royale des Pêcheurs à la ligne de la Lienne asbl	Jean-Marie LAURENT Rue Marcadènes, 13 4990, Lierneux Tél : 0495/ 67 55 38
Jogging - marche	Walk and Running Club Lierneux	Luc TRIFFAUX Chienrue, 21 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 83 21
Tennis – Aérobie – Step	Sport Fun Culture	LEBRUN Bernard Gsm : 0497/ 99 00 44
Sport moteur	Club Enduro Environnement Salm Lienne (CEESL)	Pierre-Louis TARGNION Brux, 4 4990, Lierneux Tél : 0475/ 28 35 59

Ski	Le Monty	Le Monty Rue Hautmont, 80 4990, Lierneux Tél : 080/ 21 73 70
Volley-ball	Volley Loisirs	Evi DUTHOY Rue de la Gare, 21 4990, Lierneux Tél : 080/ 31 82 06

Tableau 10 : Répertoire des clubs sportifs de Lierneux (Office du Tourisme)

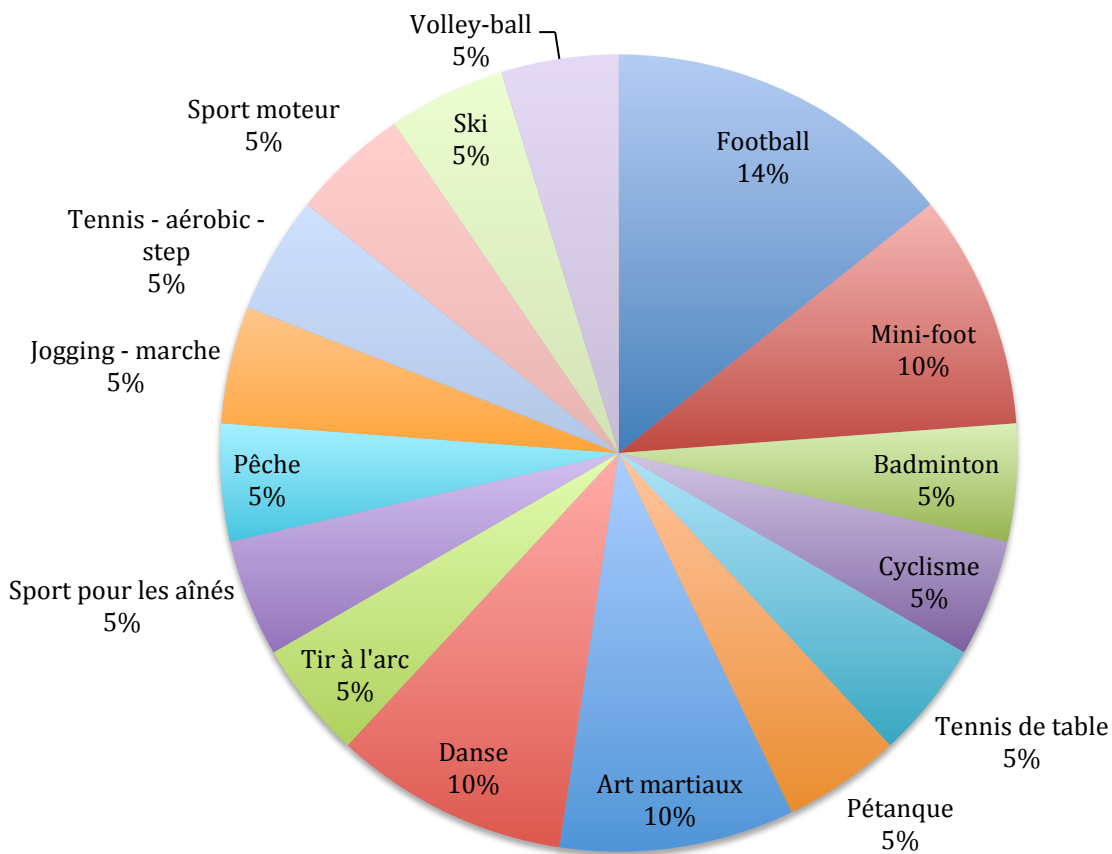


Figure 119 : Répartition des activités sportives par genre (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

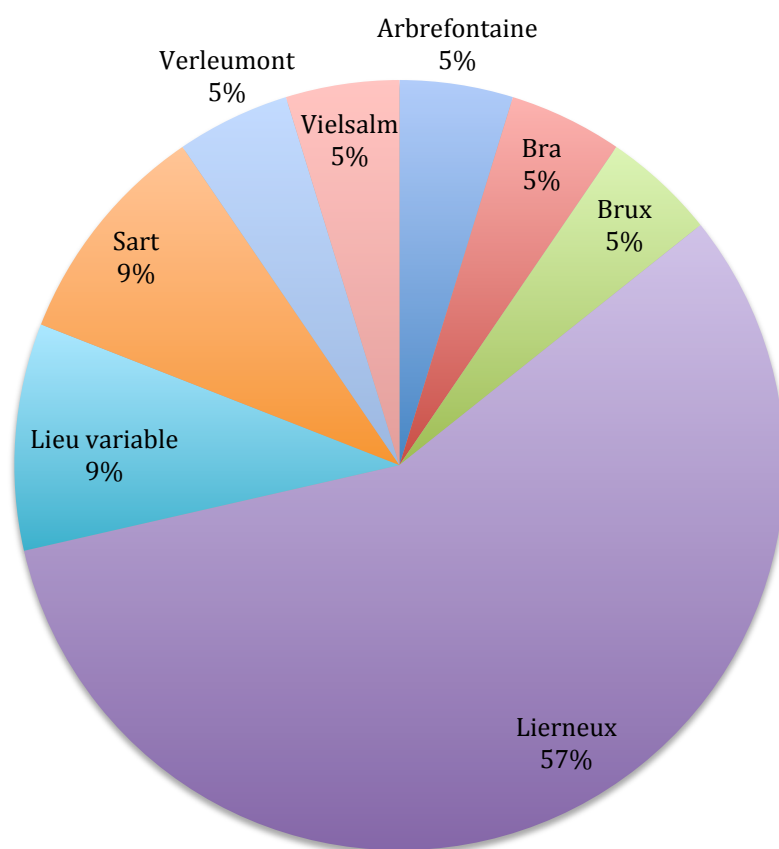


Figure 120 : Localisation des activités sportives (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

a. Manifestations sportives annuelles importantes

- Marches ADEPS : 5 organisations ;
- Le jogging de la Haute-Lienne et le trail des Vieux moulins au mois d'août par le WRC ;
- Une corrida nocturne le vendredi précédent le 1^{er} décembre : WRC ;
- Quelques randonnées VTT et cyclos avec l'Ardenne coticule VTT et Lienne Cyclo ;
- Une manche du championnat de Belgique de motos enduros au mois de juillet : CEESL ;
- Plusieurs tournois de mini-foot, badminton, tir à l'arc.

II.3.65.2 LE TOURISME

a. Attraits touristiques existants

Les touristes qui se rendent à Lierneux viennent pour les qualités environnementales et paysagères de la commune et pour le cadre de vie calme et paisible. Ce sont donc généralement des personnes avides de nature et de randonnées.

Lierneux ne présente pas de grande infrastructure touristique en comparaison aux communes voisines (cascade de Coö, Parc PlopsaCoö et piste de ski « Val de Wanne » à Trois-Ponts, SunPark à Vielsalm, Parc Chlorophylle à Manhay). Les principaux atouts touristiques de la commune sont donc le réseau de promenade cycliste et pédestre, le patrimoine naturel, le patrimoine bâti des villages ardennais typiques,...

Notons plus particulièrement la présence :

- du réseau TARPAN (Tourisme, Accueil, Randonnée, Patrimoine, Agriculture et Nature) qui propose, sur les communes de Vielsalm et Lierneux, 270 kilomètres de promenades pédestres répartis en 23 circuits balisés (de 2,2 km à 14 km) et 9 circuits VTT balisés pour environ 230 kilomètres ;
- de deux GR (sentiers de grande randonnée) qui traversent le territoire communal. Il s'agit du GR 571 de la Vallée des Légendes Amblève-Salm-Lienne et du GR 14 Sentier de l'Ardenne (Malmedy-Bouillon-Sedan) ;
- de plusieurs infrastructures de pique-nique et notamment le barbecue d'Arbrefontaine pouvant accueillir 30 personnes ;
- de plusieurs points de vue remarquables (table d'orientation de Baneux, belvédère de la Falize,...) ;
- de quelques arbres remarquables (chêne de 600 ans à Trou de Bra, hêtre et chêne enchevêtrés à Hierlot,...) ;
- de la piste de ski du Monty (ski alpin et ski de fond) ;
- des visites sur rendez-vous de l'atelier de l'entreprise « Ardennes Coticule » à Sart ;
- L'observation des castors, notamment présents dans la Réserve naturelle domaniale « Les Prés de la Lienne » ;
- Les producteurs locaux : la Brasserie de la Lienne, Toubon jus de pomme, semences et légumes bios à l'asbl « Les Fjords de la Lienne », « La ferme de Bergifa » avec la viande limousine, Confrérie « Les saveurs de la Lienne » qui défend un fromage et une bière Chaperon, tous deux à base de myrtilles, « Les Gâteaux d'Audrey ». En attendant 2017 et l'ouverture d'une chèvrerie avec production de fromages ;
- Balades et bivouacs en ânes bâtés à La Chapelle, randonnées en Fjords à Hierlot.

En parallèle à l'offre nature, patrimoine et terroir, le secteur HORECA s'est bien développé depuis quatre ans. C'est ainsi qu'en plus du café des sports et de la friterie ayant récemment changé de gérances, deux restaurants pouvant accueillir une vingtaine de places ont vu le jour en 2015 : L'Atelier, rue de la Gare à Lierneux, propose une cuisine française et ardennaise où le mot d'ordre est « cuisiner local ».

Chez Salvi, où la cuisine italienne est mise à l'honneur sous toutes ses formes avec pizzas, grillardes et pâtes.

Actuellement, la demande ne leur permet pas d'ouvrir 6 jours sur 7, mais la réputation de ces deux établissements ne cesse de croître. De très bonne augure pour l'avenir.

b. Structures d'accueil et d'informations

Lierneux possède un Office Communal du Tourisme reconnu depuis 2009 par le CGT. Installé à l'époque rue de la Gare, il a déménagé en 2012 dans le nouveau Centre Administratif, rue du Centre 80. En dépit d'un local adapté à ses besoins, il tente d'offrir un service répondant aux attentes de ses visiteurs, en proposant des dépliants sur les activités touristiques de la région, les balades ou encore l'agenda des manifestations et un service à la demande.

Constat alarmant : la baisse constante de fréquentation de touristes – de 2500 personnes en 2008 à 701 en 2015. C'est pourquoi le collège a lancé un projet de rénovation de l'ancienne bibliothèque pour accueillir l'OCT et l'EPN. Un plan de développement touristique global sur les 5 prochaines années définit une liste de priorités, établie par le collège communal.

D'abord la rénovation et l'équipement du bâtiment ; cette première phase primordiale avant d'élaborer une offre touristique structurée avec les opérateurs locaux. Ensuite, dès l'accord du Ministre en charge du tourisme, création de la maison du tourisme Haute-Ardenne regroupant les communes de Lierneux, Gouvy, Trois-Ponts et Vielsalm.

C'est en 2015, au moment de l'annonce d'une rationalisation des maisons du tourisme en Wallonie, que l'idée d'identifier une région autour de quatre communes limitrophes a germé. En effet, le relief, la

démographie, le cadre naturel préservé, le caractère rural ou encore la proximité sont quelques exemples de caractéristiques qui nous rapprochent. Nous espérons pouvoir menés à bien ces deux projets pour fin 2017 au plus tard.



Figure 121 : Office du Tourisme (JNC AWP)

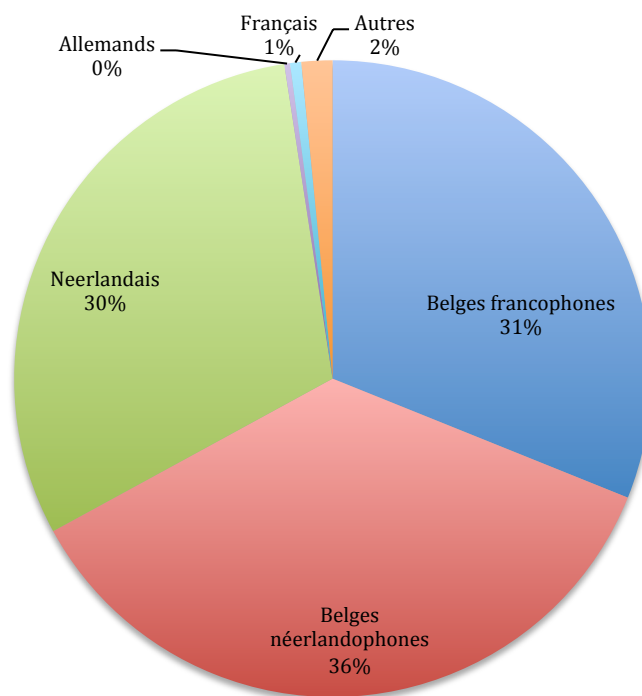


Figure 122 : Origine des personnes ayant visité l’Office du Tourisme en 2015 (Source : Office du Tourisme de Lierneux)

L’Office du Tourisme travaille en partenariat avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève implantée à Remouchamps. Celle-ci est le relais touristique pour les communes d’Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont et Stoumont.

c. Hébergement

Lierneux dispose de nombreuses possibilités d'hébergement en gîtes, chambres d'hôtes ou en camping. Au total, le nombre de lits disponibles sur la commune est de :

- 140 emplacements de passage en campings et 435 emplacements à l'année ;
- environ 26 lits en chambres d'hôtes ;
- environ 576 lits en gîtes ;
- et 22 lits en hôtel.

La liste des gîtes et chambre d'hôtes est reprise par village dans le tableau ci-dessous.

Lierneux			Nbre de lits
	Gîtes	« Le Croupet » - Mme Deroanne	2
		« Le Relais de la Poste » - M. Lesenfants	9
		« La Forge » - M. et Mme Barbette-Marichal	6
Arbrefontaine – Gernechamps - Menil			
	Gîtes	« La Clé des champs » - M. Peter Vissers	15
		« Chez Jean-Baptiste » - M. Briquet	4/6
		« Le Domaine du Menil » - M. Lambrecht	10
		« Derrière la Haie » - M. Lambrecht	10
		« Les Poiriers » - M. Lambrecht	20
		« Gîtes d'étape Arbrefontaine »	73
		« La Fermette » - M. Gengoux	8
		« L'Aube » & « l'Aurore » - M. Gregoire	16
		« La Douce » & « La Réveuse » - M. Wergifosse	10
		« Le Clos du Bois » - M. Barbette	9
	Chambres d'hôtes	Chambre d'hôtes – M. Van Deyck	3
	Hôtel	« La Maison de Maître »	22
Jevigné - Lansival - Baneux			
	Gîtes	« La Garigue » - M. Ronchain	9
		« L'Horécalienne » - M. Michel	37
		« Les Croupets » - M. de Pierpont	9
		« La Fausse épine » - Mme Meert	9
		« L'ambiance » - M. Broere	6
		« Le Relais enchanteur » - M. Hurdebise	12
Hierlot – La Chapelle			

	Gîtes	« L'Alcove » - M. Lansival	12
		« Le Fournil » - M. Lansival	6
		« La Maison bleue » - M. Collard	6
		« Le Pré aux Anes » - Mme Gallemaers	6
		« Kuvala » - M. Lankens	10
	Chambres d'hôtes	« Les Capucines » - Mme Marechal	2
Verleumont			
	Gîtes	« Li P'Tite Mohone » - M. Bierwerts	4
		« La Ferme aux Moines » - Mme Van der Stappen	5
	Chambres d'hôtes	« La Ferme aux Moines » - Mme Van der Stappen	10
Villettes			
	Gîtes	Maison de vacances - M. Meers	15
		Maison de vacances - Mme Delorme	8
		« La Cense de Bergifa » - M. Jamoye	12
		« La P'tite maison » - M. Bemelmans	4
	Chambres d'hôtes	« La Villa Villettes » - Mme Borsboom	4
Bra			
	Gîtes	« Le Noyer » - M. Bodeux	30
Odrimont – Amcômont			
	Gîtes	« Lagonda House » - M. Wade	4
		« Les Gîtes d'Al Cour » - M. Brems	14
		« Le Fournil » - M. Brems	3
		« La Ferme au Coin » - M. et Mme Derwa-Ulrix	10/12
		« A Mont Lucien » - Mme Rion	4
		Hébergement – M. Flammang	5
	Camping	« Floréal Camping Gossaimont » - Floréal Club	215 + 80
Sart			

	Gîtes	« Au Verger d'Angélique » - M. Destine « Le Pommier » - M. Destine « Le Poirier » - M. Destine « Le Cottage du Coticule » - M. Lemaire	7 7 14 12
	Camping	« Camping des 3 Sarts » - M. Fontaine	220 + 60
Trou de Bra			
	Gîtes	« Coeur de roulotte » - Mme Nettersheim « La Ferme » - Mme Verlinden « Bra de Pierres » - Mme Verlinden « Sur le Thier » - Mme Verlinden « Saint-Remacle » - M. Beloubad Maison de vacances - Mme Moyersoén Maison de vacances - M. Boudin « Arduina » - M. Sonck	2 19 13 36 8 8 4 9
	Chambres d'hôtes	« Bois brûlé » - M. Van de Voorde	6

Tableau 11 : Liste des campings, gîtes et chambres d'hôtes à Lierneux (Office du Tourisme, 2016)

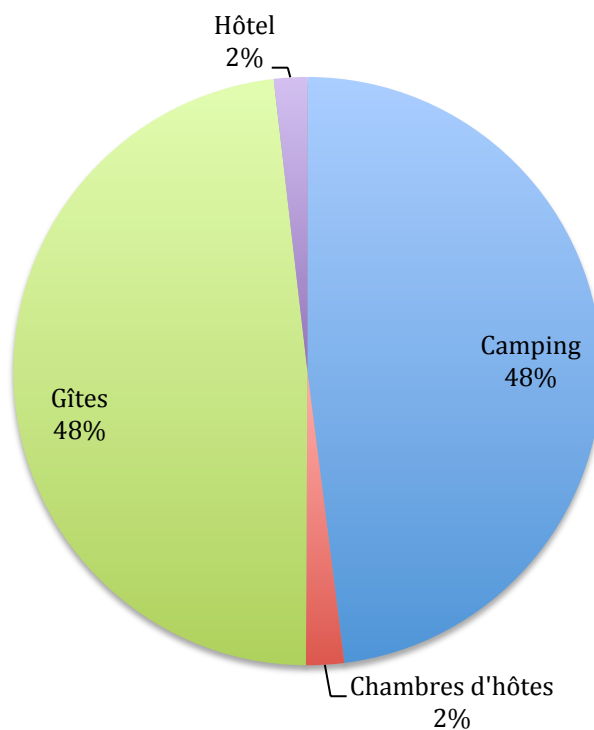


Figure 123 : Répartition des types d'hébergement (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

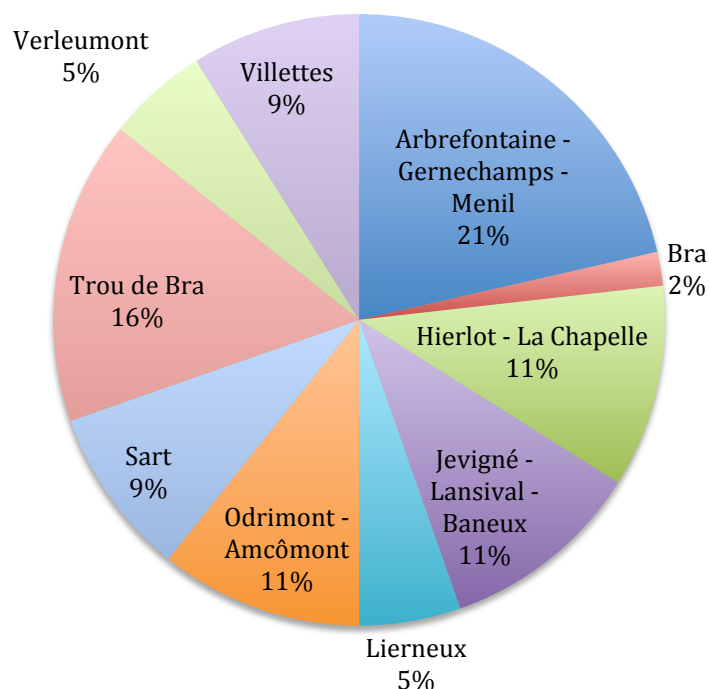


Figure 124 : Répartition des hébergements par entités (Mise en page : JNC AWP - Source, 2016)

d. Un tourisme particulier : les mouvements de jeunesse

Les Ardennes sont en général fort prisées par les mouvements de jeunesse pour y organiser leurs camps annuels. A Lierneux, durant le mois de juillet 2008, 40 camps ont été recensés sur l'ensemble du territoire communal, soit environ 1.400 personnes en un mois.

Pour veiller au bon déroulement de ces camps et assurer une bonne communication entre les mouvements de jeunesse, les autorités communales, les propriétaires des terrains et les riverains, la commune a engagé, depuis 2008, un « responsable camps » (en tant que job d'étudiant). Elle a également publié sur son site internet une liste des prairies et locaux disponibles pour les mouvements de jeunesse.

e. Zones de loisirs

Sur l'entité de Lierneux, nous retrouvons sept zones de loisirs qui sont répertoriées au Plan de Secteur. Deux campings y sont implantés (numéros 5 et 7 dans le tableau ci-dessous). Les autres accueillent des chalets, des gîtes et des structures d'hébergement (numéros 1, 2 et 3) ou ne sont pas urbanisées (numéros 4 et 6).

N°	Nom	Localisation	Superficie (ha)	Occupation
1		Al Cense, Grand-Heid	13,42	Ancien camping - chalets
2		Les Barbarins, Trou de Bra	5,1	Ancien camping - chalets

3		Derrière les Thiers	5,81	Non mise en oeuvre
4	Prés de la Lienne	Route de Lierneux	6,38	Non mise en oeuvre
5	Floreal Camping Gossaimont	Gossaimont, Odrimont	17,81	Camping
6		Route de Manhay	10,24	Non mise en oeuvre
7	Camping des 3 Sarts	Moulin de Sart, 5, 4990, Sart	7,77	Camping

Tableau 12 : Liste des zones de loisirs au plan de secteur

II.3.65.3 SYNTHÈSE

Au niveau culturel, la commune ne dispose pas de Comité ou d'organisme fédérateur qui rassemble et promeut les différentes activités et associations. Les principaux pôles culturels de la commune sont la bibliothèque, l'Office Communal du Tourisme (avec son Espace Public Numérique et ses expositions temporaires) et l'école de musique. Les communes voisines proposent d'autres activités culturelles par l'intermédiaire des comités dont elles sont pourvues.

Cependant, il existe à Lierneux une vingtaine d'associations culturelles ou comités de village qui proposent de temps à autres des activités culturelles (théâtre, concerts,...) ou d'autres activités locales (souper, bals, grands feux,...). La plupart des villages disposent d'un ou plusieurs lieux de rencontres, dont certains ont été rénovés ou créés dans le cadre de la première opération de développement rural.

Les activités de plus grande ampleur sur la commune sont notamment la foire de la Saint-André, le festival de Lienne, la fête du Coticule à Sart et les Journées du Patrimoine. Les autres activités sont plus locales et témoignent d'un esprit de clocher encore fort présent entre les différents villages.

Au niveau sportif, la commune dispose de plusieurs infrastructures adaptées pour les sports en salle et de plein air, dont la principale est le hall omnisport situé à la rue de la Gare à Lierneux. D'autres villages disposent d'infrastructures sportives extérieures. De nombreux clubs sportifs, dans diverses disciplines, profitent régulièrement de ces infrastructures.

Lierneux ne possède pas de grandes infrastructures touristiques, en comparaison à certaines communes voisines. Les principaux atouts en cette matière sont la piste de ski, le réseau de promenade cycliste et pédestre, le patrimoine naturel et paysager, le patrimoine bâti des villages ardennais typiques, le cadre de vie calme et paisible,...

La commune possède un Office du Tourisme qui travaille en partenariat avec la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève. Les possibilités d'hébergement sont très nombreuses : plus de 600 lits sont disponibles en gîtes et chambre d'hôtes dans l'entité et deux campings sont implantés à Sart et à Odrimont. L'offre HORECA est par contre peu étendue.

Bien que Lierneux ne dispose plus de mouvements de jeunesse, elle accueille régulièrement des camps durant les mois de juillet et août.

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Formation « Agenda 21 local » 2007 – A l'attention des mandataires et des agents de la fonction publique, Ministère de la Région wallonne – Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, CePeFEDD2006/1 – Les formations du CREAT, Centre d'études en aménagement du territoire, Université catholique de Louvain, Place du Levant, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve

Agenda 21 local : un engagement communal sur la voie du développement durable, Laurence Lambert, Juillet 2005 – Etude n°1, Etopia – centre d'animation et de recherche en écologie politique

But de la recherche :

Préciser le concept et les implications de l'Agenda 21 local et présenter les données spécifiques à cette démarche s'intégrant dans celle du PCDR.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

II.4.1 Développement durable

II.4.1.1 HISTORIQUE

Le développement durable est né de la rencontre entre deux courants philosophiques. Le premier courant correspond à la prise de conscience écologique. Suite aux gaspillages et aux dérèglements engendrés par la croissance rapide des années de l'après-guerre, l'idée d'une nécessaire protection de l'environnement et d'une utilisation parcimonieuse des ressources se fait sentir à partir des années 70. Cette période voit s'opposer protection de l'environnement et développement économique.

Dans les années 80, la prise de conscience prend une nouvelle ampleur. Elle dépasse l'échelle du local pour devenir globale. On réalise que les conséquences des activités humaines ne se focalisent pas uniquement sur les écosystèmes locaux et que celles-ci ne sont pas toutes visibles. Les menaces concernent la planète toute entière et portent atteinte à la biosphère (découverte du trou dans la couche d'ozone, existence et accroissement de l'effet de serre, phénomène de désertification,...).

Le deuxième courant, développé dès les années 50, s'est construit autour du concept de développement, qui s'est opposé au fil du temps au concept purement économique de croissance. Les pays du Sud ont été les premiers à être concernés par la notion de développement, qui s'employait à décrire le processus par lequel les pays cherchaient à sortir de la pauvreté.

Peu à peu la notion de développement a également concerné les pays industrialisés afin de décrire certains aspects de leurs activités économiques et sociales. Par exemple, toute une réflexion sur le développement régional a été conduite suite à la prise de conscience que certaines parties d'un territoire pouvaient accuser un retard par rapport à la croissance rapide d'autres régions. Plus tard, de la réflexion sur le développement régional a émergé le concept de développement local.

L'intersection de ces deux modes de pensées a donné naissance au concept de développement durable.

En 1987, le rapport Brundtland va concourir à faire connaître la notion de développement durable. Ce rapport porte sur l'affirmation de la nécessité d'un développement, notamment au Sud, compatible avec la

préservation écologique de la planète et de ses ressources et prenant en compte les générations futures et les populations les plus pauvres particulièrement pénalisées par les dégradations écologiques.

La notion de développement durable est alors définie comme « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

En 1992, Le sommet de la Terre de Rio adopte un texte fondateur, « La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement », ainsi qu'un document de propositions non contraignantes d'un point de vue juridique mais faisant autorité : « L'Agenda pour le XXIème siècle », appelé Agenda 21. Ce document, décrit plus en détail dans le chapitre V.2, a le mérite de déterminer les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs de la société dans l'application du principe du développement durable.

A partir de la conférence de Rio, le concept de développement durable devient incontournable et fait partie des sujets de discussion de toutes les conférences internationales de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

II.4.1.2 QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable vise à atteindre un développement humain tenant compte :

- du pilier social :
 - la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
 - le renforcement des capacités des plus démunis en leur donnant accès aux biens « matériels » (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs,...) mais aussi « immatériels » (sécurité, considération, capacité de choix et d'auto-détermination) ;
- du pilier économique :
 - assurer des activités économiques en accordant la priorité à leur finalité de réponse aux besoins humains essentiels et de créations d'emplois ;
 - veiller à limiter l'impact sur l'environnement naturel et humain et à assurer des conditions de travail décentes ;
- du pilier environnemental :
 - l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelle et lutte contre les pollutions, en tenant compte des capacités de production et de régulation limitées du milieu naturel.

Par développement durable, on entend que le développement selon un axe donné ne peut pas contrecarrer ou nuire au développement selon les deux autres axes. Une action donnée ne doit pas nécessairement s'inscrire dans les trois piliers du développement durable mais elle doit, tout au moins, ne pas nuire aux deux autres. L'illustration reprise ci-après résume la complexité du concept.

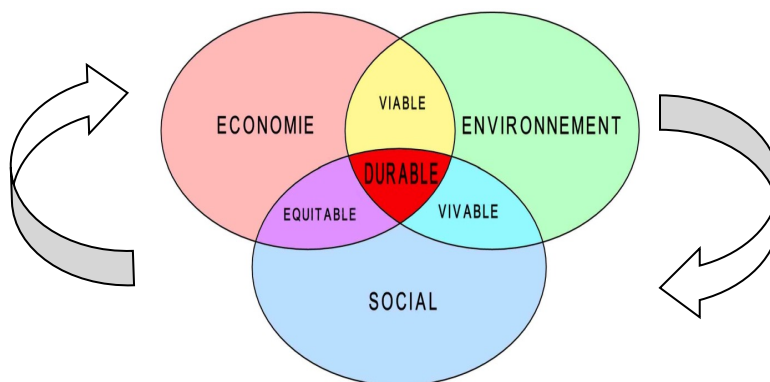


Figure 125 : les trois piliers du développement durable

Le graphique montre la possibilité d'envisager les différents piliers du développement durable deux à deux, ce qui introduit les concepts de « développement viable », « développement équitable » et « développement vivable ».

Il introduit également une autre dimension, celle de « Gouvernance ». Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité, dans une démarche de développement durable. La gouvernance dépasse donc clairement le processus représentatif conventionnel pour associer plus largement les acteurs dans le processus décisionnel. Il s'agit d'une conception plus participative de la démocratie. Cette gouvernance implique :

- une consultation qui vise à détecter les problèmes et analyser les besoins des citoyens ;
- une concertation qui vise à associer les citoyens et acteurs impliqués dans la prise de décision concernant l'échelon local. Et même si la concertation implique un nombre plus restreint de personnes que la consultation, il est important de veiller à la représentativité de la communauté.

II.4.1.3 QUELQUES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A côté de la prise en compte des quatre dimensions du développement durable (à laquelle se greffe la cinquième dimension de bonne gouvernance), le développement durable suppose le respect de principes permettant encore d'affiner le concept.

a. Le principe de solidarité

Solidarité dans le temps : ce principe apparaît clairement dans la définition du rapport Brundtland qui implique la survie des générations futures et donc, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Solidarité dans l'espace : ce principe s'applique dans le cadre des relations Nord-Sud. Le développement des pays du Nord ne peut se faire au détriment des pays du Sud et sans prise en compte d'une préservation globale de l'environnement. A une échelle plus petite, ce principe peu s'appliquer dans le cadre d'une solidarité ville-campagne, solidarité entre quartiers différemment « favorisés »,...

b. Le principe de participation

La participation de tous les acteurs peut améliorer la qualité des décisions, accroître l'adhésion à ces celles-ci et faciliter leur mise en œuvre.

c. Le principe de précaution

Etant donné que toute une série d'évolutions ne peuvent être prévues, de par leur incertitude scientifique, il s'agit de faire preuve de prudence et d'envisager différents scénarii possibles afin de garantir la réversibilité des choix posés.

d. Le principe de responsabilité

Comme on l'a montré dans l'introduction historique, le développement durable prône le sens de la responsabilité, vis-à-vis des générations futures, vis-à-vis des populations en difficultés ou vivant dans la pauvreté. Cette responsabilité est à la fois locale et globale, individuelle et collective.

Cette implication commune doit être reconnue mais peut être différenciée (par exemple, tous les Etats du monde reconnaissent leur responsabilité dans le développement mais les pays développés doivent ici prendre l'initiative en raison de leurs modes de productions et de consommations peu durables et des moyens dont ils disposent). Le développement durable nécessite une identification des responsabilités de chacun des acteurs (c'est le principe du pollueur-payeur).

II.4.2 Agenda 21 local

II.4.2.1 AGENDA 21

Contrairement à la déclaration de Rio qui édicte des principes très généraux, l'Agenda 21 constitue un véritable programme d'actions.

La démarche n'a pas de caractère contraignant, mais par la signature du texte officiel, les Gouvernements des pays signataires sont invités à adopter une stratégie pour s'engager dans la voie du développement durable. Au niveau de la Belgique, les engagements pris au niveau international à Rio ont donné naissance à la Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 invite les collectivités locales à appliquer le principe du développement durable à l'échelle locale en initiant et en mettant en œuvre un Agenda 21 Local.

II.4.2.2 AGENDA 21 LOCAL

a. Définition

Il n'existe pas en Belgique, ou dans d'autres pays francophones, de définition claire et précise de l'Agenda 21 local. Un regroupement de différents débats et de diverses expériences en cours permet de ressortir la définition⁶⁸ suivante :

« L'Agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble de ses acteurs socio-économiques. C'est un processus basé sur un diagnostic, qui va permettre d'établir un programme, lui-même périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs, pour être éventuellement réorienté dans ses étapes suivantes. L'Agenda 21 local désigne donc à la fois cette dynamique d'élaboration concertée et le document traduisant le programme d'actions. »

Dans les faits, l'Agenda 21 local intègre, en plus des trois piliers présentés au point II.4.1.2., un quatrième pilier qui trouve entièrement sa place dans ce concept : le culturel (nécessité de promouvoir un accès à la culture pour tous ainsi que la nécessité de protéger et de transmettre le patrimoine culturel).

Un Agenda 21 local peut se résumer selon les points suivants :

- une démarche portée par la collectivité territoriale et fortement soutenue sur le plan politique ;
- une démarche reposant sur l'observation des besoins, l'information des acteurs locaux et leur participation à un débat public permanent ;
- une démarche s'appuyant sur la gouvernance locale et utilisant les outils de décentralisation déjà en place (CCATM, CLDR, conseils consultatifs,...) ;
- une démarche menée sur une échelle géographique pertinente (des collaborations intercommunales peuvent s'avérer très enrichissantes) ;

⁶⁸ Comité 21 (Comité français pour l'environnement et le développement durable).

- une démarche nécessitant une bonne gestion du temps.

b. Thématiques traitées

Etant donné que le concept de développement durable est appelé à nourrir transversalement toutes les politiques et actions locales, les thématiques abordées dans un Agenda 21 Local sont multiples :

- le développement des activités économiques secondaires et tertiaires ;
- l'agriculture ;
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;
- l'habitat ;
- la mobilité ;
- la culture ;
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'éco-consommation ;
- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- la santé ;
- le tourisme ;
- la dimension Nord-Sud ;
- le rôle d'exemple des autorités.

c. Mise en œuvre

En Région wallonne, la procédure de mise en place d'un Agenda 21 Local n'est pas définie clairement par un texte de loi. Cependant, les expériences existantes permettent de définir les différentes étapes de mise en œuvre :

- phase d'initiation : impulsion politique et décision de principe d'entamer la procédure prise par le Conseil communal ;
- phase de diagnostic participatif : réalisation d'une « photo » de la situation du territoire et consultation de la population ;
- phase de proposition : identification des objectifs et actions à mettre en œuvre ;
- phase de mise en œuvre : coordination des différentes actions à mettre en œuvre ;
- phase d'évaluation.

II.4.2.3 AGENDA 21 LOCAL ET PCDR

Dans le contexte actuel, une commune qui souhaite entamer une démarche Agenda 21 Local ne peut donc s'appuyer ni sur une définition officielle, ni sur un cadre juridique structurant.

Etant donné la procédure de mise en place relativement similaire, la commune de Lierneux a décidé de profiter de la réalisation de son PCDR pour étendre cet outil transversal à la prise en considération de l'aspect durable, prôné par l'Agenda 21 local.

La définition d'objectifs, l'implication de la population et la programmation d'actions concrètes prévues pour la mise en place d'un PCDR peuvent facilement s'étendre à l'Agenda 21 local si, tout au long du processus du PCDR, on prend soin d'ajouter, à chaque étape, le « D » de Durable.

Etendre le PCDR à l'Agenda 21 local nécessite donc d'ajouter au rapport socio-économique diverses données qui concernent spécifiquement les quatre piliers du développement durable.

De plus, pour la réalisation concrète des fiches-projets, il faudra s'assurer que les quatre piliers du développement durable ainsi que les thématiques traitées soient bien prises en compte.

II.4.2.4 INVENTAIRE DES DONNEES

Nous exposons ci-après diverses données complémentaires concernant les quatre piliers du développement durable, qui n'ont pas encore été abordées dans les différents chapitres présentés dans ce rapport.

a. Audit énergétique des bâtiments communaux

L'analyse de l'évolution de consommation d'électricité et de mazout des principaux bâtiments communaux est reprise ci-dessous.

Bâtiments	Evolution de la consommation entre 2012 et 2015	
	Mazout	Electricité
Administration Communale	- 27 %	+ 24% ⁶⁹
Dépôt communal	+ 34 %	- 18%
Ancienne gare (maintenant louée)	- 25 % ⁷⁰	+ 4%
Ecole de Jevigné	+ 3 %	+ 26 %
Ecole d'Arbrefontaine	+ 17 %	- 2%
Ecole de Sart	+ 38 %	+ 4 %
Vicinal	+ 34 %	- 18%
Hall Omnisports	+ 71 %	+ 23%
Bibliothèque Lierneux	- 31 % ⁷¹	- 94%

Tableau 13 Evolution de la consommation énergétique des principaux bâtiments communaux entre 2012 et 2015
(Source : Administration communale, 2016)

⁶⁹ Evolution entre 2006 et 2015

⁷⁰ Evolution entre 2006 et 2012

⁷¹ Evolution entre 2006 et 2012

b. Actions en matière d'énergie :

- Administration communale : nouveau centre administratif construit en 2010/2011 ;
- Dépôt communal : projet pour isolation du bâtiment (2016/2017) ;
- Ecole de Jevigné : remplacement de châssis dans le cadre dossier UREBA extraordinaire ;
- Ecole d'Arbrefontaine : remplacement des châssis et isolation de l'enveloppe extérieure de deux classes – dossier UREBA extraordinaire ;
- Ecole de Sart : mise en place d'une toiture isolante et d'une nouvelle chaudière ;
- Hall omnisports : isolation des murs de la cafétaria et remplacement des châssis (Infrasports).

En janvier 2016, le conseil communal a décidé la mise en place d'une Politique Locale Energie Locale (POLLEC 2).

c. Inventaire des nuisances et pollutions

Voir section II.1.3.6 sur les risques et les menaces potentielles sur l'environnement.

d. Description de la politique de gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par IDELUX, l'Intercommunale pour le Développement Economique de la province de Luxembourg.

La commune dispose d'un système de collecte des déchets. Les ordures ménagères sont triées par les habitants dans des sacs différents selon qu'il s'agisse de matières à composter (placées dans un sac biodégradable) ou de matières résiduelles (sac jaune). Dans le même esprit, la commune met à disposition de ses habitants un parc à conteneurs, 6 bulles à verres à différents endroits de l'entité, trois îlots de propreté et une collecte des papiers/cartons.

La collecte des ordures ménagères est sélective. Les matières à composter (comme les épluchures de fruits et légumes, les filtres et marc de café, les coquilles d'œufs,...) sont placées dans un sac biodégradable. A partir de 2009, ces déchets organiques seront biométhanisés dans la station Idelux de Tenneville dans le but de produire de l'électricité verte et de la chaleur.

Quant aux matières résiduelles, un sac jaune est prévu à leur effet. Dans les deux cas, il s'agit de sacs réglementaires identifiés à la commune. Ces sacs sont en vente au prix de 7,50 € le rouleau de 10 sacs à l'Administration communale ou dans certains commerces locaux.

La collecte des papiers/cartons est organisée 6 fois dans l'année, soit à peu près tous les deux mois. Il n'existe pas de sac réglementaire destiné à récolter les papiers. En revanche, aucun tri n'est mis en place pour les PMC (emballages en plastique, métal et carton à boissons).

La collecte des encombrants a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2009. Ceux-ci doivent donc être conduits au parc à conteneurs. Toutefois, sur demande des personnes âgées démunies de véhicule, la commune propose ponctuellement d'assumer le transport de ces déchets vers le parc à conteneurs.

Le verre ne peut être évacué avec les ordures ménagères ordinaires. Sa collecte est organisée au moyen des bulles à verre et du parc à conteneurs. Il existe sur le territoire de la commune 6 emplacements de bulles à verre :

- Lierneux, dépôt du Service Technique communal au « Point du Jour » ;
- Sart, parking du terrain de football ;
- Villettes, Pont de Villettes ;
- Jevigné, parking de la salle « Le Concorde » ;
- Odrimont, parking de la salle « Les 4 Prés »

- Arbrefontaine, îlot de propreté à Menil.

Le parc à conteneurs est localisé à Vaux-Chavanne sur la commune de Manhay, à moins de 10 minutes du centre de Lierneux. Les horaires de ce parc sont les suivants :

- en été : du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 18h00
- en hiver : du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 18h00

Les ménages ont accès gratuitement au parc à conteneurs, tandis que les professionnels y ont accès moyennant certaines conditions (accessible aux agriculteurs, horticulteurs et autres indépendants, pour le dépôt des plastiques agricoles aux jours prévus).

Trois îlots de propreté sont également implantés sur la commune. Ils jouent le rôle de petits parcs à conteneurs locaux. Ceux-ci sont situés à Sart, dans le zoning artisanal du « Point du Jour » et à Arbrefontaine.

Toutes les consignes se rapportant aux différents tris peuvent être consultées sur le site internet de la commune et à l'administration communale. Un fascicule explicatif est également distribué aux ménages et mis à la disposition de la population au parc à conteneurs.

e. Evolution de la quantité de déchets

La répartition annuelle des quantités (en tonnes) de déchets⁷² par type de collecte sur l'ensemble de la commune a évolué comme suit au cours des dernières années :

Type de collecte	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Non sélective	415,92	341,5	322,02	319,84	360,56	352,3	316,96	338,56
Sélective	197,92	209,66	222,74	207,02	221,84	222,28	229,30	212,24
Bulles à verres	69,93	73,87	96,9	78,93	85,32	88,39	89	92,69
Total	683,77	625,03	641,66	605,79	667,72	662,97	635,26	643,49

Tableau 14 : Evolution de la quantité de déchets par type de collecte à Lierneux (suivant données fedem)

Le tableau montre une certaine stabilité concernant la quantité totale de déchets récoltée sur le territoire de Lierneux. De plus, si nous analysons la quantité de déchets par type de collecte, nous remarquons une diminution d'environ 18% entre 2008 et 2015 de la quantité de déchets ménagers non triés.

Concernant les déchets de type sélectif (collecte et bulles) entre 2008 et 2015, ces catégories ont augmentés respectivement de 7% et 32%. Ces chiffres soulignent une population toujours plus sensible au tri des déchets et au recyclage.

f. Taux de motorisation de la commune

Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la mobilité, il existe peu d'alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens à Lierneux. En effet, en 2015, le taux de motorisation était plus élevé à Lierneux (1,98 véhicule/ménage) qu'en Région wallonne (1,47 véhicule/ménage).

⁷² Source : statistiques de la direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers de l'Office Wallon des Déchets

De plus, ce chiffre a tendance à augmenter, comme partout en Wallonie. En effet, entre 2010 et 2015, le parc de véhicules a augmenté de 10 % alors que la population âgée de 18 à 64 ans n'a connu qu'une augmentation de 2 %.

g. Primes existantes en matière d'énergie

La Région Wallonne propose un ensemble d'aides financières pour l'exécution de travaux destinés à améliorer la performance énergétique d'un logement. Ces primes, qui ont été révisées en avril 2015, se répartissent de la façon suivante⁷³ :

- Isolation thermique du toit
- Isolation thermique des murs
- Isolation thermique du sol
- Installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants
 - Chaudière gaz naturel condensation
 - Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire
 - Pompe à chaleur chauffage et combiné
 - Chaudière biomasse
 - Chauffe-eau solaire
- Réalisation d'un audit énergétique

Au niveau communal, il n'existe pas de prime en matière d'énergie.

⁷³ Source : DGO4 – Energie wallonie : <http://energie.wallonie.be/fr/>

II.5.1 Documents régionaux et supra-communaux

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Schéma de Développement de l'Espace Régional, Gouvernement wallon, 1999

Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020, Gouvernement wallon, Juillet 2015

Site internet du Contrat de Rivière « Amblève et affluents » : www.crambleve.com

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

But de la recherche :

Analyser les documents d'initiative régionale ou supra-communale qui peuvent influencer le développement local. Représenter le plan de secteur (document définissant l'affectation du sol et les réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergies), fusionner les différentes planches qui concernent l'entité de Lierneux, adapter la légende du plan en fonction du décret du 27/11/1997, analyser les options du plan et évaluer sa mise en œuvre à la lumière de la situation existante de fait.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Carte n°8 "plan de secteur"

II.5.1.1 LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL (SDER)

Le SDER, approuvé en 1999, est le document de réflexions stratégiques qui "exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie"⁷⁴.

A ce titre, le document ne s'intéresse pas à chaque entité locale mais cerne plutôt des objectifs à une échelle régionale ou sous-régionale. La commune de Lierneux n'y est donc pas spécifiquement abordée. Une série d'options la concernent néanmoins, notamment de par sa localisation intéressante le long de l'axe majeur de transports inscrit dans le réseau autoroutier européen : l'E25 reliant Rotterdam à Milan via Liège et Luxembourg.

Le SDER identifie une série de pôles (ville, agglomération ou lieu qui polarise les activités, notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire). Dans le cas de Lierneux, les pôles les plus proches sont Vielsalm, Stavelot et Malmedy. Ces villes doivent assurer un rôle central par rapport aux zones qu'elles drainent en termes d'équipements, services, commerces et emplois.

Dans l'optique du projet de structure spatiale du SDER, ces pôles sont appelés à assumer les rôles suivants :

- Vielsalm est un pôle d'appui en milieu rural qui doit « jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent. Il faut dès lors y assurer la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction. Il faut également y promouvoir des emplois adaptés aux spécificités locales ».

⁷⁴ CWATUP, art. 13

-
- Stavelot est un pôle d'appui sur le plan touristique qui a un « rôle à jouer sur le plan touristique en raison de ses caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial (site de l'ancienne abbaye et activités du circuit de sports moteurs de Francorchamps) et de sa situation au sein d'une zone touristique. Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants ».
-
- Malmédy doit également jouer le rôle de polarisation dépassant largement l'échelle communale. Il est également cité, avec la ville de Stavelot, comme point d'ancrage sur un axe de liaison supra-régional (E42, Verviers-Prüm).

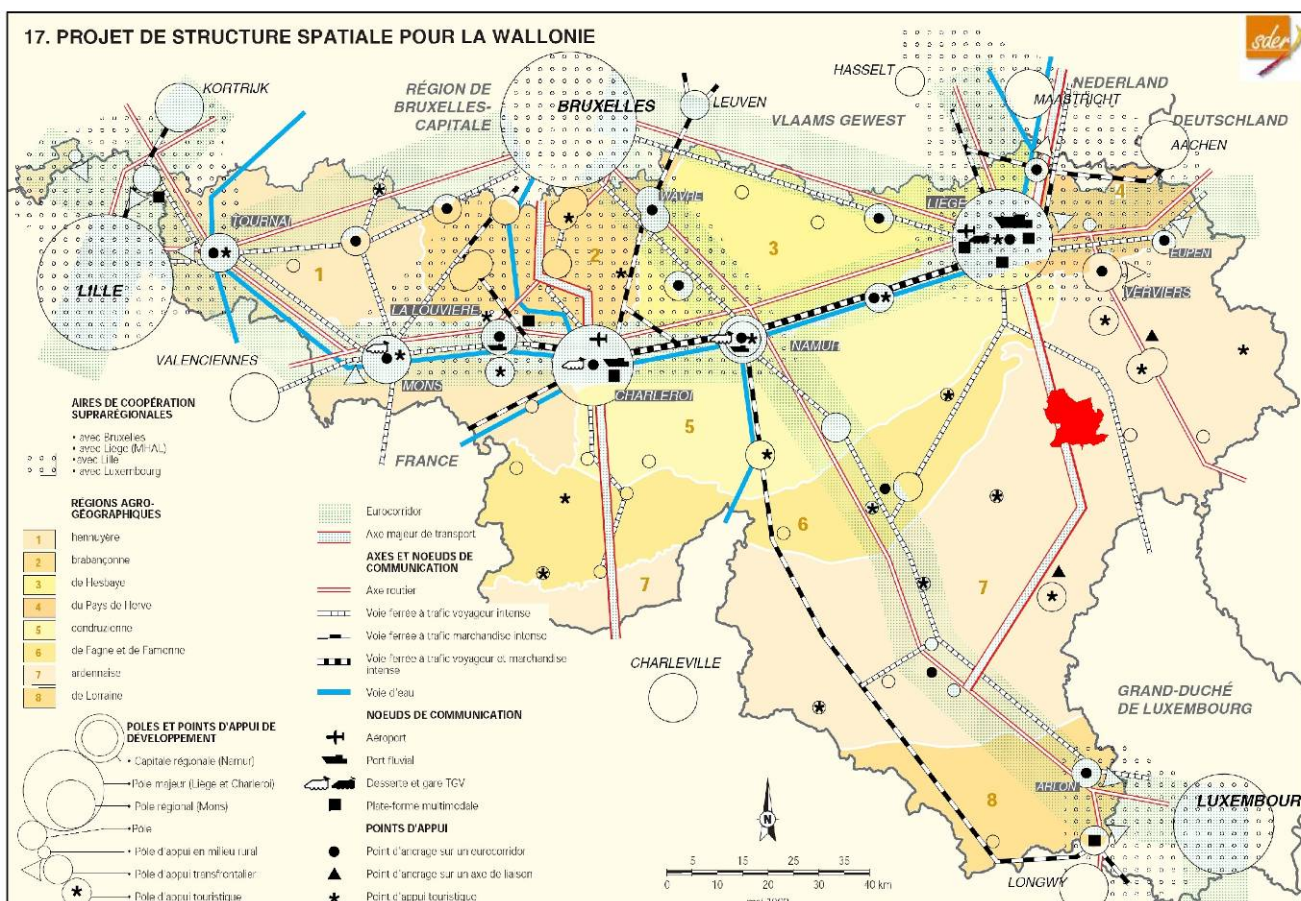


Figure 126 : Situation de Lierneux au sein du « projet de structure spatiale pour la Wallonie » du SDER (SPW-DGO4, 1999)

On rappellera encore que le SDER contient huit objectifs majeurs, qui sont énumérés ci-après pour mémoire, et que la Région wallonne encourage les communes qui élaborent un outil de développement local tel que le schéma de structure ou le programme communal de développement rural à se baser sur ces objectifs pour définir leurs propres lignes de conduite:

- structurer l'espace wallon;
- intégrer la dimension supra régionale dans le développement spatial de la Wallonie;
- mettre en place des collaborations transversales;
- répondre aux besoins primordiaux des habitants;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses;
- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources;

- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Le projet de SDER de 2013 appuie ces objectifs de développement touristique.

- Vielsalm fait partie des pôles secondaires qui « doivent rayonner au-delà de la commune » et qui « doivent renforcer leur attractivité résidentielle ». Cela se traduirait par une politique concertée à l'échelle du bassin de vie devant permettre de dynamiser l'attractivité résidentielle et d'assurer la masse critique nécessaire à la viabilité des services et équipements. Le SDER souligne également que Vielsalm « dispose d'un capital touristique à amplifier ».

II.5.1.2 LE PROGRAMME WALLON DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 (PwDR)

Le PwDR 2014 – 2020 permet de soutenir la mise en œuvre de mesures à destination des secteurs agricole et sylvicole, ainsi qu'en faveur de l'environnement et du développement économique des zones rurales.

Approuvé par la Commission européenne et le Gouvernement wallon en juillet 2015, le PwDR entend améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, renforcer la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement et favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois.

Les mesures du programme, au nombre de 17, s'adressent à différents acteurs du monde rural comme les exploitants agricoles et notamment les jeunes, les organismes de formation, les entreprises, les coopératives, les propriétaires forestiers, et autres structures transcommunales actives dans le tourisme ou dans le domaine de la santé.

Dans ce contexte, trois axes thématiques, correspondant aux trois objectifs principaux de l'Union européenne en matière de développement rural, ont été retenus :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ;
- de renforcer la compétitivité entre ces secteurs et l'environnement ;
- de favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois.

La réalisation de ces actions s'appuie sur trois grandes catégories :

- **Mesures surfaciques**
 - le soutien à l'agriculture biologique (tant pour la conversion que pour son maintien) ;
 - méthodes agroenvironnementales, au nombre de 10 ;
 - indemnités Natura 2000, pour propriétaires de parcelles agricoles et forestières ;
 - indemnités pour les zones soumises à des contraintes naturelles, anciennement appelées « zones défavorisées ».
- **Mesures d'aides à l'investissement et à l'installation**
 - Modernisation des exploitations agricoles ;
 - Investissements dans le secteur agro-alimentaire ;
 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
 - Investissements réalisés par des exploitants agricoles dans des activités non-agricoles ;
 - Investissements dans les TPE/PME en milieu rural dans des secteurs ciblés ;
 - Investissements dans la première transformation du bois.
- **Autres mesures (qui ne sont pas des régimes d'aide, mais qui sont liées à des appels à projets ponctuels)**
 - Formation professionnelle et acquisition de compétences ;
 - Activités de démonstration et actions d'information ;

- Investissements dans des infrastructures dans le domaine de la santé ;
- Investissements dans des services de base à la population rurale ;
- Restauration de parcelles en zones Natura 2000 et SEP ;
- Coopération entre opérateurs pour le développement touristique ;
- Diversification dans des activités agricoles et forestières dans le domaine de la santé.

La réalisation du PDR doit permettre :

- de stabiliser l'emploi en milieu rural ;
- d'améliorer le revenu des agriculteurs ou au moins réduire l'écart avec les autres secteurs ;
- de réduire les émissions à effets négatifs sur l'environnement ;
- de diversifier les sources de revenus et préserver la biodiversité.

II.5.1.3 LE PLAN DE SECTEUR

Comme on l'a déjà évoqué supra, la commune de Lierneux relève de plusieurs plans de secteur :

- le plan de secteur de Stavelot (approuvé par Arrêté royal du 27 mai 1977) pour la majorité de la commune ;
- le plan de secteur de Bastogne (approuvé par Arrêté royal du 5 septembre 1980) à l'Est de la commune ;
- le plan de secteur de Marche-en-Famenne – La roche-en-Ardenne (approuvé par Arrêté royal du 26 mars 1987) à l'Ouest de la commune.

a. Analyse des options du plan

A la « lecture » du plan de secteur, on constate :

- la forte proportion de zones forestières (près de la moitié du territoire)
- la présence de deux poches regroupant les terrains agricoles et les zones d'habitat (une linéaire au Nord, une plus importante au Sud-est) ;
- le grand nombre de petites zones d'habitat à caractère rural ;
- le ruban de zone d'espaces verts et naturelles le long de la Liègne.

Moins de 10 % du territoire communal sont affectés en zone urbanisable.

Lierneux est le seul village majoritairement affecté en zone d'habitat. Les autres villages et hameaux sont repris en zone d'habitat à caractère rural. On retrouve également à Lierneux la seule zone de services publics et équipements communautaires qui correspond au Centre Hospitalier Spécialisé et une zone d'activité économique mixte au lieu-dit « Point du jour ».

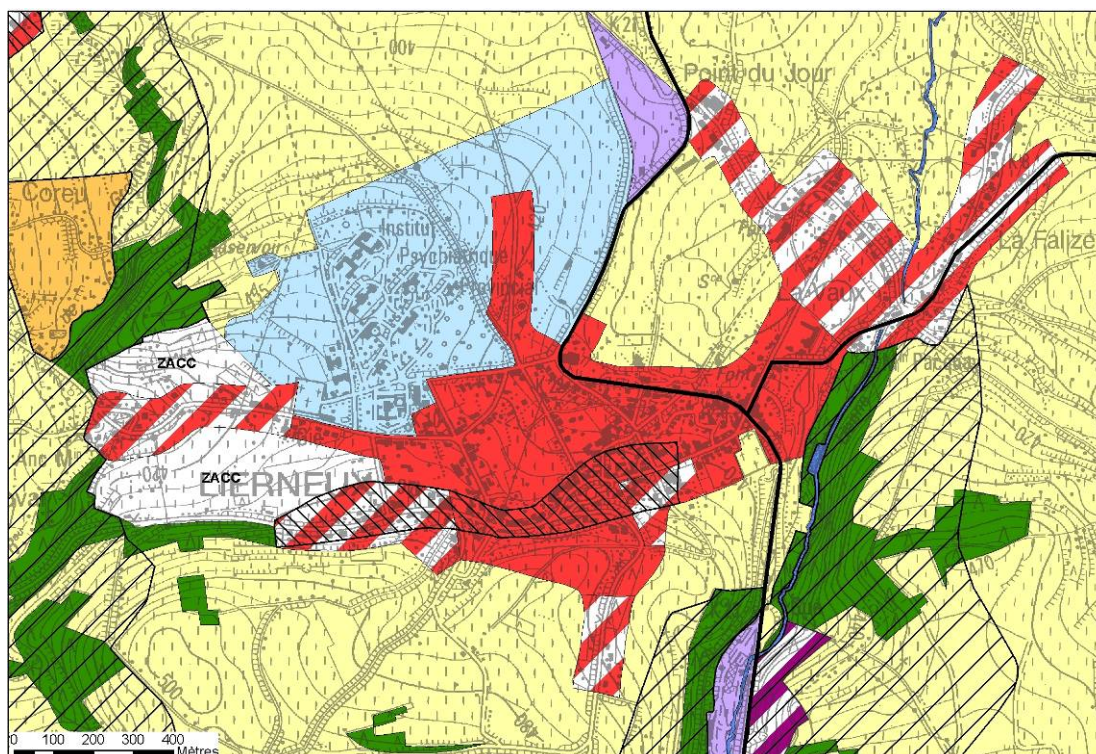


Figure 127 : Extrait du plan de secteur de Stavelot (source : SPW - DGO4)

Les zones d'habitat à caractère rural sont réparties dans les différents villages et hameaux. Mis à part Lierneux, les principaux noyaux sont Arbrefontaine, Jevigné, Bra, Les Villettes, Sart et Trou de Bra. Les noyaux plus petits (< 25 ha), disséminés entre les noyaux plus importants, sont Baneux, Odrimont, Derrière les Thiers, Verleumont et Grand Heid. Les autres zones d'habitat à caractère rural correspondent à des hameaux ou petits groupements le long d'une rue.

Les autres zones urbanisables sont six zones de loisirs, localisées à Lierneux, Trou de Bra, Sart, Odrimont et dans la vallée de la Lienne, trois zones d'activité économique mixte (deux à Lierneux, une à Villettes) et enfin, une centaine d'hectares de zone d'extraction.

Les zones non urbanisables sont constituées essentiellement de zones forestières et de zones agricoles. On retrouve également des zones d'espaces verts et des zones naturelles localisées essentiellement dans la vallée de la Lienne et le Bois de Groumont.

La commune compte également 33 hectares de zones d'aménagement communal concerté, répartis sur 4 sites : à Lierneux (de part et d'autre de la rue du Doyard), à Arbrefontaine et à Grandheid.

Des surimpressions mettent en évidence :

- 2635 ha de zones d'intérêt paysager qui correspondent à des zones non urbanisables, dont une grande partie est située dans la vallée de la Lienne, mais également aux deux zones d'extraction à Sart (Thier du Mont et Thier del Preu);
- neuf périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique qui couvrent le centre de Lierneux, les alentours de l'église de Villettes et de Jevigné, les villages et hameaux de Hierlot, Lansival, Gernechamps, Grand Sart et Verleumont et le calvaire d'Arbrefontaine ;
- la réservation pour la construction de l'E25, réalisée depuis.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan ne renseigne que les routes régionales (ou réservation, comme c'est le cas pour l'E25). Les lignes à haute tension et les conduites de gaz traversant le territoire communal ne sont pas répertoriées.

b. Proportions des différentes affectations

Les superficies des différentes zones du plan de secteur sont présentées dans le tableau ci-après. On y distingue trois catégories : les zones destinées à l'urbanisation, celles qui ne sont pas destinées à l'urbanisation et enfin les ZACC⁷⁵. Concernant cette dernière catégorie, le collège communal a chargé la SPI de lancer la mise en œuvre de la ZACC située à Lierneux, Pré du Mont. A ce jour, une première réunion d'information et de présentation a été faite avec tous les propriétaires de biens situés dans la dite zone.

Types de zones	Surface (ha)	Proportion (%)
Habitat	49,8	0,54
Habitat à caractère rural	468,9	5,08
Services publics et équipements communautaires	47,2	0,51
Loisirs	71,8	0,78
Activité économique mixte	9,8	0,11
Extraction	99,1	1,07

⁷⁵ Susceptibles de recevoir toute affectation souhaitée par la commune.

Sous-total zones urbanisables	746,6	8,09
Agricole	3646,6	39,53
Forestière	4505,7	48,84
Espaces verts	105,8	1,15
Naturelle	167,7	1,82
Surface en Eau	20,1	0,22
Sous-total zones non urbanisables	8445,9	91,54
Aménagement communal concerté	33,5	0,36
Total Général	9226	100,00

Tableau n° 6 : Répartition, en hectare, des différentes affectations représentées au Plan de secteur -(Source : SPW-DGO4, 2007)

II.5.1.4 LES REGLEMENTS GENERAUX D'URBANISME

Le Gouvernement peut édicter des règlements d'urbanisme pour assurer :

- « - la conservation, la salubrité, la solidité et la beauté des constructions (...)
- la conservation, la salubrité, la sécurité et la viabilité des voiries (...)
- la desserte des immeubles par des équipements d'intérêt général (...)
- la commodité du séjour des personnes résidant dans des lieux de tourisme (...)
- la qualité thermique et acoustique des constructions (...)
- l'accessibilité des espaces et bâtiments (...) ouverts au public (...) ».

Il peut également s'agir d'assurer la protection de certains périmètres d'intérêt architectural (centres urbains anciens ou bâtisses en site rural).

Bien que Lierneux compte plusieurs villages représentatifs de l'Ardenne, aucun noyau bâti de l'entité n'est concerné par un périmètre d'application du RGBSR, règlement qui a pour vocation de préserver la « personnalité » des villages wallons caractéristiques de la zone agro-géographique dans laquelle ils sont situés (respect de l'unité morphologique et des caractéristiques du bâti traditionnel).

II.5.1.5 LES PLANS D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES (PASH)

Comme chaque commune wallonne, Lierneux a vu son plan communal général d'égouttage (PCGE) remplacé par un plan d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH), que la SPGE élaboré pour la Région wallonne.

Les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques délimitent et définissent, pour toute zone urbanisable aux plans de secteurs, le régime d'assainissement à appliquer (parmi les trois régimes spécifiés au Règlement général d'assainissement) :

- le régime d'assainissement collectif caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- le régime d'assainissement autonome caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées ;

- le régime d'assainissement transitoire caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

Comme exposé supra (II.2.6.1), la commune dépend du PASH de l'Amblève. Ce plan a été approuvé par le Gouvernement wallon le 2 décembre 2004.

Le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif prioritaire (plus de 2.000 EH) et sera relié à terme à la station d'épuration de Lierneux (La Falize) d'une capacité de 2.500 équivalents-habitant (EH).

Les autres zones urbanisées de l'entité sont concernées par le régime d'assainissement autonome.

Trois stations d'épuration supplémentaires étaient prévues au PCGE, mais ne sont pas reprises au PASH :

- la station d'épuration par lagunage sera remplacée par la station de Lierneux ;
- la station d'épuration de l'Institut Psychiatrique Provincial de Lierneux ;
- une station d'épuration privée pour l'assainissement du camping du Domaine des Sources à Odrimont.

II.5.1.6 LE CONTRAT DE RIVIERE DE L'AMBLEVE ET SES AFFLUENTS

Le bassin de l'Amblève couvre une superficie de 1.076,8 km² comprenant 19 communes des provinces de Liège et de Luxembourg, et concerne environ 72.000 personnes.

Le contrat a été signé le 16 décembre 2005 après une phase d'étude lancée en 2002 un inventaire de terrain réalisé en 2004-2005 et plusieurs réunions de concertation entre les différents acteurs concernés. La commune de Lierneux est un des 15 partenaires de ce contrat.

Le programme compte 404 actions qui sont classées suivant 5 thèmes détaillés en différents objectifs. Ces thèmes et objectifs sont repris dans le tableau suivant.

Thèmes	Objectifs	Nombre d'actions
La restauration et la maîtrise de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'égouttage et l'épuration ; - limiter les risques de pollutions accidentelles ; - réduire la quantité de déchets ; - améliorer la qualité des eaux souterraines et des captages ; - réaliser un état des lieux de la qualité de l'eau et de son évolution ; - élaborer des propositions pour l'amélioration de situations locales. 	146
La gestion de l'hydraulique de la rivière et les intérêts piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> - lutter contre les inondations par la gestion des débits, des ouvrages d'art, des entraves à l'écoulement, par la rétention d'eau en tête de bassin, ... - préserver les berges, protéger les infrastructures en respectant la dynamique naturelle et l'écologie de la rivière ; - réaliser des aménagements, développer la capacité piscicole des cours d'eau. 	103
Le développement des activités économiques dans le respect du milieu aquatique	Les activités économiques doivent se développer mais la beauté des paysages et le pôle touristique important que représentent les vallées du bassin de l'Amblève doivent être respectés. Il faut envisager le développement de l'économie dans un esprit de développement durable et de préservation de l'environnement.	57

Le patrimoine	- mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau : biefs, moulins, ouvrages hydrauliques, zones humides, chantoirs, réserves naturelles...	44
Améliorer la connaissance du bassin	- poursuivre l'information et la sensibilisation	50

Plusieurs actions sont entreprises à l'échelle du bassin et concerne plus ponctuellement Lierneux :

- permettre la libre circulation des poissons dans le bassin de l'Amblève. Pour atteindre cet objectif, deux obstacles sont à lever sur la commune de Lierneux : la pêcherie en amont du Pont de Villettes et les étangs « Paquay » à Lierneux ;
- mettre en place un circuit touristique automobile « Roches et minières » permettant de valoriser les différents rochers, affleurements, carrières et grottes remarquables de la vallée de l'Amblève.

Les actions plus spécifiques à la commune de Lierneux pour la période 2009-2011 sont :

- mettre en place l'égouttage de la rue Neuve et de la rue des Marcadènes à Lierneux avec séparation des eaux claires et usées ;
- sensibiliser la population à leurs obligations de se raccorder au réseau d'égouttage existant ou l'inciter à s'équiper d'un système d'épuration individuelle ;
- organiser le nettoyage des berges des cours d'eau et des chemins dans le cadre de l'opération communes et rivières propres ;
- poursuivre la remise en état des ponts de Chailles sur le territoire de la commune de Lierneux et notamment la réparation et consolidation du « Pont de Chailles » à l'extrémité aval de la Réserve Naturelle des « Prés de la Lienne ». Cette action est en cours de réalisation ;
- remettre en état le fossé du ruisseau de Verleumont.

Pour cette même période, des actions plus ponctuelles ont également été inscrites au contrat de rivière sur base des observations de l'agent constatateur (remise en état d'un morceau de berge, enlèvement de dépôt de déchets,...).

II.5.1.7 LES OUTILS DES COMMUNES VOISINES

Toutes les communes adjacentes à celle de Lierneux ont au moins entamé des démarches en vue de se doter d'un PCDR :

- Vielsalm dispose d'un PCDR depuis 2010, celui-ci a déjà permis de mettre en place des projets comme des rencontres du patrimoine, la mise à disposition d'un bus local TEC, l'aménagement de la caserne de Rencheux, l'organisation de conférences sur l'épuration individuelle et les pesticides au jardin. Un avant-projet de SSC est en cours : ce dernier a été approuvé par le conseil communal ;
- Manhay disposait d'un PCDR depuis 1996 et a pris l'initiative de renouveler l'opération. Les démarches ont été entamées en 2013 et devrait être finalisée en 2016 ;
- Stoumont possède un PCDR approuvé par le Gouvernement Wallon en juillet 2010. Celui-ci rassemble une vingtaine de projets réparti en 3 « lots » d'échéance. La commune dispose également d'un PCDN regroupant 33 fiches-projets. En 2012, plusieurs projets sont concrétisés comme : un rucher didactique, une conférence sur les hirondelles, des ateliers de sensibilisation des enfants, etc. ;
- Trois-Ponts a terminé sa première opération de développement rural, approuvée en 1995. Cette opération a permis essentiellement de rénover le centre de Basse-Bodeux. Aucun renouvellement de l'opération n'est envisagé à l'heure actuelle ;

Certains axes de développement ou certaines actions entreprises dans le cadre des PCDR des communes voisines peuvent avoir une influence sur le développement de Lierneux. Notons, par exemple, le projet d'aménagement de l'assiette du tram vicinal (Lierneux-Hébronval) en pré-RAVeL sur la commune de Vielsalm ou la valorisation des ressources du sous-sol (coticule et schiste).

Les autres outils des différentes communes sont repris dans le tableau ci-dessous.

	PCDR	SSC	RCU	PCM	PCDN
Vielsalm	Approuvé en 2010	Avant-projet approuvé par conseil commu.	/	/	/
Manhay	En cours d'élaboration depuis 2013	/	/	/	/
Stoumont	Approuvé en 2010	Approuvé	/	/	Approuvé en 2011
Trois-Ponts	/	Commencé en 1997, mais non abouti	/	/	/

Tableau n° 7 : Outils de gestion du territoire existant dans les communes voisines - (Source : administrations communales concernées 2016)

II.5.1.8 SYNTHÈSE

Au sein du « projet de structure spatiale pour la Wallonie » du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), Lierneux est situé à proximité de trois pôles : Vielsalm, pôle d'appui en milieu rural, Stavelot, pôle d'appui sur le plan touristique et Malmedy, point d'ancrage sur un axe de liaison supra-régional.

Lierneux dépend de trois plans de secteur : Stavelot, Bastogne et Marche-en-Famenne. A la « lecture » de ceux-ci, on remarque que moins de 10 % du territoire sont destinés à l'urbanisation. Les 90 % restant sont surtout affectés en zone forestière et en zone agricole.

Parmi les zones urbanisables, Lierneux compte de nombreuses petites zones d'habitat à caractère rural, une zone d'habitat au centre de Lierneux, une seule zone de services publics et d'équipements communautaires correspondant au Centre Hospitalier Spécialisé, trois zones d'activités économiques à Lierneux et à Villettes, six zones de loisirs et quatre zones d'aménagement communal concerté.

Lierneux est couvert par le Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographique (PASH) de l'Amblève, qui classe la majorité des villages de la commune en zone d'assainissement autonome. Seul le centre de Lierneux est repris en zone d'assainissement collectif.

Lierneux est affilié au contrat de rivière « Amblève et affluents », qui couvre 19 communes ou parties de communes des provinces de Liège et Luxembourg. Le programme propose des actions autour de cinq thèmes différents (qualité de l'eau, gestion de l'hydraulique, développement des activités économiques dans le respect du milieu aquatique, patrimoine, sensibilisation).

Notons que les quatre communes voisines sont également intéressées par le développement rural, puisqu'elles possèdent toutes un programme communal de développement rural clôturé ou en cours.

II.5.2 Documents communaux

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

Déclaration de politique communale pour la législature 2001- 2006, Conseil communal

Programme communal de développement rural de Lierneux – Volume A, Février 1997, Lacasse-Monfort

Schéma de structure communal de Lierneux – situation existante et évaluation – 3^{ème} édition, Topos, non approuvé

Compte-rendu de différentes réunions de la CLDR présentant un bilan de l'opération, 2007-2008, Fondation Rurale de Wallonie.

Programme Communal d'Actions en matière de logement (2009 - 2010), Administration communale

But de la recherche :

Analyser les documents de référence que possède la commune, qui ne relèvent pas directement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme mais contiennent des réflexions qui peuvent avoir un impact sur ces matières.

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

II.5.2.1 LA DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE POUR LA LEGISLATURE 2015-2018

Cette déclaration a été présentée en séance publique du Conseil communal le 14 janvier 2015. S'appuyant sur les particularités de l'entité, elle dresse les lignes de force de l'action politique qui doit être menée au cours de la législature.

Cette action politique se répartit sur 13 axes :

- **Economie** : mettre nos ressources naturelles en évidence pour le développement économique. Soutien du projet d'extension de la zone d'activités actuelle du « Point du jour » sur les terrains desservis par les voiries existantes. Relancer un projet d'une zone d'activités en bord de la bretelle d'autoroute E25.
- **Budget** : prévoir et réaliser une approche des finances sur le long terme en vue d'assurer une gestion saine et non figée. Mettre tout en œuvre pour éviter l'augmentation des taxes envers le citoyen. Redevances immondices.
- **Sport** : Promouvoir régulièrement les différentes activités sportives de la commune. Redévelopper la piste de ski et apporter une réflexion sur la gestion de celle-ci.
- **Culture** : Soutenir et adhérer aux propositions de gestion culturelle de plusieurs communes. Créer des échanges culturels entre les villages de la commune. Editer un nouveau calendrier des activités au sein de la commune. Soutien au réseau intercommunal de bibliothèque.
- **Environnement** : proposition de création d'un parc à conteneurs à Lierneux ? Etude et proposition pour le maintien des « sacs » ou « conteneurs à peser ». Suivi étroit des amendes lors de pollution et dépôt clandestins de déchets.
- **Tourisme** : restructurer le partenariat entre les intervenants du tourisme. Développer le tourisme de randonnées et de promenades. Mettre en avant la particularité de notre commune en réfléchissant à un musée sur la santé mentale. Développer l'accueil des touristes dans les villages. Réorganiser le bureau d'Info-Tourisme. Animer les villages par la promotion des artisans et artistes locaux.

- **Agriculture – Forêt** : Mise en place d'un programme d'entretien des chemins agricoles. Mise sur pied d'une collaboration entre la commune et les agriculteurs pour l'entretien des chemins. Réflexion sur la manière de promouvoir les produits agricoles locaux au sein de notre commune. Mise en place d'un programme d'entretien des chemins forestiers.
- **Sécurité** : collaboration plus étroite avec la zone de police. Collaboration plus grande et efficace avec la C.C.A.T.M. Revoir les limites des zones d'agglomération. Poursuite de l'équipement des villages en dispositifs dissuasifs.
- **Education** : concertation régulière avec le personnel enseignant afin de lui permettre de travailler dans de bonnes conditions et avec un matériel adapté. Poursuivre l'effort fourni au niveau de l'apprentissage des langues, de la maîtrise de l'outil informatique en ne négligeant pas le savoir de base. Développer les initiatives entre les différents réseaux. En parallèle à l'enseignement, permettre aussi à l'école de jouer un rôle d'accueil, d'ouverture à la différence et à la citoyenneté. Soutenir les efforts fournis au niveau des activités sportives, dans la perspective d'un épanouissement global de chaque enfant.
- **Santé** :
 - Petite enfance : continuer à développer et soutenir le service ATL. Augmentation du confort d'accueil de la crèche communale. Soutien des gardiennes d'enfants ONE.
 - Jeunesse : soutien des clubs de jeunes existants et encouragement à leur développement. Etudier la possibilité d'encadrement par un animateur du service de la jeunesse. Coordination des stages durant les congés scolaires. Continuer à réfléchir sur le projet de construction de plaines de jeux multisports à Arbrefontaine et analyser d'autres besoins.
 - Aînés : initiation et pilotage d'un programme pour l'hébergement des personnes âgées, autonomes et dépendantes. Réflexion sur la pertinence de proposer une maison médicale. Créer un accueil de jour pour les personnes désireuses de garder des relations sociales. Encourager la participation des aînés dans le cadre des écoles de devoirs existantes et de l'accueil extrascolaire. Encourager le renforcement des services d'aides à domicile pour soutenir les personnes moins valides désireuses de rester chez elles. Mettre sur pied un conseil consultatif des aînés.
 - Intergénérationnel : mettre en avant les organisations visant à développer les relations entre les différentes générations.
 - Personnes à mobilité réduite : améliorer l'accessibilité des lieux publics.
- **Aménagement du territoire** : collaboration plus étroite avec la C.C.A.T.M. Réfléchir sur l'établissement d'un cadastre éolien communal. Composition d'une charte précisant les recommandations d'aménagement d'une construction ou d'une transformation en fonction des particularités locales.
- **Développement durable** : collaboration plus étroite avec le groupe de travail Agenda 21 local. Réflexion avec la population et ORES sur la possibilité de réduire le temps d'éclairage public nocturne. Adhésion au groupement de « Commune Equitable ». En matière énergétique et de production d'énergie renouvelable, les bâtiments communaux doivent servir d'exemple ! Grâce au P.C.D.R., bénéficiaire de programmes de subventions pour le développement d'énergies renouvelables.
- **Patrimoine** : réaffectation de l'ancienne gare pour le développement dans le cadre du développement économique et/ou touristique. Réaffectation de l'ancienne bibliothèque en office du tourisme avec galerie des activités et produits locaux. Réflexion globale sur les affectations et l'avenir des différents bâtiments communaux.

II.5.2.2 LE PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

La première opération de développement rural s'est étalée sur une période d'une quinzaine d'années. Les premières réflexions à ce sujet ont eu lieu au début des années 1990, mais c'est par la désignation, en 1993, de l'organisme d'accompagnement (la Fondation Rurale de Wallonie – équipe Haute Ardenne), que l'opération a réellement démarré. Après une série de séances d'information et de consultation de la population, l'auteur de projet du PCDR (Bureau Lacasse-Montfort) a été désigné en 1995. La même année, les

38 membres (19 effectifs et 19 suppléants) de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ont été désignés sur base des candidatures déposées. Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement Wallon le 20 novembre 1997 pour une durée de 10 ans.

Au cours de l'année 1995, des séances de consultation ainsi que des réunions en groupe de travail ont permis de définir quatre objectifs de développement.

Objectif 1 : faire éclater la séduction d'un environnement et d'un patrimoine remarquables

La stratégie pour atteindre cet objectif est définie comme suit :

- poursuivre et étendre la lutte contre les diverses pollutions (eaux usées et déchets notamment) et la protection des milieux naturels. Conjointement, un programme d'éducation et de découverte de la nature est à mettre en œuvre (notamment pour les écoliers et les touristes) ;
- le bâti traditionnel en moellons du pays et les divers édifices et petits monuments publics feront l'objet de mesures, respectivement en matière urbanistique et en terme de restauration avec réaffectation, visant à leur sauvegarde et à leur valorisation ;
- soutenir l'agriculture, à la fois en vue de maintenir un maximum d'exploitations classiques en activité, mais également en vue d'accompagner le processus déjà en cours de reconversion ou de diversification (hébergements, loisirs touristiques,...) ;
- donner l'image d'une commune verte, conjuguée à une promotion bien ciblée aura pour objectif d'attirer les investisseurs dans la zone artisanale.

Objectif 2 : concevoir et développer le tourisme de façon plus volontaire

Suite aux différents constats effectués dans le domaine du tourisme, le PCDR a mis en évidence les éléments suivants :

- la promotion du tourisme doit reposer sur une typologie forte et caractéristique de la commune : la Lienne doit jouer le rôle d'élément naturel, unificateur du territoire ;
- la promotion d'un tourisme personnalisé et diffus, adapté à l'environnement local ;
- la présence du réseau transcommunal T.A.R.P.A.N⁷⁶ constitue une opportunité exceptionnelle de développer et affiner de nouveaux projets touristiques ;
- le renforcement de l'attrait touristique par divers aménagements et équipements ;
- le réaménagement des sentiers de promenade, entre autres comme moyen privilégié pour découvrir le patrimoine naturel.

Objectif 3 : retrouver une qualité de vie au village

Les différentes actions permettant d'atteindre cet objectif sont :

- la remise en état de locaux ou de petites salles en vue de leur permettre d'être les supports de la vie associative et l'animation locale ;
- l'aménagement des espaces publics pour qu'ils retrouvent leur fonction première de lieux de rencontre, synonyme de convivialité ;
- l'adaptation des voiries régionales aux zones d'habitat qu'elles traversent en vue de renforcer la sécurité du trafic lent et des riverains. Conjointement, des cheminements pédestres sont à (ré)aménager entre quartiers d'habitat et/ou villages.

Objectif 4 : dialoguer en permanence avec un partenaire privilégié : l'Institut

⁷⁶ voir sous-section II.2.5.5.

Le PCDR mettait en évidence la nécessité d'associer commune, population et gestionnaire de l'Institut pour présenter de manière positive, tant les actions menées par l'Institut que la contribution de la population locale en la matière.

Au terme de cette période de consultation et de réflexion, 21 fiches-projets ont été rédigées et classées par ordre de priorité par la CLDR et les autorités communales :

- 7 projets réalisables à court terme ;
- 9 projets réalisables à moyen terme ;
- 5 projets réalisables à long terme.

Plusieurs de ces projets concernent simultanément différents objectifs.

Au moment de mettre en application ce premier PCDR, aucune cible, ni indicateur n'a été défini. Le bilan ci-après s'appuie donc par défaut sur les tableaux initiaux et le bilan dressé par la Fondation Rurale de Wallonie avec le concours de la CLDR ainsi que sur des entretiens avec des personnes ressources (2008-2009) et des observations de terrains.

n°	Actions proposées	Lieux	Objectifs visés	Actions réalisées?	Evaluation
1	Aménagement d'une place publique	Sart	3	x	La CLDR considère ce projet comme un bel ensemble, qui a permis notamment de valoriser le patrimoine du coticule.
2	Réhabilitation et transformation de la maison de village	Verleumont	1-2-3	x	Le projet a permis de faire perdurer les activités du village. Il a été en partie porté par le comité des fêtes de Verleumont, ce qui a renforcé l'esprit communautaire. Cependant, il n'y a pas eu dès le départ une vision globale et le logement adjacent reste aujourd'hui sans affectation précise.
3	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école en maison de village	Bra	3	x	Réalisation de la phase II. Les abords / projet sont complètement terminés
4	Aménagement d'un espace nature	Odrimont	1-2	-	Ce projet a été abandonné pour un problème de propriété privée et était trop ambitieux.
5	Réhabilitation et transformation du Vicinal en lieux d'accueil, d'information et de rencontre (phase 1)	Lierneux	1-2-3	x	Le projet est terminé et l'espace est exploité. En effet, l'office du tourisme installé provisoirement dans le petit bâtiment a été déménagé dans le nouveau centre administratif. Un restaurant a ouvert ses portes dans le dit local fin 2015

6	Aménagement sécurité routière voiries communales	Ecole Sart Amcômont La Falize Sur les Thiers Grand Heid	3	x	Certains aménagements ont été réalisés par la commune aux abords des écoles de Sart et Jevigné et à Arbrefontaine.
7	Aménagement sécurité routière voiries régionales dans les traversées de village	Jevigné Bra Lierneux Menil Sart	3	-	Les projets de placette à Menil et de place à Les Villettes ont été abandonnés. Réaffectations de voiries effectuées par le SPW – MET : traversées de Villettes (N651), Jevigné (N822), Bra (N651), route de Lieerneux au Pont de Villettes (N645) et route de Menil à Vielsalm (N822).
8	Réhabilitation de l'atelier du tailleur de pierre, en local d'accueil, d'information et de rencontre	Sart	3-1-2	x	Voir fiche n°1 Outre les locations, ce bâtiment est ouvert tous les dimanches pour permettre la rencontre entre les habitants du village.
9	Création d'un pôle de développement au centre de Lieerneux	Lierneux	3-2	x	Aujourd'hui, la place est réalisée sans les fonctions de commerces, services et accueil touristique prévue au départ. La place n'a pas encore été appropriée par les habitants de Lieerneux et ne joue pas actuellement son rôle de lieu polarisateur.
10	Aménagement d'un espace nature aux abords de la chapelle des Aschlîres	Bra	1	-	Projet abandonné
11	Création d'une place publique	Villettes	3	-	Projet abandonné
12	Aménagement d'une petite infrastructure de découverte et d'étude du paysage, avec table d'orientation	Baneux	1-2	x	Projet complètement terminé et bien fréquenté
13	Réhabilitation et transformation du Vicinal en lieux d'accueil, d'information et de rencontre (phase 2)	Lierneux	3-1	x	Projet terminé

14	Création d'un parc géologique	Sart	2-1	-	Projet abandonné
15	Placette de Menil	Menil	3	-	Projet abandonné
16	Aménagement de l'espace à la chapelle Sainte-Thérèse	Bra	1-3	x	Projet terminé : il faisait partie de la phase II de la maison de village de Bra.
17	Grotte de Trou de Bra	Trou de Bra	1	x	Projet terminé.
18	Mise en valeur des croix autour de l'église	Lierneux	1	x	Projet terminé.
19	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école	Sart	1-3	-	Le bâtiment de l'ancienne école est maintenant privé.
20	Musée de la psychiatrie	Lierneux	4	-	Exposer les instruments anciens utilisés au 19 ^{ème} siècle n'est pas valorisant pour le travail effectué par les professionnels aujourd'hui. Possibilité d'exploiter le projet d'une autre manière.
21	Protection et mise en valeur de l'église, mur d'enceinte et cimetière	Bra	1	-	Seul le village de Bra a répondu à l'appel lancé par Qualité Village Wallonie en 2006. Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé.



Figure 128 : Aménagement du "Pré du Renard" à Lierneux (JNC AWP)



Figure 129 : Place de Sart et Maison du Tailleur de pierre (JNC AWP)



Figure 130 : Table d'orientation de Baneux (JNC AWP)

Sur les 21 fiches-projet, 6 sont terminées, 3 sont en cours de réalisation et 12 n'ont pas été réalisées ou ont été réalisés en partie par des interventions indépendantes de la dynamique « développement rural ». Certaines des actions n'ont pas été réalisées parce que le pouvoir décisionnel ne résidait pas uniquement dans les mains de la commune (problème de propriété, partenariat,...), d'autres parce que l'analyse initiale n'avait pas mis en évidence des problèmes qui se sont révélés difficilement surmontables dans le cadre budgétaire. Sur le plan quantitatif, on constate qu'environ 40 % des projets ont été réalisés.

Le bilan réalisé par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) affirme que, d'une manière générale, l'opération de développement rural a été une réelle opportunité pour le développement de la commune.

Si l'on repasse les quatre objectifs en revue, on remarque que les projets réalisés ont répondu, de manière significative ou non, aux sous-objectifs de départ. En outre, la commune a pris d'autres initiatives pour la réalisation de projets, non développés dans le PCDR, mais qui ont permis de répondre en partie à ces ambitions.

Concernant l'objectif 1, « faire éclater la séduction d'un environnement et d'un patrimoine remarquables », la CLDR relève que cette valorisation semble être en cours à des degrés divers en fonction des thématiques, mais qu'elle n'a pas encore abouti. L'idée sous-jacente à ce projet était la création d'un parc naturel de la Haute-Lienne.

Sous-objectifs de l'objectif 1	Evaluation
Poursuivre et étendre la lutte contre les diverses pollutions et la protection des milieux naturels	Aucune action n'a réellement été entreprise dans ce but dans le cadre du PCDR, mais la commune a néanmoins entrepris certaines actions : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des îlots de propreté - Canalisation des touristes sur les promenades balisées - Signature du contrat de rivière - Projet de réalisation de la nouvelle station d'épuration
Mettre en œuvre d'un programme d'éducation et de découverte de la nature	Aucune action n'a été entreprise dans le cadre du PCDR, mais le bulletin communal et le contrat de rivière sensibilisent les habitants à ce sujet.
Sauvegarder et valorisation du bâti traditionnel	Deux projets du PCDR ont contribué à ces objectifs : la restauration des ateliers vicinaux et la restauration de la maison du tailleur de pierre à Sart. La commune a également participé à l'entretien de la grotte de Trou de Bra, de la chapelle d'Eria et de plusieurs bacs et ponts de chailles (en collaboration avec le contrat de rivière). Certaines personnes privées prennent aussi en charge la restauration de ce petit patrimoine. Bra a souscrit à la démarche de Qualité Village Wallonie et a créé un comité. Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé et certaines idées de projets ont été émises.
Soutenir l'agriculture	Aucun projet n'a été entrepris pour contribuer à la réalisation de ce sous-objectif.
Donner l'image d'une commune verte pour la promotion de la zone artisanale	La zone artisanale est aujourd'hui saturée. Ce sous-objectif a été réalisé sans l'aide du PCDR.

D'une manière générale, la CLDR regrette que l'objectif 2, « concevoir et développer le tourisme de façon plus volontaire », n'ait pas suscité plus d'engouement. Cet objectif reste cependant pertinent.

Sous-objectifs de l'objectif 2	Evaluation
Donner une image de marque à la commune	Aucune image forte n'a été développée pour la commune.
Promouvoir un tourisme adapté à l'environnement local	La création de la table d'orientation de Lierneux est un des seuls projets qui contribue directement à cet objectif. Le développement du tourisme à Lierneux doit continuer à se faire dans le respect de l'environnement et en valorisant le patrimoine existant.
Profiter de la présence du réseau	Le réseau TARPAN est relativement bien entretenu et constitue

TARPAN et réaménager des sentiers de promenade pour découvrir le patrimoine naturel	un outil de promotion de la commune. Aucune action n'a été prise pour valoriser ou développer ce potentiel.
Renforcer l'attrait touristique par divers aménagements et équipements	Lierneux est un lieu de randonnées mais le réseau d'infrastructures d'accueil reste pauvre et non structuré, notamment dans le domaine de l'Horeca.

L'amélioration de la qualité de vie au village (objectif 3) est l'objectif qui a été le mieux concrétisé au travers des projets réalisés dans le cadre du PCDR, comme souvent dans ce type d'opération.



Figure 131 : Espace de rencontres et de loisirs du Vicinal



Figure 132 : Maison de village de Verleumont

Sous-objectifs de l'objectif 3	Evaluation
Remettre en état des locaux ou de petites salles, supports de la vie associative	Ce sous-objectif a été totalement atteint : 4 des 5 fiches relatives à la remise en état de locaux ont été exécutées (à Verleumont, à Bra, à Lierneux et à Sart)
Aménager des espaces publics, synonyme de convivialité	Deux espaces publics importants ont été créés dans le cadre du PCDR : la Place de Sart et le Pré du Renard à Lierneux. D'autres espaces publics ont été aménagés à proximité des locaux rénovés : le parc Val de Meuse et les abords du Vicinal et les abords des maisons de village de Verleumont et de Bra. Ce sous-objectif a donc été bien concrétisé même si trois fiches n'ont pas été réalisées dans le cadre de la première opération.
Adapter les voiries régionales aux zones d'habitat qu'elles traversent	La sécurité a été améliorée à certains endroits (abords des écoles, Arbrefontaine), cependant cette problématique reste d'actualité aujourd'hui dans la plupart des villages de la commune.
(Ré)aménager des cheminements pédestres	Plusieurs sentiers ont été créés ou aménagés, notamment au Pré du Renard à Lierneux et à Verleumont.

L'objectif 4 (dialoguer avec l'Institut) n'a, quant à lui, pas été pris en compte lors de la réalisation des projets du PCDR. Même si le dialogue est parfois difficile entre la commune et l'Institut, il existe déjà une

collaboration entre les deux organismes. En effet, certains patients aident à l'entretien du réseau TARPAN, participent aux opérations Commune et Rivières Propres et aux Journées du Patrimoine,...

En conclusion, tous les objectifs ont gardé leur pertinence. Le n°3 est celui qui a été le mieux rencontré au travers des projets réalisés. Les n°1 et n°2 ont été partiellement rencontrés, mais aucun projet n'a été réalisé en faveur du n°4.

La répartition géographique des projets envisagés et réalisés est reprise sur la carte ci-après. Les deux fiches concernant la sécurité routière ont été classées à part étant donné qu'une fiche concerne plusieurs localisations.

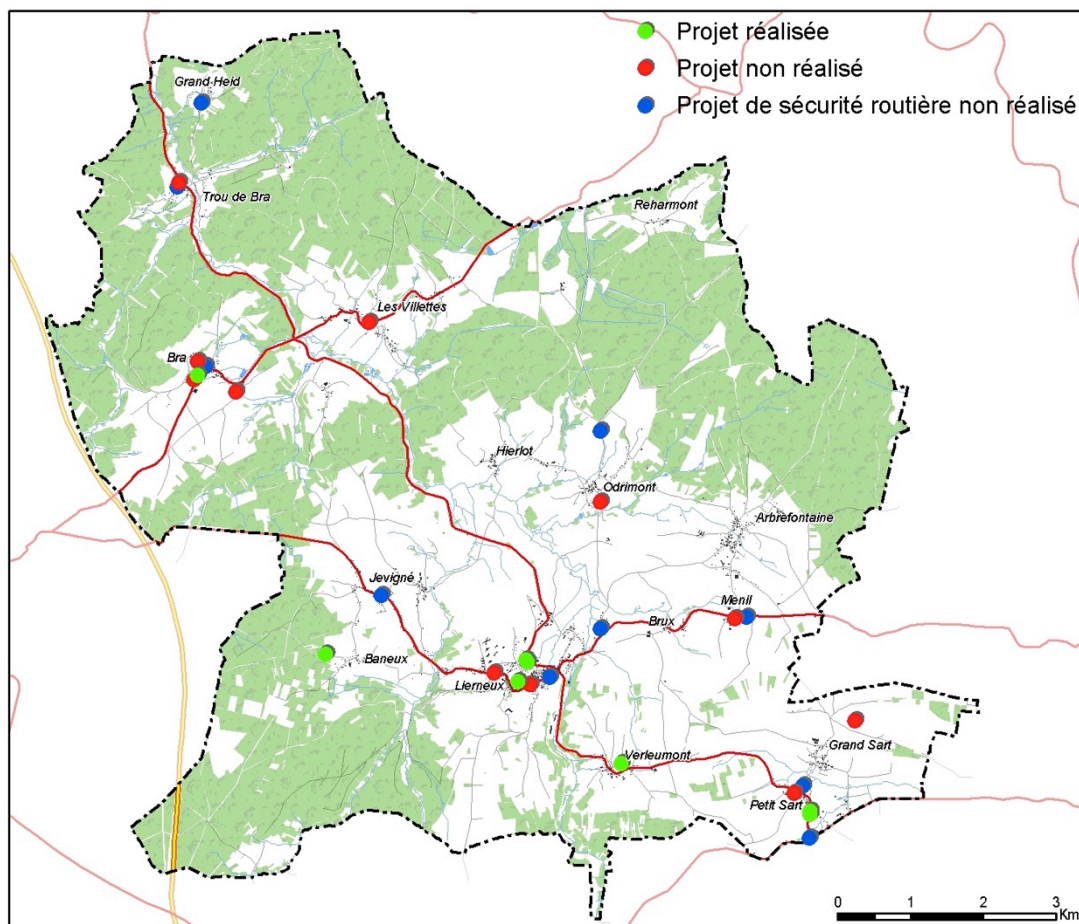


Figure 133 : Localisation des projets envisagés et réalisés dans le cadre de la première opération de développement rural

A première vue, les projets envisagés semblent avoir été répartis sur l'ensemble de la commune. Néanmoins, la sécurité routière mise à part, ils se situent majoritairement dans trois villages : à Lierneux (5 fiches), à Bra (4 fiches) et à s (4 fiches). Plusieurs villages et hameaux ne sont pas du tout concernés par les projets du PCDR. Arbrfontaine notamment, village de plus de 250 habitants, n'a fait l'objet d'aucune fiche. Les villages dans lesquels des projets ont été réalisés sont au nombre de 5. Il s'agit de Sart, Verleumont, Lierneux, Baneux et Bra. La localisation des projets reflète en partie la participation des différents villages aux réunions de consultation villageoise et leur représentation au sein de la CLDR : le Sud de la commune a fait preuve d'une dynamique plus importante.

D'une manière générale, la première ODR a été une réelle opportunité pour la commune et a permis de jeter les bases de la participation citoyenne. Au terme de l'opération, plusieurs éléments très positifs ont été soulignés par la CLDR et les autres acteurs du programme :

- la première opération a permis de donner une identité plus forte à la commune grâce à des projets fort visibles comme la rénovation du Vicinal ou la création du « Pré du Renard » ;
- la motivation de la majorité des membres de la CLDR, qui n'a pas fléchi au cours du temps et le rôle de relais qu'on joué certains membres entre la CLDR et l'ensemble de la population de leur village ;
- l'intégration de la CLDR dans toutes les phases de l'élaboration du PCDR ;
- le dialogue établi au sein de la CLDR et entre ses membres « non politiques » et les représentants du Conseil communal ;
- l'investissement des membres de la CLDR pour l'ensemble de leur commune et pas seulement pour leur village dont il résulte une meilleure connaissance du territoire et une plus grande conscience des difficultés de gestion de celui-ci.

Au cours de la quinzaine d'années qu'a duré le processus, une série de problèmes et de difficultés ont aussi été relevés. Nous les signalons ici pour que leur identification puisse contribuer à la pertinence du nouveau programme :

- l'étalement du programme dans le temps a induit un essoufflement de la mobilisation au cours des dernières années ;
- le manque de connaissance du PCDR chez les personnes non impliquées dans le processus a limité sa faculté d'appropriation par le plus grand nombre ;
- la répartition non uniforme des représentants de la CLDR entre les différents villages, tranches d'âge et secteurs socioprofessionnels ;
- la discordance entre les estimations budgétaires de certains projets et leur coût réel ;
- les écarts entre les attentes de la population et les propositions présentées par les auteurs de projets ;
- un grand nombre de petits projets demandés lors des réunions consultations n'ont pas été pris en compte dans le PCDR. A l'inverse, certains projets de grande envergure ont été insérés dans le PCDR à l'initiative du Conseil communal ;
- la première opération a permis la création de maisons de village et/ou lieux de rencontres, mais ceux-ci ne remplissent malheureusement que peu le rôle que le PCDR leur avait confié lors de leur mise en place : la création par les villageois d'activités les touchant directement.

Suite à ces remarques et selon la CLDR et les personnes-ressources rencontrées, plusieurs axes et remarques devraient être pris en compte pour assurer la réussite de la deuxième opération de développement rural.

Au niveau de la participation et de la CLDR :

- développer le côté relationnel et participatif dans les projets et intégrer les villages moins bien représentés dans la première opération ;
- assurer le maintien de la dynamique de participation de la CLDR et assurer un lien entre l'ancienne et la nouvelle CLDR ;
- établir un lien plus étroit entre la CLDR, l'auteur de programme et les auteurs de projets de manière à travailler en collaboration tout au long de l'avancement des réflexions ;
- exiger plus de rigueur, de responsabilisation de la part des auteurs de projet, plus particulièrement dans les délais de mise en œuvre.

Au niveau des axes de développement :

- établir une cohérence entre les objectifs prioritaires et les projets prioritaires ;
- viser des objectifs plus « immatériels » et mener une réflexion sur le développement et la gestion des outils mis en place lors de la première opération ;
- prendre en compte la problématique énergétique ;
- sensibiliser davantage aux qualités du patrimoine local ;
- prendre en compte les problématiques liées à l'aménagement du territoire (mise en œuvre des ZACC, promotion immobilière, hausse des prix des terrains à bâtir, influence de la proximité de Liège et du Luxembourg,...) et mener cette réflexion en relation avec la CCATM ;

- développer les relations intergénérationnelles et stimuler l'implication des jeunes ;
- ...

II.5.2.3 LE SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)

Parallèlement à l'élaboration du PCDR, la commune avait entrepris la procédure de décentralisation en aménagement du territoire. Celle-ci était accordée moyennant trois conditions⁷⁷ : mettre en place une CCAT, posséder un schéma de structure communal et un règlement communal d'urbanisme.

Le schéma de structure communal, document "d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire"⁷⁸, a été élaboré par le bureau Topos. Il n'a pas été approuvé.

Les trois objectifs d'aménagement du schéma de structure étaient intitulés comme suit :

- un tripôle nature-santé-tourisme
- la convivialité des villages et hameaux menacée par le trafic routier ;
- un paysage menacé par les plantations.

Les actions qui découlent de ces objectifs, et les objectifs eux-mêmes, rejoignent sensiblement les axes de développement énoncés dans la première opération de développement rural.

II.5.2.4 LE REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME (RCU)

Le règlement communal d'urbanisme est défini par le CWATUPE comme un recueil de dispositions qui complètent, au niveau local, les dispositions (relatives à la salubrité, la desserte, la commodité, la qualité technologique du bâti et des espaces publics) contenues dans les règlements régionaux.

Un règlement communal d'urbanisme a été entamé par le bureau Topos à la même époque que le SSC, mais n'a pas été approuvé.

Ce règlement donne des dispositions pour quatre unités spatiales et pour les voiries et espaces publics. Les quatre unités spatiales sont :

- l'espace bâti groupé dont le périmètre correspond au noyau bâti ancien de Lierneux ;
- l'espace bâti en tas correspondant aux noyaux originels des différents villages et à leur prolongation topographique naturelle ;
- l'espace bâti isolé qui se développe à l'extérieur des noyaux originels des différents villages et en rupture par rapport au mode d'implantation de l'architecture vernaculaire ;
- l'espace bâti rural étend son périmètre à l'extérieur des noyaux villageois et vise essentiellement les constructions à vocation agricole ou forestière.

II.5.2.5 LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Les plans communaux de développement de la nature sont des outils aidant à la définition de politique et de stratégies permettant d'harmoniser le développement de la nature et le développement socio-économique au niveau communal.

⁷⁷ En réalité quatre mais la première est remplie par toutes les communes : être couverte par un plan de secteur.

⁷⁸ Code wallon de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), art. 16.

Malgré la richesse de son cadre naturel, Lierneux ne dispose pas de cet outil.

II.5.2.6 LES PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT (PCA)

Le plan communal d'aménagement est l'outil de planification locale qui « précise, en les complétant, le plan de secteur et les prescriptions visées à l'article 46 »⁷⁹.

Lierneux ne compte actuellement aucun périmètre de PCA.

II.5.2.7 LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITE (PCM)

Le plan communal de mobilité (PCM) est l'instrument de gestion de la mobilité, de l'accessibilité et de la sécurité routière dans les communes. Il bénéficie d'un cadre légal depuis le décret du 1^{er} avril 2004.

Lierneux ne dispose pas de plan communal de mobilité.

II.5.2.8 LE PROGRAMME COMMUNAL D'ACTION EN MATIERE DE LOGEMENT

Programme ancrage communal adopté par le Conseil en janvier 2016 :

- Localiser le logement de transit dans le bâtiment sis rue du Centre 76/78 à 4990 Lierneux, au rez-de-chaussée, 1 chambre pour personne à mobilité réduite ;
- Créer, à l'étage de la même adresse, un logement de transit (3 chambres) au lieu de 1 chambre ;
- Créer, à l'étage de la même adresse, un logement de transit (2 chambres) au lieu de 1 chambre.

⁷⁹ CWATUPE, art. 48

II.5.2.9 CONVENTIONS « BORDS DE ROUTE » ET « COMBLES ET CLOCHERS »

On rappellera que la commune de Lierneux peut être comptée parmi les communes de Wallonie ayant signé la convention de « Bords des routes » et « Combles et clochers » (voir point II.1.3.5).

II.5.2.10 AUTRES PERIMETRES JURIDIQUES

a. Sites à réaménager

Les sites à réaménager correspondent aux anciens sites d'activités économiques désaffectés (SAED). Anciennement, la liste des SAED s'étaient effectuées uniquement sur base d'anciens sites d'activités économiques désaffectés avec risque de pollution. Actuellement, les sites à réaménager englobent de manière plus générale tout type de site désaffecté (économique, communautaire, ...).

Le site couvrant les anciens ateliers vicinaux et l'ancienne gare était couvert par un SAR.

b. Périmètre de reconnaissance économique

Les périmètres de reconnaissance économique sont des zones délimitées par arrêté ministériel et visent :

- les périmètres établis en vertu du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques ;
- les périmètres établis en vertu de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique ;
- les périmètres établis en vertu de la loi du 18 juillet 1959 instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions.

Deux périmètres de ce type sont présent à Lierneux. Le premier couvre la zone artisanale du « Point du Jour » et le second couvre une partie du « Pré du Renard », comme l'illustre la figure suivante.

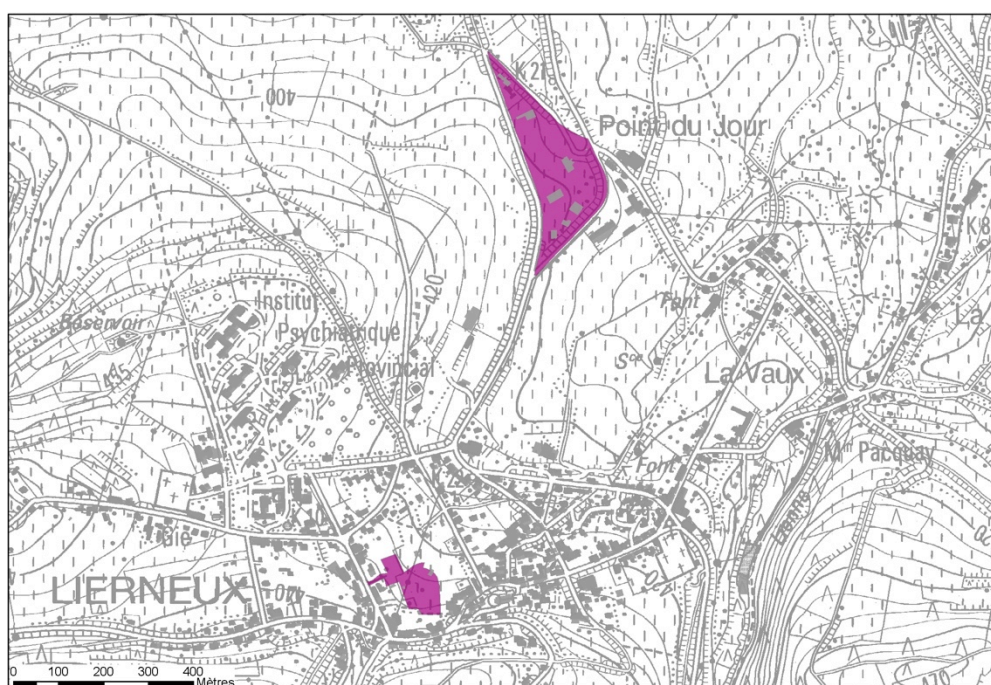


Figure 134 : Localisation des périmètres de reconnaissance économique à Lierneux (SPW-DGO4, IGN)

II.5.2.11 SYNTHÈSE

Une première opération de développement rural s'est déroulée entre 1997 (année de l'approbation du PCDR) et 2007. Celle-ci avait défini quatre objectifs principaux :

- faire éclater la séduction d'un environnement et d'un patrimoine remarquable ;
- concevoir et développer le tourisme de façon plus volontaire ;
- retrouver une qualité de vie au village ;
- dialoguer en permanence avec un partenaire privilégié : l'Institut.

Au travers des projets réalisés, ces objectifs ont été atteints à des degrés divers et gardent leur pertinence. Le n°3 est celui qui a été le mieux rencontré au travers de la création de lieux de rencontres, d'espaces publics,... comme souvent dans ce type d'opération. Les n°1 et n°2 ont été partiellement rencontrés, mais aucun projet n'a été réalisé en faveur du n°4.

D'une manière générale, la première ODR a été une réelle opportunité pour la commune de Lierneux, et a permis, entre autre, de jeter les bases de la participation citoyenne.

Lierneux a entamé un schéma de structure communal et un règlement communal d'urbanisme, mais ceux-ci n'ont pas abouti. Les objectifs du SSC et les actions qui en découlaient rejoignent sensiblement les objectifs de la première opération de développement rural.

Le programme communal en matière de logement prévoit la création de logements intergénérationnels, d'un logement de transit et de logements moyens.

Enfin, Lierneux n'est pas concernée par beaucoup de périmètre juridique : seuls deux périmètres de reconnaissance économique et un ancien site à réaménager sont identifiables sur le territoire.

III. LISTE DES ANNEXES

III.1 ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte n°1 : situation générale

Carte n°2 : relief et hydrographie

Carte n°3 : structure naturelle

Carte n°4 : occupation du sol et voies de communication

Carte n°5 : époques d'implantation du bâti

Carte n°6 : propriétés publiques et potentiel foncier

Carte n°7 : principales infrastructures techniques

Carte n°8 : plan de secteur

III.2 ANNEXES ECRITES

Annexe n°1: liste des abréviations utilisées dans le rapport

Annexe n°2 : résultats de l'étude sur la qualité des eaux de la Lienne (Contrat de Rivière Amblève)

Annexe n°3 : liste des biens immobiliers repris à « l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique »

Annexe n°4 : répartition de la population par villages et hameaux

Annexe n°5 : liste des arbres et haies remarquables

Annexe n°6 : composition du Conseil communal

Annexe n°7 : agenda des réunions et entrevues avec les « personnes-ressources »

Annexe n°8 : compte-rendu des entretiens avec les "personnes-ressource"

III.2 ANNEXES ECRITES

Annexe n°6 : composition du Conseil communal



Fabrice Léonard

Conseiller communal - Bourgmestre

Attributions:

- Relations publiques - Police - Incendie – 3^{ème} âge
- Etat civil – Culte
- Aménagement du territoire – Développement du territoire – Patrimoine
- Finances - Personnel



Guy Mathieu

Conseiller communal – Echevin des travaux

Attributions:

- Travaux – Eaux de distribution - Sécurité routière
- Agriculture – Forêts – Environnement
- Cimitières



Pierre Foguene

Conseiller communal – Echevin des sports et du tourisme

Attributions:

- Sports – Tourisme
- Emploi/ALE – Commerce - Industrie
- Fêtes et cérémonies – Evènements



Marielle Grommerch

Conseillère communale - Echevine de l'enseignement

Attributions:

- Enseignement – Jeunesse – Petite enfance - Crèche
- Culture - Bibliothèque
- Santé – Logement social

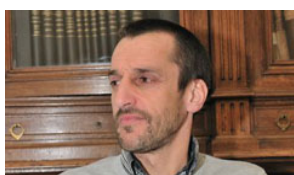


Francis Samary

Président du CPAS

Attributions:

- Affaires sociales



Vincent Peffer

Conseiller communal

Isabelle Lecomte

Conseillère communale

Louis Gaiotti

Conseiller communal

Philippe Mathieu

Conseiller communal

Laurent Lambotte

Conseiller communal

Daniel Tourbach

Conseiller communal

Didier Minet

Conseiller communal

André Samary

Conseiller communal

Gaston Leroux

Conseiller communal